

Saisine « Plan de relance »

■ Session du 26 juin 2020

■ Contribution présentée par le CESER

Entendues les interventions de Yvic KERGROAC'H (CGT), Véronique CRÉNO (CFE-CGC), Didier HUDE (FSU), Laurence BESSONNEAU (Chambre régionale des métiers), Jacques BORDRON (CFDT), Florence LACAZE (CRAJEP), Xavier de la BRETESCHE (MEDEF), Georges PLESSIS (FRSEA), Michel BONHOURE (Pôle de coopération des filières culturelles), Eric GIRARDEAU (U2P), Anne Le MEUR (FRCIDFF), Marc MARHADOUR (UDES et UNIFED).

77 votants. Adopté par 61 pour, 14 abstentions, 2 ne prennent pas part au vote.

Sommaire

1. De la crise sanitaire à la crise économique et sociale	4
1.1. Les mesures d'urgence initiées à l'échelle de l'Union européenne.....	5
1.2. Les principales mesures d'urgence économiques annoncées par le Gouvernement	5
1.3. Les mesures d'urgence économiques déployées par la Région des Pays de la Loire	8
2. La saisine de la Région	13
2.1. Une démarche inédite pour le CESER.....	13
2.2. Une violence dans l'impact de cette crise sanitaire, économique et social.	14
2.3. Des pouvoirs publics au rendez-vous des urgences.....	15
2.4. Une prise de conscience renforcée pour concevoir de nouvelles pratiques	15
3. Les mesures prioritaires du plan de relance pour le CESER	17
3.1. Les mesures financières	17
1er volet : renforcer les fonds d'intervention en fonds propres de la Région	18
2ème volet : Un soutien renforcé sous forme de subventions	19
3.2. Les mesures économiques et sociales	20
Relancer la commande publique et privée	20
Renforcer les circuits courts.....	20
Agir sur les filières stratégiques du territoire.....	20
Soutien aux structures d'insertion et aux entreprises adaptées pour l'aide à l'emploi des plus fragiles.....	21
Soutenir l'emploi associatif.....	22
Lancer un Plan de lutte et de prévention contre le décrochage qui passe par un accompagnement humain renforcé et par la garantie pour tous d'un accès au numérique.....	22
Compléter le Plan National de relance de l'Apprentissage par un Plan Régional d'urgence, par le biais de la compétence régionale économique, dans le cadre de la priorité accordée à l'équilibre des territoires.....	23
Faire de la formation un investissement durable pour les entreprises et les actifs, afin d'affermir la relance et de préparer les transitions, en articulant cette mesure autour de l'Accompagnement, le Financement et l'Attention aux publics spécifiques.	23
3.3. Les mesures liées à l'accompagnement des territoires et des populations	24
Mettre en place des cellules de reclassement par bassin d'emploi	24
Soutenir les associations d'utilité publique et/ou d'intérêt général.....	25
Installer en urgence des espaces collectifs numériques dans les territoires	25
Renforcer les territoires par des cellules de veille et conseil.....	26
Soutenir le développement des réseaux d'accompagnement aux acteurs économiques	26
Organiser pendant l'été un « Orientibus-Tour ».....	26
Adopter un schéma régional des mobilités ambitieux et adapté aux conséquences post- COVID intégrant un plan régional des mobilités actives (vélos, piétons...)	27
Reconquérir les publics, relancer les pratiques de loisirs et de tourisme.....	27
Création d'une cellule régionale de prévention et de gestion des risques sanitaires...	28
3.4. Les mesures liées à l'accélération de la transition environnementale	29
Adopter un plan ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments	29
Renforcer la stratégie régionale de biodiversité	29
Poursuivre le renforcement des démarches d'économie circulaire	30

4. Les propositions des commissions.....	31
4.1. Les propositions de la commission 1.....	31
Finances/budget.....	31
4.2. Les propositions de la commission 2.....	36
Action éducative.....	37
Action sociale.....	37
Associations secteur santé social.....	38
Égalité Femmes-Hommes.....	39
Investissement sanitaire et social.....	41
Logement.....	42
Précarité.....	43
Vie étudiante.....	45
4.3. Les propositions de la commission 3.....	46
Agriculture.....	46
Artisanat.....	46
BTP.....	46
Commerce.....	46
Economie sociale et solidaire.....	47
Industrie.....	47
Services.....	48
Enseignement supérieur et recherche.....	48
Emploi.....	48
4.4. Les propositions de la commission 4.....	53
Energie.....	53
Télécommunications et aménagement numérique.....	56
Transports.....	58
Grand port maritime.....	61
4.5. Les propositions de la commission 5.....	61
Développement des territoires.....	62
Biodiversité et littoral.....	63
Économie circulaire.....	65
Déchets et risques technologiques.....	66
4.6. Propositions de la commission 6.....	68
Education.....	68
Orientation.....	69
Apprentissage.....	70
Formation professionnelle.....	71
L'accompagnement des métiers.....	72
Le télétravail.....	73
Sanitaire et social.....	74
4.7. Propositions de la commission 7.....	74
Actions transversales.....	74
Tourisme.....	79
Culture et patrimoine.....	80
Sport.....	82
Éducation populaire, jeunesses, vie associative.....	83
5. Annexes - Compilation des retours des conseillères et conseillers du CESER.....	85
5.1. Commission 1.....	85
5.2. Commission 2.....	99
5.3. Commission 3.....	126
5.4. Commission 4.....	148
5.5. Commission 5.....	157
5.6. Commission 6.....	163
5.7. Commission 7.....	174

1. De la crise sanitaire à la crise économique et sociale

La crise sanitaire qui a frappé la planète est inédite dans sa soudaineté et dans son ampleur avec plus de la moitié de la population placée en confinement en quelques semaines, après que le 11 mars 2020, l'OMS a qualifié la situation mondiale du COVID-19 de pandémie.

Le bilan de cette crise sanitaire est dramatique avec plus de 300.000 décès dans le monde, crise à laquelle s'est jugulée une crise économique et sociale liée aux mesures de confinement et à l'arrêt de l'activité dont les conséquences sont renversantes sur le plan mondial :

- Selon l'OFCE, l'économie mondiale a connu une récession de -19% au mois d'avril 2020. Les pays d'Europe sont les plus affectés par les mesures de confinement, à l'instar de l'Espagne, l'Italie et la France qui connaissent des chutes de valeur ajoutée de plus de 30 points. Les Etats-Unis et l'Allemagne connaissent des chutes d'activité moins élevées (respectivement 22 et 24%) en raison de mesures de confinement moins strictes.
- Le PIB mondial chuterait de 32 % sur les huit semaines de confinement. Pour la seule activité marchande hors services immobiliers (constitués principalement des loyers), la perte de valeur ajoutée serait de 44 %.
- La perte de revenu d'exploitation des entreprises se chiffre à 42 milliards d'€ en huit semaines, avec des effets sectoriels très forts.
- Une contraction drastique de l'investissement, supérieure à 50 % pour les huit semaines de confinement, réduisant le besoin de financement des entreprises de 42 milliards à 17 milliards d'€ pour huit semaines de confinement.

Sur le plan national, les dernières notes de conjoncture de la Banque de France (du 12 mai 2020) et de l'INSEE (du 27 mai 2020) estiment la perte d'activité pour la France de l'ordre de 21% (contre 33% estimés début mai) pendant la période de confinement par rapport à une période « normale ». Au 28 mai 2020, l'activité économique des Pays de la Loire serait inférieure de près de 21 % par rapport à une situation « normale ».

Dans ce contexte, le Gouvernement prévoit une récession de -11% du produit intérieur brut (PIB) en 2020. Le déficit public se creuserait et pourrait ainsi atteindre 11,4 % du PIB et la dette publique 120,9 % du PIB.

L'impact de la crise sanitaire sur l'économie et les mesures mises en œuvre pour la limiter se traduisent par une augmentation du déficit budgétaire à 222 Mds €, contre 93,1 Mds € prévus dans la Loi de finances initiale. Le besoin de financement de l'État devrait s'élever à 361,2 milliards d'€, soit une hausse 130,7 Mds € par rapport à la Loi de finances initiale.

1.1. Les mesures d'urgence initiées à l'échelle de l'Union européenne

La Commission européenne a proposé un fonds de relance de 750 milliards d'€ afin de faire face à la crise économique dans l'UE provoquée par la pandémie de coronavirus, sous l'impulsion notamment de la France et de l'Allemagne.

Baptisé "EU Next Generation" et dévoilé le 27 mai par la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, ce plan se décompose en deux parties : une proposition de nouveau cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027, revu à la hausse avec 1.100 milliards d'€ (l'équivalent de 8 % du PIB annuel de l'UE), et une proposition de plan de relance qui viendrait le compléter, à hauteur de 750 milliards d'€.

Sur les 750 milliards d'€, 500 milliards seraient redistribués sous forme de subventions qui ne seront pas remboursées, un montant préconisé dans le projet franco-allemand, et le reste en prêts aux États membres.

L'Italie et l'Espagne seraient les pays qui se verraient le plus doté avec respectivement plus de 172 milliards d'€ et 140 milliards d'€ (répartis entre subventions et prêts), contre 40 milliards à la France.

Ces soutiens financiers pour les pays bénéficiaires seront conditionnés aux plans d'investissement et de réformes censés être compatibles avec les priorités de la Commission européenne : la transition écologique et numérique ainsi que l'amélioration de la "résilience économique". Ils devront par exemple s'efforcer d'augmenter leur autonomie stratégique dans un certain nombre de secteurs, notamment vis-à-vis de la Chine en ce qui concerne la santé.

Les bénéficiaires des fonds devront également tenir compte des recommandations de la Commission émises deux fois par an, lorsqu'elle encourage les pays membres à des réformes structurelles pour améliorer leur compétitivité.

La commission souhaite que ce plan de relance soit effectif au 1er janvier 2021 et doit être adopté par le parlement et l'union européenne. Le remboursement des intérêts commencerait dès 2021 et celui de la dette s'étalerait de 2028 à 2058. Ce programme complète un plan de relance de 540 milliards d'€ décidé en avril.

1.2. Les principales mesures d'urgence économiques annoncées par le Gouvernement

Pour faire face à la crise économique, différents textes de lois ont été adoptés. Ces textes prévoient des mesures économiques pour aider et soutenir la trésorerie des entreprises et des associations, limiter les faillites et les licenciements et ainsi maintenir l'économie. Depuis la levée progressive du confinement, le Gouvernement multiplie les annonces en faveur des filières exposées.

Les mesures mises en place pour préserver la trésorerie des entreprises

Le Gouvernement a mis en place des mesures financières pour préserver la trésorerie des entreprises pendant l'épidémie du coronavirus :

- Report des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs) pour toutes les entreprises qui le souhaitent, avec un minimum de contraintes administratives. Au 20 mai, le report des échéances fiscales pour la Région Pays de la Loire s'élève à 111,89 M€ pour 4000 aides.
- Remboursement anticipé de créances fiscales dues par l'État en 2020, telles que les créances de crédit impôt et de TVA.
- Mise en place d'un mécanisme de garantie de l'État (Prêt Garantie Etat) avec Bpifrance portant sur un encours total de **300 Md€** pour permettre l'octroi de prêts de trésorerie aux entreprises entre le 16 mars 2020 et le 31 décembre 2020 ; ces prêts pourront couvrir jusqu'à 25% du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise. Ils pourront être remboursés sur une période allant jusqu'à 6 ans. Pour le territoire des Pays de la Loire, le montant des prêts garantis par l'État (PGE) pourrait atteindre 15,3 Md€. **Au 20 mai, le montant des PGE s'élève à environ 3,3 Md€ pour la Région Pays de la Loire pour 20.473 aides.**
- Dispositif de médiation du crédit avec le soutien de l'État et de la Banque de France pour négocier un rééchelonnement des crédits bancaires.
- Dispositif de médiation des entreprises pour le traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises.
- Report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté.
- Et dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes.

Quelques autres mesures d'accompagnement des entreprises

En complément des mesures prises pour préserver la trésorerie, d'autres mesures d'urgence viennent accompagner les entreprises. Citons, sans que cette liste soit exhaustive :

- Dispositif du chômage partiel renforcé et financé par l'État et l'Unédic à hauteur de 100% du salaire net au niveau du SMIC ou pour les personnes en formation, 84 % pour les salaires supérieurs au SMIC et inférieurs à 4,5 SMIC. Au 1er juin, 1,37 million de demandes d'autorisation préalable d'activité partielle (DAP) ont été déposées concernant 13,1 millions de salariés. L'État a complété le dispositif en exonérant de charges sociales les 16% du salaire que les entreprises maintiendraient pendant la période de chômage partiel. **Depuis le 1er mars, 73.543 dossiers ont été déposés au 1er juin en Pays de la Loire pour 819.783 salariés et 359 millions d'heures.**
- Création d'un Fonds de solidarité national pour les TPE et PME ; ce fonds est abondé par l'État, les Régions et les assureurs ; il s'adresse à toutes les TPE, artisans, commerçants, micro-entrepreneurs, professions libérales réalisant moins de 1M€ de chiffres d'affaires, dont le bénéfice imposable est inférieur à 60 000 € et qui ont été fermés par décision administrative ou qui ont subi une perte de chiffre d'affaires de plus de 50% ; la perte de chiffres d'affaires sera calculée sur les 12 mois de l'année 2019. Depuis le 18 mai, sont

également éligibles les entreprises sans salarié ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public entre le 1er mars 2020 et le 11 mai 2020 et avec un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos supérieur ou égal à 8 000 €. Evalué initialement à 1 Md€, le fonds a été porté à **7 Md€** ; il permet pour les indépendants qui remplissent les conditions de bénéficier d'une aide mensuelle de **1.500 €** sur simple déclaration à la direction générale des finances publiques (DGFIP) ; une aide supplémentaire versée en une seule fois, au cas par cas, **de 2.000 €** pouvant aller jusqu' à **5.000 €** peut être attribuée aux petites entreprises menacées de faillites du fait de la crise ; cette demande d'aide complémentaire est instruite par le Conseil régional et la Préfecture de région. **Au 29 mai, 147 918 aides ont été versées pour un montant global de 197,68 M€ pour les Pays de la Loire.**

- Renforcement des participations financières de l'État dans les entreprises stratégiques en difficulté, avec une enveloppe de crédits de **20 Md€**.
- Abondement du Fonds de développement économique et social (FDES) dont l'enveloppe de prêts aux entreprises fragiles et en difficulté atteindra **1 Md€**.
- Mise en place d'un mécanisme d'assurance-crédit à hauteur de **10 Md€** pour aider les fournisseurs à se couvrir contre le risque d'impayés de leurs clients français et d'assurance-crédit export à hauteur de **2 Md€** afin d'aider les PME et ETI exportatrices.
- Non application des pénalités de retard pour les marchés publics d'État et des collectivités territoriales, le Coronavirus est reconnu comme un cas de force majeure.
- Mise en place d'un fonds d'urgence dédié à l'économie sociale et solidaire et géré par France Active dans les régions, pouvant donner lieu à une subvention de 5.000€.

Plusieurs plans en soutien aux filières en difficulté

Le Gouvernement a annoncé le 14 mai le lancement d'un plan de soutien interministériel à destination du secteur touristique. Ce plan souhaite répondre à la crise sanitaire qui a très fortement touché le secteur touristique.

Les principales mesures de soutien aux entreprises du tourisme et de l'événementiel sportif et culturel :

- Maintien de l'activité partielle jusqu'à la fin de l'année 2020.
- Prolongation du fonds de solidarité jusqu'à la fin de l'année 2020, avec un accès élargi à des entreprises qui ont jusqu'à 20 salariés et jusqu'à 2 M€ de chiffre d'affaires. L'aide pourra s'élever jusqu'à 10 000 €.
- Exonération de cotisations sociales pour les TPE et PME, pendant la période de fermeture ou de très faible activité, au moins de mars à juin, pour un montant estimé à 2,2 Mds €. Un crédit de cotisation égal à 20 % des salaires versés depuis février s'ajoutera aux exonérations de cotisations patronales.
- Mise en place d'un prêt garanti par l'État « PGE saison », ses conditions seront plus favorables que le PGE classique avec un plafond plus élevé (3 meilleurs mois de l'année 2019, contre 25% du CA 2019 pour le PGE classique)
- Annulation des loyers et redevances d'occupation du domaine public pour les TPE et PME pour la période de fermeture administrative.

- Allègement possible de la taxe de séjour et de la cotisation foncière des entreprises CFE par les collectivités locales qui pourront, si elles le souhaitent, réduire de deux tiers la CFE. L'État en financera la moitié.
- Report des échéances de crédit jusqu'à 12 mois (au lieu de 6 mois actuellement).
- Augmentation du plafond journalier des tickets restaurants qui sera augmenté de 19 à 38 €, l'utilisation sera autorisée les week-ends et jours fériés, à partir de leur date de réouverture et jusqu'à la fin de l'année 2020 et uniquement dans les restaurants.
- Renforcement du plan d'investissement, **3 Mds** d'investissements vont accompagner la reprise et la transformation du secteur.

En complément de ce plan de soutien à destination des entreprises du tourisme et de l'événementiel sportif et culturel, le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, a annoncé plusieurs plans de soutien :

- Un plan d'aide à l'aéronautique de 15 milliards d'€
- Un plan de soutien au secteur automobile qui favorisera «l'achat de véhicules propres» de 10 milliards d'€.
- Le transport routier de voyageurs devrait bénéficier d'une aide de 50 millions d'€ et le secteur des autocars et bus touristiques sera inclus dans le "plan tourisme".
- Des aides ont également été promises le 11 mai par Bercy et le ministère de l'Agriculture pour soutenir le secteur viticole.

Les mesures annoncées en faveur des fonctionnaires mobilisés et des familles les plus modestes

Le Gouvernement a annoncé des mesures en faveur de certains fonctionnaires particulièrement mobilisés, et des familles les plus modestes, au plus fort de la crise sanitaire, avec une prime nette d'impôts de 500 à 1000 €, augmentée de 500 € dans la trentaine de départements les plus touchés, et une majoration de 50% de toutes les heures supplémentaires des personnels soignants.

L'ensemble de ces mesures est estimé à 300 M€ pour la fonction publique d'État et à 1,3 Md€ pour la fonction publique hospitalière.

Enfin, la deuxième loi de finances rectificative permet aux collectivités locales de verser à leurs agents une prime défiscalisée et exonérée de charges sociales d'un montant pouvant aller jusqu'à 1.000 €.

L'Etat a également pris des mesures pour les familles les plus modestes. Il s'est engagé également à une aide exceptionnelle de solidarité de 150 € majorée de 100€ par enfant aux bénéficiaires du RSA, de l'allocation de solidarité spécifique et aux familles qui ont recours aux aides au logement.

1.3. Les mesures d'urgence économiques déployées par la Région des Pays de la Loire

Face à la crise sanitaire, la Région a déployé un plan d'urgence qui mobilise des dispositifs existants en prêt et garantie et met en place des mesures supplémentaires afin d'accompagner les

entreprises régionales, le tissu associatif, culturel, sportif et le personnel soignant. Le Conseil régional met en œuvre également des mesures d'aide pour soutenir ses prestataires, les acteurs économiques et les citoyens ligériens.

Les dispositifs existants mobilisés en urgence

Les dispositifs existants que la Région a mobilisés sont :

- Des prêts en trésorerie avec « Pays de la Loire redéploiement ». La Région met à disposition une enveloppe de **15 M€** pour aider les entreprises industrielles et touristiques sous forme de prêts sans garantie au taux de 2,03% et pouvant prévoir un différé de remboursement pouvant aller jusqu'à 4 ans ;
- et des garanties avec le fonds « Pays de la Loire Garantie ». La Région mobilise **10 M€** du fonds afin de garantir jusqu'à 80% (au lieu de 70%) les prêts bancaires contractés par les entreprises ligériennes.

La Région estime que ces mesures combinées à celles des financeurs privés et d'autres garants (BPI, SIAGI, France active) auront pour effet :

- Un volume d'octroi de prêts de 60 M€,
- et un volume de prêts garantis de 205 M€.

Les mesures supplémentaires de soutien à l'économie

La Région a mis en place des mesures d'urgence supplémentaires :

- Abondement à hauteur de **25 M€** du Fonds de solidarité nationale annoncé par le Gouvernement (d'un montant total de 7 Md€).
- Lancement d'un fonds de soutien intitulé « Fonds territorial Résilience » avec l'appui de la banque des territoires et en partenariat avec d'autres collectivités qui viennent l'abonder (Départements, EPCI) ; l'objectif est de venir en aide aux artisans, commerçants, associations et petites entreprises de la région, créées avant le 1er janvier 2020, de 10 salariés et moins ; ce dispositif permettra d'obtenir une avance remboursable forfaitaire sans contrepartie bancaire qui s'échelonne entre 3 500 € et 10 000 €, selon leurs chiffres d'affaires; ce fonds a pour vocation de prendre le relais du Fonds de solidarité nationale ; à ce jour il s'élèverait à **32 M€** dont près de 8 M€ mobilisés par la Région qui a tout récemment annoncé son évolution : après avoir aidé près de 500 entreprises de moins de 10 salariés et de moins de 1 million d'€ de chiffre d'affaires, le Fonds territorial Résilience évolue pour répondre au défi de la relance. Cumuler une aide du Fonds national de solidarité et du Fonds Résilience sera possible. Justifier que son entreprise se trouve en cessation de paiements sous 60 jours ne sera plus nécessaire. Accéder au Fonds Résilience sera possible pour les entreprises créées avant le 1er mars et employant jusqu'à 20 salariés et (ou) réalisant un chiffre d'affaires de 2 millions d'€. Ce fonds sera mobilisable jusqu'au 31 décembre 2020.
- Déploiement d'un nouveau dispositif en partenariat avec BPI, sous forme de prêt « Pays de la Loire Prêt rebond ». La Région mobilise une enveloppe de **12 M€** de prêts à destination des PME directement impactées par la crise sanitaire et propose des prêts à taux zéro de

montant compris entre 10 et 300 K€, sans garantie, d'une durée de 7 ans et avec un différé de remboursement en capital de 2 ans.

- Report de 6 mois des échéances de prêts consentis antérieurement à 150 entreprises ayant des échéances entre le 1er avril et le 1er octobre 2020 (sur demande des entreprises) ; les échéances concernées sont chiffrées à **5 M€**.
- Création d'un fonds exceptionnel d'urgence «Pays de la Loire fonds d'urgence Evénement» doté de **2 M€** pour venir en aide aux structures organisatrices d'événements associatifs, culturels et sportifs, touchées par la situation actuelle, avec un plafond de subvention de 30.000 €. Ce fonds est complété par un effort régional de 2,3 M€ (maintien des subventions versées pour des manifestations finalement annulées, et renforcement de dispositifs actuels), portant à **4,3 M€** le soutien financier régional global pour les associations organisatrices d'événements culturels et sportifs.
- Création également d'un fonds urgence précarité d'**1 M€** pour soutenir les associations qui œuvrent chaque jour auprès des plus fragiles.
- Et pour accompagner et aider le personnel soignant, création d'un fonds régional «Pays de la Loire Urgence Santé» doté de **4 M€** pour l'achat d'équipements.

Les mesures d'aide aux prestataires, acteurs économiques et citoyens ligériens

Dans cette période complexe, de nombreuses initiatives ont été prises par le Conseil régional pour soutenir ses prestataires, les acteurs économiques et les citoyens ligériens :

- Gratuité des transports régionaux pour les personnels de santé.
- Versement d'une aide exceptionnelle de 1000€ aux élèves aides-soignants et étudiants infirmiers stagiaires mobilisés pendant la crise sanitaire, **3,75 M€** de mobilisés.
- Maintien du paiement des transports scolaires et réguliers aux transporteurs même en l'absence de service fait, la dépense s'élève à **27 M€**.
- Suppression du coût de l'abonnement pour le mois d'avril sur le réseau Aléop (TER, cars scolaires et réguliers), l'effort financier s'élève à **3,5 M€**.
- Maintien des bourses Envoléo pour les étudiants, un coût de **1 M€**.
- Absence de pénalités de retard et d'indemnités sur les achats publics régionaux.
- Simplification de ses propres processus de décision, en déléguant à la Présidente du Conseil Régional les décisions urgentes dans ce contexte exceptionnel. L'ordonnance N° 2020-391, art.4, permet par ailleurs aux Conseils régionaux de ne pas consulter le CESER pendant la période d'urgence de la crise sanitaire.
- Dérogation à certains processus d'autorisation d'aides aux entreprises imposés par la loi NOTRe.
- Prise de décision rapide pour répondre aux demandes de report d'échéances des entreprises.

- Abondement d'un fonds solidaire aux côtés de la banque des territoires (fonds géré par France Active) de 1M€ destiné à octroyer des prêts à taux 0 aux structures de l'ESS de plus de 10 salariés.

Au total, entre le redéploiement des dispositifs existants et les mesures exceptionnelles mises en place dans le cadre d'un plan d'urgence, la région annonce avoir engagé plus de 120 millions d'€.

Les conséquences potentielles de la crise sur les finances de la Région

La crise va impacter les finances de la Région dès 2020 mais surtout en 2020 et 2021. Régions de France évalue ainsi la perte de recettes pour l'ensemble des régions à 700 M€ en 2020 et entre 2 et 4 Milliards d'€ pour 2021 et 2022, ce qui aura des conséquences notamment sur l'épargne brute et la capacité de désendettement (CDD).

Pour la TVA dont les Régions perçoivent une fraction depuis 2018, l'impact se matérialisera dès 2020. En effet, l'encaissement du mois m correspond directement aux recettes encaissées par l'Etat en $m-1$. Sur la base d'une hypothèse de récession de 8% du PIB (alors que l'Etat a depuis actualisé cette récession à 11%) le produit attendu atteindrait son niveau plancher garanti par la loi, soit 186,1 M€, qui correspondait à la substitution de la TVA au montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2017, ce qui représenterait une moindre recette de 18,2 M€ au regard du budget voté.

Pour la taxe sur les cartes grises, la chute l'activité du marché automobile est estimée à 14% selon l'agence de notation Moody's ce qui induirait un produit de 121,2 M€ soit une baisse de 19,5 M€ par rapport aux inscriptions du BP 2020.

Pour les autres recettes :

- La TICPE, assise sur les consommations de carburants, devrait connaître une diminution dans ses deux volets, fonctionnement et investissement, de l'ordre de 3 M€.
- Les recettes de politiques publiques seront également impactées, soit en raison de décisions de la Région (pour les abonnements mensuels), soit en raison d'une diminution de recettes fondées sur des cofinancements, pour un niveau estimé de 6 à 9 M€.
- La CVAE ne devrait pas être impactée en 2020 (501 M€).

Au total la perte totale de recettes sur le budget régional est évaluée à date aux alentours de 50 M€ pour 2020.

Selon la Région, pour 2020, le seul impact de la baisse des recettes à trois conséquences immédiates sur les agrégats :

- Une baisse de l'épargne brute du même montant, soit potentiellement de l'ordre de 50 M€.
- Une hausse de l'emprunt pour compenser la baisse de l'épargne brute.
- Une hausse de la CDD mécanique, compte-tenu du mode de calcul de la CDD (stock de dettes sur épargne brute), à 8,5 années (un stock de dette de l'ordre de 1769 M€ fin 2020 pour une épargne brute de l'ordre de 207 M€ projeté au CA 2020).

Pour 2021 et 2022, les recettes de la TVA et le produit des cartes grises seront probablement à un niveau encore faible en valeur absolue.

Le produit de la CVAE sera également en forte baisse. En 2021, la Région percevra les acomptes versés par les entreprises en 2020. Si ces versements étaient en forte diminution en 2020, les diminutions de produit de CVAE pour la Région seraient alors très importantes en 2021 (et 2022, un versement de solde étant payé au cours de l'année n+2).

Selon Régions de France, la CDD serait, en moyenne pour l'ensemble des régions, de 16,4 années en 2021 sur la base des estimations actuelles.

2. La saisine de la Région

La Présidente de Région est intervenue en bureau du CESER le 4 mai pour présenter les mesures d'urgence mise en place par la collectivité et lui demander de préparer des propositions qui pourraient être étudiées dans le cadre d'un « plan de relance » que prépare la Région à l'été.

Par une saisine officielle en date du 7 mai 2020, la Présidente de Région a demandé au CESER «d'apporter sa contribution à l'élaboration d'un plan de relance qui éclaire des mesures à prendre pour empêcher que la crise sanitaire ne tourne au désastre économique et social».

Le bureau a décidé pour cette saisine de concentrer ses propositions sur les actions pour lesquelles la Région pouvait intervenir rapidement et directement. En parallèle, il a validé le principe d'une auto-saisine qui portera de manière plus large sur les mutations à engager sur les plans économique, sociétal, environnemental, institutionnel et qui rendra ses propositions en fin d'année.

2.1. Une démarche inédite pour le CESER

Lors du bureau le 11 mai, le CESER a validé la feuille de route et la méthodologie mise en place en s'appuyant sur un comité de pilotage composé du Président du CESER, des Présidents de commissions et rapporteurs généraux, chargé de coordonner les propositions des commissions sur la base d'un cadre de travail fourni aux conseillères et conseillers (cf annexes).

Ce cadre visait à la fois à permettre les retours des conseillères et conseillers dans un délai très court et à consolider leurs réponses pour les rendre rapidement opérationnelles dans un plan qui structure les documents :

- Les constats et les impacts de la crise.
- Les premiers enseignements à en tirer.
- Les mesures urgentes et leur mise en œuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation).

Cette méthode nouvelle a été efficace puisque plus de 90 réponses ont été apportées en 10 jours représentant **un taux de retours de 75%** des membres et organisations du CESER.

Les retours des conseillères et conseillers et le travail des commissions reflètent quelques éléments communs précisés ci-dessous.

2.2. Une violence dans l'impact de cette crise sanitaire, économique et social.

L'ensemble des pans de la société a été directement touché par la crise, les mesures de confinement et les conséquences qui en découlent, la plupart du temps de manière violente.

Les plus faibles et les plus démunis ont été les plus durement et directement touchés avec par exemple la fermeture des services d'accueil (aide social à l'enfance, accueil d'enfants porteurs de handicaps, décrochage scolaire, recrudescence des violences conjugales, conditions de vie précaire dans des logements...).

Pour les publics scolaires, il est apparu des inégalités dues à la fracture numérique (postes informatiques au sein des ménages) et des conditions de travail à domicile (espace domestique) ; de même entre les territoires avec ceux qui étaient déjà en déficit de services publics (quantité, qualité) et qui sont encore plus impactés.

Les jeunes, les étudiants qui ont vu leur perspective à court terme s'effondrer ont également été un public particulièrement affecté par la crise, notamment ceux qui étaient en contrat d'apprentissage, en mobilité internationale ou les lycéens en première et terminale qui n'ont pu passer leur examen en bonne et due forme. A noter le cas particulier des jeunes qui vont rentrer sur le marché du travail en septembre et qui vont se retrouver dans un contexte plus qu'incertain.

Les chefs d'entreprise qui ont vu leur activité s'arrêter nette ou les salariés qui se sont retrouvés en chômage partiel ont également subi cette crise de manière violente, souvent parce qu'elle s'est manifestée brutalement : pas ou peu d'anticipation des pouvoirs publics, pas le temps de se retourner pour prendre les mesures avec réflexion, nécessité de décisions dans l'urgence permanente, conditions de travail souvent dégradées avec des logements peu adaptés et/ou des enfants à éduquer en parallèle, interdiction de rassemblements remettant en cause, encore actuellement, bon nombre de projets...

Le secteur de l'artisanat, du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration et des petites entreprises a subi de plein fouet cette crise ; de l'arrêt total d'activités pour les coiffeurs, les traiteurs, les fleuristes entre autres, à un ralentissement pour les garagistes, les formateurs, les consultants... Au total, 25.000 entreprises de proximité sont menacées de liquidation à moyen terme sur 123.000 soit 20%, comptant 50.000 actifs sur 312.000 (16%).

A contrario, L'agriculture n'est pas le secteur le plus touché par la crise sanitaire. Il n'y a pas eu rupture de la chaîne alimentaire et les agriculteurs ont su répondre présents aux attentes. Toutefois, la fermeture des restaurants, des cantines scolaires, de la restauration collective, des fleuristes... a eu des impacts sur certaines filières (viticulture, horticulture, certains morceaux de viande bovine, produits de la pêche et de l'aquaculture).

L'industrie a été particulièrement touchée avec une baisse de 30 à 80% de l'activité sur des secteurs clés de notre région comme l'aéronautique ou l'automobile qui se traduit par un effondrement des trésoreries, l'effondrement du secteur de l'intérim ou le recours massif au chômage partiel.

Enfin, le secteur du tourisme et de la culture est probablement avec le commerce le secteur le plus rapidement impacté alors que s'ouvre la saison estivale. La baisse du chiffre d'affaires est significative avec une perte estimée à 50 % du CA annuel pour la plupart des structures ligériennes et la dégradation de la trésorerie des entreprises et associations, des structures qui déjà avaient peu de réserves.

2.3. Des pouvoirs publics au rendez-vous des urgences

Même s'il faudra au niveau de l'Etat tirer les enseignements de l'impréparation d'une telle crise, dans un second temps, et malgré la pénurie de masques ou de tests qui n'est plus à démontrer tant elle apparaît évidente aux yeux de tous, les pouvoirs publics, Etat et collectivités, ont su prendre très rapidement des mesures économiques d'une ampleur exceptionnelle pour limiter les effets de la crise et faire face à l'urgence tant dans la réactivité que dans la dimension.

Le rôle de l'Etat a ainsi été essentiel et primordial dans le plan d'urgence, en apportant la grande masse des aides. Ainsi, le report des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs) pour toutes les entreprises, la mise en place d'un mécanisme de garantie de l'Etat avec Bpifrance pour permettre l'octroi de prêts de trésorerie et le dispositif du chômage partiel financé par l'Etat et l'Unédic ont été essentiels à la survie de très nombreuses entreprises.

Le montant complémentaire venant de la Région et des collectivités locales n'en demeure pas moins important et apprécié. Ainsi, la capacité de la Région à mettre en place du sur-mesure tantôt en s'adossant aux dispositifs nationaux (abondement du Fonds de solidarité nationale annoncé par le Gouvernement), tantôt en proposant de les porter et de les adapter le cas échéant a été particulièrement apprécié.

De même, la décision de maintenir les aides aux acteurs culturels malgré l'annulation des manifestations, la suppression des mensualités d'avril et mai dans les transports en commun ou la mobilisation pour subvenir aux besoins des personnels de santé ont été des signaux positifs dans ce contexte inédit.

A l'initiative des partenaires sociaux, une conférence sociale avec certains d'entre eux s'est mise en place dans laquelle l'Etat y prend toute sa place ainsi que la Région.

2.4. Une prise de conscience renforcée pour concevoir de nouvelles pratiques

Aux drames humains qui se sont succédé, liés au covid-19 ou au confinement, se révèlent peu à peu des drames sociaux, économiques, qui bouleversent tous les pans de la société et doivent amener chacun à la réflexion, à la mesure, à la nuance pour mieux aborder la nouvelle page qui est à écrire.

Le CESER pense qu'il y aura un avant et un après Covid-19 et que cette crise va durablement impacter nos comportements et nos modes de vie. Il convient néanmoins de poser les bases d'une réflexion qui s'appuie sur les faits, sur la science, sur les chiffres pour mieux définir le périmètre de ce que nous souhaitons.

Tout d'abord, il faut souligner que cette crise a fait apparaître de nouvelles tendances qui peuvent être des sources inspirantes pour l'avenir comme par exemple :

- Une modification des comportements d'achats, moins en grande distribution, en ayant recours aux petits commerces de proximité, plébiscités aussi pour le lien social, les services mis en place, la solidarité.
- L'essor de marchés de plein air, de magasins fermiers, d'AMAP plébiscités.
- Une aspiration de retour vers les zones moins densément peuplées.

- Le développement de circuits courts de l'économie de proximité (achats alimentaires de proximité en hausse, en particulier dans les communes rurales) et les « ententes type drive » entre les acteurs économiques dans les territoires avec mise en place de plateforme en ligne.
- Sur le plan industriel, cette crise a favorisé une prise de conscience écologique et l'intérêt de certaines relocalisations. En particulier, la crise aura sans doute mis en exergue l'adaptation nécessaire des industries aéronautique, navale et automobile aux besoins de demain, moins polluants, et la nécessité de se rendre moins dépendant de productions délocalisées, en Asie bien sûr, et à minima hors d'Europe.
- La crise révèle une nouvelle fois l'intérêt de tendre vers une industrie éco-responsable qui soit écologique pour répondre aux enjeux environnementaux, humaine pour répondre aux enjeux sociétaux, compétitive et innovante pour répondre aux enjeux de la concurrence, collaborative et solidaire pour accompagner les territoires dans leurs objectifs d'aménagement mais également pour imaginer le développement de l'économie circulaire et des circuits courts, stratégique pour répondre aux enjeux de souveraineté qui ont récemment pris tout leur sens.

Cependant, la ligne de crête est étroite. Si la crise sanitaire a permis une baisse des émissions de GES prévue entre 8 et 10% en 2020 (par rapport à 2019) selon l'Agence Internationale de l'Energie, elle a aussi engendré de très grandes souffrances pour les populations et une très grande fragilité de nombreuses activités économiques. Il sera donc essentiel de préparer les mutations souhaitables de notre société sur des bases chiffrées et partagées.

C'est tout l'enjeu de la contribution que rendra le CESER en fin d'année en complément de celle-ci sur les mesures urgentes du « plan de relance ».

3. Les mesures prioritaires du plan de relance pour le CESER

L'ensemble des mesures proposé par le CESER est à retrouver dans les propositions des commissions qui conformément à la méthode déployée ont établi :

- Les constats et les impacts de la crise
- Les premiers enseignements à en tirer
- Les mesures urgentes à mettre en place

Le CESER appelle la Région à un « plan de relance » affichant une **ambition forte** tant sur le plan politique que budgétaire afin de donner **confiance** et **espoir** aux ligériens.

Cette ambition doit mettre en avant le **rôle stratégique de la Région** et la positionner comme coordonnateur et ensemblier des collectivités sur les plans de relance pour assurer un pilotage des mesures évitant les doublons dans les actions et la dispersion des moyens.

Le CESER n'a volontairement pas proposé de budget sur les actions considérant qu'à ce stade, l'enjeu principal était de les élaborer. Il exercera pleinement son rôle dans les avis à donner lors du prochain budget supplémentaire.

Les mesures conçues par le CESER incluent des éléments évaluatifs (cf documents des commissions). Le CESER propose que le plan de relance soit assorti d'une démarche évaluative.

Les mesures que propose le CESER sont prioritairement liées à **l'économie, à l'emploi, à la lutte contre la précarité** et visent à limiter autant que possible les impacts de la crise par des mesures de relance rapide. Celles-ci ne devront pas perdre de vue l'urgence de la transition écologique et environnementale qui constitue une nécessité et une opportunité de relance économique et sociale.

Ces mesures se structurent selon 4 axes prioritaires :

- Les mesures financières
- Les mesures économiques et sociales
- Les mesures liées à l'accompagnement des territoires et des populations
- Les mesures liées à la transition environnementale

3.1. Les mesures financières

L'objectif pour le CESER est d'éviter « le mur de la dette » à 12 mois pour les acteurs économiques. La proposition se décompose en 2 volets permettant de réfléchir les interventions de la Région sur la relance économique :

- Une intervention en fonds propres
- Une intervention sous forme de subventions

En Parallèle, une mise à l'étude rapide de mesures appropriées doit être lancée pour prendre en compte les métiers et statuts non éligibles à ces deux volets, en particulier dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation populaire et de l'événementiel.

1er volet : renforcer les fonds d'intervention en fonds propres de la Région

Dans le cadre des mesures d'urgence, la Région a mobilisé autour d'elle la Banque des territoires et des EPCI pour abonder le « fonds résilience ». Cette mesure n'a pas encore atteint son objectif pour diverses raisons tenant aux critères, même si ceux-ci ont été récemment assouplis, et surtout à la nature de l'aide sous forme d'avances remboursables.

Il n'a que partiellement répondu aux besoins particuliers des secteurs culturel et touristique, du sport et de la vie associative liée aux activités de jeunesse, de solidarité et d'éducation populaire, très affectés et sans visibilité de reprise.

Le fonds doté à l'origine de 32 M€ n'a été sollicité qu'à hauteur de 10% de son montant dans sa première version. Le CESER propose que ces sommes rapidement disponibles soient redirigées en tout ou partie vers un fonds d'investissement mutualisé en fonds propres ou quasi-fonds propres des entreprises à capitaux, formule à privilégier par rapport aux avances remboursables.

L'objet serait de soutenir en priorité des projets de transformation d'entreprises matures (nouveaux modèles économiques, nouveaux process...) plutôt que des projets technologiques lancés par des start up (nouvelles technologies ou biotechnologies) pour lesquels la Région investit déjà.

A partir d'un fonds existant (Pays de Loire Participation) ou à créer, l'idée est de réunir autour de la table de ce fonds mutualisé entre les acteurs publics (collectivités locales) et privés (entreprises, banques, salariés, citoyens-fléchage de l'épargne populaire vers l'économie réelle locale-).

L'appel public à l'épargne privée pouvant prendre plus de temps, il pourrait être différé de quelques mois (pour les banques et les particuliers).

Le fonds interviendrait sur du long terme (pas de sortie avant environ 4 ans pour un horizon de 10 ans), ce qui offre :

- Pour les investisseurs (dont la Région), la possibilité de retour sur investissement, même si c'est à long terme,
- Pour les entreprises, la possibilité de se renforcer en fonds propres et donc de compenser les pertes liées à la crise économique, et préserver des capacités d'endettement pour le futur.

Le CESER propose un autre axe d'abondement de ce dispositif ; la mesure de report des échéances d'avances remboursables prise par la Région (dans le cadre du plan d'urgence), et qui concerne près de 150 entreprises pour 5 M€, pourrait être revue. Plutôt que faire l'objet d'un simple report, ces échéances pourraient faire l'objet d'un abandon de créances assorti d'une clause de retour à meilleure fortune (à préciser avec les acteurs). Dans le cas de retour à meilleure fortune, l'entreprise concernée pourrait soit rembourser la Région, soit alimenter à due concurrence le fonds mutualisé et participer sur un principe d'économie circulaire et solidaire au financement d'autres entreprises.

Le fonds interviendrait de façon minoritaire, en fonds propres ou quasi-fonds propres pour financer des investissements (à définir) et des mesures d'accompagnement au rebond. L'intervention potentielle en obligations convertibles pourrait être assortie d'une prime de non-conversion pas ou très peu rémunérée, pour ne pas alourdir le coût pour l'entreprise (et limiter les effets d'aubaine).

Des critères d'éligibilités seraient fixés afin que les investissements permettent la transformation des entreprises sur des sujets d'avenir, des nouveaux modèles économiques (économie de la fonctionnalité et de la coopération, économie circulaire, transition énergétique...) :

- Taille des entreprises (plutôt les plus petites)
- Projet à financer (rebond, innovation, diversification d'avenir socialement responsable...)
- Sur le territoire des collectivités investissant dans le fonds
- Sur les secteurs que la Région choisirait d'accompagner vers la transition. Une attention particulière devrait être portée sur les sociétés exerçant dans les domaines du tourisme, de la culture et du sport.

2ème volet : Un soutien renforcé sous forme de subventions

Ces subventions seraient priorisées vers des projets de transition énergétique, numérique, innovation, RSE, circuits courts, production locale et concerneraient prioritairement les TPE, entreprises associatives, les professions libérales, les entreprises de l'économie de proximité et sociale et solidaire, ne pouvant pas bénéficier d'un accompagnement en fonds propres. Au sein de ce volet, les acteurs du tourisme, de la culture, du sport, de l'éducation populaire, de l'environnement, de la cohésion sociale et les solidarités, devront faire l'objet d'une identification précise et d'une inflexion des modes actuels d'intervention publique pour prendre en considération les effets rebonds et retards de ces domaines d'activité, y compris non marchands.

Cette mesure ne remet pas en cause les prêts et avances qui sont à l'évidence pertinents dans certaines situations ; elle répond à des problématiques précises centrée sur le maintien des emplois, en particulier celles des très petites entreprises, de certains indépendants et des associations. Elle doit avoir vocation à mieux intégrer la saisonnalité de certains secteurs et ses incidences sur l'emploi.

Adapter les critères d'éligibilité

Les prêts et les subventions sont complémentaires et devraient à ce titre pouvoir être cumulés. Leurs règlements d'intervention doivent être revus et les formulaires de demande simplifiés, dans le cadre d'un dialogue avec les bénéficiaires des secteurs concernés. Des pistes peuvent d'ores et déjà être énoncées. Intégrer une entrée « métier » ou « champ d'action », en plus de l'entrée « statut » (clause indispensable dans la culture), permettrait d'éviter les exclusions d'emblée et la sous-utilisation des dispositifs. Il serait opportun de lever l'effet de seuil, induit par une limite de chiffre d'affaires, et d'examiner la pertinence des dossiers déposés. L'éligibilité devrait reposer sur des critères comme la perte réelle de chiffre d'affaires due à l'arrêt pendant la crise de l'activité exercée majoritairement par la structure – quelle que soit sa taille –, le type de public qu'elle accueille et ses canaux de vente. Pour les activités de services et le tourisme, une structure qui vend ses prestations directement auprès d'une clientèle de particuliers (B-to-C) sera moins touchée qu'une structure dont l'activité est fortement dépendante de prescripteurs (B-to-B). Il s'agit de préserver, le plus possible, les emplois non délocalisables des filières.

Favoriser un accès rapide à l'ensemble de ces aides et améliorer leur visibilité

La crise actuelle impose de faciliter le passage rapide en commission d'attribution des dossiers de demande de subvention pour l'année 2020, afin de rassurer les structures sur leurs modèles économiques, et de procéder à des versements rapides (ex : versement de la totalité des montants prévus dès notification au lieu des règles actuelles de délégation et différés de soldes). Cette mesure simple, permettrait de répondre aux nécessités urgentes de trésorerie. Les structures ont aussi besoin d'une visibilité sur les financements 2021 possibles.

3.2. Les mesures économiques et sociales

Relancer la commande publique et privée

L'un des moyens de relancer rapidement l'activité économique est d'activer rapidement la commande publique comme effet de levier et par effet induit, la commande privée. Pour cela, il est nécessaire de regarder les engagements pris par la Région, en analysant les "restes à payer", pour identifier les chantiers qui pourraient avoir été différés, retardés pour une relance rapide éventuelle.

Ce travail permettrait de mettre en exergue les chantiers, qui peuvent conduire à retrouver de l'activité sur le territoire, recréer de l'emploi, se diriger vers une économie qui tient compte davantage des impératifs environnementaux, écologiques et des circuits courts et ainsi relocaliser l'économie.

Il permettrait également d'identifier les priorités dans les dépenses d'investissement et ferait ressortir les ressources mobilisables, les investissements déjà prévus à réorienter, et relancer l'économie de proximité.

Pour mieux exploiter le potentiel des marchés publics et privés dans la relance économique et accentuer l'effet de levier, il est nécessaire d'envisager des commandes groupées et concertées avec les acteurs du territoire (marchés négociés).

Renforcer les circuits courts

Les circuits courts, la préférence donnée à des produits proches et de qualité doivent être encouragés au-delà de la crise, dans l'intérêt des producteurs comme des consommateurs. A cet effet, il apparaît souhaitable que la Région soutienne et favorise la création et le développement des circuits courts, dans tous les domaines qui s'y prêtent y compris la restauration hors domicile (ex : commande publique sur les cantines des lycées). Ces mesures contribuent au développement de la production locale et à la transition écologique. A ce titre, le CESER préconise de faire appel aux circuits courts alimentaires et non alimentaires en favorisant l'achat responsable et en privilégiant l'origine Pays de Loire ou France en matière d'achats publics.

Agir sur les filières stratégiques du territoire

En lien avec l'Etat, dans le cadre de ses plans de relance par filière, la Région sera amenée à mettre en place des dispositifs de subventions conditionnés au maintien des emplois. A cet effet, il convient d'identifier les secteurs à consolider ce qui suppose en amont un travail d'inventaire des

filiales clés (CA de la filiale, poids dans le PIB de la région, emplois...) pour hiérarchiser les priorités: les points forts d'hier ne seront peut-être pas ceux de demain, de nouveaux secteurs peuvent être à soutenir à l'avenir. La notion de filiale doit s'étendre également aux activités liées à la réparation, au réemploi et au recyclage. Pour rappel, elle inclut aussi les acteurs de l'économie sociale et solidaire et le monde de la recherche.

Soutien aux structures d'insertion et aux entreprises adaptées pour l'aide à l'emploi des plus fragiles

Le sens de la mesure est de prévenir et de circonscrire l'accroissement de la précarité et de la pauvreté induit par la crise sanitaire et d'endiguer la montée du chômage.

L'objectif est de maintenir l'activité économique des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et de soutenir leur développement immédiat pour qu'elles puissent :

- Donner un accès à l'emploi des personnes les plus fragiles et les plus éloignées du marché du travail (Demandeurs d'Emploi de Longue Durée-DELD, sans qualification professionnelles reconnues, en situation de handicap, en situation de grande pauvreté) ou/et recrutement en milieu ordinaire.
- Créer de nouveaux emplois et anticiper le recrutement de professionnels de l'accompagnement social et technique dédiés à l'accompagnement des publics précités.

L'intervention de la Région serait à plusieurs niveaux :

- Financière : subventions aux acteurs porteurs de projets et des entreprises inclusives.
- Stratégique : inclure l'Insertion par Activité Economique dans le SRDEII.
- Politique : soutien et collaboration avec l'État et les collectivités territoriales au plan de prévention et de lutte contre la pauvreté dont le pacte ambition IAE.
- Logistique : mise à disposition ponctuelle de salles ou de locaux.

Ces interventions sont soit directes auprès des entreprises favorisant les partenariats avec l'IAE ou l'ESS, des SIAE, des services du Conseil régional, soit indirectes via les têtes de réseaux d'IAE et les groupements d'employeurs. La formalisation des interventions est à conduire jusqu'à la fin 2021 :

- Convention de partenariat État/Conseil Départementaux/Collectivités pour le déploiement de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté,
- Subventions aux têtes de réseaux et entreprises ou organisations d'entreprises qui portent des actions favorisant le rapprochement concret entre SIAE et entreprises (VITA AIR, SEVE Emploi, DEMAIN...), la conduite et le développement d'entreprises à but d'emploi (Territoires Zéro Chômeurs Longue Durée-TZCLD, Entreprises à But d'Emploi-EBE...) ou entreprises inclusives (partenariats privilégiés avec l'IAE ou l'ESS), de dispositifs d'emploi à temps très partiels pour les publics en très grande précarité (job à la journée, récupérette, Ménage Service Nantes, Dinamic emploi, Travail Alternatif Payé à la Journée-TAPAJ, Convergences...),
- Subvention pour matériels informatiques (formation, démarches administratives et sociales des salariés en parcours d'insertion, télétravail SIAE),

- Subvention (cofinancement) pour accroissement des ETP sur des postes de chargé de mission IAE des têtes de réseaux (coordination des formations des encadrants techniques ETAIE) et accompagnement de la montée en compétence des chargés d'Insertion Professionnelle, appui aux SIAE en difficulté.

Les effets bénéfiques transversaux : amélioration de la santé des personnes-salariés en parcours d'insertion et de l'autonomie alimentaire, baisse de la tension sociale et des violences intrafamiliales, contribution à la cohésion sociale.

Soutenir l'emploi associatif

Cette mesure est distincte du soutien à la vie associative. Il s'agit ici de mettre en œuvre une action propre à l'emploi dans un domaine qui relève de l'Économie sociale et solidaire (ESS). Un fonds régional de soutien à l'emploi associatif, porté par toutes les collectivités, pourrait être créé. Il aurait pour objectif la sauvegarde de l'emploi, c'est-à-dire des effectifs actuels. Ce fonds serait transversal à plusieurs secteurs : citoyenneté, solidarité, sport, culture, éducation populaire, activités de jeunesse, tourisme, environnement. Son fonctionnement serait basé sur le modèle du Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP). Son périmètre en serait toutefois différent et ses modalités d'attribution à envisager en fonction des contributions des collectivités territoriales et des compétences régionales en matière d'égalité des territoires.

La mutualisation des moyens des collectivités territoriales doit se fixer pour objectif immédiat de soutenir 500 postes sur la région des Pays de la Loire. Une dotation de 15.000 €/an (2/3 d'un poste par an pour un temps plein soit un total de 7,5 M€ par an) permettrait de préserver des emplois actuels et sauver des compétences menacées. Ces postes sur « bourses de la région » doivent pouvoir s'effectuer sur une période de relance de 3 ans reconductibles.

Une commission est à concevoir et à créer pour statuer sur l'attribution de ces fonds et ses évolutions, qui associerait les acteurs concernés : employeurs, syndicats de salariés, associations et société civile. Là encore, le rôle d'ensemblier de la Région est à affirmer et assumer.

Lancer un Plan de lutte et de prévention contre le décrochage qui passe par un accompagnement humain renforcé et par la garantie pour tous d'un accès au numérique.

Cette mesure passe par un accompagnement humain renforcé :

- Mettre en œuvre un dispositif renforcé destiné à repérer et accompagner les décrocheurs, en finançant des moyens humains supplémentaires dans les Plans de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD), les missions locales, et en soutenant financièrement les associations de soutien scolaire via l'utilisation d'une partie du dispositif d'emplois aidés, du type des emplois d'accompagnement de la relance.
- Recruter des accompagnateurs mis à disposition de tous les publics pour aider à l'usage du numérique et à la remotivation des élèves, des stagiaires et des étudiants dans les tiers-lieux. Les aidants pourront aussi être issus des Parcours-Emploi-Compétences, dont le public senior.

Elle passe également par un accès au numérique garanti pour tous :

- Coordination par la Région de la distribution de matériel numérique adapté à chacun (coordination entre les différents acteurs EPCI, départements, région, associations...).
- Mise en place d'un dispositif afin de garantir que chaque lycéen soit équipé d'un ordinateur et accompagné à son usage. (La Région veillera à ce que les établissements publics et sous contrats disposent d'un budget « supports numériques » suffisant).
- Accélération de la disparition des zones blanches.
- Aménagement de tiers lieux pour mettre à disposition des équipements et connexions de qualité pour les étudiants, lycéens, apprentis, demandeurs d'emploi en formation ; des tiers-lieux bien connectés (en accélérant le débit, comme cela a été fait pour les établissements de soins, pour le télétravail, grâce à GIGALIS).
- Recenser l'ensemble des locaux existants potentiellement utilisables pour enseigner en cas de crise sanitaire.

Compléter le Plan National de relance de l'Apprentissage par un Plan Régional d'urgence, par le biais de la compétence régionale économique, dans le cadre de la priorité accordée à l'équilibre des territoires.

- Soutenir l'Apprentissage dans la région, en complément du Fonds pour assurer le financement des dépenses de fonctionnement des CFA, et notamment des plus fragiles (ceux pour lesquels l'équilibre budgétaire pourrait être rendu difficile) ; et du Fonds pour financer des dépenses d'investissement des CFA.
- Relancer le principe de la collecte des offres de contrats d'apprentissage par le biais du portail régional apprentissage.
- Mettre en place avec le Rectorat la mixité des parcours lycées professionnels-centres d'apprentissage.
- Soutenir le recrutement d'apprentis de niveaux supérieurs, non couverts par le Plan National.

Faire de la formation un investissement durable pour les entreprises et les actifs, afin d'affermir la relance et de préparer les transitions, en articulant cette mesure autour de l'Accompagnement, le Financement et l'Attention aux publics spécifiques.

- Accompagner
 - Mieux communiquer sur le Conseil en Evolution Personnelle (CEP), mais également le bilan de compétences et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) afin de mieux utiliser les dispositifs déjà existants.
 - Développer les actions de formation en situation de travail pour les salariés et bien mettre en avant que la formation est une solution de rebond.
 - Encourager la formation pendant les périodes de chômage partiel.
- Financer

- Passer une convention financière avec Transition Pro pour permettre de financer plus de demandes de formation de reconversion. La relance de nombreux secteurs en difficulté (aéronautique, tourisme) ou ayant besoin de se développer sur de nouveaux créneaux (transition énergétique...) passera par des personnels qualifiés de tous niveaux.
- Financer une campagne de communication Print et Web sur le CEP (Conseil en Evolution Professionnelle).
- Sur le CPF (Compte Personnel de Formation), mettre en place un abondement régional pour les formations aux emplois et qualifications dont les besoins apparaissent fortement avec la crise et les besoins de reconversion (numérique, santé, agroalimentaire, environnement), en articulation avec les Opérateurs de Compétences (OPCO).
- Financement complémentaire du programme régional y compris pour les niveaux supérieurs.
- Cibler les publics
 - Développer l'offre de formation en direction des secteurs en difficulté tout en maintenant celle en direction des publics les plus fragilisés et les moins qualifiés (comme il a été prévu avec le Plan d'Investissement dans les compétences (PIC).
 - Augmenter l'offre de formation pour les décrocheurs, y compris les étudiants en échec postbac, en lien avec les Plate-forme d'appui et de suivi aux décrocheurs (PSAD) et les missions locales.
 - Pour les salariés, créer des formations en direction des secteurs en difficulté dans un dispositif « former plutôt que licencier ».
 - Mettre en place des formations d'un niveau supérieur à Bac +2 dans le programme régional de formation.

3.3. Les mesures liées à l'accompagnement des territoires et des populations

Mettre en place des cellules de reclassement par bassin d'emploi

Mettre en place, en coordination avec les services de l'Etat et les EPCI, des cellules de reclassement ou de reconversion inter-entreprises par bassin d'emploi est essentiel : il s'agit d'apporter une prestation d'appui et d'accompagnement particulière aux salariés licenciés suite à la crise sanitaire, qui ne bénéficient pas par ailleurs d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Les cellules de reclassement s'appuient sur l'écosystème local (entreprises, secteur public, ESS) pour rechercher des solutions de reclassement, de reconversion et/ou de formation. La Région pourrait en particulier piloter la mobilité des salariés inter-entreprises sur les bassins d'activité économique. Un point de vigilance devra être apporté à la situation des jeunes, y compris sur leur accès au marché de l'emploi.

Soutenir les associations d'utilité publique et/ou d'intérêt général

La finalité est de s'appuyer sur le savoir-faire des acteurs de terrain et au plus près des territoires pour soutenir l'aide sur les besoins essentiels et vitaux (aide alimentaire, d'hébergement, aide à domicile, services infirmiers, etc.), pour prévenir et lutter contre l'isolement, contre les violences conjugales et intrafamiliales (femmes, enfants, adolescents).

L'objectif est de se préparer aux besoins des ligériennes et des ligériens précarisés ou en précarisation en pérennisant des structures associatives efficaces et employeuses.

L'intervention à destination des associations se ferait via les contractualisations avec les EPCI ou en direct :

- Maintien des subventions (aides de la Région votées pour 2020 pour pallier les activités rémunératrices non réalisées pendant les deux mois de confinement).
- Subventions de relance dès septembre par CPOM en 2020/2021, 2021/2022 avec aide à l'élaboration administrative des contrats. L'aide au fonctionnement par financement pluriannuel permet l'embauche de personnel et concourt à la réactivité des associations

Une mise en œuvre efficace et rapide dès septembre sera facilitée par une dynamique réciproque de confiance et l'aide à l'élaboration administrative des contrats.

Les associations éligibles seraient les acteurs du terrain connus et opérationnels (associations de solidarité, gestionnaires de CHRS, centre de soins dans le volet « activité de prévention », associations d'aides à domicile, d'aide aux victimes de violences).

Les critères d'attribution seraient notamment la baisse de recettes propres liées à l'arrêt d'activité pendant le confinement, le surcroît de sollicitations en période de crise qui génère un surcroît de l'activité et de charges exceptionnelles, le soutien à la pérennisation ou à la création d'emplois nécessaires à la réponse.

Les effets bénéfiques transversaux sont prévisibles : pérennisation d'activités économiques, maintien et création d'emplois, prévention santé et sociale contre les risques d'explosion sociale et de chômage de masse, contribution au développement de relations familiales apaisées, reconnaissance et valorisation de la plus-value sociétale des métiers exercés dans les associations notamment des secteurs sanitaire et social fortement mobilisés depuis le début de crise et qui étaient sous-estimés.

Installer en urgence des espaces collectifs numériques dans les territoires

Alors que nombre de territoires souffrent encore de débits insuffisants, le CESER préconise d'installer en urgence des espaces collectifs bénéficiant des infrastructures de communication optimales (Internet fixe et mobile) offrant des lieux de télétravail adaptés pour les salariés et les travailleurs dont les conditions (logements...) sont peu adaptées au télétravail, notamment en milieu rural et dans les quartiers. Ils devraient par conséquent être installés dans des zones bénéficiant déjà d'un accès au très haut débit Internet, ou susceptibles d'être raccordées rapidement, par exemple dans les centres bourgs ou les ZAC.

Renforcer les territoires par des cellules de veille et conseil

D'une manière générale sur tous les territoires, il faut agir vite tant sur le plan économique que social, et pour les plus précaires. Et il faut aussi consacrer du temps pour approfondir et connaître les situations. Des dispositifs de connaissance et diagnostic partagés qui ciblent l'activité économique, les conséquences sociales, et intègrent aussi le maillage et l'efficacité des services publics, doivent être initiés entre les collectivités ayant la compétence économique (Région et EPCI), pour disposer d'une ingénierie adaptée, en lien avec les développeurs économiques, les chambres consulaires, les organisations professionnelles et les partenaires sociaux.

Le CESER propose qu'elles soient mises en place le plus rapidement possible, en tenant compte évidemment du calendrier d'installation de nouvelles équipes d'élus issues des élections municipales.

Soutenir le développement des réseaux d'accompagnement aux acteurs économiques

Des outils existants peuvent être mobilisés rapidement, être actionnés afin d'accompagner les entreprises de petites tailles et de proximité, y compris associatives, les plus touchées.

- S'appuyer sur des réseaux existants pour accompagner les entreprises de proximité et les dirigeants (Exemple dinamic rebond...)
- Renforcement des aides aux conseils, en augmentant notamment les budgets dédiés aux dispositifs de conseil stratégique, juridique, fiscal afin d'inciter l'entreprise à repenser son fonctionnement.
- Accompagnement des acteurs économiques, pour les salariés notamment, sur le volet formation, afin de "former plutôt que licencier".
- Accompagner les dirigeants en souffrance psychologique qui ne sont pas couverts par la médecine du travail ou d'autres systèmes en renforçant les dispositifs d'écoute, des organismes départementaux d'information et de prévention des difficultés et de soutien psychologique par exemple, CIP et APESA, association Réagir, SOS agriculture en difficultés...
- Mettre en place un chèque conseil qui leur permettrait d'accéder à du conseil privé (juridique, social, comptable et fiscal, stratégique...).

Organiser pendant l'été un « Orientibus-Tour »

- Faire circuler tous les ORIENTIBUS, dans le cadre d'un TOUR DE L'ORIENTATION, sur le maximum de territoires pendant l'été, en partenariat avec les acteurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).
- Renforcer les Conseils en Orientation.
- Prévoir dès la rentrée scolaire des Salons de l'Orientation (qui n'ont pas eu lieu au mois de mars comme à l'accoutumée).

- Accompagner des lycéens en difficultés à aborder l'enseignement supérieur par des actions de rattrapage et renforcer l'action des conseils en orientation (SUIO) pour les jeunes qui ne retourneront pas à l'Université.
- Décliner l'expérimentation de la Maison de l'Orientation de Cholet dans chaque département.

Adopter un schéma régional des mobilités ambitieux et adapté aux conséquences post-COVID intégrant un plan régional des mobilités actives (vélos, piétons...)

En octobre dernier, le CESER a adopté une contribution au futur schéma régional des mobilités. Il plaide dans cette dernière pour un fort développement de l'offre de transports, avec un meilleur maillage du territoire et des fréquences augmentées. Il préconise également de favoriser la multimodalité et l'accessibilité des transports. Nous attirons notamment l'attention sur les personnes à mobilité réduite.

Adopter dès à présent un schéma régional des mobilités ambitieux constitue pour le CESER un élément fort de relance régionale mais également de transformation à moyen/long terme. Ce schéma, préparé depuis de nombreux mois par le Conseil régional, devra comporter un addendum afin de tenir compte des conséquences de la crise et pour envisager des évolutions avec l'ensemble des acteurs concernés.

Reconquérir les publics, relancer les pratiques de loisirs et de tourisme

En tant qu'activités de service, sans publics (notion entendue au sens large), les secteurs culturels, artistiques, sportifs, touristiques, éducatifs et de loisirs n'existeraient pas. Que les publics soient spectateurs, pratiquants ou utilisateurs, des mesures sont indispensables pour, à la fois, leur redonner la confiance, l'envie d'assister aux événements et de se réapproprier des pratiques. Plusieurs axes pourraient alors être mis en œuvre. Ils supposent des « évolutions » mais aussi des créations de dispositifs, des concertations infrarégionales et des coordinations avec des partenariats à consolider pour agréger les moyens. Ils ne nécessitent donc pas d'effort budgétaire isolé de la Région.

Faire évoluer le e.pass jeunes

Le e.pass jeunes (culture sport) représente un formidable outil, à reconstruire en prenant en compte les urgences des secteurs. Les crédits prévus pour l'année scolaire 2019-2020 devraient être prolongés jusqu'à la fin de l'année 2020. Les moyens alloués au e.pass pourraient être amplifiés dès la rentrée de septembre 2020 et orientés sur certaines dispositions, répondant aux relances des filières et aux difficultés économiques et sociales des jeunes pour l'accès aux loisirs :

- Volet sport : soutien à la pratique en club (adhésions, licences sportives, équipements... avec une possible conditionnalité des aides) ;
- Volet culture : augmentation du plafond de dépenses pour le spectacle vivant, les sorties scolaires... ;

- Volet tourisme/voyage (à créer) : développement d'un nouveau volet 18-25 ans, à pérenniser, dans le cadre du droit au départ en vacances, favorisant le tourisme de proximité et les accueils de jeunes ;
- Volet éducation populaire (à créer) : soutien à la pratique socioéducative en centre de loisirs et en association.

Concevoir une aide régionale concertée aux vacances de proximité, aux loisirs et aux pratiques sportives en particulier en direction des seniors

En concertation avec les collectivités infrarégionales et les différents acteurs de la société civile, une politique d'aide directe au droit aux vacances pour toutes et tous et aux loisirs devrait pouvoir être un levier majeur pour reconstruire de la confiance dans une société frappée par la récession. Une forme de pass senior pourrait être conçue et pérennisée. Cette disposition permettrait à la fois d'œuvrer en faveur du droit au départ en vacances en région (littoral et « arrière-pays ») et servirait la capacité des structures à fonctionner hors saison. Par ailleurs, des volets « sport-santé » et « culture » sont à envisager en concertation avec les filières concernées.

Concevoir un plan d'aide en direction des plus précaires et des personnels exposés pendant la crise

En parallèle du e.pass jeunes et du pass senior que la Région devra indubitablement concevoir (en lien avec les autres collectivités), au regard de son évolution démographique et de la crise, une autre mesure d'urgence apparaît en direction de catégories de la population exposées à des formes diverses de précarité ou difficultés, ou encore soumises à des tensions en la période actuelle. Elle servirait à la relance de l'activité touristique locale et de l'accès aux loisirs de proximité pour :

- les publics à faibles revenus (travailleurs précaires, chômeurs, familles - avec critère de quotient familial - ...), car la récession va induire des destructions d'emplois ;
- les aidants familiaux ;
- les soignants et les personnels exposés pendant la crise, qui ont, de surcroît, souvent un faible niveau de salaire.

Cette mesure peut avoir un caractère provisoire de relance, en fonction de critères d'évaluation différents de ceux à prévoir pour les pass.

Création d'une cellule régionale de prévention et de gestion des risques sanitaires

Dès à présent, le lancement d'une réflexion sur la création d'une cellule régionale de prévention et de gestion des risques capable d'anticiper les risques sanitaires à l'échelle régionale pour surmonter l'effet de sidération et atténuer au maximum les impacts d'une nouvelle crise sanitaire est à engager.

3.4. Les mesures liées à l'accélération de la transition environnementale

Adopter un plan ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments

Alors que la Conseil régional est désormais porteur unique associé du Service d'accompagnement énergétique et qu'il doit adopter un plan régional d'efficacité énergétique, le CESER suggère, dans le cadre de la crise, l'adoption d'un plan ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments. Ce dernier devrait répondre à trois objectifs : la baisse de la consommation d'énergie, l'amélioration du confort des logements et la relance de l'artisanat.

Ce plan devrait s'appuyer sur une **montée en puissance des financements** à la hauteur des objectifs et des risques de frein pour le secteur que constitue la crise. Le CESER préconise en ce sens de renforcer les montants alloués à la rénovation énergétique (notamment aux Aides Régionales aux Economies d'Energie pour les Particuliers-AREEP) dans le budget régional et de mettre en place rapidement une offre de tiers-financement intégrée à un dispositif « clé en main » (accompagnement technique et financier) via la SEM Croissance verte. Cela supposera de travailler avec la place bancaire et de mobiliser les crédits de la banque européenne d'investissement.

Ce plan doit également permettre **d'accélérer la mise en œuvre du service d'accompagnement de la rénovation énergétique** et le déploiement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique. Il s'agit d'assurer un socle commun de prestations sur tout le territoire. En complément, la Région pourrait mettre en place des structures mobiles de conseil ou permanences délocalisées pour aller au plus près du public concerné.

Le CESER préconise en outre dans ce cadre **une refonte des dispositifs afin de garantir leur efficacité et leur simplicité**. Cela passe par la garantie de l'obtention des aides avant travaux et l'expérimentation du dossier unique dans notre région.

Le dernier axe du plan pourrait être centré sur **l'accompagnement des entreprises pour le déploiement du décret tertiaire** en travaillant avec les fédérations professionnelles, et les acteurs concernés. Le CESER a enclenché une étude sur ce sujet.

Renforcer la stratégie régionale de biodiversité

Donner des moyens financiers plus importants et accélérer la mise en œuvre des différents enjeux de la Stratégie Régionale Biodiversité de manière concertée et à toutes les échelles de politiques publiques afin de préserver notre capital Nature apparaît essentiel.

Compte -tenu des enjeux stratégiques auxquels elle doit répondre, accroître le budget alloué à cette stratégie permettrait de mettre en œuvre de manière plus efficace contenus dans ce schéma :

- L'enjeu n°2 « Préserver les habitats et les espèces (faune et flore) à forte responsabilité régionale mais également la nature dite ordinaire y compris en milieu urbain » pour protéger davantage les espaces naturels pour sauvegarder la faune et la flore ;
- L'enjeu n°3 « Contribuer à une meilleure synergie des politiques publiques, notamment en matière de financements et de stratégie foncière, au profit de projets de territoire en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques mais aussi de politique agricole » en soutenant les projets intégrant la restauration et la préservation de la biodiversité, en incitant les EPCI à s'engager dans ce type d'actions (par exemple Atlas de Biodiversité

Communale) ou en favorisant les modèles agricoles plus respectueux de l'environnement pour l'installation de nouveaux agriculteurs.

- L'enjeu n°4 « Promouvoir la compétitivité économique liée à la biodiversité pour développer la recherche, l'innovation et de nouveaux débouchés » : intégrer davantage les acteurs économiques dans l'action en faveur de la biodiversité dans le cadre du règlement biodiversité et entreprises et augmenter les aides en matière de projets plaçant la biodiversité comme un investissement stratégique.
- L'enjeu n°5 « promouvoir davantage le patrimoine naturel ligérien comme un atout touristique » en communiquant sur les atouts de notre région, en favorisant le tourisme vert, créateur de richesse et d'emplois, mais, en étant exemplaire en osant interdire certaines activités polluantes comme le quad, les baptêmes de l'air en hélicoptères.
- Et enfin l'enjeu n°6 « Assurer une coordination des financeurs et mettre en synergie les moyens financiers territoriaux » en coordonnant l'action des collectivités territoriales par exemple autour de l'entretien des espaces verts et sur les échanges de bonnes pratiques suite à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Poursuivre le renforcement des démarches d'économie circulaire

Il est important de donner des moyens plus importants et d'accélérer la mise en œuvre du plan régional économie circulaire pour développer les démarches d'écologie industrielle et territoriale, d'écoconception, de réemploi, de valorisation des déchets, en favorisant la création d'emplois dans ces domaines tout en initialisant de nouveaux comportements pour les fabricants, dans la fabrication des produits avec l'utilisation de matières premières recyclées locales.

De même, dans le cadre du plan régional de prévention et de gestion des déchets, il est important de lancer un plan de communication / éducation pour sensibiliser, informer, sur les circuits courts, la consommation responsable, locale, rebondir sur les expériences vécues durant le confinement. Il convient donc de se donner les moyens pour réduire les déchets produits, en dotant le plan régional de Prévention et gestion de déchets d'un véritable budget pour sensibiliser, accompagner les actions de prévention, développer la valorisation en complément de ce qui peut être fait sur l'économie circulaire.

4. Les propositions des commissions

4.1. Les propositions de la commission 1

Finances/budget

Introduction

Au-delà des mesures financières mises en avant dans cette crise, la capacité des acteurs à se parler, à s'écouter, à trouver des solutions consensuelles et à bien prendre en compte les aspects humains constitue la clé du rebond et des mutations à engager.

Le CESER n'a pas examiné à date les impacts financiers sur le budget de la Région des mesures d'urgence exceptionnelles qui ont été prises pour soutenir les Ligériens et l'économie régionale et que la Région chiffre à 120 M€.

Dans le cadre de l'examen à venir très prochainement du Budget Supplémentaire pour 2020, le CESER sera attentif à la traduction des mesures d'urgence et de relance dans le budget pour 2020, à la fois pour comprendre :

- Les éventuels arbitrages opérés : annulation de dépenses prévues dans le BP pour flécher les moyens financiers correspondant vers les mesures d'urgence ou de relance,
- Les dépenses nouvelles au titre de ces mesures,
- Les dépenses maintenues même si la prestation en contrepartie n'a pas été assurée (transports scolaires par exemple),
- Les engagements qui ne donneront pas lieu à des sorties de trésorerie immédiates (garantie donnée sur des emprunts bancaires « Pays de la Loire Garantie » par exemple).

Par ailleurs, et comme le CESER l'a indiqué dans ses précédents avis budgétaires, l'équilibre financier des Régions est étroitement lié à des recettes dites « dynamiques » qui sont bénéfiques quand l'activité est soutenue mais qui a contrario pèse sur l'épargne en cas de repli économique. Le CESER examinera les effets induits pour 2020, effets qui seront mécaniquement plus forts en 2021 et 2022 du fait de l'effet retard sur la CVAE.

Le CESER sera attentif à l'effet des baisses de recettes et de l'évolution des dépenses d'investissement et de fonctionnement sur les principaux agrégats financiers, notamment sur l'épargne brute et nette d'une part, et l'endettement et la capacité de désendettement de la Région d'autre part.

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

La crise a frappé l'ensemble des pans de l'économie régional au même titre qu'au plan national ou dans les pays confinés et l'ensemble des acteurs a été touché (entreprises, associations...).

L'ensemble des filières industrielles été touché mais à des niveaux différents. L'aéronautique ou l'automobile ont par exemple été directement impactées par l'arrêt de l'activité et l'annulation de commandes alors que d'autres comme le nautisme ou la construction navale ont subi un ralentissement de l'activité sans forcément des annulations de commandes.

Les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité, des professions libérales, de la culture, sont ceux dont l'activité à court terme est la plus compromise : la pérennité de 50.000 entreprises ligériennes de proximité (sur 125.000) représentant 50.000 actifs (sur 175.000) est directement menacée d'ici la fin de l'année dans la Région Pays de la Loire. Certaines entreprises de proximité ont été en arrêt total (coiffeurs, esthéticiennes, traiteurs, dentistes, fleuristes...), d'autres étaient au ralenti (garages, bâtiment, alimentaire, consultants, formateurs, mandataires immobiliers...).

De la même façon, les associations, les acteurs et organisations de l'économie sociale et solidaire ont également été impactés très directement par la crise alors qu'un certain nombre d'entre elles était mobilisé (associations de solidarité, d'éducation populaire...).

Cette crise a exacerbé les inégalités territoriales et les fractures sociales avec pertes d'emplois (intérimaires et contrats à durée déterminée ont ainsi été les premiers touchés), diminution des revenus alors que l'augmentation des dépenses sur l'alimentaire et les produits sanitaires a pesé sur les ménages, sans oublier la fracture numérique et scolaire qui s'est encore accrue.

Une analyse de ces tendances sur la situation réelle des entreprises et acteurs économiques sera à faire via l'observatoire de Solutions & Co, entre la Région, l'ensemble des chambres consulaires (CCI, CMA, CRESS, chambre d'agriculture...), en lien avec les services de pôle emploi.

Le principal risque qui surgit à court terme concerne la fragilité des trésoreries des entreprises malgré les mesures d'urgence qui les conduisent à augmenter le niveau des dettes.

Ainsi, les aides qui ont été mises en œuvre depuis mars ont permis de soutenir les acteurs économiques, à soulager leur fonds de roulement (trésorerie) sans toutefois consolider les bilans (fonds propres nécessaires pour investir, mener de la R&D, chercher de nouveaux marchés), sauf à imaginer un dispositif pour les encours non encore utilisés.

Malgré ces soutiens dont le Prêt Garantie de l'Etat a constitué une bouée de court terme, les risques de dépôt de bilan, de défaillances d'entreprise avec les conséquences sociales (licenciements, précarisation de l'emploi, dialogue social en berne, territoires désertifiés économiquement), restent élevés.

Sur le plan budgétaire, la crise a entraîné une augmentation des dépenses publiques en Pays de la Loire (fonds exceptionnels + plan de relance) pour répondre à l'urgence sanitaire, économique et sociale.

Pour les services publics de compétence régionale, les coûts de fonctionnement vont avoir un impact budgétaire non négligeable du fait des mesures sanitaires (transports, lycées...), des suspensions de recettes (pensions d'internats, abonnements transport ...), des recettes fiscales en diminution à prévoir (TVA, CVAE, TICPE...).

La forte sensibilité de l'équilibre financier des Régions à la conjoncture économique (liée à la loi sur le financement des Régions avec l'activité économique, notamment en matière de TVA et CVAE), se fera sentir dès 2020 et surtout en 2021 et 2022. Dès 2020, la perte totale de recettes sur le budget régional est estimée à 50 M€ par la Région (principalement baisse de recettes de TVA et de taxes sur les cartes grises + TICPE et moindres recettes sur les politiques publiques).

Dans la situation actuelle, il est délicat de dresser un bilan global plus approfondi ; bilan qui devra aussi analyser les opportunités qui se sont présentées (ex : fabricants de vélo et revendeurs...).

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

Cette crise impacte toute l'économie et touche tous les acteurs économiques quels que soit leur taille, leur statut (employeurs, travailleurs indépendants, ...) et le monde du travail (salariés, fonctionnaires, associations...). Personne n'a été épargné et seules les mesures mises en place par l'Etat, notamment le chômage partiel et les garanties de prêts, les collectivités locales, les acteurs publics et financiers ont permis de ne pas voir l'économie sombrer encore davantage. La bonne santé financière de la Région a permis d'être réactif, de compléter les mesures nationales, pour mettre en place des mesures d'urgence en soutien à l'économie et d'aider financièrement les entreprises ligériennes à faire face à l'arrêt d'activité économique.

Il apparaît indispensable de poursuivre ces actions et d'accompagner les investissements des entreprises en lien avec leur plan de transformation, investissements responsables..., et ainsi contribuer à la relance économique du territoire, toujours dans une bonne articulation avec les mesures de l'Etat.

Il sera important d'afficher une décision politique ambitieuse sur le plan de l'investissement à la mesure des besoins des populations et des besoins de développement équilibré du territoire, afin de donner confiance et de rassurer les investisseurs, les entrepreneurs, les consommateurs et plus largement l'ensemble des habitants.

La Région doit pour cela s'appuyer sur les réseaux d'accompagnement existants dans la recherche de solutions dont la réussite passe par des montages sur-mesure et pas des solutions uniques, notamment l'évolution de certains dispositifs existants (fonds résilience) et le renforcement de dispositifs locaux (aides aux conseils...).

L'ensemble des mesures doit nous amener à réfléchir sur notre modèle de société en prenant davantage en compte l'humain et ses besoins essentiels en premier lieu.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

A partir du périmètre des politiques publiques et du plan d'urgence mis en place par la Région, le CESER propose une action à plusieurs niveaux avec 3 mesures essentielles à mettre en œuvre :

- Le soutien aux entreprises quel que soit leur statut, qu'elles soient de capitaux ou associations ou relevant de l'économie sociale et solidaire,
- Le soutien et le développement des réseaux d'accompagnement,
- La relance de la commande publique et privée.

Renforcer les fonds d'intervention de la Région

Ce soutien se présenterait sous deux volets qui permettraient de réfléchir les interventions de la Région sur la relance économique :

Un premier volet sur la base d'un Fonds mutualisé d'investissement en fonds propres ou quasi-fonds propres qui serait à privilégier par rapport aux avances remboursables. L'objet serait de soutenir des projets de transformation d'entreprises matures (nouveaux modèles économiques, nouveaux process...) plutôt que des projets technologiques lancés par des starts up (nouvelles technologies ou biotechnologies) pour lesquels la Région investit déjà.

A partir d'un fonds existant (Pays de Loire Participation) ou à créer, l'idée est de réunir autour de la table de ce fonds les acteurs publics (collectivités locales) et privés (entreprises, banques, salariés, citoyens (fléchage de l'épargne populaire vers l'économie réelle locale). Il pourrait notamment être abondé par exemple dans un premier temps par les fonds disponibles du « Fonds résilience » qui n'a pas encore atteint son objectif (pour diverses raisons tenant aux critères d'éligibilité et à la nature de l'aide sous forme d'avances remboursables). Le fonds doté à l'origine de 32 M€ n'a été sollicité qu'à hauteur de 10% de son montant.

L'appel public à l'épargne privée pouvant prendre plus de temps, il pourrait être différé de quelques mois (pour les banques et les particuliers).

Le fonds interviendrait sur du long terme (pas de sortie avant environ 4 ans pour un horizon de 10 ans), ce qui offre :

- Pour les investisseurs, la possibilité de retour sur investissement, même si c'est à long terme,
- Pour les entreprises, la possibilité de se renforcer en fonds propres (et donc compenser les pertes liées à la crise économique), de préserver des capacités d'endettement pour le futur.

La mesure de report des échéances d'avances remboursables prise par la Région, et qui concerne près de 150 entreprises pour 5 M€, pourrait être revue. Plutôt que faire l'objet d'un simple report, ces échéances pourraient faire l'objet d'un abandon de créances assorti d'une clause de retour à meilleure fortune (à préciser avec les acteurs). Dans le cas de retour à meilleure fortune, l'entreprise concernée pourrait soit rembourser la Région, soit alimenter à due concurrence le fonds mutualisé et participer sur un principe d'économie circulaire et solidaire au financement d'autres entreprises.

Le fonds interviendrait de façon minoritaire, en fonds propres ou quasi-fonds propres pour financer des investissements (à définir) et des mesures d'accompagnement au rebond. L'intervention potentielle en obligations convertibles pourrait être assortie d'une prime de non-conversion pas ou très peu rémunérée, pour ne pas alourdir le coût pour l'entreprise (et limiter les effets d'aubaine).

Des critères d'éligibilités seraient fixés afin que les investissements permettent la transformation des entreprises sur des sujets d'avenir, des nouveaux modèles économiques... :

- Taille des entreprises (plutôt les plus petites),
- Projet à financer (rebond, innovation, diversification d'avenir socialement responsable...)
- Sur le territoire des collectivités investissant dans le fonds...
- Sur les secteurs que la Région a choisi d'accompagner vers la transition.

Un deuxième volet de soutien sous forme de subventions, qui ferait l'objet d'un suivi par la Région. Ces subventions seraient priorisées vers des projets de transition énergétique, numérique, innovation, RSE, circuits courts et production locale et concerneraient prioritairement les TPE, entreprises associatives, les professions libérales, les entreprises de l'économie de proximité et de l'économie sociale et solidaire. Ces subventions feraient l'objet d'une instruction de dossier et d'un suivi particulier de la Région selon des critères précis.

Le soutien et le développement des réseaux d'accompagnement

Des outils existants peuvent être mobilisés rapidement, être actionnés afin d'accompagner les entreprises de petites tailles et de proximité les plus touchées.

- S'appuyer sur des réseaux existants, pour accompagner les entreprises de proximités et les dirigeants (Exemple dinamic rebond...)
- Renforcement des aides aux conseils, en augmentant notamment les budgets dédiés aux dispositifs de conseil stratégique, juridique, fiscal afin d'inciter l'Entreprise à repenser son fonctionnement,
- Accompagnement des chefs d'entreprise notamment, pour les salariés, sur le volet formation, afin de "former plutôt que licencier".
- Accompagner les chefs entreprise en souffrance psychologique en renforçant les dispositifs d'écoute, des organismes départementaux d'information et de prévention des difficultés et de soutien psychologique par exemple, CIP et APESA, association Réagir, SOS agriculture en difficultés...
- Mettre en place un chèque conseil qui leur permettrait d'accéder à du conseil privé (juridique, social, comptable et fiscal, stratégique...)
- Mettre en place un accompagnement des dirigeants associatifs notamment par l'appui aux têtes de réseau.

La relance de la commande publique et privée

L'un des moyens de relancer rapidement l'activité économique est d'activer rapidement la commande publique comme effet de levier et par effet induit la commande privée. Pour cela, il est nécessaire de regarder les engagements pris par la Région, en analysant les "restes à payer" pour identifier les chantiers qui pourraient avoir été différés, retardés pour une relance rapide éventuelle.

Ce travail permettrait de mettre en exergue les chantiers, qui peuvent conduire à retrouver de l'activité sur le territoire, recréer de l'emploi, se diriger vers une économie qui tient compte davantage des impératifs environnementaux, écologiques et des circuits courts et ainsi relocaliser l'économie.

Il permettrait également d'identifier les priorités dans les dépenses d'investissement et ferait ressortir les ressources mobilisables, les investissements déjà prévus à réorienter, et relancer l'économie de proximité...

Une mutualisation des commandes entre collectivités locales (Région, départements...), voire Etat, pourrait être envisagée.

Conclusion

L'ensemble de ces mesures peut être engagé rapidement par la Région et peut être activé dès la mise en place du plan de relance à l'été. Plus globalement, le CESER préconise de créer une cellule de relance multi-acteurs à mettre au côté du pouvoir exécutif régional qui soit composée d'économistes, de personnalités issues de différentes filières, du monde social, et environnemental au sein duquel le CESER pourrait aussi être représenté.

Cette cellule pourrait co-construire, suivre et évaluer les aides publiques qui ont été versées, accompagnerait la Région dans l'analyse du plan d'urgence et du plan de relance pour dès à présent se projeter dans le moyen terme et le long terme. Cela permettrait de partager la dynamique de la relance du territoire avec l'ensemble des acteurs.

4.2. Les propositions de la commission 2

Une crise sanitaire engendre une crise sociale majeure, qui va s'accroître par la crise économique qui se profile.

Dans la région, les populations les plus fragiles sur le plan sanitaire et social sont plus fortement impactées. De plus, certaines catégories ont été mises en lumière : des étudiants, des apprentis, des familles à faibles revenus... Le confinement a également exacerbé les violences faites aux femmes (+ 30% des sollicitations pour violences des services police et gendarmerie) et envers les enfants (+ 20%). Dans cette période, les déterminants sociaux de santé tels que le logement, l'éducation, l'alimentation, se révèlent bien être des accélérateurs de fragilités.

Pendant la crise, les structures associatives, notamment du secteur sanitaire et social, de solidarité et d'éducation populaire ont pallié les carences de l'État et des institutions. Leur travail discret effectué au quotidien est alors apparu comme essentiel à la cohésion de la société.

La relance doit concerner toutes les catégories de population. Si les aspects sanitaires et sociaux ne relèvent pas de la seule responsabilité du Conseil régional, le CESER propose que sur ces politiques publiques, au-delà des nécessaires mesures financières, il joue un rôle actif « d'ensemblier » aux côtés des EPCI, des départements et des acteurs de la société civile organisée dont les associations et le CESER. Elle pourrait mener avec les EPCI, un travail d'analyse local pour éviter de creuser les inégalités entre les territoires et entre les populations avec les actions « post Plan de relance ».

Dans l'immédiat, le CESER souhaite que les aides allouées aux différents secteurs économiques soient assorties d'engagements favorables à :

- La recherche de solidarité avec les personnes les plus vulnérables,
- Le respect et l'application des principes d'égalité Femmes-Hommes pour prévenir la vulnérabilité des femmes et leur précarité économique.

La dimension sociale du plan de relance est une condition structurante qui permettra à notre région de retrouver dans les meilleurs délais son dynamisme économique mais également de renforcer la cohésion indispensable à toute société.

Trois mesures lui semblent particulièrement importantes et urgentes :

- Soutien aux associations d'utilité publique et/ou d'intérêt général
- Création d'une cellule régionale de prévention et de gestion des risques sanitaires
- Soutiens aux structures d'insertion pour aide à l'emploi des plus fragiles

La commission 2, référente du groupe égalité Femmes-Hommes, en propose une quatrième qui lui paraît constituer une mesure transversale du CESER :

- Soutenir dans la sphère professionnelle, l'application des principes d'égalité Femmes-Hommes pour prévenir la vulnérabilité des femmes et leur précarité économique

Action éducative

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

La fermeture des écoles, des structures de vie (foyers de l'Aide Sociale à l'Enfance ou Instituts Médico-Éducatifs), des lieux de ressources et d'accueil a impacté les familles. On constate un risque majeur de décrochage : près de 25% des enfants n'ont plus de contact avec l'Éducation nationale, augmentation de 20% des violences sur enfants et adolescents, dégradation de la santé mentale des 18-25 ans.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

Les périodes de confinement et de déconfinement ont été extrêmement anxiogènes pour les moins de 25 ans : perte des repères et cadres scolaires, incertitudes sur la reprise des enseignements et les modalités d'examen, perte de stages, perte de sens....

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

En développant des accompagnements variés et des formations en compétences psychosociales, la Région pourrait investir sur l'avenir de cette classe d'âge et relancer directement certaines activités (transport scolaire, sites culturels régionaux). Le CESER propose 2 mesures sur les vacances d'été et l'année scolaire 2020-21, à destination des moins de 25 ans.

- Vacances socialisantes

Resocialiser et ramener vers des dynamiques de reprise des apprentissages scolaires pendant l'été en prenant appui sur des lignes budgétaires existantes avec le support des acteurs régionaux reconnus (Cf. Annexes pour précisions).

- Investissement à l'aide psychosociale des 18/25 ans

Pour éviter un décrochage massif à la rentrée, renforcer les compétences individuelles et collectives des jeunes à travers un accompagnement culturel et psycho-social qui favorisera leur intégration sociale et professionnelle. La mise en œuvre se ferait par la dotation d'un fonds de soutien pour les 18 /25 ans qui permettrait la création de postes d'animateurs/médiateurs socio-éducatifs dans les maisons des lycéens, dans les CFA... (Cf. Annexes pour précisions)

Action sociale

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

Le confinement puis le déconfinement, le télétravail pour certains, le chômage partiel, la perte d'emploi pour d'autres, la suppression de stage, de formations et de petits boulots accroissent les inégalités sociales et financières, affectent en profondeur la cohésion sociale et sont générateurs de tout type de souffrances psychologiques. Des amortisseurs sociaux ont été activés mais après la pandémie, le risque d'une crise sociale est devant nous.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

Le CESER propose 2 mesures qui ont pour finalité de répondre à l'urgence sociale en luttant contre la précarité qui s'accroît et en assurant aux habitants des conditions de vie de qualité quel que soit leur âge, et aussi d'agir en prévention en santé sur la totalité du territoire ligérien.

- Lutter contre les inégalités et renforcer le lien social

Il s'agit de rendre obligatoire et de doter significativement le volet cohésion sociale dans les CTR à signer. Son inclusion dans les CTR en cours de signature ou déjà signés pourrait se faire par une forte incitation de la Région (Cf. Annexes pour précisions).

- Accroître et renouveler les distributions des chèques services

Cette aide alimentaire de première nécessité directement versée aux familles en fragilité budgétaire, aux personnes sans ressources ou minimum vieillesse, aux personnes sans domicile fixe, répondrait aux besoins vitaux. Il trouverait toute sa place au sein du Plan Alimentation Santé en cours de développement (Cf. Annexes pour précisions).

Associations secteur santé social

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

L'accès aux soins premiers recours a été facilité par le régime obligatoire. Mais le confinement a aggravé le cycle des violences conjugales et intrafamiliales et a été globalement un obstacle supplémentaire pour l'accès aux droits malgré la continuité de services des associations.

L'arrêt de l'activité économique a plongé de nombreuses personnes dans la précarité. Les sollicitations des associations ont été importantes et très diverses. Le secteur social et le médico-social, a, dès le début de cette crise sanitaire, été en première ligne pour apporter des réponses d'urgence, des solutions nouvelles et une contribution indispensable à l'équilibre de notre société et au maintien du lien social avec les personnes les plus fragiles.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

Les associations et têtes de réseaux sont confrontées à la tension entre la hausse des besoins sociaux et la baisse de leurs moyens structurels (perte de ressources, difficultés de trésorerie et d'assistance juridique) et à la nécessité de s'adapter aux nouvelles règles de distanciation physique. Il faut anticiper des mesures fortes et soutenantes envers le secteur associatif, acteur de poids de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), qui déploie les actions de solidarité. Les aides spontanées aux associations ont été les bienvenues mais parfois difficiles à incorporer : personnes volontaires non formées (aux dynamiques, au métier de l'association), les dons sont des ressources fluctuantes et aléatoires.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

- Soutien aux associations d'utilité publique et/ou d'intérêt général

Finalité : S'appuyer sur le savoir-faire des acteurs de terrain et au plus près des territoires pour soutenir l'aide sur les besoins essentiels et vitaux (aide alimentaire, d'hébergement, aide à

domicile, services infirmiers, etc.), pour prévenir et lutter contre l'isolement, les violences conjugales et intrafamiliales (femmes, enfants, adolescents).

Objectifs : Se préparer aux besoins des ligériennes et des ligériens précarisés ou en précarisation en pérennisant des structures associatives employeuses existantes.

Intervention à destination des associations via les contractualisations avec les EPCI ou en direct : par le maintien des subventions attribuées (votées pour 2020), par des subventions de relance dès septembre, par des aides au fonctionnement pour l'embauche de personnel (via des CPOM en 2020/2021, 2021/2022). Une mise en œuvre efficiente et rapide dès septembre serait facilitée par une dynamique réciproque de confiance et l'aide à l'élaboration administrative des contrats.

Associations éligibles : Les acteurs du terrain connus et opérationnels (associations de solidarité, gestionnaires de CHRS, centre de soins dans le volet « activité de prévention », associations d'aides à domicile, d'aide aux victimes de violences).

Critère(s) d'attribution : Baisse de recettes propres liée à l'arrêt d'activité pendant le confinement, surcroît de sollicitations qui génère un surcroît de l'activité et de charges exceptionnelles, soutien à la pérennisation ou à la création d'emplois nécessaire à la réponse

Indicateurs d'évaluation de la mesure : Nombres de postes salariés maintenus ou créés, d'activités et de services délivrés aux populations, de contractualisations avec des EPCI pour développement d'actions de terrain en gestion directe ou déléguée

Financement : Sur DM2 2020 et Budget 2021, Ligne 376 (Vie associative, égalité homme-femme, bénévolat et lutte contre la grande précarité) ou Création d'un « Fonds Investissement solidaire » dédié, en co-gestion avec les têtes de réseaux, basé sur des Covid-bonds (calibrage initial à partir des besoins antérieurs des associations déjà identifiés et non couverts).

Effets bénéfiques transversaux : Pérennisation d'activités économiques, maintien et création d'emplois ; Prévention santé et sociale contre les risques d'explosion sociale, chômage de masse ; Contribue au développement de relations familiales apaisées ; Reconnaissance et valorisation de la plus-value sociétale des métiers exercés dans les associations, notamment des secteurs sanitaire et social, fortement mobilisées depuis le début de crise et qui étaient sous-estimées

- « Bourse à l'engagement » - Mini service civique

Cette mesure doit permettre d'inscrire les jeunes dans une insertion sociale dynamique et de développer leur pouvoir d'agir. Cependant, elle doit être considérée comme un premier pas vers un engagement plus long et plus pérenne dans des dynamiques associatives et ne doit en aucun cas se substituer à emploi.

Budget régional / Mission 2 : Le combat pour l'équité territoriale Action 6 : Renforcer notre qualité de vie 388-Autonomie des jeunes (Cf. Annexes pour précisions).

Égalité Femmes-Hommes

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

Les crises affaiblissent les plus fragiles socialement : les inégalités Femmes-Hommes (F/H) s'ajoutent aux inégalités économiques, sociales, territoriales, scolaires. Le COVID et le confinement ont accentué les inégalités F/H et le panel des vulnérabilités qui en découle. Pour exemple, avec la difficile conciliation des temps de vie et des temps professionnels, ces vulnérabilités se sont traduites par des horaires décalés et/ou en télétravail simultané à la garde d'enfant(s), la prise en

charge de leur scolarité parfois combinée à une situation de famille monoparentale, à un lieu de vie inadapté à une vie recluse (appartement, grandes villes).

Par un doublement des risques, sanitaire et économique, les femmes qui exercent les métiers de 1ère ligne et mal rémunérés (aides-soignantes, auxiliaires de vie, hôtesses de caisse, infirmières, agents d'entretien...) ont été et restent davantage exposées pendant la crise.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

Des acteurs publics ont été réactifs et agiles avec des dispositifs spécifiques de financement de la garde d'enfant par les parents. Le constat d'une proportion majoritaire de femmes parmi les bénéficiaires confirme l'inégale répartition des tâches familiales.

Avant le confinement, des avancées dans l'égalité F/H ont été observées dans toute la société y compris dans la sphère professionnelle et les entreprises. Mais face à crise sociale et économique, le sujet semble aujourd'hui moins d'actualité et une régression de la dynamique égalitaire est à craindre. Deux risques sont à considérer : les métiers précaires toujours relayés au second plan et la réduction de l'accès au marché de l'emploi pour les femmes.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

Pour ne pas aggraver ces inégalités, il est nécessaire de préserver la dynamique égalitaire en maintenant une vigilance constante sur l'application des principes d'égalité F/H dans tous les champs de la société et en sauvegardant les acquis notamment dans le champ professionnel.

- Soutenir dans la sphère professionnelle, l'application des principes d'égalité Femmes-Hommes pour prévenir la vulnérabilité des femmes et leur précarité économique

Objectifs : Lutter et prévenir les inégalités Femmes-Hommes dont les violences sexuelles et sexistes ; Réduire la précarité des femmes sur le marché de l'emploi (nombre de femmes en sortie déjà grandissant).

D'une part, dès la reprise des activités, soumettre l'octroi des aides à l'emploi aux entreprises/organisations et celui des marchés publics au respect des principes d'égalité Femmes-Hommes. Règle de conditionnalité : Privilégier les organisations ayant un accord interne « Égalité » ou une démarche RSE (Volets Bien-être des salariés, prévention des Risques Psycho-sociaux) engageant des actions de sensibilisation pour le respect de l'égalité Femmes-Hommes dont les violences sexuelles et sexistes, en interne auprès des encadrants, des services des Ressources Humaines, sociaux et de santé, des Institutions Représentatives du Personnel.

D'autre part, dans les structures subventionnées par la Région, veiller au respect des obligations réglementaires y compris la revalorisation des salaires des emplois dits « féminins » et précaires.

Financement : Ligne 376 (Vie associative, égalité homme-femme, bénévolat et lutte contre la grande précarité) ; Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) régionale.

Indicateur(s) d'évaluation : Nombre de personnes sensibilisées au respect des principes indiqués dans les documents réglementaires (Document Unique d'Évaluation des Risques DURPS).

Apports transversaux : Les actions contribuent à la revalorisation des métiers en 1ère ligne pendant la crise qui s'avèrent être en tension sur le marché de l'emploi.

Complémentarité avec la mesure 3.1 Soutien aux associations d'utilité publique et/ou d'intérêt général pour maintenir, sur le terrain, l'accompagnement des victimes de violences en nombre croissant (femmes, enfants et adolescents).

Investissement sanitaire et social

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

Face à l'urgence sanitaire, l'essentiel de la mobilisation nationale initiale a été centrée sur l'hôpital avec un oubli du secteur médico-social ainsi que la médecine de ville. De plus, des personnes éloignées géographiquement ou sans moyen de déplacement se sont retrouvées dans une situation d'abandon de la société.

La crise du COVID-19 a été révélatrice de l'inadaptation de notre système de santé, de défauts d'anticipation, d'articulation, de coordination entre le sanitaire, le social et le médico-social pour faire face à une situation exceptionnelle. Les alertes antérieures à la crise sur les manques de moyens humains, matériels et de reconnaissance des métiers, n'avaient pas été entendues.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

Des actions et initiatives remarquables ont vu le jour tels que l'engagement total des professionnels de santé et des employés souvent invisibles avant la crise, l'intervention efficace et rapide de la CNAM, de la CNAF, des services départementaux et intercommunaux, le travail constant des associations d'aide à domicile et aux plus précaires, le développement de la téléconsultation médicale en tant qu'outil complémentaire.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

La prévention des risques sanitaires est une nécessité critique pour affronter une crise telle qu'une pandémie, et in fine, réduire ses impacts économiques et sociaux. Dans son Projet Régional de Santé (PRS), l'ARS des Pays de la Loire préconisait d'adapter le système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles (orientation stratégique n° 4 du PRS).

- Plan régional en faveur des formations et métiers sanitaires, médico-sociaux et sociaux

Pour affronter toute crise sanitaire et la globalité de ses conséquences, les métiers « qui prennent soin des autres » sont indispensables. Si certains ont été plus visibles (métiers du sanitaire), c'est de l'ensemble de ces métiers dont nous avons besoin. Il faut donc améliorer leur attractivité en complément des mesures nationales de revalorisation en attente de concrétisation et aller au-delà du plan régional existant pour le métier d'aide-soignant (Cf. Annexes pour précisions).

- Création d'une cellule régionale de prévention et de gestion des risques sanitaires

Finalité : Améliorer la prévention des risques sanitaires à l'échelle régionale pour surmonter l'effet de sidération et atténuer au maximum les impacts d'une nouvelle crise sanitaire.

Intervention : La Région, en chef de file, initie la création d'une cellule qui a pour objectif de définir et piloter un plan « Crise sanitaire » en lien avec l'ARS, maillant les acteurs et couvrant le territoire. Celle-ci pourrait regrouper : Préfecture de Région, Départements, EPCI, l'ARS, le Rectorat, le réseau régional SST, la CRSA et le CESER comme représentants de la société civile.

À titre indicatif, la cellule pourrait travailler à définir un Plan de Continuité d'Activités, rendre cohérente les interventions des acteurs sur le terrain (personnels de santé du premier recours, réserve sanitaire régionale, structures médico-sociales, modularité des services de l'Hôpital public, structures et personnels de santé privés), élaborer une stratégie de mise à disposition rapide des matériels de protection et veiller à la création de stocks répartis dans les territoires, sous la responsabilité des collectivités publiques, améliorer la culture « crise sanitaire » des ligériens et ligériennes par des actions de sensibilisation/formation dès le plus jeune âge (écoles, lycées, études supérieures), dans les formations professionnelles et les entreprises (Santé au Travail, document unique obligatoire (DURPS)).

Financement: Dotation Régionale et co-financement État - Départements, Contribution du monde économique via la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

Apports / effets bénéfiques transversaux: Culture partagée entre collectivités, organismes publics et acteurs de la société civile pour une meilleure anticipation en cas de crise. Service et protection de la population du territoire, réduction des impacts sociaux et économiques.

- Soutenir les mesures qui accélèrent la reprise du travail

Une des conditions majeures de la relance économique et du retour au travail en présentiel est l'ouverture dans de bonnes conditions des modes d'accueil de loisirs (avec et sans hébergement) des enfants et adolescents. Les protocoles sanitaires risquent d'impacter fortement la capacité d'accueil de ces structures.

Pour y pallier, la commission préconise la mise à la disposition de locaux régionaux (Maisons des lycéens, Internat), et le soutien financier aux opérateurs pour la mise en œuvre des protocoles sanitaires. Elle pointe des apports transversaux de cette mesure tels que la santé mentale des familles, la possibilité de vacances et de re-socialisation des enfants (Cf. Annexes pour précisions).

- Développement d'espaces de co-working labellisés « compatible pandémie » en zones rurales

Le développement de tel espaces permettrait un travail à distance, sans isolement, hors domicile, avec des réseaux numériques efficaces et dans des conditions sanitaires respectant les mesures de protection. En outre, ils participeraient à l'équité des territoires, à l'égal accès des populations au travail et à la réduction des déplacements domicile-travail.

Modalités : Appel à projet auprès des EPCI en priorité en zone blanche numérique et financement sur le Pacte de territorialité. (Détail Cf. annexes)

Logement

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

Le confinement a montré l'inadaptation de lieux de vie, urbains ou ruraux, pour des séjours prolongés dans les habitations, et les effets délétères de la surpopulation dans les appartements causée par la cherté ou le déficit de logement plus grands. Il a mis en lumière le manque d'hébergement d'urgence et les mauvaises conditions sanitaires des personnes sans domicile. Enfin, il a favorisé l'émergence de situations latentes de violence intrafamiliale (homme/femme, mais aussi parents/ enfants) ou dans des lieux de vie en collectif.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

L'amplification des difficultés financières génère des risques d'impayés de loyers et d'expulsions. Avec la reprise des expulsions, des populations, notamment des migrants, sont davantage exposées à la grande précarité même si elles sont parfois relogées en hôtel.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

- Développement des rénovations énergétiques dans les copropriétés fragiles

Cette mesure utile aux populations soutien le développement des emplois, de la relance de l'économie et contribue à la transition énergétique (Cf. Annexes pour précisions).

- Faciliter l'accès à un logement pour favoriser la mobilité professionnelle et l'accès à l'emploi

L'accès au logement en période de formation ou en exercice d'emploi est un levier clé (le déménagement peut être facteur de reprise d'emploi) (Cf. Annexes).

- Études d'impacts pour réorienter les actions régionales

La crise sanitaire peut modifier l'attractivité des territoires et faire évoluer l'usage des logements. Il faut donc prendre en compte rapidement les impacts territoriaux dans la construction et la rénovation (Cf. Annexes pour précisions).

Précarité

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

Les personnes en situation de précarité auront souffert plus que les autres de la période de confinement. Ils sont dans des situations diverses : travailleurs précaires ou pauvres, personnes sans activité, en parcours d'insertion ou de réinsertion, personnes âgées, demandeurs d'asile, sans abri, placées sous-main de justice, familles monoparentales. Être femme ou jeune est un « facteur aggravant ».

Avec le confinement et la modification des modalités d'accompagnement, les difficultés se sont exacerbées. De très fortes tensions financières sont apparues liées à des pertes de revenus et à la hausse de dépenses alimentaires et sanitaires. La perte de perspective, les conditions de logement, d'hébergement et a fortiori de sans-abrisme, l'isolement extrême et les cas de violence en milieux familiaux et sociaux sensibles impactent fortement l'état de santé (stress, détresse, traumas...).

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

Le CESER pointe donc différents risques dont une forte augmentation du nombre des personnes précaires, une amplification du renoncement aux soins, une « explosion » du chômage. Les aides accordées aux entreprises ne doivent pas se faire au détriment de la formation et des aides aux plus fragiles car le maintien ou le retour à l'activité est bien la condition de la relance économique.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

- Soutiens aux structures d'insertion pour aide à l'emploi des plus fragiles

Sens de la mesure : Prévenir et circonscrire l'accroissement de la précarité et de la pauvreté induites par la crise sanitaire ; Endiguer la montée du chômage.

Objectifs : Maintenir l'activité économique des structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) et soutenir leur développement immédiat pour donner un accès à l'emploi aux personnes les plus fragiles et les plus éloignées du marché du travail, créer de nouveaux emplois en recrutant des professionnels de l'accompagnement social et technique dédiés à l'accompagnement des publics précités vers un emploi en milieu ordinaire.

Interventions de la Région :

- Financière : Subventions aux acteurs porteurs de projets et des entreprises inclusives
- Stratégique : Inclure l'IAE dans le SRDEII
- Politique : Soutien et collaboration avec l'État et les collectivités territoriales à la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dont le Pacte ambition IAE
- Logistique : Mise à disposition ponctuelle de salles ou de locaux.

Ces interventions sont soit directes auprès des entreprises partenaires des structures de l'IAE (SIAE) ou l'ESS, soit indirectes via les têtes de réseaux IAE et les groupements d'employeurs.

Formalisations possibles des interventions à conduire jusqu'à la fin 2021 :

- Conventions de partenariat État/Conseils Départementaux/Collectivités pour le déploiement de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
- Subventions aux têtes de réseaux et entreprises ou organisations d'entreprises qui portent des actions favorisant le rapprochement concret entre SIAE et entreprises ou entreprises inclusives (dispositifs d'emploi à temps très partiels pour les publics en très grande précarité)
- Accroissement d'ETP sur les postes de chargés de mission IAE (coordination des formations des Encadrants Techniques d'Activités par l'Insertion Économique (ETAIE) ou accompagner la montée en compétence des Chargés d'Insertion Professionnelle, appui aux SIAE en difficulté
- Subventions d'investissement pour des matériels informatiques dédiés aux formations.

Indicateur(s) d'évaluation de la mesure : Nombre de personnes entrées en parcours d'insertion (variation des ETP en CDD d'insertion (CDDi) ; Embauche en milieu ordinaire de salariés en CDDi (bilan SIAE/DIRECCTE) ; Nombre de personnes formées ETAIE, CIP (Conseiller en insertion professionnelle), Accompagnateur Socio-Professionnel (ASP) ; Pré-bilans et bilans des actions subventionnées menées par les têtes de réseaux ; Nombre de nouvelles SIAE conventionnées

Effets bénéfiques transversaux : Amélioration de la santé des personnes-salariés en parcours d'insertion et de leur autonomie alimentaire, Baisse de la tension sociale et des violences intrafamiliales, Contribution à la cohésion sociale.

- Prévention de la précarité alimentaire

L'achat de produits alimentaires par la Région a été une bonne initiative mais le délai de mise en place a été chronophage et elle n'a pas assez pris en compte l'expertise des associations. Celles-ci occupent une position clé pour effectuer les commandes : elles connaissent et réactualisent les besoins, possèdent des lieux de stockage et un réseau logistique de distribution. Le développement de la liaison Producteurs – Associations d'aide alimentaire et la mise en place d'un système à « bons de commande » reposant sur une confiance accordée aux acteurs associatifs reconnus leur conférerait efficacité et réactivité (Cf. Annexes pour précisions).

Vie étudiante

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

Depuis le confinement, les jeunes rencontrent des difficultés pour faire face aux besoins primaires: arrêt de jobs étudiants, fermeture des Restaurants Universitaires, peu d'information sur leur études, précarité numérique pour certains et isolement a fortiori pour les étudiants étrangers.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

Des initiatives et actions de solidarité pour assurer leurs besoins alimentaires et de santé prioritaires ont été menées notamment par le CROUS et les associations étudiantes, mais le repérage des étudiants en difficulté a été difficile à faire sur le terrain. Des difficultés financières s'accumulent et vont se maintenir avec là encore un risque amplifié de renoncement aux soins.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

- Aide alimentaire aux étudiants

Certains étudiants notamment étrangers vont rester sur site cet été pour reprendre leurs formations à la rentrée, avec moins d'opportunités de jobs d'été (offre réduite). Une intervention financière de la Région en soutien au fonctionnement des associations de solidarité reconnues pour des actions pendant l'été 2020 serait tout à fait efficace. Elle contribuerait aussi à la continuité et à la pérennité des formations et des établissements. (Cf. Annexes pour précisions).

- Aide aux stages, contrats d'apprentissage et alternance

De nombreux étudiants ont vu leur stage, contrat d'apprentissage ou d'alternance annulés ou rompus. La Région pourrait agir sur les formations à partir du niveau Bac à Bac +5 favorisant le développement de l'emploi qualifié. Activation du volet FSE création d'emplois de meilleure qualité dans l'UE (Cf. Annexes pour précisions).

- Aide à l'équipement informatique

Le confinement met en évidence la nécessité de doter les lycéens de matériel en propre pour garantir la continuité éducative. Une aide régionale, reprenant un volet du PASS, favoriserait efficacement la réussite de tous en réduisant les inégalités d'accès à la formation et préviendrait transversalement les risques de décrochage scolaire (Cf. Annexes pour précisions).

- Gratuité des transports pour les étudiants, alternants, apprentis

Cette mesure propose à la Région la prise en compte des difficultés financières des jeunes via le soutien des étudiants, alternants, apprentis soumis à des déplacements contraints par leurs études ou formations sur les transport Régionaux (TER), équivalent d'un trajet travail. Dotation budgétaire DM 2020 / 2021, Ligne : 104 Fonctionnement du réseau de transport régional Évolution de la gamme tarifaire - Mise en place d'un tarif dit « Étudiants apprentis alternants » (Cf. Annexes pour précisions).

4.3. Les propositions de la commission 3

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

Agriculture

L'agriculture n'est pas le secteur le plus touché par la crise sanitaire. Il n'y a pas eu rupture de la chaîne alimentaire et les agriculteurs ont su répondre présents. Toutefois, la fermeture des restaurants, des cantines scolaires, de la restauration collective, des fleuristes... a eu des impacts sur certaines filières (viticulture, horticulture, pigeons certains morceaux de viande bovine, produits de la pêche et de l'aquaculture). De même, la perturbation voire la fermeture de certains marchés à l'export a affecté plusieurs filières (viticulture, chevreau, canard, lapin). La perte de produits périssables s'est traduite par une perte d'exploitation et un gaspillage alimentaire.

La crise a aussi révélé la fragilité de modèles économiques trop spécialisés.

Les circuits courts et les aliments non transformés, notamment bio, ont été favorisés (cuisine maison, attention prononcée à la qualité des produits et à leur origine).

Artisanat

L'artisanat a été très durement impacté par la crise sanitaire qui menace la pérennité des 123 000 entreprises ligériennes de proximité – artisanat, commerce de proximité, professions libérales- et l'emploi de plus de 312 000 actifs. Une estimation fait craindre la disparition de 25 000 entreprises de proximité, ce qui correspond à 50 000 actifs d'ici la fin de l'année en région Pays de la Loire.

L'intensité des mesures mises en œuvre par l'État, notamment sur le chômage partiel, les prêts garantis, le report de charges... est à souligner, de même que les abondements de la Région, les reports de remboursements de subventions, le fonds de résilience pour les petites entreprises ... cela vaut bien sûr pour l'ensemble des secteurs d'activité économique.

BTP

Arrêt et report de chantiers et baisse des carnets de commande.

Commerce

On ne peut que regretter pour le commerce de proximité la concurrence déloyale de la grande distribution qui a vendu des articles non essentiels (vêtements, livres, articles de bricolage ...) alors que les commerces dédiés à ces produits étaient obligatoirement fermés.

Modification des comportements d'achats :

- Parfois moins en grande distribution, trop éloignée des lieux d'habitation, avec des obligations de transports en commun jugées propres à la transmission COVID.
- Recours aux petits commerces pour leur proximité, plébiscités aussi pour le lien social, les services mis en place, la solidarité.
- Marchés de plein air, magasins fermiers, AMAP plébiscités.

A noter des initiatives favorisant la vente en ligne du commerce de proximité, qui devraient être appelées à perdurer.

Economie sociale et solidaire

Le secteur de la solidarité, qui représente une grande part de l'ESS, a joué et joue un rôle fondamental. Il a été mis à mal par le confinement des nombreux bénévoles qui le font vivre. Les secteurs de la culture, du sport, du loisir, de l'éducation (80% de chômage partiel) se sont retrouvés quasiment à l'arrêt, avec de surcroît, l'impossibilité d'organiser des manifestations qui assurent une partie de leurs ressources. Les associations ont en plus été touchées par le confinement. L'impact sociétal fut fort. Elles créent du lien.

La plupart des associations intervenant dans l'insertion par l'activité économique ont dû cesser ou fortement diminuer leur activité, ce qui les met en situation de grande fragilité économique et prive les bénéficiaires de leur soutien.

On a pu observer une forte activité, voire une suractivité du secteur sanitaire et médico-social dans des conditions difficiles et, a contrario, un arrêt des activités dans les domaines de la culture et du sport.

La crise sanitaire a également mis en évidence des facteurs intrinsèques de fragilisation, principalement dans les structures de petite ou moyenne taille : faiblesse de la structuration et de la maîtrise de la gestion économique et financière, défaut de fonds propres, difficultés à mobiliser et intégrer les ressources de compétences nécessaires, Insuffisance ou mauvaise intégration des technologies numériques.

Industrie

Globalement, le secteur industriel a été très fortement impacté par la crise sanitaire, avec heureusement le facteur limitant de la prise en charge par l'Etat d'une partie majoritaire du chômage partiel. Des filières considérées comme majeures pour notre territoire ont été touchées de plein fouet : aéronautique, navale, automobile... pour n'en citer que quelques-unes. Il conviendrait de compléter l'inventaire et d'avoir une approche des mesures de relance différenciées pour chacune quand cela est nécessaire et possible.

Arrêt ou suspension des contrats intérimaires.

La crise fait apparaître une souveraineté insuffisante de certaines productions (tant industrielles qu'agricoles) mettant notre pays et notre région en situation de dépendance excessive.

Services

Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration a été l'un des plus touchés par la crise, avec un arrêt total de l'activité.

Certains services publics ont fermé leurs permanences physiques.

Enseignement supérieur et recherche

La fermeture des commerces et entreprises a bien évidemment eu des conséquences très fâcheuses pour les étudiants : des étudiants qui travaillaient n'ont pas pu continuer à le faire, notamment ceux qui travaillaient dans la restauration, le commerce, les cours particuliers ... Des étudiants, notamment étrangers, se sont retrouvés particulièrement isolés. La fermeture des restaurants universitaires a augmenté les frais de nourriture.

La crise sanitaire a aussi entraîné :

- L'arrêt des travaux pendant le confinement et notamment ceux liés aux opérations du CPER.
- Des investissements massifs pour venir en aide aux étudiants en fracture numérique et pour faire face au télétravail des personnels.
- L'arrêt des programmes de recherche et de l'activité des doctorants et contractuels-recherche pendant le confinement.
- L'arrêt des mobilités internationales des étudiants.
- Le report des examens, l'accès aux contrats en alternance remis en cause.

Elle a permis toutefois de démontrer l'intérêt, sous certaines limites, de l'enseignement à distance.

Elle souligne bien sûr l'intérêt de la recherche – appliquée et fondamentale.

Emploi

Le chômage partiel a concerné 770 000 salariés en région.

Les emplois intérimaires ont été une variable d'ajustement.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

Agriculture

La crise sanitaire a contribué à revaloriser l'image de l'agriculteur, dont le rôle essentiel est apparu plus évident que jamais. Elle a aussi montré combien nos concitoyens sont soucieux de leur santé. Le lien alimentation/santé revêt donc une importance toute particulière. Les modes de production doivent donc évoluer vers un moindre impact écologique.

La crise nous renvoie également à la question de l'attractivité des métiers, avec des difficultés de recrutement, notamment liées aux conditions de travail et de rémunération.

Les circuits courts, la préférence donnée à des produits proches et de qualité devraient être encouragés au-delà de la crise, dans l'intérêt des producteurs comme des consommateurs.

Artisanat

Le rôle de l'Etat a été essentiel et primordial dans le plan d'urgence, équivalent à 90 % des aides. Le montant complémentaire de 10% venant de la Région et des collectivités locales n'en demeure pas moins important et primordial.

La crise a mis en évidence la fragilité économique du secteur de l'artisanat par manque de fonds propres. Toutefois, facteur d'espoir pour l'avenir : la demande est supérieure à l'offre dans le domaine de l'artisanat. Encore faut-il encourager l'attractivité de ces métiers.

Commerce

Le commerce de proximité doit être plus que jamais soutenu. Il en va de la qualité de vie pour tous, de l'animation des villes, de leur attractivité...

Mais le commerce de proximité doit aussi se réinventer, et développer des modalités de distribution nouvelles via des plateformes de vente en ligne, de livraison à domicile, etc.

ESS

Les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) du secteur de la solidarité ont joué un rôle très important dans cette période de crise en venant en aide aux personnes les plus démunies touchées par la crise. Leur présence pour les mois et années à venir est essentiel, pour maintenir le lien social.

La crise nous renvoie également à la question de l'attractivité des métiers, avec des difficultés de recrutement, notamment liées aux conditions de travail et de rémunération.

A noter la grande réactivité de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) aux côtés du secteur de l'ESS en général.

Sur le court terme, un besoin de trésorerie : 33% des associations ont moins de 3 mois de trésorerie (enquête LMA). Le recours au Prêt garanti par l'Etat (jusqu'à 25% du CA) semble néanmoins peu important dans l'ESS :

- problème des critères qui exclue les subventions et les dons de personnes morales dans la définition du chiffre d'affaire,
- beaucoup de structures ESS peu enclines à s'endetter compte tenu de la faible visibilité de la reprise d'activité,
- des banques qui priorisent les modèles économiques plus classiques ?

L'UDES (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire qui regroupe 23 syndicats d'employeurs, issus de 16 branches professionnelles : animation, sport, sanitaire et social, mutualité, aide à domicile, coopératives, insertion, missions locales, etc., soit 30 000 entreprises employant plus d'un million de salariés qui sont concernées, ce qui représente 80% des employeurs fédérés de l'économie sociale et solidaire), lance actuellement un outil d'évaluation de l'impact social, Valor'ESS. Cet outil doit permettre aux acteurs de l'ESS :

- D'interroger leur modèle et de s'inscrire dans des démarches d'amélioration continue de leurs pratiques.
- De nourrir leur réflexion sur l'évolution de leur modèle socioéconomique.
- De cultiver et valoriser le bénéfice social de leurs activités auprès de leurs parties prenantes.

Industrie

La crise sanitaire a mis plus encore en évidence la grande fragilité des PME et des TPE, et la dépendance parfois totale des sous-traitants aux grands donneurs d'ordre industriels. Or, trois grands secteurs très présents dans notre région sont particulièrement impactés : l'aéronautique, la construction navale et l'automobile. Leurs sous-traitants se trouvent par conséquent dans une situation très difficile.

Cette crise favorise cependant une prise de conscience écologique et l'intérêt de certaines relocalisations. En particulier, la crise aura sans doute mis en exergue l'adaptation nécessaire des industries aéronautique, navale et automobile aux besoins de demain, moins polluants.

L'hyperspécialisation (dans l'industrie comme dans l'agriculture...), souvent privilégiée pour gagner en efficacité, s'avère aussi être une source de fragilité.

La crise révèle une nouvelle fois l'intérêt de tendre vers une industrie éco-responsable qui soit écologique pour répondre aux enjeux environnementaux, humaine pour répondre aux enjeux sociaux et sociétaux, compétitive et innovante pour répondre aux enjeux de la concurrence, collaborative et solidaire pour accompagner les territoires dans leurs objectifs d'aménagement mais également pour imaginer le développement de l'économie circulaire et des circuits courts, stratégique pour répondre aux enjeux de souveraineté qui ont récemment pris tout leur sens.

Services

La restauration et l'hôtellerie font partie intégrante des loisirs comme de l'activité professionnelle. Dans le domaine de la restauration, la crise a suscité le développement de nouvelles formes de commerce telles que les plats à emporter ou livrés à domicile.

La crise a mis en évidence, parfois par leur manque ou leur insuffisance durant cette période, l'importance du rôle des services publics dans tous les domaines.

Enseignement supérieur et recherche

D'une manière générale cette crise a un impact économique et social majeur à court et moyen terme. Les effets 2020 pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) concernent le soutien aux étudiants (financé en partie par la Contribution Vie Etudiante et des Campus, mais seulement en partie), le personnel pour lequel l'Université se doit d'investir pour permettre un télétravail de qualité et un enseignement à distance performant.

Des impacts importants sont sensibles sur l'activité recherche, notamment pour les contractuels courts et les doctorants financés qui ne pourront pas terminer leurs travaux avant la fin de leur financement.

Mais c'est surtout l'année 2021 qui semble préoccupante. Les établissements ESR ont su faire des choix et des priorités pour faire face à la crise. La fin de l'année sera difficile, mais ils ne pourront pas faire de même l'année suivante sous peine d'éteindre toute une série de dispositifs qui eux-mêmes auront des conséquences sociales et économiques négatives (culture, vacataires...).

Cette crise montre la nécessité de travailler dans le domaine de la recherche en collaboration au moins au niveau national et européen.

Emploi

Un risque considérable de défaillances d'entreprises, de coopératives et d'associations et donc de pertes d'emplois dans les mois à venir et peut-être au-delà. Il est nécessaire de maintenir les mesures de maintien dans l'emploi durant la période de reprise d'activité.

Il convient de souligner l'effort sans précédent et sans équivalent dans le reste du monde de l'Etat français pour maintenir l'emploi durant la période de confinement. Cependant, cet effort budgétaire se traduit par un alourdissement de la dette et pèsera longtemps sur la population française.

La crise a aussi révélé l'intérêt de nouvelles activités créatrices d'emploi numérique, livraisons à domicile....

Le secteur de la santé, du social, médico-social et plus généralement les métiers du 'prendre soin' ont montré toute leur importance. Ce secteur doit être créateur d'emploi pour répondre aux besoins de la population ligérienne. L'attractivité de ces emplois passe par une réelle reconnaissance, notamment financière.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

Proposition 1 : le soutien aux circuits courts

Les circuits courts, la préférence donnée à des produits proches et de qualité doivent être encouragés au-delà de la crise, dans l'intérêt des producteurs comme des consommateurs. A cet effet, il apparaît souhaitable que la Région soutienne et favorise la création et le développement des circuits courts, dans tous les domaines qui s'y prêtent, y compris la restauration hors domicile. Ces mesures contribuent au développement de la production locale et à la transition écologique. A ce titre, faire appel aux circuits courts alimentaires et non alimentaires en favorisant l'achat responsable et en privilégiant l'origine Pays de Loire ou France en matière d'achats publics.

Proposition 2 : des dispositifs de soutien par filière

Mettre en place des dispositifs de subvention par filière, conditionnés au maintien des emplois. A cet effet, il convient d'identifier les filières à consolider, ce qui suppose en amont un travail d'inventaire des filières clés (CA de la filière, poids dans le PIB de la région, emplois...) pour hiérarchiser les priorités : les points forts d'hier ne seront peut-être pas ceux de demain, de nouveaux secteurs peuvent être à soutenir à l'avenir. La notion de filière recouvre également celles liées à la réparation, au réemploi et au recyclage. Pour rappel, elle inclut aussi les acteurs de l'économie sociale et solidaire et le monde de la recherche.

Proposition 3 : des cellules de reclassement ou de reconversion inter-entreprises par bassin d'emploi

Mettre en place, en coordination avec les services de l'Etat et les EPCI, des cellules de reclassement ou de reconversion inter-entreprises par bassin d'emploi. Il s'agit d'apporter une prestation d'appui et d'accompagnement particulière aux salariés licenciés suite à la crise sanitaire, qui ne bénéficient pas par ailleurs d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Les cellules de reclassement s'appuient sur l'écosystème local (entreprises, secteur public, ESS) pour rechercher des solutions de reclassement, de reconversion et/ou de formation. La Région pourrait en particulier piloter la

mobilité des salariés inter-entreprises sur les bassins d'activité économique. Un point de vigilance devra être apporté à la situation des jeunes, y compris sur leur accès au marché de l'emploi.

Proposition 4 : un appui renforcé à la rénovation énergétique, une exigence d'exemplarité de la Région en matière de relance des chantiers du bâtiment

Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, notamment les bâtiments tertiaires, et favoriser la mise en œuvre des programmes d'isolation thermique. D'autre part, la Région doit être exemplaire pour la relance des chantiers du bâtiment, en accélérant les procédures, ce qui suppose en particulier une signature des devis avant le 31 décembre 2020.

Proposition 5 : des mesures de soutien aux étudiants dans l'enseignement supérieur

Mettre en place des mesures de soutien à l'achat d'ordinateurs (type Ordipass) pour les étudiants les plus précaires, des aides à l'abonnement Internet, et leur apporter un soutien direct (bourses). Renforcer l'accompagnement des établissements sur le suivi social des étudiants en difficulté (recrutement d'assistantes sociales).

Proposition 6 : des appuis spécifiques à la restauration et l'hôtellerie et aux commerces de proximité

Créer un fonds d'urgence pour la restauration et l'hôtellerie (y compris de plein air) avec des conditions d'accès prenant en compte le CA, et/ou le taux d'occupation et mettre en place des aides financières aux commerces de proximité sous conditionnalité de respect des obligations sociales, fiscales, environnementales pour supporter les surcoûts liés aux mesures barrière.

Proposition 7 : une prolongation des programmes de financement en matière de recherche

Soutenir les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en décalant la fin des programmes financés par la Région et en accordant une prolongation du financement des allocations doctorales, post-doc et contractuels-recherche courts sur les programmes de recherche financés par la Région.

Remarques complémentaires

- Mettre en place les préconisations du CESER sur l'étude industrie, en particulier la commission dédiée et la conférence permanente des acteurs régionaux de l'industrie, associant notamment les organisations syndicales.
- Accélérer le versement des aides européennes, sous condition de respect des obligations sociales, fiscales, environnementales.
- Soutenir le développement et l'utilisation du numérique dans tous les secteurs d'activité.
- Veiller à la simplicité des dispositifs d'aides : leur complexité administrative peut être un véritable obstacle pour de très nombreuses petites structures : artisans ou commerçants et autres TPE.

4.4. Les propositions de la commission 4

La crise sanitaire a eu des conséquences très fortes sur les transports, l'énergie et les réseaux numériques. Les transports ont connu un coup d'arrêt sans précédent qui risque d'avoir des effets durables. Le secteur de l'énergie a dû faire face à une diminution de consommation, elle-aussi, inédite dans son ampleur et entraînant d'importantes conséquences financières. Les réseaux numériques ont enfin été fortement sollicités, démontrant à la fois leur robustesse mais aussi d'évidentes lacunes.

Ces trois secteurs drainent l'économie et ont donc un rôle clé à jouer pour un redressement économique et social qui doit s'inscrire dans une logique de transition énergétique et écologique de la région.

Face au risque de crise économique et sociale et aux enjeux écologiques, le CESER préconise 16 mesures dans ces trois secteurs pour le plan de relance régional. Trois mesures lui semblent particulièrement importantes et urgentes :

1. Adopter un plan ambitieux de rénovation énergétique des logements et bâtiments professionnels
2. Adopter un schéma régional des mobilités volontariste et adapté aux conséquences post-COVID, intégrant un plan régional vélo
3. Installer en urgence des espaces numériques collectifs, notamment dans les territoires ruraux

Energie

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

La crise sanitaire s'est accompagnée d'un **ralentissement inédit de l'activité économique, et par conséquent de la consommation énergétique**. Selon l'Agence internationale de l'énergie, elle devrait se contracter de 6% en 2020 par rapport au niveau de 2019. Ce ralentissement est particulièrement marqué pour les énergies fossiles et a conduit à l'effondrement des cours de pétrole et des prix de gros de l'énergie en général, entraînant des difficultés pour les producteurs.

La diminution de la consommation et donc des prix de gros a également touché l'électricité, dont les prix de marché ont été à plusieurs reprises négatifs. Cette double baisse entraîne des **conséquences financières importantes** pour les producteurs d'électricité (hors renouvelables), les distributeurs alternatifs, les gestionnaires de réseau et pour les finances publiques dans le cadre du soutien aux énergies renouvelables.

La baisse des prix de gros a été sans conséquence sur le tarif de l'électricité payé par les consommateurs, **il pourrait en revanche augmenter de manière conséquente l'an prochain**, notamment en raison du TURPE. Cette contribution, versée aux gestionnaires de réseaux pour le financement des infrastructures, pourrait voir son montant s'accroître afin de compenser les pertes subies cette année. Des conséquences similaires pourraient être observées dans le secteur du gaz.

L'augmentation de la consommation individuelle d'énergie durant le confinement a conduit à une hausse des dépenses énergétiques domestiques (nécessité de se chauffer durant toute la journée, utilisation accrue des équipements électriques, télétravail...), **accroissant la précarité énergétique**, même si des mesures ont été prises au plan national : des fournisseurs d'énergie ont accordé des

facilités de paiement des factures aux particuliers et aux entreprises, la trêve hivernale a été prolongée...

La crise constitue enfin un **risque pour la transition énergétique**. Les entreprises et les ménages, fragilisés par la crise économique, pourraient être contraints de retarder des projets dans ce domaine. En outre, des entreprises pourraient prioritairement être amenées à revoir l'installation de certains espaces de travail pour répondre aux exigences de distanciation physique, si elles devaient perdurer. Le prix bas des énergies fossiles pourrait également jouer à l'encontre de la transition. L'augmentation du coût du soutien aux énergies renouvelables (en raison des prix bas de marché) pourrait enfin constituer une difficulté supplémentaire.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

Les fortes évolutions de demande ont conduit à devoir adapter la production électrique en conséquence pour sauvegarder l'intégrité du réseau. Des retards ont été constatés dans la maintenance de certaines centrales, en particulier les centrales nucléaires. Ils sont en cours de résorption mais EDF pourrait mettre à l'arrêt des unités de production cet été pour éviter des tensions pour la production hivernale. La gestion centralisée des moyens de production, au plan national, a montré à cette occasion toute sa pertinence et confirme la **nécessité d'un réseau électrique solide**.

Au niveau régional, la nécessité de sécuriser l'approvisionnement électrique justifie de garder une marge de manœuvre dans la gestion du réseau. Cette marge de manœuvre est apportée par la centrale de Cordemais, ainsi que par la centrale à gaz de Montoir.

Face à l'accroissement de la précarité énergétique et la prise de conscience de l'importance du bien-être dans le logement, **l'accélération de la rénovation énergétique** est un enjeu social et environnemental, mais aussi un moyen de redémarrage de l'économie. La rénovation énergétique offre un très fort potentiel de relance d'activités pour les artisans du bâtiment ainsi qu'une piste de reconversion pour des salariés.

Enfin, selon l'Agence Internationale de l'Energie, la baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) sera de 8 à 10% pour l'année 2020 au niveau mondial. Ce résultat est obtenu au prix de la mise à l'arrêt de l'économie de nombreux pays, avec des conséquences sociales catastrophiques. **L'atteinte des objectifs de l'accord de Paris ne pourra pas se faire par l'arrêt de l'économie, mais par sa décarbonation**, en agissant sur l'ensemble des GES.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

La transition énergétique est un impératif écologique, économique et social. Par conséquent, elle ne doit pas être remise en cause par la crise et constitue a contrario une opportunité de redressement économique et social. Dans son étude sur l'énergie en Pays de la Loire, devant être adoptée en juillet 2020, le CESER préconise un grand nombre de mesures à mettre en œuvre rapidement pour réussir la transition en région. Ces mesures sont plus que jamais d'actualité et le CESER a souhaité insister ci-dessous sur plusieurs d'entre elles qui pourraient être intégrées dans le plan de relance de la Région.

Adopter un plan ambitieux de rénovation énergétique des logements et bâtiments professionnels

Alors que le Conseil régional est désormais porteur unique associé du Service d'accompagnement énergétique et qu'il doit adopter un plan régional d'efficacité énergétique, le CESER suggère, dans le cadre de la crise, l'adoption d'un plan ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments. Ce dernier devrait répondre à trois objectifs : la baisse de la consommation d'énergie, l'amélioration du confort des logements et la relance de l'artisanat.

Ce plan devrait s'appuyer sur **une montée en puissance des financements** à la hauteur des objectifs et des risques de frein pour le secteur que constitue la crise. Le CESER préconise en ce sens de renforcer les montants alloués à la rénovation énergétique dans le budget régional (notamment aux AREEP) et de mettre en place rapidement une offre de tiers-financement intégrée à un dispositif « clé en main » (accompagnement technique et financier) via la SEM Croissance verte. Cela supposera de travailler avec la place bancaire et de mobiliser les crédits de la banque européenne d'investissement.

Ce plan doit également permettre **d'accélérer la mise en œuvre du service d'accompagnement de la rénovation énergétique** et le déploiement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique. Il s'agit d'assurer un socle commun de prestations sur tout le territoire. En complément, la Région pourrait soutenir des structures mobiles de conseil ou des permanences délocalisées pour aller aux plus près du public concerné.

Le CESER préconise en outre une **refonte des dispositifs afin de garantir leur efficacité et leur simplicité**. Cela passe par la garantie de l'obtention des aides avant travaux et l'expérimentation du dossier unique dans notre région.

Le dernier axe du plan pourrait être centré sur **l'accompagnement des entreprises pour le déploiement du décret tertiaire** en travaillant avec les fédérations professionnelles, et les acteurs concernés. Le CESER a enclenché une étude sur ce sujet.

Lancer un plan d'accélération des énergies renouvelables en Pays de la Loire

La première ressource reste toujours le gisement d'économie d'énergie dans le transport, le chauffage ou la climatisation. Dans un deuxième temps, il s'agit bien de substituer des énergies renouvelables aux énergies fossiles. Enfin, il convient d'utiliser toutes les sources renouvelables, sans en omettre. Leur développement peut constituer un élément fort de relance.

Le CESER propose de lancer un plan d'accélération des énergies renouvelables en Pays de la Loire, s'appuyant notamment sur l'identification rapide de zones propices à leur développement (notamment pour les énergies marines renouvelables) ; la création d'un fonds régional pour la chaleur et le gaz renouvelables ; la mise en place d'une cellule d'appui aux EPCI sur la transition énergétique, le financement prioritaire des projets portés par des initiatives locales et/ou participatifs et l'encouragement aux installations collectives sur les zones d'activité.

Réaffirmer le soutien à la centrale de Cordemais et au projet Ecombust

Il s'agit de réaffirmer la nécessité de sécuriser l'approvisionnement électrique de la région.

Accélérer la recherche sur le stockage de l'énergie et le développement de la filière hydrogène

Le Conseil régional prévoit de voter prochainement une « feuille de route hydrogène ». Le CESER plaide pour une adoption rapide afin de dynamiser la filière. Cette feuille de route doit, pour le CESER, conduire à soutenir la production d'hydrogène renouvelable avec pour objectif, à moyen terme, la couverture de l'ensemble des usages, en priorisant les usages existants. Le CESER préconise également l'identification rapide de sites propices à la fabrication d'hydrogène vert sur le Grand Port Maritime, en particulier sur des zones en reconversion, sans pour autant nuire au trafic du port. Enfin, le CESER propose de soutenir les projets des laboratoires régionaux spécialisés dans la recherche sur l'amélioration des batteries et leur recyclage.

Soutenir la sensibilisation aux bonnes pratiques des entreprises en matière de transition énergétique

Le CESER préconise d'assortir les aides régionales aux entreprises d'un engagement à adopter des bonnes pratiques dans le domaine de la transition énergétique et écologique.

Télécommunications et aménagement numérique

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

Développement des usages du numérique pour le travail, les études, l'accès aux services

La nécessité de respecter la distanciation physique a conduit à un fort développement des usages distanciels, avec des conséquences non négligeables sur le plan énergétique. Cela s'est traduit par la montée en puissance du télétravail et des réunions à distance avec environ un quart des salariés concernés. Le numérique a également été mobilisé pour des formations professionnelles et des cours de collège ou de lycées à distance. De nombreux services ont aussi été concernés : accès aux administrations, consultations médicales... mais aussi vente en direct, notamment pour le secteur agricole.

Le confinement a fait naître des nouvelles habitudes, qui devraient, pour partie du moins, perdurer par la suite.

Des réseaux informatiques et téléphoniques parfois saturés

Tous ceux qui ont eu recours aux réunions à distance ont pu constater à un moment ou à un autre des difficultés d'accès au réseau : son dégradé, coupures intempestives... Les réseaux ont globalement bien tenu, mais, dans certains territoires, ruraux en particulier, la qualité des liaisons a été insuffisante, surtout quand plusieurs membres d'un même foyer ont dû se connecter.

Une fracture numérique renforcée durant le confinement

Des territoires pâtissent de débits qui ne permettent pas, tant sur les réseaux fixes que mobiles, de répondre aux usages d'aujourd'hui. Les travaux de déploiement de la fibre optique et de résorption des zones blanches en téléphonie mobile ont été interrompus. Ils ont repris à l'issue du confinement, avec l'objectif de rattraper au plus vite le retard pris.

Par ailleurs, de nombreux Ligériens rencontrent des difficultés d'accès aux services numériques, faute de disposer du matériel adéquat, ou parce qu'ils n'ont pas l'aisance suffisante pour utiliser les outils

numériques, au moins pour certaines tâches. Le CESER est en cours de réalisation d'une étude sur l'illectronisme et proposera prochainement des pistes d'action.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

La nécessité d'un développement des infrastructures de réseaux

Pour éviter d'accentuer les fractures entre les territoires, et permettre le développement économique sur l'ensemble de la région, tous les Ligériens doivent pouvoir disposer de liaisons Internet fixe et téléphonie mobile de qualité, quel que soit l'endroit où ils habitent. Cela nécessite de finaliser le déploiement de l'internet très haut débit sur tout le territoire, via la fibre, et la téléphonie 4G. Les zones blanches doivent donc être identifiées.

Des conséquences du développement du télétravail sur l'aménagement du territoire et les transports

Le développement du télétravail pourrait inciter une partie des salariés à s'installer plus loin de leur entreprise, en zone rurale ou périurbaine, avec des conséquences pour l'aménagement du territoire et les transports. Il convient cependant de préciser que la crise sanitaire n'a été qu'un accélérateur d'une tendance de fond, que le télétravail n'a pas concerné plus de 25% des salariés au cœur du confinement et que nombre d'usages sont sans doute temporaires : certains salariés travaillant à domicile dans des conditions difficiles vont retourner sur le lieu de travail ; la plupart des élèves retrouvera son établissement à la rentrée, l'enseignement à distance n'étant qu'un palliatif.

Un développement du télétravail qui comporte des avantages mais aussi des inconvénients

Le développement massif du télétravail a montré des avantages tels que la diminution des déplacements et de leur corolaire : pollutions, fatigue, coût... mais il a également mis en évidence des inconvénients non négligeables tels que les difficultés d'accès au réseau, le matériel ou le logement inadapté ou encore le manque de relations sociales au travail. Les espaces collaboratifs (coworking) peuvent pallier une partie de ces difficultés.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

Installer en urgence des espaces collectifs numériques, notamment dans les territoires ruraux

Alors que nombre de territoires souffrent encore de débits insuffisants, le CESER préconise d'installer en urgence des espaces collectifs bénéficiant des infrastructures de communication optimales (Internet fixe et mobile). Ils devraient par conséquent être installés dans des zones bénéficiant déjà d'un accès au très haut débit Internet, ou susceptibles d'être raccordées rapidement, par exemple dans les centres bourgs ou les ZAC. La Région pourrait donc créer un fond spécifique, mobilisable rapidement par les EPCI.

Continuer et accélérer la mise à niveau des infrastructures

La Région doit d'abord réaliser un état des lieux de la qualité des connexions. Dans ce but, elle pourra par exemple étendre aux connexions filaires les fonctionnalités de l'application Gigalis.

Pour faire face aux nouveaux besoins, qui induisent des échanges de données importants, la généralisation du déploiement de la fibre qui est à ce jour la technologie la plus performante, est à privilégier. En matière de téléphonie, et à partir de l'état des lieux, la Région doit continuer son action et accélérer la résorption des zones blanches au-delà des centres-bourgs. Enfin, le CESER préconise le lancement d'une nouvelle SCORAN (stratégie de cohérence pour l'aménagement numérique), en lien avec les Départements et les opérateurs de télécommunication, afin de donner une nouvelle impulsion au développement des réseaux.

Transports

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

Une forte diminution des déplacements liée au confinement

Cette diminution des déplacements, due à une activité réduite et au développement du télétravail pour une part importante des salariés, est toujours constatée un mois après la levée du confinement. La réduction des offres de transport collectif durant le confinement a particulièrement touché les publics – essentiellement des salariés – qui n'avaient pas de possibilité de déplacement alternative.

Un développement du télétravail à prévoir dans les prochaines années

Le développement du télétravail correspond à une tendance déjà observée avant le confinement. Il a été accéléré par la crise sanitaire, sans toucher toutefois l'ensemble du monde du travail, puisque fin mars, il concernait quelque 25 % des salariés.

Un redémarrage progressif des transports collectifs fortement impactés par la crise

Après que les services de transport publics ont fortement diminué durant le confinement, le retour à la normale est progressif. Le trafic des TER devrait être revenu à la normale cet été. Toutefois, la fréquentation devrait être réduite au moins jusqu'en septembre du fait de la prolongation des mesures de télétravail, du caractère très progressif de la reprise dans les établissements scolaires, ainsi que de craintes possibles des voyageurs en matière de promiscuité. Par ailleurs, du fait de la baisse du prix du pétrole, le prix de l'utilisation du transport public se révèle provisoirement moins compétitif par rapport à l'usage de la voiture.

Des conséquences financières importantes pour les autorités organisatrices des mobilités et les opérateurs de transport

Les autorités organisatrices des mobilités (AOM) se retrouvent face à un effet ciseau : diminution des recettes (moins de voyageurs, versement mobilité en baisse du fait de la mise en place massive du chômage partiel) et hausse des coûts (mesures sanitaires, mobilisation d'agents, remboursement des abonnements...). À moyen terme, la hausse prévisible du chômage aura des conséquences sur le versement mobilités payé par les entreprises aux AOM. Ces contraintes pèsent également sur les transporteurs, en particulier la SNCF. Les opérateurs de mobilités en libre-service rencontrent aussi d'importantes difficultés.

Un développement des mobilités actives

La baisse de fréquentation des transports collectifs se fait également au profit du vélo, dont l'utilisation augmente sur l'ensemble du territoire national. Cela devrait se traduire, avec la saison

touristique, par une augmentation de la demande de transports de vélos, notamment dans les transports collectifs. Toutefois, le risque d'augmentation de l'autosolisme existe.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

La nécessité de développer l'offre de transport et de réduire les déplacements contraints

La crise a rappelé la nécessité d'offrir des solutions de mobilité accessibles à tous dans chaque territoire. Par ailleurs, pour limiter la promiscuité dans les transports, ainsi que les encombrements sur la route, il semble pertinent de réduire les déplacements professionnels non nécessaires, ainsi que de faciliter le décalage des horaires de travail.

Une attention à avoir sur le coût des transports collectifs pour les ménages

La crise économique qui fait suite à la crise sanitaire risque de conduire à une paupérisation d'une partie de la population, qui verra croître la part du transport dans son budget.

Des contractualisations avec les opérateurs de transport à revoir à l'aune de la crise et ses conséquences

L'effet ciseau constaté entre la baisse des recettes et la hausse des coûts d'exploitation conduit à remettre en cause le modèle économique des transports publics, en particulier des transports régionaux. Il faudra donc réexaminer dès maintenant la convention TER, en amont de la revoyure à mi-parcours, ainsi que les contrats passés par la Région avec les entreprises de transport interurbain. Pour l'avenir, la solidité financière des opérateurs et leur capacité à gérer les crises, avec des personnels qualifiés, devra entrer en ligne de compte.

Un développement des mobilités actives à anticiper et à encourager

Les mobilités actives permettent de limiter l'encombrement des réseaux routiers, ainsi que des transports collectifs. Elles doivent être encouragées, seules ou en complément des autres modes.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

Adopter un schéma régional des mobilités ambitieux et adapté aux conséquences post-COVID

En octobre dernier, le CESER a adopté une contribution au futur schéma régional des mobilités. Il plaide dans cette dernière pour un fort développement de l'offre de transports, avec un meilleur maillage du territoire et des fréquences augmentées. Il préconise également de favoriser la multimodalité et l'accessibilité des transports.

Adopter dès à présent un schéma régional des mobilités ambitieux constitue pour le CESER un élément fort de relance régionale mais également de transformation à moyen/long terme. Ce schéma, préparé depuis de nombreux mois par le Conseil régional, devra comporter un addendum afin de tenir compte des conséquences de la crise et envisager des évolutions avec l'ensemble des acteurs concernés.

Adopter un plan régional vélo renforcé, tenant compte des effets de la crise

Dans sa contribution au schéma des mobilités, le CESER a plaidé pour l'adoption d'un plan régional vélo. L'actuel développement des mobilités actives vient conforter l'urgence d'un tel plan. Ce

dernier, en lien avec les collectivités locales, devrait permettre le développement de l'usage du vélo en milieu urbain comme en milieu rural. Il devrait notamment prévoir le soutien aux infrastructures de mobilité en lien avec le plan national : pistes cyclables, stationnements sécurisés... Il pourrait encourager l'essai puis l'achat de vélos électriques. Il pourrait également prévoir de dynamiser l'usage du vélo dans le cadre de la saison touristique.

Revoir les contractualisations avec les opérateurs de transport à l'aune des conséquences de la crise

Le CESER plaide pour une relance rapide de l'ensemble des lignes de transport public de responsabilité régionale, ce qui devrait intervenir à partir du mois de juillet. Il souhaite parallèlement que la Région examine avec les opérateurs de transport les conséquences financières de la crise, tout en maintenant les objectifs fixés.

Adapter les tarifications sociales sur les transports régionaux

Une tarification sociale harmonisée pour les abonnements des transports de compétence régionale pourrait contribuer à limiter les effets de la crise économique pour les populations les plus précaires. De même, les conditions d'accès à la carte Mobi pourraient être élargies notamment aux bénéficiaires des minimas sociaux, dont l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

Faciliter le co-voiturage

Le développement du co-voiturage pourrait s'appuyer sur la plateforme Ouest-Go, dont la Région pourrait faire la promotion. Elle devrait travailler en lien avec les EPCI et contribuer à l'essaimage des bonnes pratiques.

Initier une réflexion sur l'organisation des rythmes et la limitation des déplacements

Pour désaturer les heures de pointe, la Région pourrait initier une réflexion sur l'organisation des rythmes de travail et d'enseignement. Cette réflexion devrait associer l'ensemble des acteurs concernés : partenaires sociaux, chambres consulaires, établissements scolaires...

La Région pourrait soutenir la mise en place de pratiques innovantes dans les entreprises (notamment pour les téléconférences...). Le plan de transport devra également prendre en compte les éventuelles modifications d'horaires prises par les établissements scolaires, pour tenir compte des règles sanitaires qui seront en vigueur à la rentrée de septembre.

Encourager l'utilisation des transports collectifs durant la période estivale

Compte tenu de la spécificité de la saison estivale qui verra beaucoup de Français privilégier des vacances en France, le CESER propose de mobiliser au maximum l'ensemble des offres promotionnelles et de partenariat pour inciter à l'utilisation des trains et autocars et favoriser le tourisme en région.

Poursuivre le lobbying pour accélérer les travaux sur l'interconnexion sud TGV

Il s'agit d'un projet soutenu de longue date par le CESER, dont l'utilité est renforcée par l'annonce de suppressions de certaines liaisons aériennes par Air France.

Grand port maritime

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

Un Grand Port Maritime peu affecté sur le court terme mais qui risque de voir baisser son trafic durablement

Le trafic du port a été maintenu durant l'ensemble de la période du confinement, à l'exception de l'autoroute de la mer vers Vigo, redémarrée en service réduit depuis fin mai, et de la navette Flexiloire. Le trafic global a connu une diminution limitée, avec, entre janvier et mai, une contraction de 2,1 %.

Toutefois, les interrogations sont fortes pour l'avenir. Les importations de pétrole risquent de diminuer compte tenu de la baisse de consommation et des stocks existants. Le trafic lié à Airbus risque également de s'affaïsser, avec la baisse de demande des compagnies aériennes. L'autoroute de la mer, dont le trafic est très lié au commerce automobile, risque de pâtir de la crise du secteur.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

Avoir une attention particulière sur la situation des entreprises du Port

Il n'y a pas de plan social, au moment où ces lignes sont écrites, chez les opérateurs portuaires, du fait des mesures de chômage partiel. Cependant des suppressions d'emplois importantes sur le complexe industriel portuaire pourraient intervenir dans les mois à venir.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

Maintenir le soutien régional au Grand Port Maritime

Les investissements programmés ne doivent pas être réduits et/ou différés. La Région, premier investisseur parmi les collectivités locales, a un rôle à jouer. Elle doit en outre accorder une attention spécifique aux entreprises du Port dans le cadre de ses mesures de soutien aux entreprises suite à la crise sanitaire.

4.5. Les propositions de la commission 5

La crise sanitaire liée au COVID-19 provoque une crise économique et sociale sans précédent.

Nous développons ci-dessous les constats, impacts, premiers enseignements par politique publique à tirer de la crise ainsi que les mesures sur laquelle la Région peut intervenir directement pour répondre aux défis économiques, social et environnemental.

Nous priorisons en conclusion 3 mesures urgentes pour ce plan de relance sur les politiques liées :

- Au développement des territoires
- A la biodiversité
- A l'économie circulaire et les déchets
- A la politique de l'eau :

Au-delà du plan de relance économique, l'eau est une priorité en soi.

L'eau est un des facteurs importants dans la sécurisation de la production alimentaire. De ce point de vue, des solutions sont à privilégier, dans le cadre réglementaire, afin de respecter le nécessaire équilibre entre les besoins humains (agricoles et alimentaires) et ceux des milieux naturels. La crise sanitaire et sociale du Covid-19 n'affecte pas directement les réserves et la qualité de l'eau de notre région, mais la question de l'eau doit être prise en compte et ne doit pas passer au second plan après des mesures de sauvetage économique puisque celle-ci est un élément constitutif du développement économique.

Développement des territoires

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

La crise a permis de développer les circuits courts de l'économie de proximité (achats alimentaires de proximité en hausse, en particulier dans les communes rurales) et de développer les ententes « type drive » entre les acteurs économiques dans les territoires avec mise en place de plateformes en ligne. L'agriculture, par le biais des circuits courts, a rencontré également un succès sans précédent en faisant preuve d'une remarquable adaptation. Par contre, certaines filières ont été mises en difficulté, privées de leurs circuits traditionnels (restauration collective) ou d'une logistique défaillante (emballages par exemple).

Mais elle a aussi accentué les inégalités entre certaines catégories de la population et entre les territoires notamment pour les plus pauvres, tant en milieu urbain que rural, avec une accentuation de la précarité avec comme exemple le plus criant l'aide alimentaire qui augmente et qui fait apparaître des problèmes d'alimentation récurrents.

Pour les publics scolaires, il est apparu des inégalités dues à la fracture numérique (postes informatiques au sein des ménages) et aux conditions de travail à domicile (espace domestique) ; et, entre les territoires avec ceux qui étaient déjà en déficit de services publics (quantité, qualité) et qui sont encore plus touchés.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

Une inégale présence et mobilisation des agents des services publics, toutes institutions confondues et une forte capacité des communes et des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à se mobiliser et à être présents au quotidien : exemple de Nantes Métropole qui a assuré les services urbains de base : transports en commun, collecte des déchets, propreté ; exemple de la commune de Saint-Herblain qui a mobilisé ses agents pour pallier le manque de bénévoles (généralement âgés et donc plus vulnérables face au virus pour distribuer l'aide alimentaire aux plus démunis).

De multiples initiatives citoyennes pour favoriser les circuits courts dans l'alimentation.

De façon générale, les difficultés ressenties pendant le confinement relancent l'attractivité des zones rurales et périurbaines, avec des risques en matière d'étalement urbain, d'artificialisation des terres, d'organisation des transports qui ont mis en exergue les limites de l'attractivité sans limite des métropoles. Il reste que l'attractivité des zones rurales et périurbaines doit s'accompagner d'une politique volontariste en matière d'emplois sur le territoire et d'une vigilance sur l'urbanisme tout en introduisant la nécessité des services publics sur l'ensemble du territoire et un accès à un débit internet satisfaisant pour tous. Ces premiers enseignements obligent à agir

sur les CTR (Contrats Territoires Région) et la préparation du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable) pour encourager l'implantation d'emplois sur le territoire, affirmer le principe de zéro artificialisation nette du territoire, soutenir les commerces et services publics et privés de proximité, accélérer la résorption des zones blanches et généraliser le déploiement de la fibre avec les opérateurs (pour une redéfinition d'une nouvelle Stratégie de Cohérence régionale du Numérique ?).

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

- D'une manière générale sur tous les territoires, il faut agir vite tant sur le plan économique que social, et pour les plus précaires. Et il faut aussi consacrer du temps pour approfondir et connaître les situations. Des dispositifs de connaissance et diagnostic partagés qui ciblent l'activité économique, les conséquences sociales, et intègrent aussi le maillage et l'efficacité des services publics doivent être initiés au niveau des EPCI, avec l'appui d'une ingénierie adaptée, tant locale que départementale et régionale. Ces dispositifs peuvent prendre la forme de « cellules de veille » territoriales qui travailleront sur les questions économiques (en particulier vers les TPE) et sociales, ainsi que les services publics. Le CESER propose qu'elles soient mises en place le plus rapidement possible, en tenant évidemment compte du calendrier électoral et des diverses évolutions exécutives.
- Agir sur les CTR et la préparation du SRADDET pour encourager l'implantation d'emplois sur le territoire.
- Affirmer le principe de zéro artificialisation nette du territoire et soutenir les commerces et services publics et privés de proximité.
- Accélérer la résorption des zones blanches et généraliser le déploiement de la fibre avec les opérateurs (pour un nouveau SCORAN ?).
- Encourager au sein des EPCI le développement du télé travail sans être isolé en proposant des aménagements d'espaces coworking pour les partager avec d'autres activités.

Biodiversité et littoral

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

Lors du confinement, le besoin de nature a été largement exprimé notamment par les citoyens qui n'avaient pas accès facilement à un espace vert. Parallèlement on constate que le confinement des humains a bénéficié à la biodiversité. Les espaces naturels étant très peu fréquentés et les espaces verts moins entretenus ceci a permis le développement de la flore même en zone urbaine et de nombreux animaux sauvages ont été observés dans des zones inhabituelles.

Il reste qu'une forte affluence a été observée sur le littoral et dans les milieux naturels à la suite du premier week-end de déconfinement et que si nos comportements n'évoluent pas, les zones brièvement reconquises par la flore et la faune sauvages pourraient pâtir du retour massif des personnes (ex : nidifications au sol des oiseaux sur le littoral).

On peut également observer dans une partie de la population une aspiration de retour vers les zones moins densément peuplées.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

Quelques enseignements ont été établis et notamment le lien a priori entre la destruction des écosystèmes et la naissance de phénomènes épidémiologiques. Ceci a été largement relayé et compris par le grand public qui a pris conscience de l'importance de préserver des zones naturelles sauvages pour réduire les possibilités de propagation des maladies.

Cela dit, le point de vue de la population n'est pas homogène car si de nombreux ligériens ont apprécié de voir cette nature plus exubérante au cœur des villes, d'autres ont plutôt mal vécu ce manque d'entretien, preuve que les pratiques de fauches tardives ne sont pas rentrées dans les mœurs.

Le besoin de proximité avec la nature a largement été exprimé, la nature est apparue comme un capital essentiel à l'économie touristique de la région et la biodiversité comme un élément majeur.

L'enjeu sera de savoir gérer cette affluence prévisible de population cet été tout en préservant les milieux naturels.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

Sur cette base quelques mesures apparaissent prioritaires.

Un certain nombre de sujets de la Commission 5 sont des sujets qui s'inscrivent plutôt dans le long terme. C'est vrai notamment pour la Biodiversité. Cependant, il est important que ce type de sujet prenne sa place dans le cadre du plan de relance. La mesure prioritaire proposée ici est donc :

- **Donner des moyens financiers plus importants et accélérer la mise en œuvre des différents enjeux de la Stratégie Régionale Biodiversité de manière concertée et à toutes les échelles de politiques publiques afin de préserver notre capital Nature**

Compte tenu des enjeux stratégiques auxquels elle doit répondre, accroître le budget alloué à cette stratégie permettrait de mettre en œuvre de manière plus efficace :

- L'enjeu n°2 « Préserver les habitats et les espèces (faune et flore) à forte responsabilité régionale mais également la nature dite ordinaire y compris en milieu urbain » pour protéger davantage les espaces naturels pour sauvegarder la faune et la flore.
- L'enjeu n°3 « Contribuer à une meilleure synergie des politiques publiques, notamment en matière de financements et de stratégie foncière, au profit de projets de territoire en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques mais aussi de politique agricole » en soutenant les projets intégrant la restauration et la préservation de la biodiversité, en incitant les EPCI à s'engager dans ce type d'action (par exemple Atlas de Biodiversité Communale) ou en favorisant les modèles agricoles plus respectueux de l'environnement pour l'installation de nouveaux agriculteurs.
- L'enjeu n°4 « Promouvoir la compétitivité économique liée à la biodiversité pour développer la recherche, l'innovation et de nouveaux débouchés ».
 - Intégrer davantage les acteurs économiques dans l'action en faveur de la biodiversité dans le cadre du règlement biodiversité et entreprises
 - augmenter les aides en matière de projets plaçant la biodiversité comme un investissement stratégique.

- L'enjeu n°5 « promouvoir davantage le patrimoine naturel ligérien comme un atout touristique » en communiquant sur les atouts de notre région, en favorisant le tourisme vert, créateur de richesse et d'emplois, mais, en étant exemplaire en osant interdire certaines activités polluantes comme le quad, les baptêmes de l'air en hélicoptère...
- Et enfin l'enjeu n°6 « Assurer une coordination des financeurs et mettre en synergie les moyens financiers territoriaux » en coordonnant l'action des collectivités territoriales par exemple autour de l'entretien des espaces verts et sur les échanges de bonnes pratiques suite à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Économie circulaire

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

Cette crise dans un contexte de mondialisation et de dépendance internationale fait apparaître l'économie circulaire comme un enjeu essentiel et pourtant, beaucoup d'entreprises vont être en difficulté et risquent de déposer le bilan.

Il est apparu un ralentissement obligé de la frénésie consumériste des comportements plus solidaires une entraide au sein de communautés humaines. Une adaptabilité remarquable des producteurs en circuits courts : AMAP (Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne), vente directe, regroupements autres, livraisons et distributions avec la collaboration des mairies et des préfectures une plateforme de produits frais en ligne et le développement d'emplois locaux.

Parmi les différents axes de l'économie circulaire, le plus prégnant durant la crise et la période de confinement a été le déploiement d'écologie industrielle et territoriale, avec des entreprises qui se sont organisées pour produire localement de la solution hydroalcoolique, des masques et des visières, à destination des autres entreprises, des hôpitaux ou des habitants. On l'a vu notamment avec la mobilisation de l'ADEEC (Association pour le Développement et l'Éducation à l'Eco Citoyenneté). Par ailleurs, des changements de comportement ont émergé vers plus de consommation locale et responsable de la part d'une partie de la population.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

Cela a fait apparaître un changement en partie de comportements des ménages et consommateurs (gestion plus sobre de sa consommation), un développement de nouveaux modèles économiques et de consommations, la création potentielle d'emplois locaux durables qui ne sont pas qu'une question marchande et une prise de conscience de la finitude/ le manque de certaines ressources, par la fermeture des commerces.

Cela a fait apparaître également la nécessité de pallier la carence de l'état : l'exemple des masques/protections fabrication individuelle déroutement de l'activité (textile, ou autres ; parois transparentes), développement des fabrications en 3D, inventions... et la redécouverte de l'envie de fabriquer sur place avec la création de nouveaux réseaux locaux.

Une prise de conscience que ce qui alimente le gaspillage c'est la surproduction.

Ces exemples de solidarité locale ont montré l'intérêt de l'économie circulaire. Cela reste néanmoins à nuancer et à analyser sur le plus long terme : impact de la crise sur l'éco-conception des produits, développement du réemploi et de la réparation, ... car on a vu surtout se développer le « produit local, plus que le produit circulaire.

Cette crise est donc une opportunité pour capitaliser sur ces initiatives et volonté de consommer et produire local, de faire attention à moins consommer, pour sensibiliser la population, les entreprises et les collectivités à l'économie circulaire et à la réduction des déchets, transformer cette prise de conscience en plan d'action concret, en illustrant ce qui est possible de faire.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

Donner des moyens plus importants et accélérer la mise en œuvre du plan régional économie circulaire pour développer les démarches d'écologie industrielle et territoriale, d'écoconception, de réemploi, de valorisation des déchets, en favorisant la création d'emplois dans ces domaines tout en initialisant de nouveaux comportements pour les fabricants, dans la fabrication des produits avec l'utilisation de matières premières recyclées locales. De même, dans le cadre du plan régional de prévention et de gestion des déchets, il est important de lancer un plan de communication / éducation pour sensibiliser, informer, sur les circuits courts, la consommation responsable, locale, rebondir sur les expériences vécues durant le confinement.

Accélérer le développement des démarches EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale) dans les territoires :

- Mettre en place « un pacte de relocalisation » en y associant les financeurs.
- Cibler les aides vers le « Made in Pays de la Loire », tout au long du cycle de vie du produit.
- Initialiser le mieux produire plutôt que surproduire : à accélérer dans le plan d'actions Economie Circulaire.
- Permettre l'accès à la consommation en circuit-court au plus grand nombre : exemple de distribution de bons, organisation plus large des livraisons etc.
- Prendre appui sur la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) pour proposer du conseil afin de redémarrer sous statut coopératif.
- Renforcer les moyens pour favoriser la prévention des déchets en partenariat avec les EPCI en charge de cette compétence.

La Région, en partenariat avec les EPCI en charge de cette compétence, doivent renforcer les moyens pour favoriser la prévention et la valorisation des déchets.

Déchets et risques technologiques

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

- Retour en force du plastique jetable.
- Absence de culture du risque et adaptabilité très approximative, de nos systèmes de réponse aux risques.
- Fermetures des déchetteries pendant plusieurs semaines, et interruption du ramassage des déchets recyclables durant le confinement.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

La crise a démontré la place prépondérante des services de gestion des déchets dans la vie des français. L'arrêt des collectes sélectives et des déchèteries a aussi montré l'attachement des français à ces services et au tri, ce qui est positif. De même, les sites de compostage partagé en fonctionnement ont été vite saturés.

La production de déchets des ménages ne s'est pas arrêtée durant le confinement ; elle a compensé en bonne partie l'arrêt de la production industrielle et de la restauration hors domicile. Et elle a repris de plus belle avec le déconfinement.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

Il convient donc de se donner les moyens pour réduire les déchets produits, en dotant le plan régional de prévention et gestion des déchets d'un véritable budget pour sensibiliser, accompagner les actions de prévention, développer la valorisation, en complément de ce qui peut être fait sur l'économie circulaire

- Mettre en place une filière du tri, de la collecte au traitement des masques jetables.
- Organiser et pérenniser les fabrications locales de masques réutilisables et en matériaux biodégradables.
- Établir un prix qui dissuade de les jeter, et donner aux personnes les plus démunies ou à risques.
- Interdire à terme les masques jetables afin de privilégier les masques recyclables (hors soignants).

Conclusion

En conclusion, s'il apparaît comme nous l'avons pointé dans notre note que les politiques publiques liées à l'environnement et l'aménagement du territoire sont plutôt de l'ordre du moyen et du long terme, là où le contexte actuel exige des réponses urgentes en matière de relance économique ou de lutte contre la fracture sociale, nous avons souhaité insister sur trois propositions qui actent des maintenant l'ambition nécessaire pour le plan de relance.

- **Proposition 1** D'une manière générale sur tous les territoires, il faut agir vite tant sur le plan économique que social, et pour les plus précaires. Et il faut aussi consacrer du temps pour approfondir et connaître les situations. Des dispositifs de connaissance et diagnostic partagés qui ciblent l'activité économique, les conséquences sociales, et intègrent aussi le maillage et l'efficacité des services publics doivent être initiés au niveau des EPCI, avec l'appui d'une ingénierie adaptée, tant locale que départementale et régionale. Ces dispositifs peuvent prendre la forme de « cellules de veille » territoriales qui travailleront sur les questions économiques (en particulier vers les TPE) et sociales, ainsi que les services publics. Le CESER propose qu'elles soient mises en place le plus rapidement possible, en tenant évidemment compte du calendrier électoral et des diverses évolutions exécutives.
- **Proposition 2** Donner des moyens financiers plus importants et accélérer la mise en œuvre des différents chapitres de la Stratégie Régionale Biodiversité (enjeux n° 2, 3, 4, 5 et 6) * de manière concertée et à toutes les échelles de politiques publiques, afin de préserver notre capital Nature.

- **Proposition 3** Donner des moyens plus importants et accélérer la mise en œuvre du plan régional économie circulaire pour développer les démarches d'écologie industrielle et territoriale, d'écoconception, de réemploi, de valorisation des déchets, en favorisant la création d'emplois dans ces domaines tout en initialisant de nouveaux comportements pour les fabricants, dans la fabrication des produits avec l'utilisation de matières premières recyclées locales. De même, dans le cadre du plan régional de prévention et de gestion des déchets, il est important de lancer un plan de communication / éducation pour sensibiliser, informer, sur les circuits courts, la consommation responsable, locale, rebondir sur les expériences vécues durant le confinement. Il convient donc de se donner les moyens pour réduire les déchets produits, en dotant le plan régional de Prévention et gestion de déchets d'un véritable budget pour sensibiliser, accompagner les actions de prévention, développer la valorisation en complément de ce qui peut être fait sur l'économie circulaire.

* enjeux cités dans le chapitre Biodiversité et littoral page 5

4.6. Propositions de la commission 6

Education

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

La crise sanitaire, qui a conduit à la perte de contact entre les élèves et les établissements d'enseignement, a créé une série de **difficultés** et a fait apparaître des **inégalités** entre les différents établissements, entre les différents territoires, mais aussi entre les familles. Les conditions de logement, la capacité des parents à encadrer leurs enfants, les conditions **d'accès au numérique** (matériel et réseaux) et de son usage, ont creusé les écarts. Ainsi, alors que dans certains cas, la continuité pédagogique a été assurée tant bien que mal, **les jeunes en situation de fragilité et les décrocheurs** ont particulièrement été impactés.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

La modalité pédagogique du distanciel a ses propres règles et, pour la rendre efficace, il faudra la travailler davantage, former certains enseignants. Le « tout numérique » n'est pas la panacée, et **le maître mot de l'enseignement reste l'accompagnement**. Il apparaît que, plus que jamais, l'accès égal aux réseaux sur tous les territoires est une urgence. Enfin, des **interventions rapides auprès des décrocheurs** devront être initiées. Sans des mesures urgentes, la rentrée de septembre 2020 risque d'être compliquée.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

Mesure 1 : Lancer un Plan de lutte et de prévention contre le décrochage qui passe par un accompagnement humain renforcé et par la garantie pour tous d'un accès au numérique.

Un accompagnement humain renforcé

- Mettre en œuvre un dispositif renforcé destiné à **repérer et accompagner les décrocheurs**, en finançant des moyens humains supplémentaires dans les Plateformes de

Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD), les Missions locales, et en soutenant financièrement les associations de soutien scolaire via l'utilisation d'une partie du dispositif d'emplois aidés, du type des **emplois d'accompagnement de la relance**.

- Recruter des accompagnateurs mis à disposition de tous les publics pour aider à l'usage du numérique et à la remotivation des élèves, des stagiaires et des étudiants dans les tiers-lieux. Les aidants pourront aussi être issus des Parcours-Emploi-Compétences, dont le public senior.

Un accès au numérique garanti pour tous

- Coordination par la Région de la distribution de matériel numérique adapté à chacun (coordination entre les différents acteurs : EPCI, départements, régions, associations...).
- Mise en place d'un dispositif afin de garantir que chaque lycéen soit équipé d'un ordinateur et accompagné à son usage. (La Région veillera à ce que les établissements publics et sous contrats disposent d'un budget « supports numériques » suffisant).
- Accélération de la disparition des zones blanches.
- Aménagement de tiers lieux pour mettre à disposition des équipements et connexions de qualité pour tous les publics : étudiants, lycéens, apprentis, demandeurs d'emploi en formation, salariés en télétravail. Accès à des tiers-lieux bien connectés (en accélérant le débit, comme cela a été fait pour les établissements de soins, pour le télétravail, grâce à GIGALIS).
- Recenser l'ensemble des locaux existants potentiellement utilisables pour enseigner en cas de crise sanitaire.

Orientation

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

L'absence des « **Portes Ouvertes** » et de lien en présentiel avec les personnels en charge de l'Orientation pendant les mois de mars et d'avril, a créé une grande inquiétude auprès des familles et lycéens.

Par ailleurs, de nombreuses personnes sont, du fait de la crise, incertaines de leur avenir professionnel ou du maintien de leur emploi, ou encore en **désir de reconversion et en demande de conseils**.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

Il semble important de proposer des **Forums de l'Orientation** dès la rentrée scolaire de septembre 2020, et d'assurer partout où c'est possible des **conseils en présentiel**. Il est primordial de pouvoir redonner de la confiance et de l'espérance aux ligériens pour l'avenir.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social ?

Mesure 2 Organiser pendant l'été un « ORIENTIBUS-TOUR », en lien avec les structures territoriales comme la Maison de l'Orientation de Cholet et tous les acteurs du Service

Public Régional de l'Orientation (SPRO) mobilisés et visibles sur le territoire, et soutenu par une campagne de communication grand public. (Radios, réseaux sociaux ...).

- **Faire circuler tous les ORIENTIBUS, dans le cadre d'un TOUR DE L'ORIENTATION**, sur le maximum de territoires pendant l'été, en partenariat avec les acteurs du SPRO.
- **Renforcer les Conseils en Orientation.**
- Prévoir **dès la rentrée scolaire des Salons de l'Orientation** (qui n'ont pas eu lieu au mois de mars comme à l'accoutumée) et accompagner des lycéens en difficultés à aborder l'enseignement supérieur par des actions de rattrapage et renforcer l'action des conseils en orientation (SUIO) pour les jeunes qui ne retourneront pas à l'Université.
- Décliner l'expérimentation de la **Maison de l'Orientation de Cholet** dans chaque département.

Apprentissage

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

La voie royale de l'apprentissage semble fragilisée pour de multiples raisons. De nombreux apprentis n'ont pas pu travailler, à cause du confinement, et nombre d'entre eux ont éprouvé des **difficultés pour suivre leur apprentissage à distance**. Leurs parcours se sont trouvés moins sécurisés. Certains craignent de ne pas trouver d'entreprise, se détournent de leur projet d'apprentissage. De leur côté les **entreprises, sans visibilité** sur leur avenir proche, sont plus frileuses dans leur volonté d'avoir recours à l'apprentissage. Enfin certains enseignants sont mal à l'aise avec l'usage du numérique.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

Le nombre de contrats va sans doute baisser, il faudra donc à la fois continuer d'encourager les apprentis potentiels, et aussi les entreprises qui ont recours à l'apprentissage. Les familles devront être rassurées.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

Mesure 3 : Compléter le Plan National de relance de l'Apprentissage par un Plan Régional d'urgence, par le biais de la compétence régionale économique, dans le cadre de la priorité accordée à l'équilibre des territoires.

- Soutenir l'Apprentissage dans la région, **en complément du Fonds pour assurer le financement des dépenses de fonctionnement des Centres de Formation d'Apprentis (CFA)**, et notamment des plus fragiles (ceux pour lesquels l'équilibre budgétaire pourrait être rendu difficile) ; **et du Fonds pour financer des dépenses d'investissement des CFA.**
- Relancer le principe de la collecte des offres de contrats d'apprentissage par le biais du **Portail régional apprentissage.**
- Mettre en place avec le Rectorat la mixité des parcours lycées professionnels-centres d'apprentissage.

- Soutenir le recrutement d'apprentis de **niveaux supérieurs**, non couverts par le Plan National.

Formation professionnelle

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

On a constaté pendant la crise sanitaire deux tendances ; la première est celle d'une hausse **des formations en distanciel** : 80 % des formations de la Région ont été organisées à distance (essentiellement dans le tertiaire, celles qui utilisent des plateaux techniques étant interrompues). Le CARIF-OREF a lui-même fait un travail de recensement de toutes les formations qui pouvaient passer du présentiel à distance : pour la période de confinement, 48 % des heures stagiaires prévues ont été réalisées à distance, ce qui n'est pas négligeable dans cette période, et 2000 demandeurs d'emplois sont aujourd'hui en formation à distance.

Le deuxième constat est celui des **ruptures et abandons** : des salariés ont été amenés à interrompre leur formation professionnelle : soit parce qu'ils ne pouvaient pas être accueillis, soit parce que la formation en distanciel n'était pas possible à suivre (difficultés matérielles, gardes d'enfants ...). Des retards dans les plans de formation professionnelle, des difficultés d'utilisation du numérique, l'illectronisme, ou de l'accès facile aux réseaux ont perturbé ces parcours.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

Il apparaît essentiel de maintenir l'articulation entre le présentiel et le distanciel et le maître mot doit être « **Former plutôt que licencier** ». La priorité est en effet de préserver l'emploi au maximum, en assurant l'adaptation rapide des compétences aux nouveaux besoins, et de permettre aux entreprises et aux salariés de sortir rapidement de la crise.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

Mesure 4 : Faire de la formation un investissement durable pour les entreprises et les actifs, afin d'affermir la relance et de préparer les transitions, en articulant cette mesure autour de l'Accompagnement, le Financement et l'Attention aux publics spécifiques.

- **Accompagner**
 - **Mieux communiquer sur le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)**, mais également le bilan de compétences et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), afin de mieux utiliser les dispositifs déjà existants.
 - Développer les actions de **formation en situation de travail pour les salariés** et bien mettre en avant que la formation est une solution de rebond.
 - Encourager la **formation pendant les périodes de chômage partiel**.
- **Financer**
 - **Passer une convention financière avec Transition Pro** pour permettre de financer plus de demandes de formation de reconversion. La relance de nombreux secteurs en difficulté (aéronautique, tourisme) ou ayant besoin de se

développer sur de nouveaux créneaux (transition énergétique...) passera par des personnels qualifiés de tous niveaux.

- Financer une **campagne de communication Print et Web sur le CEP** (Conseil en Evolution Professionnelle).
 - **Sur le Compte personnel de Formation (CPF)**, mettre en place un **abondement régional pour les formations aux emplois et qualifications dont les besoins apparaissent fortement avec la crise** et les besoins de reconversion (numérique, santé, agroalimentaire, environnement), en articulation avec les Opérateurs de Compétences (OPCO).
 - Financement complémentaire du programme régional y compris pour les niveaux supérieurs.
- **Cibler les publics**
 - Développer l'offre de formation en direction des secteurs en difficultés tout en maintenant celle en direction des publics les plus fragilisés et les moins qualifiés, **comme il a été prévu avec le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)**.
 - **Augmenter l'offre de formation pour les décrocheurs, y compris les étudiants** en échec postbac, en lien avec les PSAD et les missions locales.
 - **Pour les salariés**, créer des formations en direction des secteurs en difficultés dans un dispositif « **former plutôt que licencier** ».
 - Mettre en place des **formations d'un niveau supérieur** à Bac +2 dans le programme régional de formation.

L'accompagnement des métiers

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

La crise sanitaire a joué un rôle de **révélateur** : des métiers auxquels la société prêtait parfois peu d'attention se sont trouvés essentiels pour faire vivre notre société au quotidien. Elle a aussi mis en exergue les actions solidaires de nombreux bénévoles qui ont montré des compétences dans la logistique, le management, la négociation, etc.

Elle est l'occasion de **repenser l'organisation sociale des métiers**, la modification de la relation individuelle au travail et ses conséquences sur le management.

Mais elle va surtout **engendrer des licenciements de grande ampleur** sans doute dans certaines entreprises, et d'ores et déjà près d'un salarié sur deux est au chômage partiel dans les Pays de la Loire.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

- Il faudra **faire évoluer les métiers** en incluant une dimension écologique, d'utilité sociale, d'agriculture durable, repenser les modes de production industrielle, donner de l'importance à certains métiers.

- Il faudra **mixer activité et formation** pour monter en compétences et alléger les coûts pour les entreprises.
- Les salariés ne s'en sortiront que s'ils sont **accompagnés dans une reconversion**, d'où la nécessité croissante de l'agilité et de la mobilité professionnelles
- La crise réinterroge les repères organisationnels, nous conduit à les identifier : sens du travail, enjeux, règles du métier, ressources et contraintes.
- Les **accompagnateurs en évolution professionnelle** mais aussi tous les organismes en "gestion de carrière" vont être très sollicités.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

Mesure 7 : Promouvoir toute innovation et encourager les entreprises "sociétales" quelle que soit leur taille en développant des métiers en lien avec des projets écologiques, d'utilité sociale, autour de l'agriculture durable et autour de la production industrielle en circuits courts.

Mesure 8 : Accompagner à la réflexion des structures employeurs pour anticiper les besoins, les transitions, les évolutions, relocaliser les industries... et aider les entreprises à bénéficier d'un accompagnement RH via la mise en place d'urgence d'un dispositif DINAMIC RH.

Le télétravail

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

Le télétravail s'est généralisé pour une part de la population, souvent (mais pas seulement) pour les emplois de catégories intermédiaires et supérieures, avec des **difficultés d'ordres divers** : difficultés numériques, (accès et matériel), parfois manque de formation, de préparation, stress et difficultés de lier vie professionnelle et familiale en période de crise sanitaire, conditions de travail parfois dégradées, difficultés psychologiques isolement social, télétravail contraint et non pas choisi (Troubles musculosquelettiques, risques psycho-sociaux). Cependant, il ne faut pas généraliser ; **dans certains cas, le passage au télétravail s'est très bien effectué**, mis en place rapidement.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

- Penser aux personnes handicapées qui n'ont pas forcément un poste de travail adapté chez elles.
- Entamer une réflexion approfondie pour anticiper le futur, analyser les avantages et les inconvénients du télétravail et tenir compte du fait que beaucoup d'entreprises n'ont pas d'équipement informatique adapté au télétravail.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

Mesure 6 : Dresser en lien avec l'Association Régionale pour les Conditions de Travail (ARACT), et au vu des études réalisées, un bilan sur le vécu du télétravail pendant la crise dans la région des Pays de la Loire (inégalités entre secteurs, entre collègues, problèmes psychologiques, ouverture au public, plateformes téléphoniques, organisation du travail).

Sanitaire et social

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

- La crise a mis en avant le besoin qui préexistait de personnel soignant, tous niveaux confondus. Ce secteur a été mis en tension ces derniers mois avec un personnel en première ligne à chaque instant.
- On constate également un risque majeur pour les emplois saisonniers.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

Il faut attirer les jeunes sur les filières sanitaires et sociales. Les diplômés doivent être revalorisés (infirmiers - aides-soignants).

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

Mesure 5 : Mener une réflexion sur l'attractivité de métiers du sanitaire et social :

- Aller au-delà de la gratuité des inscriptions, en prévoyant **des aides au logement et à la mobilité spécifiques**.
- Prévoir des **VAE** qui permettent à des personnes une reconversion vers les métiers d'aide à la personne et prévoir des VAE pour les personnes en fonction, en particulier dans les EHPADs (montée en niveaux de qualifications vers aides-soignants(es) et infirmiers (es)).
- Financer **une convention avec l'ARACT** pour travailler sur l'amélioration des conditions de travail.

4.7. Propositions de la commission 7

Actions transversales

Au titre de la loi¹, la culture, le sport et l'éducation populaire sont des compétences partagées. Par extension, le patrimoine – rattaché à la culture – et les politiques de jeunesse, dont les Régions ont été désignées chef de file², sont dans une situation analogue. La vie associative dans sa multiple diversité – qui ne constitue pas une compétence législative – relève de tutelles et

¹ Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe).

² Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

politiques publiques partagées dans les faits. Les mesures régionales prises en faveur de ces secteurs sont donc en principe complémentaires de celles mises en œuvre par l'État et les autres collectivités territoriales. Cependant **la Région a un important rôle d'ensemblier, intégrant la société civile**, qui lui donne une responsabilité particulière pour faciliter la coordination des différentes aides à l'échelle de son territoire.

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

Les secteurs du tourisme, de la culture, du sport, de la vie associative, de l'animation, et plus largement de l'événementiel, touchent nombre d'acteurs, plus ou moins bien identifiés et ciblés par les mesures d'urgence. L'ensemble de ces acteurs indirects qui gravite autour de ces activités et participent de fait à leur bon fonctionnement (prestataires et sous-traitants, fournisseurs en matière d'approvisionnement, de service et de conseil...), ne doivent pas être oubliés. L'État a la responsabilité de prolonger les mesures d'urgence et de chômage partiel (par exemple en se basant sur la ventilation du chiffre d'affaires) liés aux secteurs les plus exposés. La Région doit se faire l'écho auprès de l'État de cette nécessité impérieuse dans les domaines du tourisme, de la culture, de l'événementiel et des économies dépendantes d'effets de cycles différés. Les propositions qui suivent sont volontairement recentrées sur des mesures de relance souvent communes à ces secteurs pour mieux prendre en considération les dimensions associatives, les indépendants, les micro et petites entreprises à l'origine de la création et de la vitalité des branches concernées. Elles ont la volonté, tout en s'inscrivant dans des dispositifs déjà portés par la Région, après concertation et audition d'acteurs de terrain, d'en faire évoluer certains critères.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

La reprise d'activité doit être pensée globalement en intégrant la réalité complexe de ces secteurs. La mise en œuvre des protocoles sanitaires, difficile et coûteuse, outre qu'elle peut faire obstacle à la reprise des activités, fait peser un **risque financier élevé sur les structures** : la jauge d'accueil imposée est parfois inférieure au seuil de rentabilité. Elles ne peuvent pourtant se permettre de rouvrir à perte. Cette situation nécessite donc de revoir le modèle économique en engageant une participation publique, condition incontournable d'une relance partielle de l'activité, tant que les dispositions réglementaires et sanitaires n'évolueront pas.

La plus grande incertitude pèse sur les effectifs d'inscription dans les clubs sportifs, l'accompagnement du sport de haut niveau, le devenir des colonies de vacances, des conservatoires de musique, des cours de théâtre, de danse, d'arts du cirque, de pans entiers de la vie associative et de l'éducation populaire, au plus près des réalités sociales...

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

Des enjeux se posent au niveau national comme local. La région représente un échelon pertinent sur lequel favoriser les innovations et les expérimentations, par un soutien accru aux initiatives de terrain. Le CESER estime essentiel de développer la concertation, avec les collectivités infrarégionales, les acteurs et les professionnels, pour une **redéfinition des politiques publiques** afin de participer à un plan de relance propre à la région des Pays de la Loire. Il y a là un **enjeu fort de gouvernance**. Il apparaît nécessaire que tous les dispositifs soient aménagés et/ou construits dans le cadre d'un dialogue avec les acteurs de terrain concernés. Les différentes conférences régionales consultatives de la culture (CRCC), du sport (CRCS), de la vie associative

(CRCVA) existent déjà. Elles pourraient évoluer de manière à **réunir les collectivités, les usagers et la société civile organisée du secteur**. Le même enjeu existe avec le Comité régional du tourisme (CRT).

1°/ Reconquérir les publics, relancer les pratiques de loisirs et de tourisme

En tant qu'activités de service, sans publics (notion entendue au sens large), les secteurs culturels, artistiques, sportifs, touristiques, éducatifs et de loisirs n'existeraient pas. Que les publics soient spectateurs, pratiquants ou utilisateurs, des mesures sont indispensables pour, à la fois, leur **redonner la confiance, l'envie d'assister aux évènements et de se réappropriier des pratiques**. Plusieurs axes pourraient alors être mis en œuvre. Ils supposent des « évolutions » mais aussi des créations de dispositifs, des concertations infrarégionales et des coordinations avec des partenariats à consolider pour agréger les moyens. Ils ne nécessitent donc pas d'effort budgétaire isolé de la Région.

▣ Faire évoluer le e.pass jeunes

Le **e.pass jeunes** (culture sport) représente un formidable outil, à reconstruire en prenant en compte les urgences des secteurs. Les crédits prévus pour l'année scolaire 2019-2020 devraient être prolongés jusqu'à la fin de l'année 2020. Les moyens alloués au e.pass pourraient être amplifiés dès la rentrée de septembre 2020 et orientés sur certaines dispositions, répondant aux relances des filières et aux difficultés économiques et sociales des jeunes pour l'accès aux loisirs :

- volet **sport** : soutien à la pratique en club (adhésions, licences sportives, équipements... avec une possible conditionnalité des aides) ;
- volet **culture** : augmentation du plafond de dépense pour le spectacle vivant, les sorties scolaires... ;
- volet **tourisme/voyage** (*à créer*) : développement d'un nouveau volet 18-25 ans, à pérenniser, dans le cadre du droit au départ en vacances, favorisant le tourisme de proximité et les accueils de jeunes ;
- volet **éducation populaire** (*à créer*) : soutien à la pratique socioéducative en centre de loisirs et en association.

▣ Concevoir une aide régionale concertée aux vacances de proximité, aux loisirs et aux pratiques sportives en particulier en direction des seniors

En concertation avec les collectivités infrarégionales et les différents acteurs de la société civile, une politique d'aide directe au droit aux vacances pour toutes et tous et aux loisirs devrait pouvoir être un levier majeur pour reconstruire de la confiance dans une société frappée par la récession. Une forme de **pass senior** pourrait être conçue et pérennisée. Cette disposition permettrait à la fois d'**œuvrer en faveur du droit au départ en vacances en région (littoral et « arrière-pays »)** et servirait la **capacité des structures à fonctionner hors saison**. Par ailleurs, des **volets « sport-santé » et « culture »** sont à envisager en concertation avec les filières concernées.

▣ Concevoir un plan d'aide en direction des plus précaires et des personnels exposés pendant la crise

En parallèle du e.pass jeunes et du pass senior que la Région devra indubitablement concevoir (en lien avec les autres collectivités), au regard de son évolution démographique et de la crise, une autre mesure d'urgence apparaît en direction de catégories de la population exposées à des

formes diverses de précarité ou difficultés, ou encore soumises à des tensions en la période actuelle. Elle servirait à la relance de l'activité touristique locale et à l'accès aux loisirs de proximité pour :

- les **publics à faibles revenus** (travailleurs précaires, chômeurs, familles – avec critère de quotient familial – ...), car la récession va induire des destructions d'emplois ;
- les **aidants familiaux** ;
- les **soignants** et les **personnels exposés pendant la crise**, qui ont, de surcroît, souvent un faible niveau de salaire.

Cette mesure peut avoir un caractère provisoire de relance, en fonction de critères d'évaluation différents de ceux à prévoir pour les pass.

2°/ Aider financièrement les structures en combinant avances et subventions

α Faire évoluer le Fonds Résilience

Le Fonds Résilience (avance remboursable), doté par les collectivités, est un exemple à poursuivre. Il s'agit en effet d'une grande avancée en termes de coopération au niveau régional. Cependant, bien que vertueux dans sa conception, ce fonds ne répond pas ou répond mal aux besoins des secteurs culturel et touristique, du sport et de la vie associative liée aux activités de jeunesse, de solidarité et d'éducation populaire, et à la diversité de ses acteurs. Il faut **le faire évoluer ou en créer un autre (également mutualisé) à la hauteur des besoins et enjeux.** Ce fonds doit impérativement :

- **adapter ses critères d'attribution** pour mieux prendre en compte leur activité et champ d'action, sans exclure aucun statut dans des secteurs d'activités où micro entrepreneurs, indépendants et entreprises³ non marchandes sont très présents ;
- **revoir la durée des remboursements, l'autoriser au moins sur cinq années et en permettre un décalage** adaptable pour lisser les tensions de trésorerie sans compromettre les projets des entreprises et des professionnels ;
- **envisager une clause de « retour à bonne fortune » ;**
- **permettre une transformation des avances en subvention (fonds propres) dès lors que la structure s'engage sur des critères d'innovation, d'environnement ou de RSE** (ex : acquisition de véhicules électriques d'entreprise...).

α Proposer un recours aux subventions et pas seulement aux avances et prêts

Toutes les structures n'ont pas intérêt, ni ne peuvent faire appel, aux mesures de prêt et d'avance, en raison de leur incapacité à rembourser les montants ainsi que des incidences sur les investissements à réaliser pour assurer les projets. C'est pourquoi il apparaît nécessaire d'ouvrir une ligne budgétaire de **soutien direct aux structures sous la forme de subventions.** Ces dernières peuvent, au demeurant, **accompagner des démarches de Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE)** et comporter des **clauses de développement durable intégrant la transition énergétique.** Cette mesure ne remet pas en cause les prêts et avances, qui sont à l'évidence pertinents dans certaines situations. Elle répond à des problématiques précises, en particulier celles des très petites entreprises et des associations. **Des fonds spécifiques existent**

³ Au sens européen, c'est-à-dire toute activité consistant à offrir des biens ou des services.

et mériteraient d'être mieux dotés, pour permettre l'augmentation du nombre de bénéficiaires et du taux d'intervention régional dans les subventions. **Un doublement des capacités de subvention doit sérieusement être envisagé dans des domaines où les avances et prêts sont majoritaires.**

▫ Adapter les critères d'éligibilité

Le Fonds Résilience, les prêts et les subventions sont complémentaires et devraient à ce titre pouvoir être cumulés. Leurs règlements d'intervention doivent être revus et les formulaires de demande simplifiés, dans le cadre d'un dialogue avec les bénéficiaires des secteurs concernés. Des pistes peuvent d'ores et déjà être énoncées. **Intégrer une entrée « métier » ou « champ d'action », en plus de l'entrée « statut »**, permettrait d'éviter les exclusions d'emblée et la sous-utilisation des dispositifs. Il serait opportun de **lever l'effet de seuil**, induit par une limite de chiffre d'affaires, et d'**examiner la pertinence des dossiers** déposés. L'**éligibilité** devrait reposer sur des critères comme la **perte réelle de chiffre d'affaires due à l'arrêt pendant la crise de l'activité exercée majoritairement par la structure** – quelle que soit sa taille –, le **type de public qu'elle accueille** et ses **canaux de vente**. En effet, une structure qui vend ses prestations directement auprès d'une clientèle de particuliers (B-to-C) sera moins touchée qu'une structure dont l'activité est fortement dépendante de prescripteurs (B-to-B). Il s'agit de **préserver, le plus possible, des emplois non délocalisables des activités du tourisme, de l'animation, du sport et de la culture.**

▫ Favoriser un accès rapide à l'ensemble de ces aides et améliorer leur visibilité

La crise actuelle impose de faciliter le **passage rapide en commission d'attribution** des dossiers de demande de subvention pour l'année 2020, afin de rassurer les structures sur leurs modèles économiques, et de **procéder à des versements rapides** (ex : versement de la totalité des montants prévus dès notification) permettant de répondre aux nécessités urgentes de trésorerie. Les structures ont aussi besoin d'une **visibilité sur les financements 2021** possibles.

3°/ Soutenir l'emploi associatif

Cette mesure est distincte du soutien à la vie associative. Il s'agit ici de mettre en œuvre une action propre à l'emploi dans un domaine qui relève de l'Économie sociale et solidaire (ESS). Un **fonds régional de soutien à l'emploi associatif, porté par toutes les collectivités**, pourrait être créé. Il aurait pour objectif la sauvegarde de l'emploi, c'est-à-dire servir le maintien des effectifs actuels. Ce fonds serait **transversal à plusieurs secteurs : citoyenneté, solidarité, sport, culture, éducation populaire, activités de jeunesse, tourisme, environnement.**

Son fonctionnement serait basé sur le modèle du Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP). Son périmètre en serait toutefois différent et ses modalités d'attribution à envisager en fonction des contributions des collectivités territoriales et des compétences régionales en matière d'égalité des territoires.

La mutualisation des moyens des collectivités territoriales doit se fixer pour objectif immédiat de soutenir **500 postes sur la région des Pays de la Loire**. Une dotation de 15 000 €/an pour un temps plein (soit un total de 7,5 M€ par an) permettrait de préserver des emplois actuels et sauver des compétences menacées. Ces postes sur « bourses de la région » doivent pouvoir s'effectuer sur une période de relance de 3 ans reconductibles.

Une commission est à concevoir et créer pour statuer sur l'attribution de ces fonds et ses évolutions, qui associerait les acteurs concernés : employeurs, syndicats de salariés, associations et société civile. Là encore, le rôle d'ensemblier de la Région est à affirmer et assumer.

Actions sectorielles

Tourisme

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

L'activité touristique est à l'arrêt depuis le mois de mars 2020, ce qui génère une chute brutale et particulièrement sévère du chiffre d'affaires, mettant en danger la viabilité à court et moyen termes de nombre de structures.

L'annulation massive de réservations de séjours, sans mesures compensatoires, par des collectivités et des comités sociaux et économiques (CSE) d'entreprise, aggrave de la situation. Par ailleurs, l'annulation des formations aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et de directeur (BAFD), depuis mars jusqu'à ce jour, fragilise la saison à venir, compte tenu de la difficulté préexistante à recruter des directeurs et directrices de colonie de vacances (titulaires du BAFD).

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

Les structures touristiques les plus fragiles sont celles qui connaissent déjà des tensions au niveau de leur trésorerie. Les premières mesures d'urgence, malgré les infléchissements positifs opérés, doivent être prolongées par d'autres mesures d'accompagnement aux entreprises et associations gestionnaires. Le chômage partiel est essentiel pour les acteurs du monde touristique et de l'animation, et doit être prolongé.

Les acteurs du tourisme sont particulièrement dépendants de la saison estivale. Des mesures compensatoires doivent absolument être pensées pour soutenir le secteur face aux annulations massives de séjours et aux répercussions en chaîne qu'elles engendrent. Il est crucial de **sauver ce qu'il reste de haute saison touristique** (juillet, août) **et d'aile de saison** (septembre, octobre).

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

Développer les aides directes aux publics en faveur des vacances pour toutes et tous

Ces aides directes pourraient s'appuyer sur un **partenariat avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) et les Caisses d'allocations familiales (CAF) de la région.**

Transport de voyageurs dans la région cet été et à l'automne : favoriser les voyages par TER à des tarifs réduits, relancer et innover dans la filière autocariste

Dans la perspective de vacances de proximité et afin de limiter l'usage de la voiture pour rejoindre les lieux de destination, il apparaît pertinent que la Région intervienne financièrement en faveur de **tarifs réduits pour voyager au sein des Pays de la Loire en train TER, afin d'amortir le coût de transport.**

Cependant, le train ne pouvant remplacer tous les moyens de transport (notamment à cause du « dernier kilomètre »), le CESER souhaite que **cette mesure soit étendue aux autocaristes**. Cette action serait particulièrement profitable aux foyers modestes, aux structures du tourisme social et aux séjours collectifs de type colonies de vacances. Elle pourrait être utilement complétée par une communication au grand public sur la destination Pays de la Loire et sur la sécurité sanitaire à bord. Par ailleurs, dès à présent, dans le cadre de ses prérogatives, la Région doit se rapprocher du Rectorat afin de faciliter la réouverture des sorties scolaires (ex : classes de découverte) à la rentrée.

Culture et patrimoine

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

Le monde culturel est profondément et durablement affecté par la crise, en particulier le spectacle vivant. Avec les fermetures de sites, les déprogrammations en masse (spectacles, festivals, expositions, salons, événements...) et les annulations de commandes, le manque à gagner est extrêmement important. Au contexte d'arrêt des ventes s'ajoute la rupture de chaînes d'approvisionnement empêchant toute reprise d'activité (notamment dans les métiers d'art) malgré le déconfinement. L'arrêt des chantiers d'entretien et de restauration du patrimoine, qui a des répercussions sur l'ensemble des métiers liés, pourra à long terme affecter la pérennité des monuments.

Le secteur culturel n'a **pas de visibilité sur la reprise**, en raison d'effets de retard et de rebond difficiles à prévoir, des reports *sine die* compliqués à gérer ou encore de sa dépendance à la réaction du public. En effet, ce dernier n'a pas eu accès à l'offre culturelle et artistique habituelle et s'est souvent reporté vers une offre numérique. Cette consommation différente des activités, services et produits, inquiète les professionnels. Des craintes se font jour également sur la transmission et l'apprentissage des métiers de la culture.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

La crise met en relief la **vulnérabilité de ce secteur très marqué par l'évènementiel et la programmation saisonnière**, notamment estivale. Plusieurs temps sont d'ailleurs à distinguer : temps de préparation (création, répétition, fabrication en atelier...) et temps de vente ou diffusion (prestation, objet...). L'activité fluctue donc au cours de l'année, d'où un chiffre d'affaires soumis à variation, qui questionne la base de calcul servant de référence à l'octroi d'aides.

Le confinement a fait apparaître des « invisibles », oubliés dans les mesures d'urgence, soit par leur **métier** (ex : saisonniers non intermittents du spectacle, artistes-auteurs), soit par leur **champ d'action** non reconnu comme faisant partie d'un secteur culturel identifié par des codes NAF⁴ (billetterie, sécurité, accueil, guides, médias...). La grande diversité de statuts professionnels (indépendants, TPE, associations, artistes, intermittents, auteurs...) et la pluri-activité renforcent ce sentiment d'abandon et d'isolement.

L'affirmation de **l'interdépendance** des différents secteurs culturels a joué un rôle déterminant dans la capacité de mobilisation collective des acteurs afin de mener des actions de solidarité et

⁴ La nomenclature d'activités française (NAF) est une nomenclature des activités économiques productives, principalement élaborée pour faciliter l'organisation de l'information économique et sociale.

d'innovation notamment à travers les pôles culturels régionaux. L'ancrage au territoire régional, avec ses ressources créatives et sa diversité, en est sorti renforcé.

La crise rappelle l'importance de maintenir un **contact avec les publics et usagers**, y compris par l'action éducative. Par définition, les lieux culturels sont des lieux de rencontre, de convivialité et d'altérité, qui contribuent à faire société. Mais les règles de distanciation vont nécessiter d'imaginer d'autres formes spectaculaires, médiations, rythmes de visite et parcours tout en conservant **un sens aux actions proposées**.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

Abonder les crédits existants pour la relance d'activité des différentes filières

▫ Renforcer le soutien à l'organisation collective

Le besoin d'accompagnement des acteurs et de structuration des filières a été particulièrement souligné par la crise. La Région peut exercer une responsabilité importante, en renforçant les moyens des têtes de réseau, en encourageant les **adhésions à une organisation de filière**, et en accompagnant les **actions de mutualisation** ou la **création de collectifs** uni-sectoriels ou pluri-sectoriels.

▫ Favoriser un accompagnement individualisé, associé à des formations existantes

Les groupements d'acteurs de filières (Pôles culturels, Mission Pays de la Loire Métiers d'Art...), permettent aux professionnels, dont les indépendants, de se saisir des nouveaux enjeux de valorisation et de commercialisation, notamment *via* le numérique et les plateformes de vente, et d'être assistés dans la gestion de leurs entreprises face à la crise. La **formation « Rebond »** pourrait par exemple être mobilisée.

▫ Soutenir les initiatives de valorisation et de communication

Les **lieux temporaires d'exposition et de vente** représentent une opportunité de visibilité et de vente importante pour nombre de professionnels. Il est nécessaire de soutenir, en concertation avec les pôles organisés des filières, la participation des professionnels aux **événements organisés dans la région** – voire au-delà – notamment avec une aide accrue pour les frais d'inscription, du droit de présentation publique, de déplacement et d'hébergement ainsi que pour les frais liés à l'adaptation des stands et autres présentations aux nouvelles règles sanitaires en favorisant, quand cela est pertinent, la mutualisation.

Accroître la médiation et l'action artistique et culturelle

Un **appui**, en variant les formes d'aides (financières, logistiques, techniques, en ingénierie...) **aux initiatives des acteurs, à l'évènementiel et aux projets alternatifs** (contenu, forme d'accueil, lieu, jauge de public...), élaborés sur le vif et compte tenu des contraintes sanitaires, semble incontournable pour dynamiser l'activité des secteurs, notamment cet été.

La médiation sous toutes ses formes, et quels que soient les secteurs, pourrait être soutenue par des **aides régionales à l'emploi de médiateurs comprenant un volet formation**. Cette action servirait notamment à recréer du lien avec les publics, condition indispensable de leur retour dans les lieux culturels, et à valoriser les activités.

Soutenir et développer les **projets de tiers lieux** dans les territoires contribuerait efficacement à la diffusion des activités, à l'équilibre des territoires, au maintien du lien social et de la vie associative.

Une **communication grand public** pourrait aussi être déployée pour promouvoir les activités (ex : opérations spéciales de (re)découverte des lieux et/ou domaines de pratique...) et rassurer sur les conditions sanitaires d'organisation.

Il serait intéressant de développer des **partenariats liés à la création** (danse, théâtre, métiers d'art, arts plastiques, musiques...) sur une durée longue (au moins une saison), via des résidences d'artistes, en y associant les professionnels de la culture et de l'éducation. Ces partenariats pourraient, à l'échelle d'un territoire, associer aussi différents publics (jeunes scolarisés ou non, publics vulnérables, seniors...).

Sport

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

Le secteur sportif, amateur comme professionnel, est ébranlé par la crise sanitaire. Outre l'annulation de nombre d'évènements qui assurent d'ordinaire des recettes aux clubs permettant d'organiser des championnats, c'est toute l'année civile 2020 qui est gravement menacée, avec des **conséquences sur la saison 2020-2021**. Les inquiétudes du secteur portent également sur l'emploi. Le sport fédéré, et pas seulement celui de contact ou d'équipe, est très inquiet sur les **conditions de reprise**.

La préparation des athlètes de la région pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Tokyo 2020 a été fragilisée pendant le confinement. Le doute, actuellement, sur la tenue effective des JOP en 2021 pèse durement sur tous les athlètes sélectionnés ou sélectionnables. Une vigilance doit être portée aux conditions de préparation et d'entraînement des athlètes relevant de l'élite et du haut niveau.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

Le public va-t-il revenir dans les stades, les gymnases et les salles de sport ? Va-t-il assister aux grandes compétitions et aux championnats ? Dans quelles conditions ? Les clubs et les sections sportives s'interrogent sur l'**attitude des adhérents à la prochaine saison**. L'incertitude est double. D'une part, l'impossibilité de pratiquer certaines activités (ex : fermeture prolongée des équipements) compromet les réinscriptions effectives. D'autre part, les gens ont réduit leur pratique ou pris de nouvelles habitudes durant le confinement : la pratique individuelle et isolée pourrait augmenter, au détriment de la pratique collective. Le rôle des fédérations, des clubs et des associations sera important dans l'après-crise, pour recréer du lien.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

Encourager la pratique sportive organisée

Face au risque de désertion du sport en club, une **grande campagne d'information sur les vertus du sport affilié à une fédération**, en particulier sur les activités de pleine nature (randonnées pédestres, fluviales, cyclotourisme, courses d'orientation...) et les pratiques dans des

associations multisport pourrait être menée. Elle pourrait être complétée par une relance de l'événementiel mettant en valeur les différentes pratiques sportives.

Une **action éducative, en prolongement du temps scolaire – complémentaire au sport scolaire dans les lycées et collèges** – pourrait en outre être menée dans les centres de formation des apprentis (CFA) en Pays de la Loire.

Éducation populaire, jeunesses, vie associative

Les constats et les impacts de la crise actuelle sur les plans économique et social

L'ensemble du secteur associatif se trouve fragilisé par la crise et n'a **pas de visibilité** sur les prochains mois. Les ressources des associations sont, en grande partie, issues de leur activité (ex : prestations, animations, délégation de service public...). La restriction forte d'activité, voire l'arrêt de celle-ci, en raison du confinement et des impératifs sanitaires, a fait baisser, voire a réduit à zéro, le chiffre d'affaires pour cette période. La **tension financière extrême** contraint les associations à envisager des licenciements. Sans soutien public, des emplois associatifs sont directement menacés et certaines associations pourraient même disparaître, avec de lourdes conséquences pour les usagers.

Après avoir fait face au manque de matériel de protection au plus fort de l'épidémie, nombre d'associations continuent de manquer d'équipements aujourd'hui et s'inquiètent des conditions de reprise. À cet égard, les accueils collectifs de mineurs (ACM) s'avèrent problématiques au vu des protocoles sanitaires, des contraintes en vigueur et des pressions supplémentaires sur une trésorerie déjà affaiblie.

Les premiers enseignements à tirer de la crise sur les plans économique et social

Les prêts apparaissent nettement insuffisants pour aider les acteurs associatifs à faire face à la crise et à ses conséquences économiques et sociales. Le soutien peut cibler en priorité les associations les plus fragilisées, mais les aides doivent bénéficier aux associations de tous les domaines (sport, culture, éducation populaire, tourisme, environnement...) afin qu'elles puissent **maintenir leur activité à long terme**, car les associations sont des vecteurs majeurs de lien social. La vie sociale reprendra grâce aux actions au plus près du terrain.

Les mesures urgentes sur lesquelles la Région peut intervenir directement et rapidement pour répondre au défi économique et social

Relancer et actualiser le plan de soutien à la vie associative

Le **plan régional de soutien à la vie associative** (2020/2022) nécessite d'être **réévalué au plus près des attentes**. Sa déclinaison territoriale et son règlement d'intervention supposent une concertation actualisée avec les partenaires associatifs et les collectivités, en particulier les EPCI. Dans le contexte, le principe des mutualisations est à développer et à élargir pour bénéficier à plus d'associations.

Le télétravail a explosé pendant la crise sanitaire. La vie associative a été impactée de manière significative. Un **soutien à l'investissement numérique** dans les associations s'avère nécessaire. Dans le cadre du programme de développement du numérique porté par la Région, en

concertation avec les autres collectivités pour éviter les doublons, un axe spécifique est à prévoir sur ce sujet.

Soutenir l'éducation populaire et les démarches éducatrices tout au long de la vie

L'éducation populaire relève de l'éducation non formelle. Elle est intergénérationnelle par nature et fait vivre des réseaux et échanges réciproques de savoirs. Les réseaux sont indispensables à cette éducation tout au long de la vie alliant apprentissages et conscience critique. La récession en cours et ses séquelles au quotidien, les effets négatifs du confinement, ne font qu'émerger. La relance va avoir besoin des démarches d'éducation populaire au quotidien, au cœur des territoires urbains comme des territoires ruraux. Ces actions éducatives et les initiatives citoyennes doivent assurément être soutenues. Elles ont besoin de têtes de réseau pour démultiplier et coordonner les accompagnements à réaliser.

À côté du plan de soutien à la vie associative, en complément de l'indispensable plan de soutien à l'emploi associatif, **un conventionnement doit être clairement établi avec les têtes de réseau de l'éducation populaire**. Il doit reposer sur un **partenariat concerté** (avec la Région mais aussi les puissances publiques pouvant s'y associer)

5. Annexes - Compilation des retours des conseillères et conseillers du CESER

5.1. Commission 1

Finances

Constats et impacts de la crise	<ul style="list-style-type: none">• Crise financière plus forte que celle de 2008 masquée par le Covid, mais pas larvée, les conséquences en seront plus fortes• Baisse de la consommation des ménages se traduisant par une augmentation de l'épargne - Epargne à flécher vers l'économie réelle locale• Demande atone et en régression sur certains secteurs d'activité, à quasi disparue sur les secteurs de l'événementiel et Commerce Hôtellerie Restauration (CHR), tourisme• Des exploitations agricoles fragilisées dans certaines filières et en particulier pour des productions saisonnières ou haut de gamme ;• Des risques forts sur les trésoreries des entreprises malgré les mesures d'urgence qui conduisent à augmenter le niveau de dettes,• Menace sur la pérennité des 125 000 entreprises ligériennes de proximité – artisanat, commerce de proximité, professions libérales et sur l'emploi des 175 000 salariés de ces entreprises (25 000 entreprises de proximité seraient en danger, soit 50 000 actifs, d'ici la fin de l'année dans la Région Pays de la Loire. Certaines entreprises de proximité ont été en arrêt total (coiffeurs, esthéticiennes, traiteurs, dentistes, fleuristes, ...), d'autres étaient au ralenti (garages, bâtiment, alimentaire, consultants, formateurs, mandataires immobiliers, ...).• Perte d'activité, dépôts de bilan d'entreprises fragilisées attendus-situation délicate pour les plus pauvres et les chefs d'entreprises indépendants de TPME• Des projets gelés, suspendus, reportés, abandonnés, idem pour des investissements• Distribution perturbée, mise à l'arrêt, fermetures d'enseignes hors alimentaires• Les entreprises ont besoin de commandes pour se relancer
---------------------------------	--

- **Des recettes de politiques régionales en baisse** (exemple billetterie transports), **des recettes fiscales en diminution à prévoir** (CVAE, TICPE, Carte grise...)
- PIB régional nettement à la baisse
- Baisse attendue des moyens de l'état et des collectivités-
- Appauvrissement du pays et des citoyens-hausse du chômage-
- **Des dépenses en hausse pour répondre à l'urgence sociale, sociétale, écologique et environnementale** ; des coûts de fonctionnement en hausse pour les services publics de compétence régionale, du fait des mesures sanitaires (transports, lycées, ...) et certaines recettes à reverser (pensions d'internats, abonnements transport ...) ;
- **Augmentation des dépenses publiques en Pays de la Loire** (fonds exceptionnels + plan de relance) A terme, augmentation de l'endettement.
- **Fonds résilience (avances remboursables) peu sollicité** - Les entreprises ont déjà levé de la dette dans le cadre des mesures d'urgence (PGE notamment) et ne souhaitent pas accroître encore leur dette
- **Les aides qui ont été mises en œuvre depuis mars permettent d'aider les acteurs économiques sur leur trésorerie**, ces dispositifs permettent de soulager les comptes de résultat (trésorerie) sans consolider les bilans (fonds propres nécessaires pour investir, mener de la R&D, chercher de nouveaux marchés), sauf à imaginer un dispositif pour les encours non encore utilisés.
- **Les dispositifs nationaux comme le PGE amènent à mettre en œuvre une politique de masse.**
- Dans le cadre des mesures d'aide aux entreprises mises en œuvre par le Gouvernement, **le dispositif d'activité partielle est un levier indispensable** à la préservation des emplois dans les TPE. Si l'ordonnance du 22 avril 2020 introduit une souplesse visant à faciliter la reprise progressive d'activité, elle reste, en l'état, très difficilement accessible pour les TPE libérales de moins de 11 salariés, dépourvues de comité social et économique ou de conseil d'entreprise de par leur taille, et contraintes de s'appuyer sur un accord d'entreprise ou un accord de branche. Dans la pratique, la grande majorité des entreprises n'aura pas accès au chômage partiel individualisé car la conclusion de tels accords, dans les conditions actuelles, est particulièrement compliquée s'il n'y a pas dans l'entreprise une antériorité des pratiques.

- **Report d'échéance de prêts**
- **Allongement de la période de transition pour la nouvelle politique de financement européen**, gels partiels des dotations EU
- **Depuis le déconfinement, l'activité reprend très lentement.** Ainsi pour les boulangers des grands centres villes, ils ne font que 30% de leurs chiffres d'affaires par rapport à 2019 car tous les restaurants et les écoles sont fermés. Pour les boulangeries proches des secteurs de bureaux, le chiffre d'affaires réalisé varie entre 30 et 50% de celui de l'an passé car bon nombre d'actifs sont toujours en télétravail et n'ont pas repris le chemin des bureaux.
- **Les prochains mois vont être difficiles. Avec la reprise de leurs activités, les chefs d'entreprises vont être confrontés à des obstacles** : le chiffre d'affaires sera-t-il suffisant pour dégager une marge afin de faire face aux charges de fonctionnement et de personnel ? la rentabilité permettra-t-elle de remettre à flot une trésorerie à plat ? la reprise du paiement des échéances d'emprunts, les échéances de charges sociales et fiscales reportées, tout cela il va falloir le payer ; sans compter qu'à terme le remboursement des prêts garantis par l'Etat interviendra ?
- **La sortie du confinement pour les chefs d'entreprise de proximité s'accompagne par beaucoup d'inquiétude pour le court terme et aussi pour le moyen terme.** Comment développer son activité, investir dans des projets avec un endettement important et une capacité de financement exsangue ? Sans l'aide « pure et simple » de l'Etat, de la Région et des collectivités locales, les défaillances d'entreprises vont être nombreuses avec les conséquences sociales qu'il est facile d'entrevoir : licenciements, précarisation de l'emploi, dialogue social en berne, territoires désertifiés économiquement.
- **Les dirigeants d'entreprises de proximité** (artisanat, commerce de proximité et professions libérales) **et leurs salariés ont pu bénéficier des dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics** (fonds de solidarité, versement d'indemnités journalières par l'assurance maladie pour la garde d'enfants de moins de 16 ans, recours à l'activité partielle). Hélas, **la réalité économique des entreprises de proximité montre que ces aides sont insuffisantes.**
- Arrêt d'activité ou réduction dans des proportions considérables pour différentes raisons : se conformer aux instructions de leurs ordres professionnels, paralysie des services de Justice, arrêt de l'activité dans le bâtiment, difficultés de déplacement ou crainte de

	<p>s'exposer à un risque sanitaire, les patients ou clients ont déserté les cabinets, y compris les cabinets médicaux ou de soin</p>
<p>Premiers enseignements à en tirer</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cette crise impacte toute l'économie et touche toutes les entreprises, quel que soit leur taille, leur statut (employeurs, travailleurs indépendants, ...). • La bonne santé financière de la Région a permis d'aider financièrement les entreprises ligériennes à faire face à l'arrêt d'activité économique • Dans la période de déconfinement, le rôle des maires et des élus locaux apparaît déjà prépondérant, que ce soit pour la réouverture progressive des écoles, des parcs, des équipements sportifs, des plages, dans le soutien aux entreprises de proximité en rouvrant par exemple les services d'instruction des permis de construire pour permettre la reprise du bâtiment à la rentrée. • Le rôle de l'Etat a été déterminant en mettant en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien aux entreprises et en mettant en place, avec les Régions, un fonds de solidarité (1er volet aide mensuelle, 2ème volet aide complémentaire, et 3ème volet le Fonds Territorial Résilience créé par la Région et la Banque des territoires abondé par les Départements, Métropoles, EPCI et Agglomérations). A cela, il faut ajouter les prêts garantis par l'Etat, l'activité partielle et maintenant les plans de soutien aux entreprises du tourisme et de l'événementiel sportif et culture, de l'automobile et la subvention pour l'investissement dans les équipements de protection. • Pour autant, l'évolution des règles d'éligibilité aux dispositifs de soutien a apporté beaucoup de confusion (ex. volet 2 du fond de soutien initialement non ouvert aux entreprises sans salarié et finalement accessible à celles-ci). • Les consignes données par l'Etat ont aussi soulevé des incompréhensions interprétées comme des distorsions de concurrence • Fonds résilience : critères d'éligibilité à revoir - Attentes des entreprises mal perçues • Alourdissement inévitable de la dette (report des échéances) • Des réflexions stratégiques à reconsidérer (des projets gelés, suspendus, reportés, abandonnés. Idem pour des investissements • Nécessité en Région d'ingénierie financière : pour innover dans la recherche de solutions (pas de solution unique, mais une combinaison d'initiatives) pour mobiliser des acteurs au-delà de la collectivité.

	<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle de la Région dans ce cas peut se situer dans le « sur mesure », dans le pilotage réel, au plus près des enjeux, avec des critères politiques. • Il en a été appelé à l'Etat stratège pour accompagner les investissements en France ; imaginons aussi une Région stratège pour les choix à mener dans les soutiens et investissements sur le territoire • Poursuivre la solidarité en matière de crédit inter-entreprises, • Simplifier les circuits de décision (bureaucratie) • Politique de financement européen, des ressources supplémentaires à mobiliser en Région : profiter de la hausse des plafonds d'accompagnement en subventions et de taux de cofinancement (100%) pour réorienter les Fonds EU • Permettre à l'outil de production de poursuivre son activité. Sont en particulier concernées les productions saisonnières (horticoles, floricoles, légumières de printemps, agneau...) et les filières approvisionnant les restaurants (pigeon, canard, veau ...) • Au niveau local, absence de provisions financières pour faire face aux chocs. Il serait souhaitable de pouvoir s'appuyer sur un fonds d'indemnisation de l'Etat (idem catastrophes naturelles (régime CatNat) ou fonds attentats). • Développement Vente par Internet • L'activité humaine et industrielle en pause a permis à la nature de reprendre ses droits et à la pollution de diminuer de façon significative. • Trop forte dépendance de la Région vis-à-vis de l'Etat • Cette crise permettra de faire mieux la prochaine fois, Elan de solidarité et de responsabilité globalement
<p>Mesures urgentes et mise en oeuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir à la création d'un fonds d'investissement dont l'objet serait de soutenir des projets de transformation d'entreprises matures (nouveaux Business Models, nouveaux process) plutôt que des projets technologiques lancés par des start up. Le fonds pourrait aussi privilégier l'accompagnement de projets socialement responsables. • Réorienter les fonds vers des mesures plus appropriées aux attentes des entreprises (aides). • La Région a fédéré autour d'elle des EPCI qui ne sont peut-être pas prêtes à renoncer définitivement au retour de ces sommes. La Région pourrait jouer un rôle moteur ;

- **Mesures de financement en accompagnement du rebond pour limiter la dette privée** : financement de programme "Dynamic Rebond" "Starter Rebond" ou "Soluccio Reprise"
- Abandon de créances total ou partiel **avec clause de retour à meilleure fortune (à définir)**
- **Accompagner les investissements des entreprises en lien avec leur plan de transformation** : investissement responsable subventions d'investissement éventuellement assorties de clause de maintien de l'emploi)
- Aider les entreprises à investir afin de **contribuer à la relance économique de notre territoire.**
- **Apporter une aide (subvention, prêt...) aux entreprises menacées, à celles qui sont en danger de disparition.**
- **Recourir beaucoup plus aux circuits courts**
- Encourager l'allègement des taxes diverses : impôts locaux, redevances d'occupation du domaine public, droits de place, ... auprès des entreprises et notamment des TPE, par voie de suspension temporaire
- **Autoriser de manière dérogatoire l'utilisation des fonds du prêt Rebond** pour un investissement nécessaire à la TPE
- **Optimiser la dette, renégocier des durées et des taux de financement, imaginer des solutions innovantes pour lancer de nouveaux emprunts avec les leviers que constituent les satellites de la Région** (en particulier, le Fonds de fonds créer en 2019, Pays de Loire Participations),
- Accompagner les entreprises de la Région et soutenir des innovations, accompagner les développements et investissements. Dans ce type de situation, l'intérêt de la collectivité sera là encore de fédérer les acteurs de la place, les banques et assurances, et aussi les sociétés spécialisées en capital investissement (exemples : Sodero ou Unexo). Dans ce cadre, la SEM Croissance Verte peut constituer une autre structure sur laquelle s'appuyer, pour des investissements basés sur des critères liés au développement durable.
- **flécher l'épargne locale vers des projets locaux.** Au niveau national, des idées avaient été mises sur la table pour soutenir les ETI : comment le décliner au niveau régional ? A noter que des initiatives d'investisseurs existent déjà sur le territoire,
 - soit dans le cadre d'accompagnement à la création ou au développement d'entreprises,
 - soit dans le cadre de la création de FIP (Fonds d'Investissement de Proximité).

- Des particuliers et investisseurs s'impliquent aussi sur des investissements locaux, notamment pour les énergies renouvelables (éoliennes, panneaux solaires sur la toiture du MIN...). Toutes ces initiatives se révèlent modestes et relatives au regard des enjeux du contexte et du territoire, et de la richesse des projets entrepreneuriaux qui méritent des soutiens : **leadership à prendre par la Région**, exprimé avec la volonté de fédérer des acteurs experts (banques, sociétés spécialisées, ...) qui peut conduire à utiliser une structure dédiée, type Fonds Résilience (en lui donnant un autre rôle que la distribution d'avances remboursables), pour avancer.

Sur le financement des entreprises :

- Poursuivre la co-construction de dispositifs financiers avec les EPCI, les Départements, les Métropoles... à l'instar du Fond Territorial Résilience (équité entre les territoires)
- **Encourager les allègements** ou exonérations de charges des entreprises de proximité avec ou sans salarié
- Allonger des périodes blanches de remboursement des prêts et avances remboursables de la Région aux entreprises de proximité
- **Contribuer à la prise en charge du surcoût de la mise en œuvre des équipements de protection individuelle** et des nouvelles organisations du travail préconisées dans les guides sanitaires validés par les branches et l'Etat : en aide directe aux entreprises de proximité, en réévaluant les marchés publics signés par le Conseil régional pour inclure tout ou partie de ces surcoûts
- **Contribuer à la prise en charge du coût des tests de dépistage** des salariés dans les entreprises de proximité
- Veiller à ne pas créer des règles de conditionnalité des aides aux entreprises qui **anéantiraient toute possibilité de soutien financier et de reprise**
- Contribuer à la création d'un fond pour aider au paiement des loyers exigés par les bailleurs

Sur l'accompagnement des chefs d'entreprise :

- Pour les chefs d'entreprise en difficulté, mettre en place un partenariat avec les organismes départementaux d'information et de prévention des difficultés et de soutien psychologique (CIP et APESA), c'est un dispositif d'écoute et d'accompagnement pour répondre à l'inquiétude, parfois à la grande détresse des chefs d'entreprise de proximité, assuré par des experts bénévoles, cela permettrait de:
 - Agir rapidement, gratuitement et confidentiellement

- Anticiper l'incapacité des petites entreprises à rembourser leurs dettes au terme de la période de report et les informer des solutions possibles
- Travailler en collaboration avec le réseau des acteurs des entreprises en difficulté (signataires de la charte régionale) pour pouvoir les identifier en amont des échéances et les accompagner dans un processus de redressement et de fin d'activité
- Agir dans la gestion du stress et la santé psychologique du chef d'entreprise
- Lancer un **Fonds Régional de Conseil aux dirigeants d'entreprises de proximité**, afin de :
 - Identifier leurs problèmes et élaborer un diagnostic (type dinamic)
 - Mettre en place un chèque conseil qui leur permettrait d'accéder à du conseil privé (juridique, social, comptable et fiscal, stratégique...)
- Apporter aux entreprises **des outils pratiques, simples, sous forme de tutoriels, d'ateliers collectifs** (à distance ou/et en présentiel), d'accompagnements personnalisés (idem), de parcours souples construits à partir des diagnostics et pouvant combiner plusieurs formes dans les domaines suivants :
 - Plan de continuation d'activité
 - Protection et sécurisation du personnel
 - Organisation du travail (reprise après activité partielle, cohabitation actifs/activité partielle, ajustement des temps de travail, ...)
 - Organisation des lieux de travail (chantiers, salons, ateliers, cabinets, magasins...) pour le personnel mais aussi pour les clients, patients, fournisseurs
 - Sécurisation des approvisionnements matériaux et services (notamment masques, ...)
 - Coaching, communication et management (en situation de crise, de confinement, posture du chef d'entreprise, cohésion d'équipe, motivation, dialogue social, télétravail...)
 - Gestion trésorerie et relation avec les banques, les assurances, les bailleurs
 - Redéploiement commercial avec l'intégration des impacts de la crise sur les modes d'achat et gestion relation clients ou de la clientèle

- Accompagnement pour montage dossiers administratifs, demande d'aides, ...

Sur le soutien à l'économie régionale :

- Développer les aides à la **rénovation énergétique des logements** des particuliers, afin de soutenir la filière tout en visant à réduire les consommations énergétiques
- Soutenir une **filiale régionale de production d'équipement de protection individuelle** en y associant les entreprises artisanales (couturières, sous-traitance industrielle, ...)
- **Préciser le rôle des développeurs économiques** pour qu'ils apportent un soutien particulier aux associations de commerçants et artisans (mise en place d'animation commerciale, foire exposition, redynamisation des marchés ...)
- Créer ou augmenter les aides à la rénovation des chambres d'hôtels et aux investissements contribuant à l'amélioration de la **performance énergétique** des établissements hôteliers, dans le cadre de la compétence « Tourisme » dévolue aux intercommunalités
- Programmer dans les meilleurs délais les travaux réalisés habituellement en juillet/août dans les établissements scolaires, notamment les lycées, en mettant l'accent sur les travaux de **rénovation énergétique**, d'accessibilité, d'adaptation des sanitaires
- Exonération de CFE (cotisation foncière des entreprises), en 2020 pour les petites entreprises et microentreprises éligibles au fonds de solidarité
- Développer un label **Made in Pays de la Loire**
- Poursuivre l'effort pour la création d'une plateforme de vente ouverte à toutes les filières et à leurs acteurs (producteurs, transformateurs, artisans, commerçants) mais pas à la GMS
- Veiller à la rapidité du paiement aux entreprises pour les travaux réalisés avant confinement ou pendant
- S'inscrire dans une charte partenariale de reprise d'activités sur les chantiers privés et publics
- Soutenir l'investissement des TPE dans des véhicules électriques ou toute autre solution respectueuse de l'environnement pour les livraisons
- Soutenir la relance d'offres culturelles en Pays de la Loire qui impactent les métiers de la facture instrumentale

	<ul style="list-style-type: none"> • Désenclaver le numérique en lien avec les départements, rendre l'accès à la fibre, à la 4G égal sur tout le territoire ligérien • Soutenir le processus de digitalisation des entreprises par une aide au conseil et à la formation <p><i>Indicateurs :</i></p> <p>Taux de pérennisation de l'activité</p> <p>Analyse qualitative de la consommation</p> <p>Analyse des destructions entreprises</p>
<p>Exemple d'Initiatives positives à poursuivre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une façon de poursuivre la solidarité des consommateurs avec les entreprises (crowd funding - chèque de consommation d'avance, Fonds de solidarité créé à Rezé par la JCE) • Report de charges et réétalement des échéances de prêts • Emprunt régional sur la couverture risques • Fonds mutualisé « résilience » à poursuivre pour accompagner les mutations de la société : écologiques, sociales : ouverture de ce fonds au capital privé (entreprises) et citoyens (emprunt populaire) • Une cellule de crise a été mise en place par la CRESS pour soutenir les entreprises de l'ESS : espace d'échanges, de questions réponses, de soutien, d'accompagnement (démarches...) • Exonération des loyers pour les entreprises hébergées dans des lieux publics (pépinières...), • Absence de pénalités de retard sur les marchés publics, • Exonération pour les commerçants des droits d'occupation d'espaces publics (jusqu'à fin 2020), de la taxe de publicité extérieure, • Extension temporaire de terrasses, piétonisation de rues et de places, prolongation des terrasses d'été des restaurants pour préparer leur réouverture dans le respect des règles sanitaires. • Adaptation et élargissement du Fonds Territorial Résilience (équité entre les territoires). Le principe de l'adossement ou de la complémentarité d'une aide territoriale (Fonds Territorial) à un dispositif national permet de mettre en place dans des délais courts des dispositions qui touchent plus de bénéficiaires et mieux.
<p>Observations</p>	<p>L'investissement pourrait se faire en capital ou en OC (pour ne pas diluer le chef d'entreprise). Pour en limiter le coût, le fonds pourrait renoncer à la prime de non-conversion ou la réduire considérablement</p>

- L'aide de 1500 € est très faible au regard des pertes pour certaines entreprises. En agriculture il faut tenir compte du différé des pertes parfois difficiles à mesurer immédiatement
- En 2008-2009, la précédente mandature avait lancé 2 séries d'emprunt régionaux, notamment auprès du grand public, dédiés à la relance et aux investissements régionaux ; ce n'est pas tant le montant levé, avec pour inconvénient le surplus de rémunération qui y était associé, qui justifie le mécanisme, que l'effet mobilisateur sur les acteurs régionaux (particuliers, investisseurs, autres collectivités locales, dirigeants d'entreprises).
- Dans ce contexte, l'intérêt de la collectivité sera là encore de fédérer les acteurs de la place, les banques et assurances, et aussi les sociétés spécialisées en capital investissement (exemples : Sodero ou Unexo). Dans ce cadre, **la SEM Croissance Verte peut constituer une autre structure sur laquelle s'appuyer**, pour des investissements basés sur des critères liés au développement durable.
- Les actions mises en avant peuvent s'appuyer sur les connaissances du tissu économique et les expertises au sein de **Solution&Co. Ce sont des interlocuteurs qui sont reconnus par les entrepreneurs : il s'agit de valoriser ce réseau, en lui confiant davantage de responsabilités** (exemple de la Région Nouvelle Aquitaine). Ajoutons que ces actions ne peuvent pas non plus se concevoir sans concertation avec les chambres consulaires, CCI, CMA, CA, et y compris la CRESS. Réinsistons encore sur l'idée intéressante qui a permis de constituer le Fonds Résilience en associant les collectivités locales, et notamment les EPCI. Et finalement, ces actions ont besoin d'intégrer des critères qui donne du sens à l'économie locale et territoriale sur le long terme : **le développement durable, la RSE, l'investissement responsable.**

Budget

Constats et impacts de la crise	<ul style="list-style-type: none">• Des recettes des politiques régionales en baisse (exemple billetterie transports), des recettes fiscales en diminution à prévoir (CVAE, TICPE, Carte grise...)• PIB régional nettement à la baisse• Forte sensibilité de l'équilibre financier des Régions à la conjoncture économique (liée à la loi sur le financement des Régions avec l'activité économique, notamment en matière de TVA et CVAE) : sensibilité qui se fait sentir avec un effet retard. En effet, les entreprises versent en année N deux acomptes de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui sont versés en année N+1 aux collectivités territoriales.• Simuler sur cinq ans les conséquences de la baisse de l'économie - moins de TVA, de CVAE,...,- Le problème ne sera pas tant le niveau de dette que comment la rembourser• Nécessité d'adapter les objectifs en matière d'agrégats budgétaires à la réponse à la crise• Mise en sommeil des marchés publics• Réactivité de la Région pour aider les entreprises.• Endettement collectif des structures, des entreprises, en hausse (effet bénéfique des PGE, sur le très court terme qu'il faudra rembourser) dans une production de richesses très contractée : effet de ciseau important
Premiers enseignements à en tirer	<ul style="list-style-type: none">• Des recettes dynamiques sont bénéfiques quand l'activité est soutenue mais directement impactées à la baisse en cas de repli• Le budget de la Région Pays de la Loire paraît très contraint et peu de mesures peuvent compenser la baisse attendue de certaines recettes (le taux de CVAE peut-il être fixé à un autre niveau temporairement ou pour certaines entreprises de secteurs ciblées ?)• Fragilité et prise de conscience de l'interconnexion des personnes et des systèmes économiques• Allongement de l'endettement• Retard de trésorerie et de paiement• Avoir un budget sain, permet d'être réactif pour mettre en place des fonds d'aide.

<p>Mesures urgentes et mise en oeuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les politiques publiques nationale et européenne de relance et optimiser les dispositifs. Il s'agit de veiller activement sur les dispositifs créés et de faire preuve de réactivité pour répondre de manière la plus fluide et pertinente. • Rechercher des marges de manœuvre contracycliques pour les investissements (effet de levier de la dépense publique : pour 1€ injecté, 4€ d'activité générée) qui viennent compenser la baisse d'activité, notamment pour les travaux liés au BTP et la construction (lycées et équipements) : <ul style="list-style-type: none"> ○ soit par la remise à plat de la structure d'endettement (négociation des durées de financement, dans un contexte de taux qui reste historiquement bas ; l'engagement de la majorité actuelle se situe à 7 ans maximum, quand d'autres collectivités locales se projettent sur un maximum de 10 à 12 ans), ○ soit en lançant un emprunt dédié pour un développement soutenable en région. • Faciliter les réflexions stratégiques des entrepreneurs pour une société nouvelle - recréer un fonds d'investissement d'avenir avec appel à l'épargne publique • Lancer un emprunt Régional aux particuliers • Relance de la commande publique, analyser les "restes à payer" pour identifier les chantiers qui pourraient avoir été différés, retardés pour une relance rapide éventuelle • Mettre en place des subventions avec un effet de levier afin d'inciter les entreprises, collectivités, etc., à investir pour faire repartir la production. • Mise en place d'une commission régionale de suivi et de contrôle des aides <p><i>Indicateurs</i></p> <p>Nombre d'entreprises (recréer un fonds d'investissement d'avenir avec appel à l'épargne publique)</p> <p>Etude d'impact financier (Intervention de l'état et de la Région, Allongement de l'endettement)</p> <p>Etat d'avancement des projets (Relance, reprise des chantiers)</p> <p>Analyse des écarts Budgétaires N et N-1 (sollicitation compensation budgétaire)</p>
<p>Exemple d'Initiatives positives à poursuivre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme dynamique CCI

	<ul style="list-style-type: none">• Emprunt régional aux particuliers, à l'instar de mandature antérieur• Annonce régionale de construction de lycées
Observations	<ul style="list-style-type: none">• Sur cette période, la Région peut se permettre de laisser "filer" l'endettement (raisonnablement) afin de soutenir ses entreprises et donc pérenniser les recettes fiscales. Rallonger la durée de la capacité de désendettement

5.2. Commission 2

Action éducative

<p>Constats et impacts de la crise</p>	<p>1- Dégradation de la santé mentale des 18-25 ans due au confinement : période anxiogène sans perspective quant à leurs échéances à court ou moyen termes voire long terme. Apprentissage de l'enseignement à distance, incertitudes sur la reprise des cours et les modalités d'examen, perte de stages, réception d'informations contradictoires... Perte de repère, perte de sens chez ces jeunes.</p> <p>2-Fermeture de lieux de ressources et d'accueil pendant le confinement : Lieux de parentalité (accueil enfants parents, réseau d'appui parentalité, contrats locaux d'aide à la scolarité) qui accueillent traditionnellement des publics souvent fragilisés. Augmentation de 20% des violences sur les enfants et les adolescents.</p> <p>3-Fermeture de services d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pendant le confinement. Des enfants suivis par les services ont dû réintégrer leur famille sans que les éducateurs n'aient pu mettre de mesures en place. Des enfants ont été remis en danger. - Accueil d'enfants porteurs de handicap : La plupart des Instituts Médico-Éducatif (IME) ont fermé et obligé à un retour dans la famille. L'organisation de temps de répit de la famille est parfois insoluble. <p>4- Risque majeur de décrochage : Jusqu'à 25% des enfants n'ont plus de contact avec l'Éducation nationale</p>
<p>Premiers enseignements à en tirer</p>	<p>1-Outiller et étayer psychologiquement les jeunes en prévention ou pour lutter contre des troubles déjà existants afin de leur redonner des perspectives, du sens et de l'espoir.</p> <p>2-Aide à la parentalité Via le numérique, capacité d'innovation et d'expérimentation de nouvelles offres : centre de loisirs à la maison, espace de médiation familiale, espaces relais de lieux de parentalité.</p> <p>Parents/professeurs > matériels et compétences > sources difficultés</p> <p>4- Risque majeur de décrochage : difficulté actuelle du suivi /recensement</p>
<p>Mesures urgentes et mise en oeuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation...)</p>	<p>1.1 Vacances socialisantes</p> <p><i>Sens, objectif et finalité / effet recherché :</i></p> <p>Pour préparer la rentrée, faire que les mois d'été soient un temps de récupération physique et psychique, riche d'expériences éducatives qui permettront de construire pour chacun de la confiance et de l'estime de soi. La qualité des activités vécues pendant ces mois d'été est l'une des conditions d'une relance sociale, économique et écologique, elles permettront une réappropriation du vivre ensemble.</p>

Éviter le décrochage des enfants, des jeunes et des personnes en situation de précarités, les activités collectives proposées aux enfants et aux jeunes permettront des apprentissages.

Objectifs : Resocialiser, retour pendant l'été à l'apprentissage de façon détournée. Faire partir 2 000 jeunes cet été

Intervention Région :

Aides à la mobilité : Le départ des enfants est contraint par les obligations sanitaires dans les transports (seul 50 % de la capacité d'un véhicule est utilisable) Dans ces conditions assurer le transport des enfants est l'un des freins pour les organisateurs d'activités.

- Réorienter l'utilisation du volume du marché « transports scolaire » non utilisé pendant la période du confinement, pour assurer le déplacement des enfants/jeunes cet été. Mise à disposition des transports (50%) auprès des structures d'accueil type centre de loisirs pour assurer les départs en séjours
- Favoriser les déplacements en train pour des groupes (amis/familles avec enfants) à partir du billet Tribu (sous réserve que leur vente reprenne rapidement)
- Prendre appui sur des dispositifs portés par les acteurs régionaux reconnus
- Confier la gestion aux acteurs qui travaillent avec les publics : Le Secours Populaire pour le réseau des associations caritatives ; le CRAJEP pour la gestion des transports scolaires et les entrées sur les sites culturels auprès du réseau des organisateurs de centres de loisirs et de colonies de vacances ; le réseau des missions locales pour les projets de jeunes (18/25 ans) ; le Rectorat pour des départs de classes à la journée sur les sites culturels régionaux et/ou de jeunes identifiés comme en risques de décrochage ; les CF, pour des jeunes dont les contrats auraient été rompu.

Financement :

- Utilisation des lignes transports scolaires et Pass culture sport non utilisées (voire augmentées)
- Fonds relance, Dotations matériels aux associations regroupement dans global Précarité
- Passerelle vers les fonds Vacaf

Indicateur(s) d'évaluation :

- Nombre de transports utilisés, identification des utilisateurs, Nombre d'enfants/jeunes ayant bénéficié du dispositif de départ pendant l'été, Nombre d'entrées culturelle utilisées par les publics cibles (enfant/jeunes/familles),
- Situation de tensions dans les territoires urbains et/ou ruraux, observation de la qualité,

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de décrocheurs identifiés par l'Éducation nationale en mai/juin 2020, nombre de décrocheurs en septembre/octobre <p><i>Apports transversaux</i> : Soutien économique aux filières locales du tourisme, du transport collectif scolaire, de la culture et de l'éducation populaire</p> <p>1.2 Investissement à l'aide psychosocial des 18/25 ans</p> <p><i>Objectif de la mesure</i> : Éviter à la rentrée scolaire, un décrochage social et scolaire massif. Il s'agit de renforcer les compétences individuelles (gestion de l'incertitude, usage du numérique pour autonomie des actes de la vie quotidiennes) et collectives des jeunes par un accompagnement culturel et psycho-social et qui favoriseront leur intégration sociale et professionnelle.</p> <p><i>Intervention Région</i> : Dotation d'un fond de soutien pour les 18 /25 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement de postes d'animateurs/médiateurs socio-éducatifs dans les maisons des lycéens, dans les CFA. • Dotation en matériel numérique (ordinateur/tablette) auprès de tous les élèves/apprentis /jeunes dans le cadre des dispositifs de formation du CR • Formations des animateurs/éducateurs à l'apprentissage en vue de la maîtrise des outils (coordination par des structures « têtes de réseau »), 1 poste par établissement scolaire et par CFA, pour une durée de 3 ans <p><i>Financement</i> : Réorientation d'aide aux CFA et création d'un axe dédié aux actions en faveur de l'intégration de tous les élèves, pour leur permettre de réussir leur intégration sociale</p> <p><i>Indicateur(s) d'évaluation</i> : Dispositif de suivi des élèves/apprentis/jeunes ayant bénéficié de la dotation matérielle et de la formation</p> <p><i>Apports transversaux</i> :</p> <p>Aide aux CFA, à la vie lycéenne</p> <p>Éviter aux jeunes générations de payer un lourd tribut à la crise Covid, éviter une génération sacrifiée</p>
<p>Exemple d'Initiatives positives à poursuivre</p>	
<p>Observations</p>	<p>En lien avec les autres acteurs régionaux : création d'un revenu universel pour les jeunes à prévoir</p>

Action sociale

<p>Constats et impacts de la crise</p>	<p>1-Le confinement puis le déconfinement, le télétravail pour certains, le chômage partiel, la perte d'emploi pour d'autres, la suppression des stages de formation et des petits boulots sont générateurs de tout type de souffrances psychologiques avec diminution du lien social.</p> <p>2- Il y a une urgence sociale : Les inégalités sociales encore plus criantes</p>
<p>Premiers enseignements à en tirer</p>	<p>1-Perte de confiance des familles en l'absence d'une information fiable</p> <p>2-Le système de protection sociale est un amortisseur social et les valeurs de la Sécurité Sociale (entraide et solidarité) sont des leviers essentiels à actionner</p> <p>Nécessité d'aides sociales d'urgence (ex : aides alimentaires directes)</p> <p>Des agilités ont été mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prolongation automatique et transitoire des droits (Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), Allocation Éducation Enfant Handicapé (AEHH), Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP), Allocation de Soutien familial (ASF) • Des procédures possiblement allégées : démarches en ligne, RV téléphoniques qui suppléent les RV en présentiel, contacts et démarches proactives (contacts « entrants » et aller vers...)
<p>Mesures urgentes et mise en oeuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation...)</p>	<p><i>2.1 Lutter contre les inégalités et renforcer le lien social</i></p> <p><i>Sens</i> : Réduction des souffrances psychiques et psychologiques liées au confinement et déconfinement à géométrie variable, liées à la fragilisation induite du lien social</p> <p><i>Objectif</i> : Contribuer à réduire les inégalités sociales territoriales encore plus criantes par de la remédiation</p> <p><i>Finalité</i> : Répondre à l'urgence sociale en assurant aux habitants des conditions de vie de qualité quel que soit leur âge ; Favoriser l'épanouissement de la jeunesse</p> <p><i>Intervention financière directe de la Région aux EPCI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Subvention à un volet Cohésion sociale dans les CTR : Obligatoire dans les CTR à signer, Incitation à l'inclusion ou de développement de ce volet dans les CTR déjà signés • Budget régional, Action 5 : Agir au plus près des habitants, Développement et animation des territoires 265 <p><i>Critères d'attribution :</i></p> <p>Financement de postes aux EPCI ou délégué aux acteurs locaux (associations) dans le cadre de CPOM</p> <p>Financement d'actions ou d'équipements, en gestion directe ou déléguée, répondant aux besoins de cohésion sociale</p>

	<p><i>Indicateur(s) d'évaluation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de volets activés Bilan quantitatif et qualitatif des actions Nombre de postes qualifiés créés <p><i>Apports bénéfiques transversaux :</i> Agir sur la santé mentale des Ligériens ; Recréer des valeurs et du sens fédérateurs vs des vécus de confinement très différents ; Agir en prévention d'une explosion sociale</p> <p>2.2 Accroître et renouveler les distributions des chèques services</p> <p><i>Sens :</i> Lutte contre la précarité</p> <p><i>Objectif :</i> Aide de substitution directement versée aux familles, destinée à soutenir les familles en fragilité budgétaire (et fléchée restauration scolaire) aux personnes sans ressources ou minimum vieillesse, personnes sans domicile fixe, familles modestes avec enfants, Pass jeunes</p> <p><i>Finalité :</i> Prévention en santé sur la totalité du territoire ligérien</p> <p><i>Intervention Région</i> par dotation budgétaire et notamment aux établissements n'ayant pas réouvert la cantine scolaire à la rentrée 2020</p> <p><i>Financement :</i> Budget régional sur le Plan Alimentation santé</p> <p><i>Critères d'attribution :</i> Les personnes et familles vivant dans les communes ou les EPCI sans dispositif de substitution ; les élèves boursiers ou Quotient Familial <800</p> <p><i>Indicateur(s) d'évaluation :</i> Nombre de bénéficiaires réels ; Nombre de bénéficiaires potentiels avec un objectif à 100%</p> <p><i>Apports bénéfiques transversaux :</i> Prévention santé ; Équité territoriale</p>
<p>Exemple d'Initiatives positives à poursuivre</p>	<p>Expérimenter une allocation de vie pour les 18-25 ans y compris pour les étudiants Cf. projet du Département de la Gironde</p> <p>Filets solidaires, Jardins de Cocagne sur Angers</p>
<p>Observations</p>	

Associations secteur santé social

<p>Constats et impacts de la crise</p>	<p>1- Le manque de préparation des pouvoirs publics a été en partie pallié par la réactivité des associations de solidarité et d'usagers en santé auprès des patients, qui ont poursuivi leurs actions en les aménageant et en les amplifiant.</p> <p>L'arrêt de l'activité économique a plongé de nombreuses personnes dans la précarité. Les sollicitations des associations ont été importantes et très diverses.</p>
---	---

	<p>Des dons de particuliers adressés aux associations de solidarité ont été les bienvenus mais ne peuvent pallier le manque de moyens dû aux politiques menées ces dernières années.</p> <p>2- Réduction du nombre habituel de bénévoles (très majoritairement âgés de + de 70 ans) (Arrêt contraint de bénévoles par précaution sanitaire. Le besoin de renouvellement / rajeunissement des bénévoles est encore plus criant).</p> <p>3-Arrêt quasi-total des activités de représentation (Fonds de solidarité pour le logement (FSL), Droit au Logement Opposable (DALO), Commission de prévention des expulsions (CCAPEX), Commission d'attribution des bailleurs sociaux) via les outils numériques par difficultés financières pour s'équiper et formations adaptées à leurs utilisations</p> <p>4 - Accès aux soins premiers recours facilité par le régime obligatoire : prise en charge des téléconsultations (possibilité de tiers payants intégral), revalorisation exceptionnelle du montant de la visite en EHPAD ; consultation pour déclaration d'un cas Covid revalorisée et prise en charge intégralement</p>
<p>Premiers enseignements à en tirer</p>	<p>1-Le secteur associatif dans le social et le médico-social, a, dès le début de cette crise sanitaire, été en première ligne pour apporter des réponses d'urgence et des solutions nouvelles. Il a montré qu'il apportait une contribution indispensable à l'équilibre de notre société et au maintien du lien social avec les personnes les plus fragiles.</p> <p>1- Hausse du nombre de bénévoles dans les associations notamment de solidarité dû à l'arrêt de certaines activités économiques lors du confinement. Ces personnes sont ponctuellement volontaires pour aider en cas de crise mais non formées aux dynamiques associatives ou au cœur de métier de l'association</p> <p>2-Sous-estimation des services rendus... et de la « plus-value » sociale... et sociétale (car le don de soi bénéficie à l'ensemble de la société, pas seulement à la personne soutenue). L'arrêt du bénévolat est parfois très mal vécu : sous-estimation des apports psychiques (avoir une place utile), physiques (se déplacer, être actif), et en termes de contacts sociaux, du bénévolat.</p> <p>→ Les associations et les Bénévoles sont essentiels à la vie régionale !</p> <p>Toutefois, les associations et têtes de réseaux sont dès à présent confrontées à la tension entre cette hausse des besoins sociaux, et une baisse de leurs moyens structurels : augmentation des personnes en difficulté financière, psychologique ou d'isolement ; diminution et réorganisation RH de personnel salariés et bénévoles (du fait d'arrêt ou report de certaines activités, de problématique de garde d'enfant...) ; perte de ressources (subventions, prix de journée, forfaits, prestations, formations, partenariats privés, baisse des dons, chiffre d'affaires...) ; difficultés de trésorerie et d'assistance juridique ; nécessaire adaptation aux nouvelles contraintes qui suivront le déconfinement. Il faut des mesures fortes et soutenantes envers le secteur associatif, acteur de</p>

	<p>poids de l'Économie Sociale et Solidaire, comme c'est le cas pour le monde économique.</p> <p>Tous les acteurs du premier recours devraient bénéficier d'une revalorisation. Tous les soins de premier recours devraient être intégralement pris en charge par le régime obligatoire (Hors compétences Région).</p> <p>Les associations ont continué les distributions alimentaires en prenant les précautions demandées et ont pallié une crise encore plus grave.</p> <p>On doit anticiper en accordant plus de confiance aux associations qui ont un rôle d'utilité publique, soutenir financièrement leur fonctionnement et permettre une trésorerie permettant les actions de solidarité.</p> <p>Pour assurer une continuité de réponse aux besoins et de préservation du lien social, forte présence des associations de solidarité avec des moyens à mettre en œuvre (versus la fermeture de leur structures support animées par des bénévoles, l'arrêt d'activités génératrices de ressources. Ceci a généré la perte de ressources nécessaires à leur fond de roulement.</p> <p>Forte présence des associations médico-sociales employeuses sur le terrain auprès des publics précaires, âgés, ... pour une continuité de réponse aux besoins et pour la préservation du lien social. Aujourd'hui, risque de licenciement voire de fermeture.</p> <p>L'agilité des entreprises de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) à organiser le travail pour continuer leurs actions auprès des publics, tout en garantissant les conditions de travail en présentiel de leur salarié,e,s dans un environnement complexe (manque de SHA (Soluté Hydro-Alcoolique), de masques,...) ou en télétravail, forme innovante pour elles. L'implication des salariés dont les salaires sont bas et les missions mal reconnues.</p> <p>Les dons aux associations sont des ressources fluctuantes, en partie aléatoires</p> <p>4-Le travail associatif auprès des usagers en santé a permis de résoudre des difficultés individuelles malgré le peu d'appui de l'ARS</p>
<p>Mesures urgentes et mise en oeuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation...)</p>	<p>3.1 Soutien aux associations d'utilité publique et/ou d'intérêt général</p> <p><i>Sens</i>: Reconnaissance de l'implication, des compétences (par exemple logistique pour la distribution de l'aide alimentaire) et de l'effort fourni depuis le début de crise par les associations.</p> <p><i>Objectif</i>: En s'appuyant sur des acteurs de terrain et au plus près des territoires.</p> <p>Soutenir l'aide sur les besoins essentiels et vitaux (aides alimentaires, hébergements, aide à domicile, services infirmiers ...)</p> <p>Prévenir et lutter contre l'isolement</p>

Prévenir et lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales (femmes, enfants, adolescents)

Finalité : Pérenniser des structures associatives efficaces et valoriser à long terme des activités économiques et des métiers dont les services et la plus-value sociale étaient sous-estimés

Intervention de la Région directe auprès des associations :

- Qui agissent au plus près des populations ou dans des contractualisations avec les EPCI
- Travail avec elles dans une dynamique réciproque de confiance pour une mise en œuvre efficace et rapide dès septembre

Financement : Par des Subventions de relance 2020-2021 qui pourront être pérennisées via des CPOM sur 2022 et +, Poursuivre les subventions d'aide au fonctionnement et maintien de celles sur appel à projets pour des actions spécifiques, Maintien des subventions de la Région votées pour 2020 en dépit des activités non réalisées pendant deux mois de confinement.

Ligne 376 - Vie associative, égalité homme-femme, bénévolat et lutte contre la grande précarité / action commune avec le monde associatif contre la grande précarité (axe 3)

Ou création d'un « Fonds Investissement solidaire » basé sur des Covid-bonds

Ou Établir un fonds dédié et calibré à partir des besoins antérieurs des associations déjà identifiés et non couverts, gestion par les têtes de réseaux

Critères d'attribution :

Les acteurs du terrain connus et opérationnels. Exemples : associations de solidarité, associations gestionnaires de CHRS, centre de soins dans le volet « activité de prévention », associations d'aide à domicile, associations d'aide aux victimes de violences (femmes, enfants, adolescents)

Surcroît de sollicitations générant de l'activité pendant la crise et générant des charges exceptionnelles

Baisse de recettes propres liées à l'arrêt d'activité pendant le confinement

Soutien à la pérennisation ou à la création d'emplois nécessaire à la réponse aux besoins des ligériennes et des ligériens

Conférence multi-acteurs pour transparence d'attribution

Indicateur(s) d'évaluation :

Nombre de postes salariés maintenus ou créés

Nombre d'activités et de services aux populations créés

Nombre de contractualisation avec des EPCI pour développement d'actions de terrain en gestion directe ou déléguée

Apports bénéfiques transversaux :

	<p>Prévention santé social</p> <p>Pérennisation d'activités économiques et des emplois</p> <p>Prévention santé et sociale vs risque d'explosion sociale, chômage de masse</p> <p>Contribue au développement de relations familiales apaisées</p> <p>Revalorisation des métiers des secteurs associatifs, notamment sanitaire et social</p> <p>N° 3.2- « Bourse à l'engagement » / Mini service civique</p> <p><i>Sens</i> : Encourager les jeunes à découvrir une culture de l'engagement et les valeurs citoyennes</p> <p><i>Objectif</i> : Accueillir 200 jeunes dans des dispositifs existants</p> <p><i>Finalité</i> : Inscrire les jeunes dans une insertion sociale dynamique et développer leur empowerment / « pouvoir d'agir »</p> <p>Format Mini Service civique (Période test)</p> <p><i>Intervention Région</i> : Financière et/ou Mise en réseaux des Associations, des Mission Locales et des Collectivités</p> <p>Directe : indemnité jeune en lien avec la durée de l'engagement prenant la forme d'un abondement de XX€ sur l'indemnité de 580€ du dispositif service civique, d'une bourse à l'engagement de XXX € pour des missions plus courtes, d'une aide BAFA pour un reste à charge 0 € (après cumul aide CAF et Crous) / engagement de 20h dans une assos caritative</p> <p>Indirecte : création de postes sur des réseaux existants, acteurs leviers, porteurs de projets</p> <p><i>Financement</i> :</p> <p>Budget régional Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale Action 6 : renforcer notre qualité de vie, 388 - Autonomie des jeunes</p> <p><i>Critères d'attribution</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Destinataires : Associations d'éducation populaire ou les Mission Locales, associations qui accueillent des Jeunes • Bénéficiaires : Jeunes 18-25 avec priorisation pour des jeunes décrocheurs ou dits « invisibles » <p><i>Indicateur(s) d'évaluation</i> : Nombre de jeunes accueillis ; % ETP créés</p>
<p>Exemple d'Initiatives positives à poursuivre</p>	<p>Maintien des subventions votées pour 2020 par le Département 44 en dépit des activités non réalisées pendant deux mois en raison du confinement et des protocoles de déconfinement</p> <p>Mutualisation des ressources (ex. : Secours populaire - MIN Nantes) pour répondre à l'augmentation de la demande d'aide alimentaire par les associations caritatives</p>

	<p>Santé : Mise en place de ligne téléphonique d'aide, d'appels à témoignages par des associations d'usagers en santé en liaison avec les établissements de santé</p> <p>Aide BAFA : 1. BAFA civique mis en place par des communes de Haute Loire 2. CAF44 expérimentation avec le CRAJEP : aide au BAFA pour les jeunes habitants en ZRR ou QPV = reste à charge 100/150€</p>
Observations	<p>Les associations ont un savoir-faire, il faut leur faire confiance :</p> <p>Procéder à des vérifications d'utilisations des subventions sans les submerger de demandes administratives non justifiées, alléger les dossiers de demandes récurrentes d'années en années</p> <p>Avoir un projet affiché : « Faire de la solidarité auprès des ligériens les plus précaires »</p>

Égalité Femmes-Hommes

Constats et impacts de la crise	<p>1-Des femmes quand elles exercent des métiers en 1^{ère} ligne et mal rémunérés sont davantage exposées pendant la crise tant en termes de risque sanitaire que de fragilité économique (aides-soignantes, auxiliaires de vie, hôtesses de caisse, infirmières, agents d'entretien...).</p> <p>2- Vulnérabilité liée à la conciliation des temps de vie et des temps professionnels, en télétravail avec garde d'enfant (fermeture des écoles ou des structures accueils des enfants). Amplification potentielle selon le lieu de vie (en appartement, dans les grandes villes) et en cas de situation de famille monoparentale.</p> <p>3- En situation de confinement, recrudescence des violences conjugales et intrafamiliales (au national, 30 % environ de mobilisation supplémentaire des services de police et gendarmerie pour violences faites aux femmes, 20 % pour les violences envers les enfants et les adolescents) :</p> <p>Difficultés dans leurs démarches des femmes victimes (peur de parler en étant confinées, méconnaissance des dispositifs existants maintenus pendant le confinement)</p> <p>Renforcement des sentiments d'isolement et d'insécurité (aggravation du cycle de violence)</p>
Premiers enseignements à en tirer	<p>Large panel des vulnérabilités pour les femmes amplifié avec le Covid et depuis le confinement</p> <p>2- Réactivité et agilité des acteurs publics : dispositif spécifique avec financement pour la garde d'enfant par les parents. La proportion des bénéficiaires, majoritairement des femmes, confirme l'inégale répartition des tâches familiales.</p> <p>1- Risque après la crise et avec la crise que les métiers précaires soient toujours relayés au second plan, que les enjeux économiques priment sur leur considération et leur valorisation</p>

	<p>Constat, avant le confinement, d'une dynamique égalitaire dans toute la société y compris dans les entreprises. Un sujet qui semble moins d'actualité. Crainte de régression face à crise sociale et économique (cf. enseignements de l'Histoire). Les crises affaiblissent les plus fragiles socialement : les inégalités Femmes – Hommes (F/H) s'ajoutent aux inégalités économiques, sociales, territoriales, scolaires.</p> <p>3-Violences conjugales et intrafamiliales : Le confinement a été globalement un obstacle supplémentaire pour l'accès aux droits des victimes de violence</p> <p>Le service des structures d'aide aux femmes victimes a été maintenu en adaptant les modalités de contact : tél, mail, points éphémères dans les centres commerciaux et les pharmacies. Certaines solutions ont favorablement contribué à la continuité de service auprès des victimes. Malgré la suspension des activités en face à face avec le public, certains entretiens n'ont pu et ne peuvent être menés en visio ou par téléphone.</p> <p>Pour ne pas aggraver les inégalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sauvegarder ce qui est acquis en termes d'égalité F/H, notamment dans le champ professionnel, - Maintenir une vigilance constante sur le principe d'égalité F/H est nécessaire et dans tous les champs de la société
<p>Mesures urgentes et mise en oeuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation...)</p>	<p>4.1 - Intensifier l'aide aux associations de terrain qui font le travail de repérage, de médiation auprès des victimes de violences (femmes, enfants, adolescents)</p> <p><i>Sens - Objectif - Finalité</i> : Accompagner dans le temps les victimes de violences dont le nombre augmente déjà (femmes, enfants, adolescents)</p> <p><i>Intervention Région</i> : Aide aux têtes de réseaux et associations de terrain pour établissement par elles d'un diagnostic initial et actualisé des besoins en postes dans les métiers du secteur sanitaire et social qui accompagneront les victimes (femmes, enfants, adolescents)</p> <p><i>Financement</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Établir un fonds dédié et calibré à partir des besoins antérieurs des associations déjà identifiés et non couverts, gestion par les têtes de réseaux Attribution par CPOM de 3 ans à engager rapidement étant donné le temps de son d'élaboration (souvent plusieurs semaines) <p><i>Critères d'attribution</i> : Cibler les acteurs du terrain connus et opérationnels, Travailler dans une dynamique réciproque de confiance avec ces associations</p> <p><i>Indicateur(s) d'évaluation</i> : Besoins en poste, Niveau d'activité ou développement d'activité</p> <p><i>Apports bénéfiques transversaux</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contribue au développement d'une parentalité stabilisée et épanouie bénéfique aux enfants

	<p>Création d'emplois</p> <p>Revalorisation des métiers du secteur sanitaire et social jusqu'alors dévalorisés et en pénurie d'effectif</p> <p><i>N° 4.2- Veiller au respect des principes d'égalité F/H notamment dans la sphère professionnelle pour prévenir la précarité des femmes sur le marché de l'emploi</i></p> <p><i>Sens</i> : Lutter et prévenir les violences sexuelles et sexistes via la sphère professionnelle</p> <p><i>Objectif</i> : Réduire le nombre actuellement grandissant de femmes en sortie du marché de l'emploi</p> <p><i>Intervention Région</i> : financière avec conditionnalité</p> <p><i>Financement</i> : dans le cadre de l'octroi des aides à l'emploi aux entreprises/organisations</p> <p><i>Critères d'attribution</i> :</p> <p>Dès la reprise des activités, appliquer auprès des partenaires et des entreprises des règles de conditionnalité pour le respect des principes d'égalité F/H lors de l'octroi de marchés publics à travers notamment l'élaboration des DURPS (Document Unique d'Évaluation des Risques).</p> <p>Aides aux entreprises et organisations qui ont une démarche RSE, ou des accords internes « Égalité », engagent des actions de sensibilisation au respect des principes d'égalité F/H (Volets Bien-être des salariés, prévention des RPS (Risques Psycho-sociaux), avec les acteurs internes à l'entreprise (Encadrants, RH, Institutions Représentatives du Personnel (IRP), services sociaux et de santé) au respect de l'égalité F/H dont les VSS (violences sexuelles et sexistes) via la sphère professionnelle</p> <p>Dans les structures subventionnées par la Région, veiller au respect des obligations réglementaires, y compris sur les niveaux de salaire/ la revalorisation des salaires pour les emplois dits « féminins » et précaires (aides-soignantes, auxiliaires de vie, hôtesses de caisse, infirmières, agents d'entretien...)</p> <p><i>Indicateur(s) d'évaluation</i> : Nombre de personnes sensibilisées au respect des principes indiqués dans les documents réglementaires (DURPS)</p> <p><i>Apports bénéfiques transversaux</i> : ces actions contribuent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> à prévenir contre les VSS via la sphère professionnelle à la revalorisation des métiers en 1^{ère} ligne pendant la crise et qui sont en tension sur le recrutement
<p>Exemple d'Initiatives positives à poursuivre</p>	
<p>Observations</p>	<p>Avant le confinement, d'une dynamique égalitaire dans toute la société y compris dans les entreprises. Un sujet qui semble moins d'actualité. Crainte de régression face à crise sociale et économique (cf. enseignements de l'Histoire). Les crises affaiblissent les plus fragiles</p>

	socialement : les inégalités F/H s'ajoutent aux inégalités économiques, sociales, territoriales, scolaires.
--	---

Investissement sanitaire et social

Constats et impacts de la crise	Face à l'urgence sanitaire, l'essentiel de la mobilisation au niveau national, a été centrée pour "préserver" l'hôpital avec un oubli complet, au départ, des structures type Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD),, les soins à domicile et même la médecine de ville.
Premiers enseignements à en tirer	<p>Patients :</p> <p>Présence importante des associations d'usagers en santé auprès des patients et de leur pathologie > (cf. <i>Associations secteur santé social</i>)</p> <p>La téléconsultation médicale a pris beaucoup d'ampleur tant à l'hôpital qu'en médecine de ville, malgré les réticences de médecins et de patients, favorisé par l'offre gratuite des plateformes en ligne, l'impossibilité ou la peur de se déplacer</p> <p>Les patients COVID ont été bien pris en charge (sauf en EHPAD). Pour les autres patients (hors Covid), les actes médicaux considérés comme urgents et vitaux ont en principe été assurés.</p> <p>Santé mentale :</p> <p>Accentuation et développement des troubles psy</p> <p>Difficultés des patients intensifiées par le confinement. Déconfinement et reprise difficiles délais de 6 mois au moins pour être pris en charge en CMP (Centre Médico-Psychologique) ou par un psychiatre,</p> <p>1-Manque de moyens humains dans les établissements de santé et médico-sociaux (EHPAD), les alertes antérieures à la crise sur le manque de moyens et de reconnaissance des métiers n'avaient pas été entendues. Scandale connu de tout le monde, ils ont été une nouvelle fois oubliés dans cette crise.</p> <p>Les décisions de la CNAM et leur mise en application rapide ont fait de cet organisme un acteur majeur. Exemple : les arrêts de travail pour la garde d'enfant</p> <p>2-Défaut de plan pandémies : Manques d'anticipation et de coordination</p> <p>3-Santé au travail (SST) : Le Covid et le confinement mettent en évidence le rôle des acteurs de la santé au travail : ex. Importance outiller et former à la gestion du changement</p> <p>4-Accès à l'alimentation La crise a révélé un manque de mobilité pour aller vers les familles notamment dans les zones rurales. Des personnes isolées ou sans moyen de déplacement se sont retrouvées dans une situation d'abandon de la société.</p>

Mesures urgentes et mise en oeuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation...)

5.1 Plan régional en faveur des formations et métiers sanitaires, médico-sociaux et sociaux

Sens : Pour affronter une crise sanitaire (actuelle, potentielle future) et ses conséquences notamment sociales, les métiers qui prennent soin des autres (métiers sanitaires, médico-sociaux et sociaux) ont montré qu'ils étaient indispensables voire critiques. Certains d'entre eux, notamment sanitaires, ont été plus visibles, mais c'est de l'ensemble de ces métiers dont nous avons besoin, alors que l'on constatait déjà des tensions dans le recrutement sur certains métiers avant la crise.

Objectif : Améliorer l'attractivité des métiers sanitaires, médico-sociaux et sociaux (en complément de mesures nationales de revalorisation en attente de concrétisation et en allant au-delà du plan régional existant pour le métier d'aide-soignant).

Finalité : Répondre aux besoins existants et à venir en professionnels compétents dans les domaines sanitaires, médico-sociaux et sociaux.

Intervention Région :

- Bourses à la formation, dès septembre, pour les candidats avec contrepartie d'engagement, sur les métiers déjà en tension
- Puis Diagnostic/photographie post-crise, en lien avec les départements pour le médico-social et le social
- Élargir l'actuel Plan de communication sur les aides-soignants, aux métiers « qui prennent soin »

Financements : financier direct auprès des élèves et indirect sur études et communication sur les lignes budgétaires existantes

Indicateur(s) d'évaluation :

- Nombre de candidats à l'entrée aux formations sanitaires et sociales (évolution)
- Nombre d'entrées en formation (par diplôme ou qualification).
- Taux d'abandon en cours de formation et post formation

5.2 Création d'une cellule régionale de prévention et de gestion des risques sanitaires

Sens : La prévention des risques sanitaires est une nécessité critique pour affronter une crise sanitaire telle qu'une pandémie. La crise du COVID-19 a montré un manque d'anticipation et de coordination pour affronter la crise sanitaire et ses impacts économiques et sociaux, que ce soit au niveau national ou au niveau régional.

Objectif : Améliorer la prévention des risques sanitaires à l'échelle régionale Dispositif pour être réactif (réduire l'effet de sidération) Organiser un plan régional Pandémie et mailler les acteurs.

Finalité : Atténuer au maximum les impacts sanitaires et sociaux en cas de nouvelle crise sanitaire.

Intervention Région : La Région, en chef de file, initie la création d'une cellule régionale de prévention des risques sanitaires, avec a minima l'ARS, la préfecture de Région et les départements, le Rectorat, les représentants de la société civile, le réseau régional SST, les EPCI, CRSA, avec le CESER comme représentant de la société civile

Pistes de travail de la cellule en guise d'illustrations :

S'assurer de l'existence de l'acquisition et de la bonne gestion d'un stocks tampon de matériels de protection (gestion en direct ou subvention à organismes ?).

Veille

Améliorer la culture de gestion de crise sanitaire par méthode REX (retour d'expérience) à partager de la crise actuelle

Affiner le rôle et fonctionnement de la Réserve sanitaire régionale (étudiants, professionnels actifs ou retraités)

Actions de sensibilisation/communication par la mise en œuvre de PCA (Plan de Continuité d'Activités) intégrant les enjeux de prévention sanitaire ? (lien avec la Santé au Travail, document unique obligatoire (DURPS)/ Sensibilisation/formation aux précautions en cas de pandémie à intégrer dans les formations professionnelles, dès le plus jeune âge (écoles, lycées, études supérieures)

Construction d'un plan de crise

Financement : Région

Co-financement État- Région-Départements ?

Contribution du monde économique via la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)

Indicateur(s) d'évaluation : Nombre d'équipements de protection (non périmés) rapportés aux besoins de la population en cas de crise sur une durée de X jours.

Apports bénéfiques transversaux :

Culture partagée entre collectivités et organismes publics (et acteurs de la société civile à associer ?) pour une meilleure anticipation en cas de crise

Service et protection de la population du territoire

Réduire les impacts sociaux et économiques en cas de crise

5.3 Soutenir les mesures qui accélèrent la reprise du travail

Sens : Favoriser le retour vers le travail présentiel dans de bonnes conditions.

Objectif : Développer des modes d'accueil des enfants dans de bonnes conditions sanitaires

Finalité : Contribuer à la relance économique

Intervention Région : financement et moyens

	<p>Soutien financier aux opérateurs d'accueil pour la mise en œuvre des protocoles sanitaires</p> <p>Les structures ne pourront probablement pas accueillir à 100% de leur capacité => mise à disposition de locaux compatibles avec les enfants accueilli : Accueil de loisir sans hébergement pré-ados : Maisons des lycéens</p> <p>Accueil avec hébergement : lycées avec internat</p> <p><i>Financements</i> : subvention de fonctionnement</p> <p><i>Critères d'attribution</i> : Opérateurs : Associations, collectivités...</p> <p><i>Indicateur(s) d'évaluation</i> : Nombre d'enfants accueillis</p> <p><i>Apports bénéfiques transversaux</i>:</p> <ul style="list-style-type: none"> Santé mentale des familles et conciliation des temps de vie privée et professionnelle Départ en vacances enfants, Vacances resocialisantes Reprise de poste en présentiel/ Relance de l'activité économique <p>5.4 Développement d'espaces de co-working labellisés « compatible pandémie » en zones rurales</p> <p><i>Sens</i> : La crise a fait basculer de nombreux travailleurs en travail à distance, mais pour beaucoup les conditions n'étaient pas ou peu adaptées, et ne peuvent pas l'être pour diverses raisons (logement, jeunes enfants, qualité de l'accès aux réseaux numériques sur les territoires ruraux...).</p> <p><i>Objectif</i>: Mettre à disposition des travailleurs habitant en zone rurale des espaces de co-working labellisés « compatible pandémie » (en prenant appui sur les exemples de réseaux 100 cafés, Maisons France Service).</p> <p><i>Finalité</i> : Permettre un travail à distance à tous ceux qui en ont besoin y compris en période de pandémie dans des conditions sanitaires permettant de respecter les mesures de protection.</p> <p><i>Intervention Région</i> : Appel à projet auprès des EPCI</p> <p><i>Financements</i> : Pacte de Ruralité, CTR, Développement fibre numérique, Fonds FEDER</p> <p><i>Critères d'attribution</i> : Prioriser les territoires pour lesquels la couverture numérique reste déficiente.</p> <p><i>Indicateur(s) d'évaluation</i> : Nombre d'espaces (nombre de « places » ?) de co-working, créés, labellisés, en lien avec les réseaux existants.</p> <p><i>Apports bénéfiques transversaux</i> : Diminuer les déplacements domicile-travail (co-working hors période de confinement).</p>
<p>Exemple d'Initiatives positives à poursuivre</p>	<p>Partenariat Entreprise et Lycée de La Baugerie (St Sébastien sur Loire)</p>
<p>Observations</p>	

Logement

<p>Constats et impacts de la crise</p>	<p>La crise sanitaire a mis en lumière les conditions de vie extrêmement précaires des personnes très fragiles.</p> <p>Les difficultés posées par le confinement ont mis en exergue les conditions de vie très difficiles que rencontrent nombre d'habitants dans certains quartiers.</p> <p>Le confinement a montré l'inadaptation des lieux de vie, notamment urbains mais aussi ruraux, pour des séjours prolongés dans les habitations. Violence intra familiale homme/femme, mais aussi parents/ enfants ou dans des lieux de vie en collectif. Des situations latentes émergent en habitat restreint.</p> <p>Le confinement et le travail à domicile a permis de prendre conscience de l'importance du bien être dans les logements adaptés et ainsi de constater des lacunes actuelles</p> <p>Mise en lumière des mauvaises conditions sanitaires des personnes sans domicile / manque d'hébergement d'urgence</p> <p>Évidence du mal-logement lié à la SURPOPULATION dans les appartements (causée par la cherté du logement ou le manque de logt + grands).</p> <p>Problématique d'accès aux « espaces verts » pour urbains & habitants des cités</p> <p>Locataires Difficultés à payer les loyers et les charges, amplification des problèmes financiers des familles > Risques d'impayés</p> <p>Reprise des expulsions : des populations, notamment des migrants, en grande précarité, parfois relogées en hôtel mais sans garantie pour la suite.</p> <p>Logement souvent première protection santé et sociale, et facteur d'amortisseur et de cohésion sociale</p>
<p>Premiers enseignements à en tirer</p>	<p>Se préparer à une aggravation de la situation économique et sociale d'une partie des locataires</p> <p>Le chauffage et un poste important dans les logements mal isolés qui sont ceux loués aux familles en grande difficulté. <i>Attention analyse selon les types de propriétaires</i></p> <p>Relogement</p> <p>Pratiques des organismes HLM qui ont facilité l'accès à de nouveaux logements : pour logements vides, état des lieux réalisé sans la présence du futur locataire (délai de 10 jours pour porter des éventuelles contestations)</p> <p>Procurer un toit à tous est une mesure sanitaire POUR TOUS. Les conditions de vie dégradées de certains ont des impacts sur la vie des autres.</p> <p>Logement social</p>

	<p>La politique du « Logement d'Abord » ne peut réussir sans une offre de logement et d'hébergement adaptée en quantité <u>et</u> en qualité aux besoins des publics.</p> <p>Le Mouvement HLM veut accélérer le lancement des PRU et amplifier le traitement des quartiers les plus sensibles :</p> <p>RAPPEL : Lien entre emploi/mobilité/logement permet l'accélération des reprises de travail</p>
<p>Mesures urgentes et mise en oeuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation...)</p>	<p>6.1 Développement des rénovations énergétiques dans les copropriétés fragiles</p> <p><i>Sens</i> : Améliorer les conditions de logement</p> <p><i>Objectif</i> : Logements réhabilités</p> <p><i>Finalité</i> : Contribuer à la transition énergétique</p> <p><i>Intervention Région</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le logement social, repérage avec les offices HLM des projets cibles puis portage du projet en cas de rachat • Dans les copropriétés privées, repérage en collaboration avec les syndic gestionnaires, prêt à la rénovation attribué aux propriétaires <p><i>Financements</i> : Appels à projet basés sur une subvention par logement (Budget : NB x Prix unitaire) 100 logements par million d'euros investi</p> <p><i>Critères d'attribution</i> : Mauvais classement énergétique</p> <p><i>Indicateur(s) d'évaluation</i> : Nouveau classement du logement</p> <p><i>Apports bénéfiques transversaux</i> : Le développement des rénovations énergétiques soutient l'emploi, l'économie et contribue à la transition énergétique.</p> <p>6.2 Faciliter l'accès à un logement pour favoriser la mobilité professionnelle et l'accès à l'emploi</p> <p><i>Sens</i> : Soutenir la mobilité</p> <p><i>Objectif</i> : Faciliter le logement en période de formation, le déménagement lié aux reprises d'emploi</p> <p><i>Finalité</i> : Faciliter l'accès à l'emploi et éviter les coûts de réinsertion</p> <p><i>Intervention Région</i> : Développement avec Pôle emploi et les organismes de formation, d'une offre de logement temporaire (colocation, foyers, logement partagé)</p> <ul style="list-style-type: none"> Logement pendant période de formation (DE, internat, Apprentis) Faciliter déménagement lié aux reprises d'emploi <p><i>Financements</i> : Appel à Projet et soutien des initiatives des associations, des organismes de formation</p> <p><i>Critères d'attribution</i> :</p>

	<p>Projet incluant studio et lieux collectifs</p> <p>Plafond loyers et ressources</p> <p>Tx nombre logements % nombre de personnes en formation</p> <p>% d'apports Région maxi</p> <p><i>Indicateur(s) d'évaluation</i> : Nombre de places proposées</p> <p><i>Apports bénéfiques transversaux</i> : Soutien à investissement bâtiment et services, favorise la mobilité et la reprise d'emploi</p> <p>6.3 Études d'impacts pour réorienter les actions régionales</p> <p><i>Objectif</i> : Adaptation du logement aux évolutions d'usage en lien avec</p> <p><i>Finalité</i> : les impacts Covid peuvent modifier l'attractivité des territoires, Accélérer leur prise en compte sur la construction/rénovation</p> <p><i>Intervention Région</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Participation à un groupement des structures concernées pour monter ces études Avec organisme HLM : repérage des cibles et portage du projet Cahier des charges des études et Participation financière <p><i>Financements</i> : lignes budgétaires existantes</p> <p><i>Critères d'attribution</i> :</p> <p><i>Indicateur(s) d'évaluation</i> : Avoir les données et conclusions pour les prochains budgets</p> <p><i>Apports bénéfiques transversaux</i> : Développement des territoires</p>
Exemple d'Initiatives positives à poursuivre	
Observations	

Précarité

Constats et impacts de la crise	<p><u>Lourdes conséquences sociales</u></p> <p>Les personnes en situation de précarité auront souffert plus que les autres de la période de confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Isolement extrême pour beaucoup d'entre eux ; Confinement ressenti plus durement du fait des conditions de logement ou d'hébergement, a fortiori de sans-abrisme ; Perte de ressources (disparition des petits boulots, de l'économie informelle, de la débrouille...) Accroissement du coût de la vie (dépenses alimentaires en hausse, fermeture des cantines scolaires et des marchés dans un contexte d'affaiblissement des circuits d'aide et de distribution alimentaires) ;
---------------------------------	---

Rupture d'activité ou de formation, et donc perte de perspectives ;
ruptures de droits et d'accompagnement ;

Cas de violence en microcosmes familiaux et sociaux sensibles ;

Dégradation de l'état de santé, stress et traumatismes...

Le nombre des personnes précaires risque aussi d'augmenter fortement :

La crise sanitaire a été un accélérateur de la crise sociale et économique pour tous les publics vulnérables : les employés à temps partiel (imposé), en CDD ou intérimaires, les jeunes en cours d'insertion, les personnes âgées, les familles monoparentales, les femmes en situation d'emploi précaire...

Les dispositifs et la stratégie arrêtés par le gouvernement ont laissé plusieurs segments de la population sans réponse sociale : les ménages les plus modestes : RSA (Revenu de Solidarité Active), ceux qui n'ont pas de couverture sociale (ou mal couverts), les intermittents, les pigistes.... Un système mal adapté en situation de crise avec risque d'engrenage vers une fragilité sociale et économique

Forte tension sur les budgets des foyers /ménages/famille fragilisés ou en déséquilibre Même les publics évoluant dans une situation stable plongent dans une précarité qu'ils n'envisageaient pas quelques semaines auparavant. Nos associations voient arriver un nouveau public de personnes qui n'avaient jamais jusqu'ici fréquenté les organismes sociaux mais n'ont désormais plus assez de ressources, parfois même pour se nourrir, donner à manger à leurs enfants (augmentation de 45% des personnes accueillies dans les permanences de distribution alimentaire des associations) ; elles expriment également leur crainte de basculer dans la pauvreté.

⇒ Nous savons désormais que les effets de la crise sanitaire vont durer de nombreux mois, le risque est important de voir les publics précaires s'enfoncer dans la misère et les publics modestes basculer dans la pauvreté.

1-Précarité alimentaire : Une augmentation de 45% des personnes accueillies dans les permanences de distribution alimentaire

La crise a révélé un manque de mobilité pour aller vers les familles notamment dans les zones rurales. Des personnes isolées ou qui n'ont pas de moyen de déplacement se sont retrouvées dans une situation d'abandon de la société.

2-Fragilisation des emplois salariés en parcours d'insertion

Les SIAE sont fortement impactées par la crise liée au COVID 19, comme l'ensemble des TPE-PME. Leur mission, articulante économique et sociale, en fait des acteurs essentiels du dynamisme des territoires, et de la lutte contre le chômage de longue durée. Les difficultés sociales rencontrées par les salariés en parcours d'insertion ont été exacerbées par cette période de confinement : conditions précaires de logement, problématiques d'accès aux soins et à l'ensemble des démarches administratives, situations d'addiction, situations familiales difficiles, avec une augmentation des risques de violence, etc. Autant de situations

	<p>accompagnées à distance, et qui nécessiteront un accompagnement renforcé en vue d'une reprise d'activité, prenant en compte les risques psychosociaux associés au cadre professionnel.</p>
<p>Premiers enseignements à en tirer</p>	<p>1. Les pouvoirs publics ont su mobiliser des financements rapidement et ont pris des mesures bienvenues et innovantes, par exemple dans le champ de l'hébergement, de l'aide alimentaire, du maintien des droits sociaux ou de l'insertion par l'activité économique.</p> <p>Réactivité des Pouvoirs Publics, de l'État (aides exceptionnelles de solidarité (500 M€ pour 4 millions de foyers), pour les jeunes de moins de 25 ans (500 000 bénéficiaires) puis efficacité et agilité des CAF pour la mise en place de ces aides</p> <p>Mesures gouvernementales assouplies pour reconduction des droits en cours : chômage, AAH, CMU (Complémentaire Santé Solidaire) ...Démontre la possibilité de telles mesures et l'agilité administrative pour leur gestion et mise en place.</p> <p>Les pouvoirs publics se sont très largement appuyés sur le tissu associatif, seul moyen bien souvent pour toucher les publics les plus précaires.</p> <p>Attention aux risques de tirer vers le bas : salaires, dégradation des conditions de vie, régression sociale</p> <p>2. Risque amplifié de renoncement aux soins : L'accès aux droits et aux soins de tous doit impérativement passer par le déploiement de l'"aller-vers" les personnes les plus éloignées des soins</p> <p>Risque de précarisation amplifié pour les jeunes "invisibles" de 18-25 ans (à la rue, en CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), sans revenu dans des familles modestes) : il n'existe aucun amortisseur social pour cette tranche d'âge sans revenu qui est de plus exclue du dispositif gouvernemental.</p> <p>Notre système de protection sociale s'est avéré incapable de protéger les personnes vivant à la rue, en squats ou bidonvilles, les étrangers en situation irrégulière ou les demandeurs d'asile. Nombre d'entre eux n'ont pas bénéficié d'un accès aux soins, alors que l'impératif de santé publique n'a jamais été aussi fort. Les personnes en situation de fragilité sociale auront besoin, plus que jamais et plus que les autres, de la puissance publique pour survivre et pouvoir rebondir.</p> <p>Les solidarités improvisées ont mélangé plusieurs mondes : ex : masques produits par des entreprises, des bénévoles, distributions par des lieux relais.</p> <p>Les difficultés financières des foyers /ménages /famille sont amplifiées.</p> <p>3. La mise en place d'achat de produits alimentaires par la Région a été une bonne initiative mais la mise en place a demandé trop de temps, il faut l'anticiper et faire fonctionner le système en mode normal pour l'amplifier par avenant en cas d'urgence avérée.</p> <p>4. Dans ce contexte de hausse historique du nombre de chômeurs et de reprise progressive d'activité, le secteur de l'IAE (Insertion par</p>

	<p>L'Activité Économique) représente un levier pour l'accès et le retour à l'emploi de ceux qui en sont le plus éloigné, pour accompagner les besoins en recrutement des entreprises, la relocalisation d'activité et le développement des services à destination des plus précaires.</p> <p>La mobilisation de l'IAE pour combattre le chômage dû à la crise est d'autant plus opportune qu'elle se conjugue avec les objectifs et moyens inédits déployés par le pacte ambition IAE pour lequel il faut dès maintenant recruter et former des professionnels. Une cellule de crise SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Économique) opérationnelle créée</p>
<p>Mesures urgentes et mise en oeuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation...)</p>	<p>7.1 Soutien aux structures d'insertion pour aide à l'emploi des plus fragiles</p> <p><i>Sens</i> : Prévenir et circonscrire l'accroissement de la précarité et de la pauvreté induites par la crise sanitaire. Endiguer la montée du chômage</p> <p><i>Objectif</i> : Accès à l'emploi des personnes les plus fragiles et les plus éloignées du marché du travail (Demandeur d'Emploi de Longue Durée (DELD), sans qualification professionnelles reconnues, en situation de handicap, en situation de grande pauvreté). Créer et maintenir des emplois dédiés aux plus vulnérables et aux moins qualifiés.</p> <p><i>Finalité</i> : Intégration en parcours d'insertion des publics précités ou/et recrutement en milieu ordinaire. Répondre aux besoins de recrutement des entreprises des secteurs en tension. Relancer et maintenir l'activité économique des SIAE. Anticiper et soutenir le développement des SIAE et leur besoin en ressources humaines de professionnels de l'accompagnement social et technique.</p> <p><i>Intervention Région</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Financière : Subventions aux acteurs porteurs de projets et des entreprises inclusives Stratégique : Inclure l'IAE dans le SRDEII. Politique : Soutien et collaboration avec l'État et les collectivités territoriales au plan de prévention et de lutte contre la pauvreté dont le pacte ambition IAE. Logistique : Mise à disposition ponctuelle de salles ou de locaux <p><i>Financements</i> : Toutes ces interventions sont à conduire jusqu'à la fin 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Convention de partenariat État/Conseils Départementaux/Collectivités pour le déploiement de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Subventions aux têtes de réseaux et entreprises ou organisations d'entreprises qui portent des actions favorisant le rapprochement concret entre SIAE et entreprises (VITA AIR, SEVE Emploi, DEMAIN...), la conduite et le développement d'Entreprises à But d'Emploi (EBE), Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD,...) ou entreprises inclusives (partenariat

privilégiés avec l'IAE ou l'ESS), de dispositifs d'emploi à temps très partiels pour les publics en très grande précarité (job à la journée, récupérette, Ménage Service Nantes, Dynamic emploi, TAPAJ, Convergences...).

Subvention pour matériels informatiques (formation, DRE et démarches administratives et sociales des salariés en parcours d'insertion, télétravail SIAE).

Subvention (cofinancement) accroissement ETP des postes de chargé-ée de mission IAE des têtes de réseaux (coordination des formations des encadrants-tes techniques ETAIE(Encadrants-tes Techniques d'Activités par l'Insertion Économique), accompagner la montée en compétence des Chargé-ée d'Insertion Professionnelle, appui aux SIAE en difficulté, aide à la construction de nouveaux supports d'activité ou de nouvelles SIAE et de nouveaux modèles économiques...).

Critères d'attribution : Acteurs reconnus et identifiés

Indicateur(s) d'évaluation :

Nombre de personnes entrées en parcours d'insertion (variation des ETP des CDDi (CDD d'insertion).

Embauche en milieu ordinaire de salariés en CDDi (bilan SIAE/DIRECCTE)

Nombre de personnes formées ETAIE, Chargé-ée d'Insertion Professionnelle (CIP), Accompagnateur-trice Socio-Professionnel (ASP)

Pré-bilans et bilans des actions subventionnées menées par les têtes de réseaux

Nombre de nouvelles SIAE conventionnées

Apports bénéfiques transversaux :

Amélioration de la santé des personnes-salariés en parcours d'insertion

Baisse de la tension sociale et des violences intrafamiliales et contribution à la cohésion sociale

Amélioration de l'autonomie alimentaire

7.2 Prévention de la précarité alimentaire

L'initiative d'achat de produits alimentaires par la Région a été une bonne initiative mais le délai de mise en place a été chronophage

Objectif: Aménager le système actuel dans son fonctionnement en mode « normal » pour l'amplifier par avenant en cas d'« urgence avérée »

Finalité: Anticiper une augmentation de l'aide alimentaire

Intervention de la Région : Développer la Liaison Producteurs – Associations d'aide alimentaire

	<p>Préparer avec les producteurs locaux des marchés à « bon de commande » puis accorder un agrément aux associations d'aide alimentaire avec un montant de commande.</p> <p>Les associations occupent une position clé pour effectuer les commandes : elles connaissent et réactualisent les besoins, possèdent des lieux de stockage et un réseau logistique. Ce système à « bons de commande » leur conférerait la réactivité nécessaire.</p> <p><i>Financements</i> : Subvention via CPOM, Ce système repose sur la confiance envers les associations et leur contrôle.</p> <p><i>Critères d'attribution</i> : Les associations reconnues pour leur savoir-faire et leurs expertise process</p> <p><i>Indicateur(s) d'évaluation</i> :</p> <p>Les produits utilisés,</p> <p>Les tonnages récoltés et distribués,</p> <p>Le nombre de personnes aidées.</p> <p><i>Apports bénéfiques transversaux</i>: prévention santé social</p>
Exemple d'Initiatives positives à poursuivre	
Observations	<p>Nécessaire de concevoir l'ensemble de ces personnes vulnérables comme une communauté de fragilités</p> <p>Hausse des dotations CAF pour le Fond Solidarité Logement</p>

Vie étudiante

Constats et impacts de la crise	<p>Plusieurs sources de difficultés :</p> <p>Difficulté pour faire face aux besoins primaires. Depuis le confinement. : fermeture des R.U (Restaurants Universitaires), 670 000 étudiants dépendants de revenus d'activités (restauration, cours particuliers, commerces,) qui ont été stoppées</p> <p>Peu d'information sur la suite : reprises examens, des cours...</p> <p>Difficulté d'isolement d'étudiants pendant le confinement a fortiori pour les étudiants étrangers (type de logement, lieux de vie collectifs fermés)</p> <p>Précarité numérique (pas d'équipement informatique en propre, au sein de la famille ou pas assez performant)</p> <p>La fracture numérique (équipement, accès aux réseaux Internet) est un facteur d'amplification des problèmes</p>
Premiers enseignements à en tirer	<p>Pendant le confinement, recensement, repérage des étudiants en difficulté difficile à faire sur le terrain. Des difficultés qui vont se maintenir</p>

	<p>Des initiatives et actions de solidarité pour assurer leur besoin alimentaire et les besoins de santé prioritaires</p> <p>Difficultés financières qui s'accumulent sur les mois qui passent (opportunité de jobs d'été réduites pendant l'été)</p> <p>Risque amplifié de renoncement aux soins</p> <p>La crise a mis encore plus la lumière sur la fragilité et la précarité des jeunes, oubliés de la protection sociale</p>
<p>Mesures urgentes et mise en oeuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation...)</p>	<p>8.1 Aide alimentaire aux étudiants</p> <p><i>Sens</i> : Lutte contre la précarité en assurant les besoins fondamentaux en nourriture des étudiants sans ressource et restant sur site pendant l'été</p> <p><i>Objectif</i>: lutte contre la précarité</p> <p><i>Finalité</i>: maintien dans le cursus de formation</p> <p><i>Intervention Région</i> :</p> <p style="padding-left: 40px;">Financière vers les associations de solidarité déjà opérationnelles et maîtrisant les normes alimentaires pour des actions pendant l'été 202.</p> <p style="padding-left: 40px;">Repérage des besoins et des étudiants par le CROUS et les universités</p> <p><i>Financements</i> : DM Budget 2020 : Subvention / durée : été 2020 ou Fond de relance – axe aide alimentaire via un abondement par la ligne M1 A3 355 - Fonctionnement des établissements d'enseignement et soutien aux initiatives des acteurs de la vie étudiante</p> <p><i>Critères d'attribution</i> : Les associations reconnues pour leur savoir-faire et leurs expertise process</p> <p><i>Indicateur(s) d'évaluation</i> :</p> <p style="padding-left: 40px;">Nombre de bénéficiaires réels / nombre de bénéficiaires potentiel objectif 100%</p> <p style="padding-left: 40px;">Nombre de formations abandonnées</p> <p><i>Indicateurs</i> : Nombre de bénéficiaires réels / nombre de bénéficiaires potentiel objectif 100%, Nombre de formations abandonnées</p> <p><i>Financement</i> : Budget Région / Fond de relance – axe aide alimentaire via un abondement par la ligne M1 A3 355 - Fonctionnement des établissements d'enseignement et soutien aux initiatives des acteurs de la vie étudiante</p> <p><i>Apports transversaux</i> : lutte contre la précarité, la pauvreté des étudiants, Continuité et pérennité des formations et des établissements</p> <p>8.2 Aide aux stages, contrats d'apprentissage et alternance</p> <p><i>Sens</i> : Permettre l'entrée ou la finalisation dans un cursus de formation</p> <p><i>Objectif</i> : Lever les difficultés à trouver des contrats d'alternance, d'apprentissage et des stages et lutter contre la rupture de ceux existants</p> <p><i>Finalité</i> : Favoriser un dynamique d'accès à l'emploi</p>

Intervention Région : Versement d'une prime, à l'accueil de jeunes en formation dès la rentrée de septembre 2020, dégressive sur la durée de la formation

Financements : FSE ou Budget Région 511- Soutien à l'investissement, à la croissance et à l'emploi

Critères d'attribution : entreprises à but lucratif ou ESS, artisan, profession libérale n'ayant pas rompu de contrat d'apprentissage ou d'alternance dans l'année 2020.

Indicateur(s) d'évaluation : Nombre de poste alternants, apprentis créés

Apports bénéfiques transversaux : Soutien à la formation, soutien à l'activité économique, Insertion professionnelle des jeunes, création d'emplois de meilleure qualité dans l'UE et d'améliorer les perspectives professionnelles des citoyens (FSE)

8.3 Aide à l'équipement informatique

Sens : favoriser la réussite de tous les lycéens en réduisant les inégalités d'accès à la formation

Objectif : 100% des lycéens équipés pour l'accès à une formation à distance

Finalité : Prévention échec scolaire et réduction du décrochage

Intervention Région auprès des familles et lycéens

Financements : Réactivation du volet PASS et Dotation Budget régional 338 - Aides sociales / Aides aux jeunes présentant des besoins spécifiques

Critères d'attribution : Repérage des besoins à la rentrée de septembre par les équipes enseignantes. Critères idem volet PASS pré- existant ou boursier et QF<800

Indicateur(s) d'évaluation : Nombre de bénéficiaires réels, nombre de bénéficiaires potentiel objectif 100%

Apports bénéfiques transversaux : Prévention insertion sociale et professionnelle, Maintien en formation, Amélioration de l'orientation

8.4 Gratuité des transports pour les étudiants, alternants, apprentis

Sens : prise en compte de la précarité financières des jeunes

Objectif : Soutien des étudiants, alternant, apprentis soumis à des déplacements obligés / études ou formations sur les transport Régionaux (TER) équivalent trajet travail

Finalité : solidarité et équité des chances

Intervention Région : directe auprès des bénéficiaires finaux, les Boursiers et QF<800

Financements : Dotation budgétaire DM 2020 / 2021, Ligne : 104 Fonctionnement du réseau de transport régional Évolution de la gamme tarifaire - Mise en place d'un tarif dit « étudiants apprentis alternants »

	<p><i>Critères d'attribution</i> : Boursiers et QF<800</p> <p><i>Indicateur(s) d'évaluation</i> : Nombre de bénéficiaires réels, Nombre de bénéficiaires potentiel</p> <p><i>Apports transversaux</i> : Favoriser les déplacements ferroviaires, Réduire la précarité 18-25ans</p>
Exemple d'Initiatives positives à poursuivre	Angers : aide à la restauration Université, pour les étudiants sans ressources pendant l'été
Observations	

5.3. Commission 3

Agriculture – pêche – aquaculture

Constats et impacts de la crise	<ul style="list-style-type: none">• Fermeture de débouchés sur certains produits en lien avec la fermeture de circuits de distribution ou non alimentaire (viticulture, horticulture, pigeons certains morceaux de viande bovine)• Perturbation voire fermeture des marchés à l'export : viticulture, chevreau, canard, lapin• Destruction de produits périssables (ex : horticulture) entraînant des coûts supplémentaires supportés par les exploitants en plus de la perte de chiffre d'affaires.• Dans certaines filières la crise a impacté les produits dits de qualité (vins haut de gamme, viande sous label), notamment parce que les GMS se sont recentrées sur les produits standards ou sous marque de distributeurs.• Nécessité de réorienter des produits vers les GMS et les drive avec perte de valeur comme en viande bovine où des morceaux nobles ont été transformés en steak hachés moins bien valorisés.• Refus par des opérateurs de l'aval d'augmenter les prix payés aux producteurs.• Il n'y pas eu rupture de la chaîne alimentaire : les agriculteurs ont su répondre présent.• Difficulté de réorienter les volumes destinés à la restauration collective vers des conditionnements familiaux (ex : farine, rupture sur sachets de 1 kilo ; lait : manque d'opercules, etc.• La production n'a pas baissé, c'est la capacité de transformation qui a été réduite.• D'une manière générale, l'agriculture fait partie des secteurs les moins touchés. Avec probablement des différences d'impact assez sensibles selon les filières. Celles qui produisent de l'alimentaire ayant été moins touchées que les autres. Par exemple, il semblerait que la filière "horticulture/floriculture" ait été assez touchée.• Filière maraîchère très touchée ; circuits courts développés.• Déséquilibre consommation/production.• Incapacité pour certaines productions agricoles spécialisées de s'adapter à de nouveaux débouchés.• Exemple des producteurs de pommes de terre qui ont peu de débouchés hors restauration hors domicile (restauration collective et restaurants). D'où : gaspillage alimentaire, perte de revenu• Pas de travailleurs détachés pour la cueillette. D'où : perte de récoltes. Le confinement a mis en évidence le recours à une main d'œuvre étrangère mal rémunérée.
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Forte demande en bio, circuits courts, Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP). • IAA : perte des marchés de fourniture de la restauration collective, des cuisines centrales d'entreprises, de cantines scolaires et des restaurants. D'où : chômage, perte de revenus des salariés et entreprises. • Pêche : arrêt des bateaux durant le confinement, conséquence de la fermeture des restaurants sur certains produits.
Premiers enseignements	<ul style="list-style-type: none"> • Aller vers une agriculture de qualité, moins polluante, permettant aux salariés et exploitants de vivre de leur travail. Favoriser l'indépendance alimentaire, le travail et l'organisation en filières, la vente en direct sans besoin d'intermédiaire. • Renforcer les contrôles sur les importations de produits agricoles. • Soutenir les évolutions réglementaires ligérienne, nationale et européenne, sur l'étiquetage de l'origine des matières premières principales dans les produits frais ou transformés. • La montée en gamme inscrite dans la loi Egalim montre ses limites. Maintenir et appliquer l'ensemble du dispositif relatif à la construction du prix et à la contractualisation inscrit dans la loi Egalim. • La diversité et la qualité de l'agriculture ligérienne dans toute sa diversité. • Vigilance sur l'origine des emballages. • Les circuits courts et les aliments non transformés ont été favorisés. • La crise sanitaire a montré combien nos concitoyens sont, légitimement, soucieux de leur santé. Le lien alimentation/santé revêt donc une importance toute particulière. D'où, la nécessité d'une production agricole "débarassée des intrants chimiques". L'impact écologique du modèle agricole doit nous permettre de faire évoluer les modes de production. L'attractivité des métiers, avec des difficultés de recrutement, notamment liées aux conditions de travail et de rémunération • Grande réactivité de l'Etat et de la Région / perte CA. • La fragilité du modèle économique des productions hyper ou mono spécialisées. • L'inacceptable gaspillage des ressources utilisées pour la production de biens finalement détruits et l'impact environnemental associé (énergie, engrais, pesticides pour le non bio, eau). • La sous-rémunération du producteur. • Le non-sens final du travail du producteur devenu inutile. • Cette période de crise nous a démontré que l'agriculture de proximité n'est pas une initiative marginale mais bien une réponse à un besoin essentiel.

	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité aux critères écologiques/bio, l'agriculture étant par définition une domestication / limitation de la biodiversité au seul profit de l'humain. • IAA : faible adaptabilité des IAA du fait de leur taille et des volumes produits
<p>Mesures urgentes/critères d'évaluation et mise en œuvre (rôle Région, pilotage, parties prenantes, financement...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer le versement des aides européennes - prioritairement aux petites exploitations, sous conditionnalité de respect des obligations sociales, fiscales, environnementales. • Appeler les responsables de la commande publique (restauration scolaire hôpitaux, prisons, armée) à orienter massivement les approvisionnements vers la production française. • Faire appel aux « patriotisme » alimentaire et non alimentaire en favorisant l'achat responsable et en privilégiant l'origine Pays de Loire ou France dans les achats publics. • Mise en place de stockage pour pallier le manque de débouchés. • Sensibiliser les métiers de bouche sur les filières en crise pour les prioriser dans les menus (veau, canard, pigeon chevreuil...) • Promouvoir tous les types d'agriculture sur le territoire. • Accompagner la prévention de livraison des marchandises produites sur notre territoire pour assurer les livraisons de la reprise économique, vérifier les productions lancées pour s'assurer de la potentialité de livraison dans les régimes classiques connus avant la crise (éviter et détecter les productions sans acheteur à la production finale ou trouver une solution alternative en anticipation). • Sensibiliser la population aux bienfaits de cuisiner soi-même pour la santé et à l'avantage de consommer des produits de saison pour la pérennité de notre agriculture. • Soutien aux filières, approvisionnement des cantines • Recherche appliquée pour réduire ou supprimer les intrants chimiques. • Accompagner le passage en bio. • Mise en œuvre du plan alimentation santé. • Mise en œuvre du plan indépendance protéïque pour la nourriture des animaux. • Mettre en place une cellule d'expertise pour détecter les produits en surplus et leur trouver un débouché. • Démultiplier sa commande publique de produits locaux, de qualité et en circuits courts. • Accompagner les producteurs en détresse en renforçant le soutien financier des associations leur venant en aide. • Aide au maintien de la polyculture/élevage.

	<ul style="list-style-type: none"> • S'interroger sur le soutien au modèle productiviste agricole, sa responsabilité et son impact en matière d'exportation sur l'autonomie alimentaire des pays importateurs. • Choisir de soutenir un type d'agriculture créatrice d'emplois locaux. • Soutenir seulement une activité agricole respectueuse de la qualité de l'eau, de l'air, des paysages, de la biodiversité. • Aider et accompagner l'installation paysanne comme stratégie de protection des espaces naturels. • Démultiplier la production bio et les échanges locaux. • Soutenir plus massivement les installations de petits paysans (ex : Coopératives d'Installation en Agriculture Paysanne - CIAP). • Soutien fort du Conseil Régional aux Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et Pla climat et alimentation territoriale (PAT). • IAA : Soutenir des modèles d'entreprises de plus petites tailles. • Introduire une obligation (un % mini) de viande locale dans les commandes • Pêche-aquaculture : accélération des versements des aides européennes, aide au montage des dossiers. <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien ou non des exploitations existantes après la crise. • Nombre d'installations et transmissions. • Suivi du développement des filières agricoles, relance par la demande
<p>Exemples d'Initiatives positives à poursuivre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds « Pays de la Loire urgence précarité » pour aider les associations. • Les opérations de mise en avant de l'origine France dans les GMS ont produit des effets positifs sur le comportement des consommateurs. Exemple les actions de promotion de viande d'agneau au moment de Pâques ont permis de limiter l'impact de la crise • Le travail de la région avec les filières de production. • Face aux difficultés des associations (banques alimentaires) et au pouvoir d'achat tendu des citoyens, aide à organiser entre les filières et les associations.
<p>1. Observations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre d'un budget contraint, le secteur agricole n'est pas prioritaire, à l'exception, peut-être, de quelques filières après analyse plus fine. • Conditions de recrutement. • Résistance filière agricole et agroalimentaire. Développement export.

<p>Constats et impacts de la crise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre économie régionale connaît une crise sans précédent liée au COVID 19 qui menace la pérennité des 123 000 entreprises ligériennes de proximité – artisanat, commerce de proximité, professions libérales- et l’emploi de plus de 312 000 actifs. Une estimation fait craindre la disparition de 25 000 entreprises de proximité, ce qui correspond à 50 000 actifs d’ici la fin de l’année en région Pays de la Loire. • Nous avons eu une situation contrastée entre des pans de notre économie à l’arrêt total, coiffeurs, esthéticiennes, traiteurs, dentistes, fleuristes jusqu’à aujourd’hui, d’autres secteurs étaient au ralenti tels les garagistes, le bâtiment, l’alimentaire, les consultants, les formateurs, les mandataires immobiliers. • Or la situation actuelle est porteuse de risques majeurs de déséquilibres pour les prochains mois voir les prochaines années compte tenu de l’importance du séisme, et ce, malgré l’intensité des mesures d’urgence adoptées par l’Etat et la Région : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Risque accru de défaillance d’entreprises ; ➢ Risque de surendettement des entreprises en sortie de crise et limitation des capacités de financement des projets pour l’avenir ; ➢ Risque de précarisation de l’emploi et menace sur le dialogue social • Les artisans travaillant seuls ont pu poursuivre leur activité. • Des différences non négligeables selon les corps de métiers. Par exemple, rien à voir entre l’artisan industriel sous-traitant auto et un garagiste dont l’activité n’pas cessé. Idem sur le bâtiment. • Baisse importante voire arrêt activité. • Arrêt /ralentissement des chantiers. • Des artisans qui n’ont pas majoritairement la culture de gestion des risques sanitaires et de leurs conséquences.
<p>Premiers enseignements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle de l’Etat a été essentiel et primordial dans le plan d’urgence équivalent à 90 % des aides, le montant complémentaire de 10% venant de la région et les collectivités locales n’en demeure pas moins importantes et primordiales. • La demande est supérieure à l’offre dans l’artisanat. • Dépendance importante entre les DO/SST, une dépendance importante à l’importation. • Fragilités économiques des artisans, manque de fonds propres • Accompagner le redémarrage dans le bâtiment. • Soutenir la rénovation en général plutôt que la construction neuve. • Des effets bénéfiques : moins de pression sur les ressources, moins d’artificialisation des sols, moins d’émissions de gaz à effet de serre.

<p>Mesures urgentes/critères d'évaluation et mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les artisans au développement du digital et à l'utilisation des plateformes <p>L'essor du digital est essentiel. Il est nécessaire d'accompagner les entreprises en termes de formation, d'équipement et de développement de l'outil, notamment en permettant l'accélération du désenclavement numérique (plan câble, zones blanches...).</p> <p>Par ailleurs, différentes plateformes en ligne voient le jour pour répondre à la situation d'urgence rencontrée par les producteurs et les artisans. Ces outils sont économiquement vitaux pour face à l'évolution des modes de consommation liée à la crise, aux nouveaux codes de distribution.</p> <p>Ces outils permettent aussi de communiquer sur l'achat de proximité, de ne pas perdre des consommateurs qui sont souvent contraints d'acheter dans les grandes surfaces par « mesures sanitaires » ou parce que leurs marchés ont été fermés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le Made in France/Made in Pays de La Loire <p>C'est l'un des constats de la crise ! Les pouvoirs publics devront travailler à la réindustrialisation de notre pays, source également de travail pour l'artisanat local, pour la satisfaction des besoins des populations actives et la sous-traitance.</p> <p>Il s'agit également de promouvoir les productions locales, la traçabilité des produits, les circuits courts, les mentions et labels, les savoir-faire locaux...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assouplir les marchés publics <p>Il s'agit de favoriser l'accès aux marchés par les entreprises de proximité. Assouplissement des règles, accélération des procédures (notamment une année d'élections municipales), réduction des délais de paiement seront des atouts pour les entreprises artisanales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règles de conditionnalité : Veiller à ne pas créer des règles de conditionnalité des aides aux entreprises qui anéantiraient toute possibilité de soutien financier et de reprise. • Création d'une subvention SORTIE DE CRISE aux commerces de détail de leurs territoires. • Création d'un fond d'urgence pour la restauration et l'hôtellerie (y compris de plein air) avec des conditions d'accès de CA, et ou de taux d'occupation. • Favoriser les formations aux métiers de l'artisanat. <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre de dépôts de bilan
<p>Exemples d'Initiatives positives à poursuivre</p>	
<p>Observations</p>	

BTP

Constats et impacts de la crise	<ul style="list-style-type: none">• Baisse de carnet de commandes, reports de chantiers.• Pourquoi un tel niveau de réduction d'activité ?
Premiers enseignements	
Mesures urgentes/critères d'évaluation et mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Aides de la Région et l'Etat sur des dispositifs pour signature de devis avant le 31/12/20 ou 30/06/2021• Modifier le régime de délivrance des permis de construire (délais plus courts de mise en construction, notamment sans recours des tiers pour favoriser la reprise économique).• Région exemplaire pour la relance des chantiers du bâtiment.• Privilégier la rénovation notamment énergétique des bâtiments publics et privés.• Accélération du plan d'isolation thermique.• Construction de logements sociaux.
Exemples d'Initiatives positives à poursuivre	<ul style="list-style-type: none">• Crédit d'impôt logement à renforcer. Les montants actuels sont trop faibles et limitatifs pour soutenir une reprise.
Observations	

Commerce

Constats et impacts de la crise	<ul style="list-style-type: none">• Conséquences dramatiques pour les commerçants et les salariés d'une fermeture de plusieurs semaines. Mise en danger de nombreux salariés de commerces alimentaires, n'ayant pas eu, au moins au début du confinement, les équipements de protection adéquats.• Quelques commerces alimentaires de proximité ont connu un regain de fréquentation.• Concurrence déloyale de la grande distribution qui a vendu des articles non essentiels (vêtements, livres, articles de bricolage ...) Alors que les commerces étaient fermés.• Les services de livraison se sont développés.• Baisse de la fréquentation car fermetures directes des commerces, absence de recettes, moral en berne et déjà atteint avec la crise des gilets jaunes et grèves sociales• Tout dépend du type de commerce : la grande distribution s'en tire plutôt bien. Pour les petits commerces, c'est la catastrophe. Le petit commerce de centre-ville et les zones touristiques vont être fortement
--	--

	<p>touchés et ne rattraperont pas les pertes. Tout ce qui touche à l'alimentaire s'en sort pas mal (les gens ont d'avantage acheté du fait de la fermeture des restaurants et de l'absence de restauration collective).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains commerces jugés non indispensables à l'arrêt total. • Baisse importante pour les petits commerces, mesures pour maintien activités grande distribution. • Modification des comportements d'achats du citoyen : parfois moins en grande distribution trop éloignée des lieux d'habitation avec des obligations de transports en commun insécures, jugés propres à la transmission COVID ; recours aux petits commerces pour leur proximité, plébiscités aussi pour le lien social, les services mis en place, la solidarité ; marchés de plein air, magasins fermiers, AMAP plébiscités. • Pour contrer le pillage d'Amazon sur le « petit » commerce, à Angers, une importante plateforme s'est créée pour favoriser le commerce en ligne des « petits commerçants ». Cette plateforme a permis aux commerçant qui n'ont pas les moyens de développer la vente ligne de trouver une solution mutuelle.
<p>Premiers enseignements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'accompagner les structures pour qu'il y ait le moins de fermeture de commerces, ni de licenciement de personnels. • La grande distribution a vécu une période de quasi-monopole sur l'alimentation (fermeture des restaurants, absence de restauration collective...) et de monopole sur les autres produits (habillement, électroménager, jardinage...). Fragilité du secteur TPE, qui subit une crise sans être "habitué" contrairement au secteur industriel. • Petit commerce à réinventer, à revaloriser.
<p>Mesures urgentes/critères d'évaluation et mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aides à apporter aux commerces de proximité, conditionnées au respect des obligations sociales, fiscales, environnementales. Pour les commerçants, les artisans, les petites structures en général, le montage de dossiers peut être un obstacle, il faut veiller à la simplicité des dispositifs. • Organiser une campagne régionale de promotion du commerce de proximité. • Aides financières aux commerces de proximité pour supporter les coûts liés à la mise en place des mesures barrières, favoriser une fréquentation du centre-ville, mesures d'accompagnement. • Soutenir le développement du numérique et des services associés à la vente (livraison...) <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observation du CA des commerces à la reprise, analyse des indicateurs de flux piétonnier (cf. Ville de la Roche sur Yon). • Devenir des salariés, niveau de consommation dans le petit commerce.

	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de dépôts de bilan.
Exemples d'Initiatives positives à poursuivre	<ul style="list-style-type: none"> • SOLIDARISSIME : carte interactive créée par la Jeune Chambre Economique (JCE) pour que la population sache quels commerces étaient ouverts et sous quelles conditions (notamment restauration à emporter et commerce alimentaire). • Développement des circuits courts sur le commerce des produits alimentaires. Plateforme en ligne locale. • Clic and collect / Livraison à domicile. • Market Place : mavillemonshopping.
Observations	<ul style="list-style-type: none"> • Compte tenu des constats et enseignements, il pourrait être intéressant de mettre en place un dispositif de solidarité entre la grande distribution et le petit commerce.

ESS

Constats et impacts de la crise	<ul style="list-style-type: none"> • Les entreprises de l'ESS n'ont pas toujours les réserves financières leur permettant de faire face à la crise. • Le secteur de la solidarité qui représente une grande part de l'ESS a joué et joue un rôle fondamental. Il a été mis à mal par le confinement des nombreux bénévoles qui le font vivre. Les secteurs de la culture, du sport, du loisir, de l'éducation se sont retrouvés quasiment à l'arrêt, avec de surcroît, l'impossibilité d'organiser des manifestations qui assurent une partie de leurs ressources. Les associations souvent animées par des anciens ont en plus été touchées par le confinement. Impact sociétal fort. Elles créent du lien. Un secteur pas habitué à gérer des crises. La partie sanitaire de l'ESS est en plus touchée par la crise du secteur. • Suractivité pour les secteurs santé et médico-social ; arrêt pour la culture et le sport-culture, sport-loisirs ; difficultés des sociétés coopératives et participatives (SCOP) et des entreprises individuelles.
Premiers enseignements	<ul style="list-style-type: none"> • Les structures de l'ESS du secteur de la solidarité jouent un rôle très important dans cette période de crise en venant en aide aux personnes les plus démunies touchées par la crise. Leur présence pour les mois et années à venir est essentiel, pour maintenir le lien social. Ce sont des capteurs de l'Etat de la société à prendre en compte. • Grande réactivité de l'Etat, de l'Agence régionale de santé (ARS). Positionnement fort de l'Etat
Mesures urgentes/critères d'évaluation et mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Aides à conditionner au respect des obligations légales, ainsi qu'à la taille de la structure. • Aides à l'investissement. • Dans tous les secteurs d'activité, prévoir des filières de réparation, de réemploi et de recyclage.

	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'associations en activité au 31/12/20 comparé à celui au 31/12/19. • Attractivité des métiers. Lisibilité/ESS.
Exemples d'Initiatives positives à poursuivre	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion acteurs ESS avec la direction générale de la cohésion sociale (DGCS).
Observations	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des associations intervenant dans l'insertion par l'activité économique ont dû cesser ou fortement diminuer leur activité, ce qui les met en situation de grande fragilité économique et prive les bénéficiaires de leur soutien. • Développer la commande publique.

Industrie

Constats et impacts de la crise	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse d'activité de 30 à 80 % dans l'industrie. • Baisse du CA. • Effondrement des trésoreries. • Impacts forts sur la supply chain avec fournisseurs rangs 1, 2 ou 3 basés en France ou à l'étranger. • Diminution dans certains cas de la masse salariale : baisse du volume de travail hebdomadaire (passage de 40 à 35 h hebdo voire moins), avec pour conséquences la baisse de revenus pour les salariés, l'arrêt ou la suspension des contrats intérimaires. • Certains secteurs sont particulièrement touchés par les risques sanitaires, en particulier les abattoirs. • Des grands secteurs industriels régionaux très impactés par la crise : automobile, construction navale, aviation. • Les industries ont dû stopper leurs productions du jour au lendemain. • Certaines industries ont dû poursuivre leur production malgré les risques sanitaires afin de ne pas perdre des parts de marché face à des concurrents moins regardant sur la santé de leurs salariés. • Ecart d'impacts très marqués selon les secteurs. L'industrie est structurante pour un territoire. • Une souveraineté insuffisante de certaines productions (tant industrielles qu'agricoles) mettant notre pays et notre Région en situation de dépendance. • Capacité des entrepreneurs à innover, se transformer. • Des filières considérées comme majeures pour notre territoire sont impactées de plein fouet : Aéronautique, naval, automobile... pour n'en citer que quelques-unes. Il paraît important de compléter l'inventaire et
--	---

	<p>d'avoir une approche des mesures de relance différenciées pour chacune quand cela est nécessaire et possible</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production de médicaments totalement ou presque totalement dépendante des principes actifs produits principalement en Inde et en Chine. • Seulement 5 autorisations de mise sur le marché (AMM) réalisées en France en 2019 pour 61 au niveau européen : Pb majeur/ tissu industriel ligérien. • Prise de conscience de la finitude/non accessibilité de certaines ressources : blocage en frontières, organisation de non-production (exemple du pétrole (OPEP)) etc. • Transport aérien stoppé à près de 100 %. D'où : maintien seulement des 2/3 de la production AIRBUS. • Perte d'attrait actuel des croisières de masse. D'où : risque de fonte des carnets de commande des Chantiers St Nazaire. • Réactivité d'entreprises Ligériennes en chômage partiel s'orientant vers la production de masques, de visières. • Rupture de matériel de protection sanitaire
<p>Premiers enseignements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'anticipation sur les risques exogènes ou endogènes dans les entreprises (très peu étaient dotées d'un plan de continuité d'activité). • Dépendance de fournisseurs mondialisés mais qui sont pour la plupart repartis plus rapidement que la France. • Gestion pertinente d'un point de vue économique (pas sanitaire) par le gouvernement. • Importante disparité entre les dimensions d'entreprises, leurs gestions antérieures à la crise, leurs secteurs d'activité. • Grande fragilité des TPE et petites PME. • Trop grande dépendance des sous-traitants aux grand donneurs d'ordre industriel. • Prises de conscience écologiques. • Prise de conscience de l'importance du cadre familial pendant le confinement. • La flexibilité du temps de travail a permis de sauvegarder des emplois. • Certains dirigeants sont sans scrupules, même dans une période où la solidarité devrait jouer. • Impact sur le commerce, notamment ; chômage partiel massif. • Problématique de la diversification et de la dépendance à la production étrangère. • Etablir un inventaire des productions dont la relocalisation est nécessaire ou consolider des filières. Ex : filière pharma, nous avons en région des compétences sur lesquelles nous pouvons/devons capitaliser.

	<ul style="list-style-type: none"> • Des transformations jugées impossibles ou longues à mettre en œuvre ont été réalisées en quelques semaines. • L'hyperspécialisation (dans l'industrie, l'agriculture...) privilégiée pour gagner en efficacité s'avère aussi une source de fragilité. (la spécialisation poussée à l'extrême fait que des ingénieurs ne savent pas sur quel projet global ils travaillent !) • Sortir des dépendances • Relocaliser • Mieux produire plutôt que surproduire • Nécessaire adaptation des industries aéronautiques, chantiers navals) aux besoins de demain, moins polluants
<p>Mesures urgentes/critères d'évaluation et mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place les préconisations du Ceser sur l'étude industrie, en particulier la commission dédiée et la conférence permanente des acteurs régionaux de l'industrie, associant notamment les organisations syndicales • Les aides aux entreprises doivent être conditionnées au maintien de l'emploi et au respect des normes sanitaires, sociales, environnementales. • Définir une stratégie régionale en lien avec l'Etat - s'appuyer sur la recherche publique - favoriser la réorientation vers des productions compatibles avec le développement durable, et s'orientant vers la production sur le sol national des produits indispensables, notamment en matière de santé et de protection. • Aides via subventions ou avances de trésorerie aux TPE /PME industrielles. • Aides à l'innovation pour les ETI. • Poursuivre le soutien à l'export. • Proposer via le Ceser un observatoire des tendances économiques et sociales actuelles afin de transmettre un baromètre mensuel aux dirigeants afin de connaître la situation, mieux anticiper les difficultés et profiter des nouvelles opportunités. • Solliciter les grands groupes de la région, les assureurs et les banques pour fédérer plus largement le plan de relance et pour que les dirigeants se sentent soutenus par les structures qui ont des moyens. • Proposer un guichet unique via le Ceser (comme une bourse de d'offres et de demandes) pour les jeunes en recherche de stages ou d'alternance car sans cela des centaines d'étudiants risquent d'invalider leurs formations, de perdre du temps et de la dynamique en pleine phase de montée en compétence. • Soutien à l'innovation en simplifiant les démarches et en faisant travailler les dirigeants en réseau.

	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux initiatives en matière de développement durable afin de dessiner les contours d'une région en tête de pont sur cet aspect dans les 3 ans qui viennent. • Revoir le mode de cotation des assureurs-crédit qui ne doivent pas dégrader tout le carnet de commande dans cette période de reprise. • Encourager la flexibilité du temps de travail. • Renforcer les contrôles et la répression pour les entreprises ne respectant pas leurs obligations en matière de santé au travail. • Identifier les filières à consolider, à accélérer. • Intensifier l'action sur la couverture numérique du territoire. • Inventaire des filières clés (CA de la filière, poids dans le PIB de la région, emplois...) pour hiérarchiser les priorités. Filières à repositionner : les points forts d'hier ne seront peut-être plus ceux de demain, d'autres secteurs peuvent être à soutenir à l'avenir. Identifier les filières à accélérer, consolider. • Exemples d'accélération possible à impulser : éolien en mer, IAA... • Notre région à un pôle de biotech actif. Est-il assez soutenu ? La Région peut-elle être un acteur fort dans ce domaine qui touche à la fois à la recherche et à l'industrie ? • Transition économique, écologique, sociale. • Travailler sur les zones d'activités (déploiement des European Institutes of Technology (EIT)). • Inventorier les entreprises des secteurs de vie essentiels et lancer un plan de collaboration pour créer les conditions d'une autonomie préventive. • Soutien des chantiers dans les domaines de : <ul style="list-style-type: none"> la recherche de nouvelles propulsions moins carbonées (voyageurs et frets) la collaboration avec airbus sur la propulsion vélique l'éolien en mer <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Innovation au regard des enjeux écologique, formation des salariés, articulation améliorée entre donneurs d'ordres et sous-traitants. • Par filière : CA, Poids dans le PIB de la Région, emplois. • Transformation industrie/manufacturing. Développement export.
<p>Exemples d'Initiatives positives à poursuivre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt régional de revitalisation dans les Hauts de France (PRR). Destiné aux entreprises de 10 à 500 salariés, le Prêt régional de revitalisation vise à soutenir les entreprises ayant des projets de développement ou de maintien de l'emploi sur le territoire. La Région a décidé d'abonder le dispositif à hauteur de 2 millions d'euros, soit une capacité d'intervention en 2020 de 10 millions d'euros.

	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt croissance TPE : De 10 000 à 50 000 euros, le Prêt croissance TPE est un prêt participatif d'une durée de 5 ans dont un an de différé d'amortissement du capital, sans garantie, qui s'adresse aux entreprises de 3 à 50 salariés et de plus de trois ans. Il finance les investissements immatériels (coûts de mise aux normes, formation des équipes, recrutement, frais de prospection, dépenses de publicité...), et matériels à faible valeur de gage (travaux d'aménagement, matériel informatique...) ainsi que l'accroissement du besoin en fonds de roulement lié. La Région a choisi d'abonder ce dispositif à hauteur de 1 million d'euros, soit une capacité d'intervention en 2020 de 10 millions d'euros. • Fonds de prêt rebond La Région Haut de France a créé un nouveau dispositif déployé avec Bpifrance : le Prêt rebond. Celui-ci a pour but de renflouer la trésorerie des PME de moins de trois ans d'existence. Il est doté de 10 millions d'euros par la Région, ce qui porte à 26,5 millions € le montant de prêts mobilisables pour 2020. Prêt compris entre 10 000 et 30 000 euros pour un remboursement compris entre 3 et 7 ans, avec jusqu'à 24 mois de différé d'amortissement. • Faire évoluer des dispositifs type Compétence 2020. • Des entreprises ont adapté leur production pour en urgence fabriquer des EPI (masques, blouses, gel...). Les conditions économiques sont à réfléchir (passer du bénévolat du début à des activités économiques pérennes ou non). • Des ventes ont été faites en Visio. Des soutenances de proposition de services aussi. • Chômage partiel
Observations	<ul style="list-style-type: none"> • Les aides de l'Europe et de l'Etat vont être orientées vers les grands secteurs industriels. La Région doit veiller à ce que ces aides bénéficient aussi aux nombreuses TPE/PME sous-traitantes. • Relancer la logistique ; lien recherche industrie ; Travailler avec l'Etat/étude sur l'impact de la crise sanitaire. • Ne pas soutenir des industries sans amélioration de leurs critères environnementaux. • Bonne nouvelle avec les commandes en perspectives de la défense nationale.

Services

Constats et impacts de la crise	<ul style="list-style-type: none"> • Les services publics ont été souvent conduits à fermer leurs permanences physiques. • Le secteur CHR est un des secteurs le plus touché par la crise (arrêt total de l'activité sur une durée plus longue) avec un risque majeur de nombreux dépôts de bilan.
Premiers enseignements	<ul style="list-style-type: none"> • Importance réaffirmée des services publics.

	<ul style="list-style-type: none"> • Impact pour les salariés et les directions.
Mesures urgentes/critères d'évaluation et mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec l'Etat au renforcement des services publics sur le territoire régional. • Accompagner les entreprises de tourisme d'affaires, créer un fonds d'urgence d'aides directes, encadrer juridiquement les conditions d'annulation et de forces majeures. Soutien indispensable à ce secteur d'activité. • Investir pour permettre la pérennisation des circuits courts. <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observation du devenir des salariés. • Niveau de consommation dans les services.
Exemples d'Initiatives positives à poursuivre	<ul style="list-style-type: none"> • Certains restaurants ont diversifié leur activité avec des plats à emporter ou à livrer, et aménagé leurs terrasses. • Baisse des charges locatives.
Observations	<ul style="list-style-type: none"> • Importance des services publics tant dans la continuité de service, que dans l'importance de leurs missions, pendant la crise. • La décision juridique sur un dossier opposant un restaurateur et AXA peut avoir des effets très positifs pour la profession. Affaire à suivre. Face à ce type de situation, ne serait-il pas possible d'accorder des prêts de relance qui pourraient être remboursables en cas de décision finale favorable pour le restaurateur ou non remboursables dans le cas contraire.

Enseignement supérieur et recherche

Constats et impacts de la crise	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture des établissements pendant près de six mois pour les étudiants ; des étudiants qui travaillaient n'ont pas pu continuer à le faire, notamment ceux qui travaillaient dans la restauration, le commerce, les cours particuliers ... Des étudiants, notamment étrangers, sont isolés. La fermeture des restaurants universitaires augmente leurs frais de nourriture. • Report des examens, accès aux contrats en alternance remis en cause. • Les étudiants les plus fragiles sont ceux pour qui les effets de la crise ont été quasi-immédiats. Perte de pouvoir d'achat suite à l'arrêt des jobs étudiants et/ou perte de gratification des stages. • Arrêt des travaux pendant le confinement et notamment ceux liés aux opérations du CPER. • Arrêt des prestations culturelles organisées par les établissements faisant appel à des prestataires ayant un impact sur l'industrie du spectacle.
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Vacances d'enseignement en arrêt. Non signature de contrat quand le contrat est arrivé après la mise en place du confinement pour des enseignement non débutés et pour lesquels les enseignements ne pouvaient pas se faire à distance. • Investissements massifs dans les établissements pour venir en aide aux étudiants en fracture numérique et pour faire face au télétravail des personnels. • Arrêt des programmes de recherche et de l'activité des doctorants et contractuels recherche pendant le confinement. • Craintes sur les ressources propres des établissements sur la formation continue et l'apprentissage. • Arrêt des mobilités internationales des étudiants. • Développement de l'i enseignement à distance. • Petit nombre d'étudiants non dotés des moyens pour une formation à distance : isolement géographique interdisant l'accès internet, étudiants sans ordinateur et ne disposant que d'un téléphone mobile, ordinateur sans webcam, etc. • Retard dans la réactivité. • Mise en évidence du manque de connaissances scientifiques en matière d'épidémiologie. • La crise a montré l'importance de la recherche publique appliquée, mais aussi fondamentale.
<p>Premiers enseignements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • D'une manière générale, cette crise a un impact économique et social majeur à CT et MT. Les effets 2020 pour les établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) concernent le soutien aux étudiants (financé en partie par la Contribution Vie Etudiante et des Campus, mais seulement en partie), le personnel pour lequel l'ESR est obligé d'investir pour permettre un télétravail de qualité et un enseignement à distance performant. • Des impacts importants sont sensibles sur l'activité recherche, notamment des contractuels courts et les doctorants financés qui ne pourront pas terminer leurs travaux avant la fin de leur financement. Mais c'est surtout l'année 2021 qui préoccupe. Les établissements ESR ont su faire des choix et des priorités pour faire face à la crise. La fin de l'année sera difficile, mais ils ne pourront pas faire de même l'année suivante sous peine d'éteindre toute une série de dispositifs qui eux-mêmes auront un impact négatif sur la croissance économique (culture, vacataires...).
<p>Mesures urgentes/critères d'évaluation et mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'achat d'ordinateurs (dispositif type Ordipass) pour les étudiants les plus précaires, aides à l'abonnement Internet. Apporter un soutien direct (bourses) pour les étudiants précaires. • Ouvrir la possibilité de commencer les contrats en alternance jusqu'au 31.12.20, avec subventions plus importantes pour accompagner

	<p>l'embauche. Très important pour relancer les contrats d'apprentissage et les contrats en alternance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un accompagnement des établissements sur le suivi social des étudiants en difficultés (recrutement d'assistantes sociales). • Décalage d'une année du CPER actuel. • Attention, prestations culturelles = premier poste de dépense qui sera éteint si la région ne soutient pas sur les activités régaliennes. • Attention, vacations d'enseignement = poste de dépense qui risque d'être réduit si difficultés financières liées aux dépenses urgentes auxquelles ont dû faire face les établissements ESR. • Fracture numérique : soutien des établissements pour faire face à ces dépenses urgentes et nécessaires sous peine d'amputer les budgets • Programmes de recherche : soutien des établissements en décalant la fin des programmes financés par la région et en accordant une prolongation du financement des allocations doctorales, post-doc et contractuels-recherche courts sur les programmes de recherche financés par la Région. • Soutien à l'apprentissage dans le supérieur et soutien des entreprises pour la formation continue. • Mobilité internationale : report sur l'année 2021 des bourses Envoléo non consommées cette année. • Aide à la recherche. • Soutenir la Recherche et les formations supérieures en santé, alimentation, numérique, innovation. • Appui nécessaire aux laboratoires, aux structures de recherche publique, aux structures permettant la collaboration entre laboratoires et entreprises (pôles de compétitivité, clusters ...) <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure des liens entreprises -recherche.
<p>Exemples d'Initiatives positives poursuivre à</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Décaler le début de l'école à fin octobre pour aller jusqu'à fin juillet pour relancer les contrats d'alternance. • Prêts d'honneur aux étudiants sous conditions de ressources pour poursuite d'études (département Vendée). • Mise à disposition de clés 4G pour lutter contre l'isolement numérique. • Maintien des aides à la mobilité pour les étudiants en semestre à l'étranger rentrés en France.
<p>Observations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention de l'échec post bac : aménager des passerelles pour permettre des réorientations, sécuriser l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi et augmenter les bourses pour les étudiants précaires...

	<ul style="list-style-type: none"> • Il devient urgent de rompre avec la logique du financement sur projet et de la concurrence qui « amènent la recherche dans le mur ». Cette crise montre la nécessité de travailler dans le domaine de la recherche en collaboration au moins au niveau national et européen.
--	--

Emploi

Constats et impacts de la crise	<ul style="list-style-type: none"> • Perte d'emplois nombreuses à prévoir - difficultés d'entreprises suite à la crise. • Difficultés économiques des entreprises, et risques de licenciement et défaillances d'entreprises importantes. • Les emplois intérimaires sont les variables d'ajustement. • De nombreux ligériens ont mené des actions solidaires et ont montré des compétences dans la logistique, le management, la négociation, etc. • 770 000 salariés en chômage partiel en Pays de la Loire.
Premiers enseignements	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de soutien pour l'emploi et pour éviter au maximum les défaillances d'entreprises. • Les intérimaires sont un public précaire. • Certaines personnes se sont découvertes ou ont développé de nouvelles compétences par leur engagement bénévole. • Grande réactivité de l'Etat, mise en œuvre du chômage partiel
Mesures urgentes/critères d'évaluation et mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Les aides aux entreprises doivent être conditionnées au maintien de l'emploi - remettre en place la commission régionale de suivi et le contrôle des aides publiques avec une participation des organisations syndicales. • Report des Emprunts et contrats financiers (crédit baux, location financière, etc.) sur 6 ou 12 mois complémentaires, avec étalement en sortie de crise sur 7 ans et non 5 ans. Indispensable pour accompagner la reprise économique. • Mise en place de subventions par filière conditionnées au maintien des emplois. Règles par filières à définir. • Utilisation du fonds de fonds disponible à la Région pour soutenir la relance ; accès à des financements pour toutes les entreprises avec des financements adaptés (hors start up, mais tous domaine d'activité), Pays de Loire participation et développement pour soutenir le plan d'urgence de soutien des entreprises. Règles d'accès par filières à définir. • Exonération partielle de la CVAE sur 2020 et 2021 (avec pourcentage dégressif par année pour accompagner la reprise). Le report de charges fiscales ne sera pas suffisant en fonction des secteurs d'activité.

	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le prêt garanti par l'Etat mis en place, remboursement à partir de 24 mois et pas 12 mois et sur une durée de 7 ans et pas 5 ans. • Exonération de charges sociales dégressives dans la durée et par secteur. Très important à soutenir pour maintenir l'emploi et la pérennité des entreprises. • Définir une politique incitative à l'embauche, exonération de charges, subventions, maintien des droits des saisonniers pour les contrats inférieurs à 6 mois. • Revoir les conditions d'accès au prêt garanti par l'Etat (PGE) pour les TPE, dossiers à déposer, critères d'éligibilités écrits. • Maintenir le dispositif d'activité partielle, sur plusieurs mois, éditer de nouvelles règles. Très important : des activités vont être impactées par la non reprise économique sur de nombreux mois ! • Encourager le CDI intérimaire. • Valoriser les compétences bénévoles. • Liens avec les mesures prises par l'Etat. • Accélérer la couverture numérique de l'ensemble du territoire régional (suppression des zones blanches et accès au haut débit pour tous). • Le télétravail s'est fortement développé pour répondre aux conditions du confinement. Cette pratique nécessitera une réflexion afin qu'elle soit organisée de façon cohérente et respectueuse des conditions de travail des salariés. Il faudra évaluer les aspects positifs et les aspects négatifs de ce mode de travail. • Mise en place de cellules de reclassement/reconversion interentreprises et par bassin d'emploi <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises accompagnées • Exonérations par filière à mettre ne place avec le maintien de l'emploi.
<p>Exemples d'Initiatives positives à poursuivre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir les conditions d'accès à Pays de Loire Participation pour accompagner les entreprises et soutenir la reprise ; avec des obligations convertibles par exemple à mettre en place. • PGE correctement mis en place mais les durées et les périodes seront trop courtes pour certains secteurs d'activités. • Réunions de concertation monde économique/Etat et Région
<p>Observations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une crise économique de grande importance va succéder à la crise sanitaire actuelle. Nous allons assister à une forte augmentation de personnes en recherche d'emploi et une forte croissance de la précarité. • Responsabilité des donneurs d'ordre par rapport à leurs sous-traitants. • Développer la commande publique.

	<ul style="list-style-type: none">• Aide à l'export.
--	--

Observations complémentaires

Assurances : rendre possible l'accès Covid aux pertes d'exploitation souscrites dans les entreprises, à ce jour impossible d'obtenir une indemnisation sous l'aspect d'épidémie sans préjudice matériel (type incendie, dégât des eaux). le sujet des assurances reste un sujet prioritaire pour l'indemnisation des pertes subies du fait de la crise sanitaire. Les assurances doivent soutenir les entreprises (artisans, commerçants) dans leur perte d'activité cf. décision de justice). Ce n'est pas à l'Etat donc la collectivité d'assumer seul les pertes.

Port : dynamiser l'action commerciale du Port pour rechercher de nouveau trafics, diversifier l'activité du port en orientant son activité vers les énergies renouvelables.

Constats : Effet domino, interdépendance des activités, Dépendance mondiale, Impréparation Gagnants et perdants, prise de conscience de l'importance du lien humain plus fort que l'individualisme

Enseignements : solidarité, morosité, anxiété, adaptation et apprentissage, de l'individu au citoyen

Mesures : donner confiance, accompagner les adaptations, protéger les plus démunis, faciliter les formations et les reconversions

CONTRIBUTION C3 « INDUSTRIE »

Dans son récent rapport (décembre 2019) « **Face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire - Adapter notre stratégie** », le CESER suggérait d'adopter une stratégie permettant (..) de maintenir une industrie diversifiée afin d'anticiper les crises à venir. La crise actuelle, sanitaire et économique, d'une ampleur sans précédent, interroge, après quelques mois, notre compréhension des enjeux détaillés dans cette étude et les préconisations faites par le CESER.

En quelques semaines, la crise a mis en exergue les priorités auxquelles doivent répondre les entreprises industrielles qui doivent désormais se préparer à une transformation en profondeur. Voici venu le temps d'une industrie de production éco-responsable.

Cette industrie éco-responsable sera écologique pour répondre aux enjeux environnementaux. Les préoccupations écologiques seront prises en compte dans la définition des produits et des nouveaux services mais également dans l'amélioration des processus industriels, l'intégration de l'efficacité énergétique, la poursuite des travaux sur la recyclabilité. Ces mesures permettront l'émergence d'une réelle écologie industrielle poussée par des référents formés et positionnés au sein même des entreprises.

Cette industrie éco-responsable sera également profondément humaine pour répondre aux enjeux sociétaux. La crise actuelle rendra nécessaire de nouveaux standards sanitaires et de nouvelles précautions à intégrer dans les entreprises notamment pour assurer les conditions nécessaires de distanciation. Ces évolutions s'accompagneront d'une réflexion replaçant l'humain au cœur de l'industrie pour accompagner au mieux l'intégration de nouvelles technologies par des formations adaptées, mais également par des dispositifs d'information temps réel et par un meilleur usage des dispositifs numériques. Ces nouveaux standards seront de nature à développer des formes d'attractivité pour les jeunes qui ont encore actuellement une vision de l'industrie assez défavorable.

Les évolutions intégreront également de nouvelles générations de « dirigeants du futur » en capacités de faire le lien entre les exigences économiques et l'anxiété pouvant être générée par les crises qui ne manqueront pas de se reproduire ou encore par certaines technologies considérées comme des menaces pour l'emploi.

Cette industrie éco-responsable devra évidemment être compétitive et innovante pour répondre aux enjeux de la concurrence. Cette compétitivité sera obtenue par une réelle intégration du digital qui permettra aux entreprises d'aller plus vite dans leur modernisation et de développer de nouvelles méthodes de travail comme celles liées au télétravail. Ces innovations porteront également sur de futurs modèles économiques et permettront de développer les dispositifs d'attractivité des talents, des financements ou même des investissements industriels. Pour la région Pays de la Loire la recherche de différenciation par le développement des technologies de fabrication et des technologies de l'usine du futur reste de mise et permettra de soutenir les compétences associées et notamment celles de l'(IRT JV et de NExT.II.

Cette industrie éco-responsable sera collaborative et solidaire pour accompagner les territoires dans leurs objectifs d'aménagement mais également pour imaginer le développement de l'économie circulaire et des circuits courts. Ces collaborations porteront sur l'organisation des filières industrielles et des supply chains présentes sur notre territoire et valoriseront les croisements de compétences et les actions entre filières qui permettent de faire émerger de nouvelles opportunités de croissance et de développement. Enfin, cette collaboration

structurera l'écosystème d'innovation industrielle et consolidera la région dans une concurrence accrue avec les autres régions industrielles françaises désormais plus puissantes.

Enfin, cette industrie éco-responsable sera stratégique pour répondre aux enjeux de souveraineté qui ont récemment pris tout leur sens. L'industrie ligérienne contribuera à limiter les risques de dépendance technologique et industrielle à laquelle notre économie européenne est confrontée. Cette vision permettra de mieux définir les priorités technologiques et l'importance du développement de certaines technologies diffusantes comme celles liées à la fabrication et à la production dans l'industrie des transports. Ces priorités favoriseront l'établissement de partenariats au-delà des frontières de la Région et permettront l'émergence de stratégies de relocalisation industrielle marquée. Les politiques seront élaborées au regard des stratégies nationales.

Cette crise, dont nul n'avait prévu l'ampleur, remet en question les structurations industrielles issues des stratégies de globalisation de ces dernières décennies et renforce la position du CESER qui milite pour une Région stratégique et fédératrice dont les décisions et les priorités affichées permettront de maintenir, sur nos territoires, de l'emploi productif, de la création de valeur, de la compétence industrielle.

5.4. Commission 4

Energie

<p>Constats et impacts de la crise</p>	<p>Baisse de la consommation d'énergie avec un fort impact sur les énergies fossiles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ralentissement inédit de l'activité économique, et par conséquent de la consommation énergétique (-6% en 2020 selon l'Agence internationale de l'énergie par rapport à 2019). • Un ralentissement particulièrement marqué pour les énergies fossiles <ul style="list-style-type: none"> - effondrement des cours de pétrole et des prix de gros de l'énergie - difficultés économiques pour les producteurs - réduction de la production <p>Baisse de la consommation d'électricité avec des conséquences financières importantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des prix de gros de l'électricité en baisse du fait de la diminution de la consommation et des prix négatifs sur le marché plus fréquents. • Une baisse de rentabilité pour les producteurs (hors renouvelables) mais aussi des distributeurs alternatifs contraints d'acheter une part d'électricité à EDF à un tarif fixe (AREHN) devenu supérieur aux prix du marché depuis le confinement. • Des producteurs d'énergie renouvelable épargnés grâce au mécanisme de tarifs de rachat mais une augmentation du coût de ce soutien pour les finances publiques. • Une baisse des revenus pour les gestionnaires de réseaux qui se traduira par une future hausse des contributions (le TURPE) pour préserver les capacités d'investissement. • Une baisse des prix de gros sans conséquence actuellement sur le tarif de l'électricité payé par les consommateurs, mais une <u>augmentation conséquente attendue l'an prochain</u>. Des conséquences similaires possibles dans le secteur du gaz, dont le tarif réglementé pourrait fortement augmenter d'ici à la fin 2020. <p>Augmentation de la précarité énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la consommation d'énergie à domicile durant le confinement conduisant à une hausse des dépenses. • Accroissement de la précarité énergétique, même si des mesures ont été prises au plan national : facilités de paiement accordées par les fournisseurs, prolongation de la trêve hivernale.... <p>Risques pesant sur la transition énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possible retard sur des projets de transition énergétique (notamment de rénovation thermique) en raison des difficultés économiques rencontrées par les ménages et les entreprises. • Contraintes sur les entreprises pour revoir l'installation de certains espaces de travail pour répondre aux exigences de distanciation physique si elles devaient perdurer.
<p>Premiers enseignements</p>	<p>La nécessité d'un réseau électrique solide</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un réseau qui a su s'adapter à la baisse de la demande. • Des retards constatés dans la maintenance de certaines centrales et des mesures prises par EDF (mise à l'arrêt des centrales cet été) pour éviter des tensions pour la production hivernale.

	<ul style="list-style-type: none"> • Une gestion centralisée des moyens de production sécurisés, au plan national, qui a montré à cette occasion toute sa pertinence. • Au niveau régional, la nécessité de sécuriser l’approvisionnement électrique en gardant une marge de manœuvre dans la gestion du réseau électrique via les centrales de Cordemais et de Montoir. <p>La nécessité d’accélérer la rénovation énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience de l’importance du bien-être dans les logements et mise en évidence des lacunes actuelles • Un risque d’augmentation de la précarité énergétique avec la dégradation redoutée de la situation sociale. • Un enjeu social et environnemental, mais également un outil de redémarrage de l’économie. • Un très fort potentiel de relance d’activités pour les artisans du bâtiment et de reconversion pour des salariés. <p>La nécessaire décarbonation de l’économie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) prévue entre 8 et 10% en 2020 (par rapport à 2019) selon l’Agence Internationale de l’Energie. • Un résultat obtenu au prix de la mise à l’arrêt de l’économie de nombreux pays, avec des conséquences sociales catastrophiques. • La nécessité de décarboner l’économie (en agissant sur l’ensemble des GES, au-delà du seul CO2) pour atteindre les objectifs de l’accord de Paris sans mettre à l’arrêt l’économie.
<p>Mesures urgentes et mise en œuvre</p>	<p>1. Adopter un plan de rénovation énergétique des logements et bâtiments professionnels</p> <p>Ce plan doit répondre à trois objectifs : la baisse de la consommation d’énergie, l’amélioration du confort des logements, la relance de l’artisanat. Il pourrait être bâti autour de 4 axes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une montée en puissance des financements à la hauteur des objectifs <ul style="list-style-type: none"> - <u>Renforcer les montants alloués à la rénovation énergétique</u> (notamment aux AREEP) dans le budget régional - <u>Mettre en place une offre de tiers-financement intégrée à un dispositif « clé en main »</u> (accompagnement technique et financier) via la SEM Croissance verte • Accélérer la mise en œuvre du service d’accompagnement de la rénovation énergétique <ul style="list-style-type: none"> - <u>Proposer un socle commun de prestations</u> pour assurer l’égalité des Ligériens sur le territoire, et la possibilité de conseil en présentiel. La Région pourra faire appel aux personnels des EIE pour capitaliser l’expérience acquise. - En complément des PTRE, répartis sur l’ensemble du territoire, la Région pourrait mettre en place des <u>structures mobiles de conseil ou permanences délocalisées</u> - pour aller aux plus près du public concerné. • Poursuivre la refonte des dispositifs afin de garantir leur efficacité et leur simplicité <ul style="list-style-type: none"> - Il s’agit de garantir l’obtention des aides avant les travaux et de revoir le mécanisme des AREEP pour limiter le décalage entre les travaux et les aides - Expérimenter le dossier unique en Pays de la Loire

- Accompagner les entreprises pour le déploiement du décret tertiaire en lançant des initiatives avec les fédérations professionnelles, et les acteurs concernés.

2. Lancer un plan d'accélération des énergies renouvelables en région

La première ressource reste toujours le gisement d'économie d'énergie dans le transport, le chauffage ou la climatisation. Dans un deuxième temps, il s'agit bien de substituer des énergies renouvelables (EnR) aux énergies fossiles. Ensuite il convient d'utiliser toutes les sources d'énergie renouvelable, sans en omettre.

Le CESER propose de lancer un plan d'accélération des énergies renouvelables en Pays de la Loire, s'appuyant notamment sur :

- L'accélération de l'identification de zones propices au développement des EnR, notamment les énergies marines renouvelables ; réalisation d'un cadastre solaire et soutien au développement du solaire thermique
- La création d'un fonds régional pour la chaleur et le gaz renouvelables
- **La mise en place d'une cellule d'appui aux EPCI** (potentiellement au sein de la SEM croissance verte), notamment pour l'accompagnement des concertations afin de garantir une meilleure acceptabilité des projets d'énergie renouvelable
- **Le financement prioritaire de projets portés par des initiatives locales et/ou participatifs**
- **L'encouragement aux installations collectives** sur les zones d'activité

3. Réaffirmer le soutien à la centrale de Cordemais et au projet Ecocombust

Pour assurer la sécurité de l'approvisionnement électrique de la Région

4. Accélérer la recherche sur le stockage de l'énergie et le développement de la filière hydrogène

- **Adopter dès que possible la « feuille de route hydrogène »**, afin de dynamiser le développement de la filière.
- **Soutenir la production d'hydrogène renouvelable.** La Région doit se fixer l'objectif de couvrir à moyen terme l'ensemble des usages par une production renouvelable, en priorisant les usages existants.
- **Encourager l'identification sites propices à la fabrication d'hydrogène vert sur le Grand Port Maritime**, en particulier sur des zones en reconversion (ex : Cordemais), sans que cela ne nuise au trafic du Port.
- **Soutenir financièrement les projets des laboratoires régionaux** spécialisés dans l'amélioration de la densité énergétique des batteries et leur recyclage
- **S'appuyer sur les travaux menés par les différents acteurs régionaux**, en particulier les études de la CCI

5. Soutenir la sensibilisation aux bonnes pratiques des entreprises en matière de transition énergétique

- **Soutenir l'accompagnement des entreprises** de l'artisanat, du commerce / tourisme / culture dans la mise en œuvre d'actions de transition énergétique
- **Assortir des aides régionales aux entreprises d'engagements à adopter des bonnes pratiques** en matière de transition énergétique

Télécommunications et aménagement numérique

<p>Constats et impacts de la crise</p>	<p>Développement des usages du numérique pour le travail, les études, l'accès aux services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un développement lié aux règles de distanciation physique... • ... qui pourrait perdurer pour partie par la suite • Des conséquences non négligeables en matière énergétique <p>Des réseaux informatiques et téléphoniques parfois saturés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des réseaux qui ont globalement bien tenu • Une qualité insuffisante de liaisons dans certains territoires, ruraux en particulier <p>Une fracture numérique renforcée durant le confinement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entre les territoires, en fonction de la qualité des réseaux • Entre les ménages en fonction : <ul style="list-style-type: none"> - du matériel informatique répondant au besoin - de l'aisance à utiliser les technologies de l'information et de la communication (Le CESER réalise actuellement une étude sur l'illectronisme et proposera prochainement des pistes en la matière). <p>Une interruption temporaire des travaux d'extension de la fibre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reprise à l'issue du confinement, avec l'objectif de rattraper au plus vite le retard pris.
<p>Premiers enseignements</p>	<p>La nécessité d'un développement des infrastructures de réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résorber les fractures entre les territoires, et permettre le développement économique sur l'ensemble de la région • Identifier les zones blanches et permettre à tous les Ligériens de disposer de liaisons Internet fixe et téléphonie mobiles de qualité, quel que soit l'endroit où ils habitent. • Finaliser le déploiement de l'internet très haut débit sur tout le territoire, via la fibre, et la téléphonie 4G • À terme, un développement de la 5G à réfléchir, en respectant les normes sanitaires, et avec l'accord des collectivités concernées <p>Des conséquences du développement du télétravail sur l'aménagement du territoire et les transports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un développement du télétravail qui pourrait inciter une partie des salariés à s'installer plus loin de leur entreprise, en zone rurale ou périurbaine • Un développement à relativiser (25% maximum des travailleurs concernés lors du confinement) <p>Un développement du télétravail avec des avantages mais aussi des inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminution des déplacements et de leur corolaire : pollutions, fatigue, coût... • Inconvénients : difficultés d'accès au réseau, matériel ou logement inadapté, manque de relations sociales au travail...
<p>Mesures urgentes et mise en œuvre</p>	<p>1. Installer en urgence des espaces numériques collectifs, notamment dans les territoires ruraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des espaces de travail qui doivent bénéficier des infrastructures de communication optimales (Internet fixe et mobile) • Des espaces à installer prioritairement dans des zones bénéficiant déjà d'un accès au très haut débit Internet, ou susceptibles d'être raccordées rapidement, par exemple dans les centres bourgs ou ZAC. • Création d'un fond régional pouvant être mobilisé rapidement par les EPCI

	<p>2. Poursuivre et accélérer la mise à niveau des infrastructures en généralisant le développement de la fibre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un état des lieux de la qualité des connexions, notamment en étendant les fonctionnalités de l'application Gigalis aux connexions filaires. • Généraliser le déploiement de la fibre, technologie à ce jour la plus performante • Accélérer la résorption des zones blanches au-delà des centres-bourgs, à partir des constats de l'état des lieux • Lancer une nouvelle SCORAN (stratégie de cohérence pour l'aménagement numérique), en lien avec les Départements et les opérateurs de télécommunication.
Observations	Les espaces de travail collectif doivent permettre de diminuer les déplacements tout en évitant une partie des inconvénients du télétravail.

Modes de vie – réorganisation des déplacements

Constats et impacts de la crise	<p>Une forte diminution des mobilités durant le confinement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Priorisation des activités des personnes pour limiter leurs déplacements • Forte montée en puissance du télétravail et des autres usages du numérique permettant de limiter les déplacements • Un isolement accru des personnes fragiles, âgées, sans permis, sans véhicule... dans les territoires ruraux. <p>Un développement du télétravail à prévoir dans les prochaines années</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une tendance déjà observée avant le confinement, et qui correspond aux souhaits de nombreux salariés et de certaines entreprises. • Un rôle d'accélérateur de la crise pour son développement • Une pratique néanmoins limitée à certains emplois au plus fort du confinement, quelque 25 % des salariés étaient en télétravail.
Premiers enseignements	<p>Revoir l'aménagement du territoire et l'offre de mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inadéquation de l'offre et de la demande de transport : accélérer la réflexion par la demande de transport • Offrir des solutions de mobilité dans chaque territoire <p>Des rythmes de vie peu inclus dans les politiques publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questionnement sur les horaires décalés • Limitation des déplacements non nécessaires • Impact des déplacements sur les rythmes de vie
Mesures urgentes et mise en œuvre	<p>1. Initier une réflexion sur l'organisation des rythmes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec l'ensemble des acteurs concernés : partenaires sociaux, chambres consulaires, établissements scolaires... • Contribuer à désaturer les pointes (routières ou transports publics) et lisser la demande de transport. • Soutenir la mise en place de pratiques innovantes dans les entreprises (notamment pour les téléconférences...).
Initiatives à poursuivre	Tiers lieux, regroupement des services publics, coordination des autorités organisatrices des transports...

Constats et impacts de la crise	<p>Un redémarrage progressif des transports collectifs fortement impactés par la crise</p> <ul style="list-style-type: none">• Interruption de lignes de cars, trains, bus, et fonctionnement en mode allégé des autres lignes.• Redémarrage progressif des transports collectifs :<ul style="list-style-type: none">- retour à la normale attendu pour juillet pour le TER- assouplissement progressif des règles de distanciation physique- fréquentation réduite au moins jusqu'en septembre du fait de la prolongation des mesures de télétravail, et du caractère très progressif de la reprise dans les établissements scolaires <p>Un risque de baisse de fréquentation des transports publics</p> <ul style="list-style-type: none">• craintes des voyageurs en matière de promiscuité• prix du pétrole provisoirement bas incitant à prendre la voiture• risque que les transports publics soient privilégiés par les populations les plus précaires et que les plus aisés reviennent à la route <p>De fortes conséquences pour les AOM et les opérateurs de transport</p> <ul style="list-style-type: none">• recettes en baisse pour les AOM (diminution de la fréquentation, diminution du versement mobilité) et augmentation des coûts (mesures sanitaires nécessitant la mobilisation d'agents, remboursement des abonnements...)• Nouvelles contraintes pesant également sur les opérateurs, dont la SNCF : interrogation sur la prise en charge des coûts• concentration des opérateurs de transport : Les start up et nouveaux opérateurs notamment de libre-service sans bornes (free-floating) ou mobilités partagées sont financièrement en crise, y compris UBER.• décalage possible de l'application de la LOM en ce qui concerne la décision de la compétence d'AOM par les EPCI, du fait du décalage des élections municipales. <p>Un développement des mobilités actives</p> <ul style="list-style-type: none">• Augmentation de la pratique du vélo dans les villes mais également dans les territoires périurbains et ruraux⁵• Une forte probabilité d'augmentation de la demande de transports de vélos avec la saison touristique
Premiers enseignements	<p>Un risque d'augmentation de l'autosolisme du fait de la moindre attractivité des transports collectifs</p> <p>Une attention à avoir sur le coût des transports collectifs</p> <ul style="list-style-type: none">• Risque de crise sociale et d'augmentation du chômage et de la pauvreté• Hausse possible de la part du transport dans le budget de certains ménages <p>Des contractualisations avec les opérateurs de transport à revoir à l'aune de la crise et ses conséquences</p> <ul style="list-style-type: none">• modèle économiques des transports régionaux est à interroger (coûts en hausse et recettes en baisse)

⁵ <https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/la-pratique-du-velo-augmente-de-50-dans-les-grandes-villes-par-rapport-2019-6857770>

	<ul style="list-style-type: none"> • convention TER à examiner dès maintenant du point de vue financier (avant la revoyure à mi-parcours) • contrats et DSP avec les entreprises de transport interurbain à examiner à l'aune de la crise <p>Un plan de transports à adapter aux contraintes sanitaires en vigueur à la rentrée de septembre, notamment au regard des mesures prises par les lycées sur les horaires</p> <p>La nécessité d'avoir des opérateurs de transport solides financièrement et en capacité de répondre aux crises, notamment via des personnels qualifiés</p> <p>Un développement des mobilités actives à anticiper et à encourager</p> <ul style="list-style-type: none"> • une solution en milieu urbain, mais aussi rural, pouvant aider notre système de transport à répondre au nouveau contexte post-Covid (même si elle reste principalement réservée aux trajets courts). • Une alternative à promouvoir alors que l'autosolisme risque de gagner du terrain • Une hausse probable de l'utilisation du vélo y compris dans les TER, même si de fait tous les cyclistes ne pourront pas embarquer leur vélo.
<p>Mesures urgentes/critères d'évaluation</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adopter un schéma régional des mobilités ambitieux et adapté aux conséquences post-COVID <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre de transports sur tout le territoire en tenant compte des besoins des personnes à mobilité réduite, et en favorisant la multimodalité et l'accessibilité des transports • Mailler le territoire avec un cadencement important (30-60 minutes pour les trains), conformément aux préconisations du CESER dans sa contribution • Faire un addendum pour prendre en compte les impacts de la crise et prévoir une évolution du schéma en repartant du besoin et en impliquant les entreprises, le rectorat, etc. • Intégrer dans le schéma un plan régional vélo renforcé (voir ci-après) • Indicateur : % de territoire en zone blanche de mobilité (territoires non desservis par les transports en commun) 2. Adopter un plan régional vélo ambitieux, tenant compte des conséquences de la crise <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les financements nationaux et apporter un soutien aux infrastructures de mobilité active, en particuliers les pistes cyclables, dans le milieu urbain comme rural • Étudier la possibilité d'un soutien régional à l'achat ou la rénovation d'un vélo • Mettre en place des partenariats permettant de tester les vélos électriques, pour faciliter l'adoption de nouvelles habitudes • Accélérer la réalisation de stationnements couverts et sécurisés pour les vélos aux abords des arrêts de transport collectif • Aider les intercommunalités à développer un « écosystème vélo » : voies, stationnement, jalonnement, service de location, réparation des vélos, interopérabilité billettique pour les vélos en libre-service. • En prévision de la saison touristique : <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur la possibilité de monter les vélos dans les trains à certaines heures et dans certains trains (Loire à vélo, desserte estivale de la côte)

	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser de locations de vélos à proximité des gares à vocation touristiques (à des prix incitatifs), en lien avec la SNCF et les initiatives privées et publiques existantes • Indicateurs <ul style="list-style-type: none"> - nombre de kilomètres de pistes cyclables ; utilisation des pistes. - Nombre de stationnements sécurisés aux abords des arrêts - Places disponibles dans les rames <p>3. Revoir les contractualisations avec les opérateurs de transport à l'aune des conséquences de la crise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir la relance rapide de l'ensemble des lignes de transport de compétence régionale au niveau d'avant crise (ce qui est prévu pour le mois de juillet pour le TER en Pays de la Loire) • Évaluer rapidement avec les conséquences financières sur les contrats avec les transporteurs et convention TER ; préparer des avenants en conséquence • Faire l'inventaire avec la SNCF de toutes les possibilités de transports ferroviaires sur la région et leur capacité à gérer un plan de crise • Revoir les appels d'offre et cahiers des charges des DSP à venir pour intégrer des critères de réponse aux crises futures (notamment de solidité financière) <p>4. Adapter les tarifications sociales sur les transports régionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une tarification sociale harmonisée pour les abonnements aux transports de compétence régionale, comme indiqué dans la contribution au schéma régional des mobilités • Élargir les conditions d'accès à la carte Mobi (actuellement destinée aux demandeurs d'emploi des catégories 1 à 5 et aux demandeurs d'asile) en permettant par exemple l'accès à tous les demandeurs d'emploi indemnisés au-dessous de 80% du SMIC, et aux bénéficiaires des minimas sociaux, notamment de l'allocation de solidarité aux personnes âgées. <p>5. faciliter le co-voiturage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancer une campagne de communication sur la plateforme OuestGO • Partager au sein de la région les initiatives pertinentes existantes • Expérimenter, sur certains territoires où la compétence régionale s'applique en matière de transports, l'intégration tarifaire du covoiturage. • Travailler en lien avec les EPCI <p>6. Encourager l'utilisation des transports collectifs durant la période estivale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser au maximum l'ensemble des offres promotionnelles et de partenariat pour inciter à l'utilisation des trains et autocars et favoriser le tourisme en région.
Exemple d'Initiatives à poursuivre	Aménagement des pôles multimodaux : poursuivre la modernisation des pôles multimodaux en accentuant l'interface mobilités actives et revoir dans de nombreux cas la capacité des stationnements (y compris vélos).

Infrastructures routières, ferroviaires et portuaire

<p>Constats et impacts de la crise</p>	<p>Des impacts modérés sur les travaux d’infrastructures ferroviaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un retard pris sur les travaux en cours durant le confinement • Des travaux qui ont repris avec la volonté de rattraper le retard. <p>Un Grand Port Maritime peu affecté sur le court terme mais qui risque de voir baisser son trafic durablement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une contraction du trafic relativement faible (-2,1%) de janvier à mai • Des importations de pétrole qui risquent de diminuer compte tenu de la baisse de consommation et des stocks existants • Un trafic lié à Airbus qui risque également de s’affaïsser : baisse des rotations, production en baisse, demande nulle ou quasi des centaines d’avions à livrer mais pas de « preneurs » • Arrêt depuis mi-mars de l’autoroute maritime avec Vigo ; reprise fin mai avec un seul navire pour deux rotations hebdomadaires, trafic de voitures neuves très faible, stocks très important chez les constructeurs <p>Baisse du trafic aérien et suppression de liaisons par AirFrance</p>
<p>Premiers enseignements</p>	<p>Avoir une vigilance sur le calendrier des travaux de modernisation des infrastructures ferroviaires en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • en particulier La Roche - Bressuire <p>Avoir une attention particulière sur la situation des entreprises du Port</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le moment (début juin) pas de plan social décidé par les opérateurs portuaires du fait des mesures de chômage partiel. • Risque de suppressions nettes d’emploi car reprise sûrement très longue pour revenir à un volume comparable à l’avant COVID-19.
<p>Mesures urgentes/critères d’évaluation</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre le lobbying pour accélérer les travaux sur l’interconnexion sud TGV <ul style="list-style-type: none"> • Liaison pour le contournement de Paris • Lobbying à accélérer compte tenu de la suppression de certaines liaisons aériennes par Air France suite à la demande du gouvernement 2. Maintenir le soutien régional au Grand Port Maritime <ul style="list-style-type: none"> • Des investissements programmés qui ne doivent pas être réduits et/ou différés. • Une veille spécifique sur les entreprises du Port et des mesures de soutien pour garder les compétences dans les entreprises très spécialisées (cf. contribution commission 3) • Indicateur : Volume de trafic, baisse des journées travaillées pour les dockers/grutiers et autres personnels des fonctions support

5.5. Commission 5

Développement des territoires

<p>Constats et impacts de la crise</p>	<p>Développement et adaptation des circuits courts de l'économie de proximité (ententes de type « drive » et de plateformes en ligne...)</p> <p>Filières mises en difficultés car privées de leurs circuits traditionnels (restauration collective) ou affectés par une logique défailante (emballages).</p> <p>Accentuation de la précarité des plus pauvres</p> <p>Inégalités du public scolaire face à la fracture numérique et aux conditions de travail à domicile.</p>
<p>Premiers enseignements à en tirer</p>	<p>Une inégale présence et mobilisation des agents des services publics, toutes institutions confondues ;</p> <p>Une forte capacité des communes et des EPCI à se mobiliser et à être présents au quotidien : Exemple de Nantes Métropole qui a assuré les services urbains de base : transports en commun, collecte des déchets, propreté ; exemple de la commune de St Herblain qui a mobilisé ses agents pour pallier le manque de bénévoles (généralement âgés et donc plus vulnérables face au virus pour distribuer l'aide alimentaire aux plus démunis)</p> <p>De multiples initiatives citoyennes pour favoriser les circuits courts dans l'alimentation.</p> <p>De façon générale, les difficultés ressenties pendant le confinement relancent l'attractivité des zones rurales et périurbaines, avec des risques en matière d'étalement urbain, d'artificialisation des terres, d'organisation des transports. ... il a mis en exergue les limites de l'attractivité sans limite des métropoles. Il reste que l'attractivité des zones rurales et périurbaines doit s'accompagner d'une politique volontariste en matière d'emplois sur le territoire et d'une vigilance sur l'urbanisme tout en introduisant la nécessité des services publics sur l'ensemble du territoire et un accès à un débit internet satisfaisant pour tous Ces premiers enseignements obligent à agir sur les CTR et la préparation du SRADDET pour encourager l'implantation d'emplois sur le territoire, affirmer le principe de zéro artificialisation nette du territoire, soutenir les commerces et services publics et privés de proximité, accélérer la résorption des zones blanches et généraliser le déploiement de la fibre avec les opérateurs (pour une redéfinition d' un nouveau SCORAN ?)</p>
<p>Mesures urgentes et mise en œuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation...)</p>	<p>- D'une manière générale sur tous les territoires, il faut agir vite tant sur le plan économique que social, et pour les plus précaires. Et il faut aussi consacrer du temps pour approfondir et connaître les situations. Des dispositifs de connaissance et diagnostic partagés qui ciblent l'activité économique, les conséquences sociales, et intègrent aussi le maillage et l'efficacité des services publics doivent être initiés au niveau des EPCI, avec l'appui d'une ingénierie adaptée, tant locale que départementale et régionale. Ces dispositifs peuvent prendre la forme de « cellules de veille » territoriales qui travailleront sur les questions économiques (en particulier vers les TPE) et sociales, ainsi que les services publics. Le CESER propose qu'elles soient mises</p>

	<p>en place le plus rapidement possible, en tenant évidemment compte du calendrier électoral et des diverses évolutions exécutives.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir sur les CTR et la préparation du SRADDET pour encourager l'implantation d'emplois sur le territoire, - Affirmer le principe de zéro artificialisation nette du territoire et soutenir les commerces et services publics et privés de proximité - Accélérer la résorption des zones blanches et généraliser le déploiement de la fibre avec les opérateurs (pour un nouveau SCORAN ?) - Encourager au sein des EPCI le développement du télé travail sans être isolé en proposant des aménagements d'espaces coworking pour les partager avec d'autres activités
--	---

Biodiversité et Littoral

Constats et impacts de la crise	<p>Lors du confinement, le besoin de nature a été largement exprimé notamment par les citoyens qui n'avaient pas accès facilement à un espace vert.</p> <p>Le confinement des humains a bénéficié à la biodiversité. Les espaces naturels étant très peu fréquentés et les espaces verts moins entretenus ceci a permis le développement de la flore même en zone urbaine et de nombreux animaux sauvages ont été observés dans des zones inhabituelles.</p> <p>Forte affluence observée sur le littoral et dans les milieux naturels à la suite du premier weekend de déconfinement, si nos comportements n'évoluent pas, les zones brièvement reconquises par la flore et la faune sauvages pourraient en pâtir (ex : nidifications au sol des oiseaux sur le littoral).</p> <p>Aspirations d'une frange de la population à un retour vers les zones moins densément peuplées.</p>
Premiers enseignements à en tirer	<p>Le lien a priori entre la destruction des écosystèmes et la naissance de phénomènes épidémiologiques a été largement relayé et compris par le grand public qui a pris conscience de l'importance de préserver des zones naturelles sauvages pour réduire les possibilités de propagation des maladies.</p> <p>Le point de vue de la population n'est pas homogène car si de nombreux ligériens ont apprécié voir cette nature plus exubérante au cœur des villes, d'autres ont plutôt mal vécu ce manque d'entretien, preuve que les pratiques de fauches tardives ne sont pas rentrées dans les mœurs.</p> <p>Le besoin de proximité avec la nature a largement été exprimé, la nature est apparue comme un capital essentiel à l'économie touristique de la région et la biodiversité comme un élément majeur.</p> <p>L'enjeu sera de savoir gérer cette affluence prévisible de population cet été tout en préservant les milieux naturels.</p>

<p>Mesures urgentes et mise en œuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation...)</p>	<p>Un certain nombre de sujets de la Commission 5 sont des sujets qui s'inscrivent plutôt dans le long terme. C'est vrai notamment pour la Biodiversité. Cependant, il est important que ce type de sujet prenne sa place dans le cadre du plan de relance. La mesure prioritaire proposée ici est donc :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p>Donner des moyens financiers plus importants et accélérer la mise en œuvre des différents enjeux de la Stratégie Régionale Biodiversité de manière concertée et à toutes les échelles de politiques publiques afin de préserver notre capital Nature</p> </div> <p>Compte -tenu des enjeux stratégiques auxquels elle doit répondre, accroître le budget alloué à cette stratégie permettrait de mettre en œuvre de manière plus efficace :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enjeu n°2 « Préserver les habitats et les espèces (faune et flore) à forte responsabilité régionale mais également la nature dite ordinaire y compris en milieu urbain » pour protéger davantage les espaces naturels pour sauvegarder la faune et la flore ; - L'enjeu n°3 « Contribuer à une meilleure synergie des politiques publiques, notamment en matière de financements et de stratégie foncière, au profit de projets de territoire en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques mais aussi de politique agricole » en soutenant les projets intégrant la restauration et la préservation de la biodiversité, en incitant les EPCI à s'engager dans ce type d'action (par exemple Atlas de Biodiversité Communale) ou en favorisant les modèles agricoles plus respectueux de l'environnement pour l'installation de nouveaux agriculteurs. - L'enjeu n°4 « Promouvoir la compétitivité économique liée à la biodiversité pour développer la recherche, l'innovation et de nouveaux débouchés. Intégrer davantage les acteurs économiques dans l'action en faveur de la biodiversité - dans le cadre du règlement biodiversité et entreprises augmenter les aides en matière de projets plaçant la biodiversité comme un investissement stratégique ; - L'enjeu n°5 « promouvoir davantage le patrimoine naturel ligérien comme un atout touristique » en communiquant sur les atouts de notre région, en favorisant le tourisme vert, créateur de richesse et d'emplois, mais, en étant exemplaire en osant interdire certaines activités polluantes comme le quad, les baptêmes de l'air en hélicoptères ... - Et enfin l'enjeu n°6 « Assurer une coordination des financeurs et mettre en synergie les moyens financiers territoriaux » en coordonnant l'action des collectivités territoriales par exemple autour de l'entretien des espaces-verts et sur les échanges de bonnes pratiques suite à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires.
---	---

Economie circulaire

<p>Constats et impacts de la crise</p>	<p>Cette crise dans un contexte de mondialisation et de dépendance internationale fait apparaître l'économie circulaire comme un enjeu essentiel et pourtant, beaucoup d'entreprises vont être en difficulté et risquent de déposer le bilan.</p> <p>Ralentissement obligé de la frénésie consumériste des comportements plus solidaires une entraide au sein de communautés humaines. Une adaptabilité remarquable des producteurs en circuits courts : AMAP, vente directe, regroupements autres, livraisons et distributions avec la collaboration des mairies et des préfectures une plateforme de produits frais en ligne et le développement d'emplois locaux.</p> <p>Parmi les différents axes de l'économie circulaire, le plus prégnant durant la crise et la période de confinement a été le déploiement d'écologie industrielle et territoriale, avec des entreprises qui se sont organisées pour produire localement de la solution hydroalcoolique, des masques et des visières, à destination des autres entreprises, des hôpitaux ou des habitants. On l'a vu notamment avec la mobilisation de l'ADDEEC. Par ailleurs, des changements de comportement ont émergé vers plus de consommation locale et responsable de la part d'une partie de la population.</p>
<p>Premiers enseignements à en tirer</p>	<p>Cela a fait apparaître un changement en partie de comportements des ménages et consommateurs (gestion plus sobre de sa consommation), un développement de nouveaux modèles économiques et de consommations, la Création potentielle d'emplois locaux durables qui ne sont pas qu'une question marchande et une prise de conscience de la finitude/ le manque de certaines ressources, par la fermeture des commerces.</p> <p>Cela a fait apparaître également la nécessité de pallier la carence de l'état : l'exemple des masques/protections fabrication individuelle déroutement de l'activité (textile, ou autres ; parois transparentes), développement des fabrications en 3D, inventions... et la redécouverte de l'envie de fabriquer sur place avec la création de nouveaux réseaux locaux</p> <p>Une prise de conscience que ce qui alimente le gaspillage c'est la surproduction.</p> <p>Ces exemples de solidarité locale ont montré l'intérêt de l'économie circulaire. Cela reste néanmoins à nuancer et à analyser sur le plus long terme : impact de la crise sur l'éco-conception des produits, développement du réemploi et de la réparation, ... car on a vu surtout se développer le « produit local, plus que le produit circulaire.</p> <p>Cette crise est donc une opportunité pour capitaliser sur ces initiatives et volonté de consommer et produire local, de faire attention à moins consommer, pour sensibiliser la population, les entreprises et les collectivités à l'économie circulaire et à la réduction des déchets, transformer cette prise de conscience en plan d'action concret, en illustrant ce qui est possible de faire.</p>
<p>Mesures urgentes et mise en œuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation...)</p>	<p>Donner des moyens plus importants et accélérer la mise en œuvre du plan régional économie circulaire pour développer les démarches d'écologie industrielle et territoriale, d'écoconception, de réemploi, de valorisation des déchets, en favorisant la création d'emplois dans ces domaines tout en initialisant de nouveaux comportements pour les fabricants, dans la fabrication des produits avec l'utilisation de matières premières recyclées locales. De même, dans le cadre du plan régional de prévention et de</p>

	<p>gestion des déchets, il est important de lancer un plan de communication / éducation pour sensibiliser, informer, sur les circuits courts, la consommation responsable, locale, rebondir sur les expériences vécues durant le confinement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le développement des démarches EIT dans les territoires : - Mettre en place « un pacte de relocalisation » en y associant les financeurs - Cibler les aides vers le « Made in Pays de la Loire », tout au long du cycle de vie du produit - Initialiser le mieux produire plutôt que surproduire : à accélérer dans le plan d'actions EC - Permettre l'accès à la consommation en circuit-court au plus grand nombre : exemple de distribution de bons, organisation plus large des livraisons etc. - Prendre appui sur la CRESS pour proposer du conseil afin de redémarrer sous statut coopératif. - Renforcer les moyens pour favoriser la prévention des déchets en partenariat avec les EPCI en charge de cette compétence. - La Région, en partenariat avec les EPCI en charge de cette compétence, doivent renforcer les moyens pour favoriser la prévention et la valorisation des déchets.
--	--

Déchets et risques technologiques

Constats et impacts de la crise	<p>Retour en force du plastique jetable.</p> <p>Absence de culture du risque et adaptabilité très approximative, de nos systèmes de réponse aux risques.</p> <p>Fermetures des déchetteries pendant plusieurs semaines, et interruption du ramassage des déchets recyclables durant le confinement.</p>
Premiers enseignements à en tirer	<p>La crise a démontré la place prépondérante des services de gestion des déchets dans la vie des français. L'arrêt des collectes sélectives et des déchèteries a aussi montré l'attachement des français à ces services et au tri, ce qui est positif. De même, les sites de compostage partagé en fonctionnement ont été vite saturés.</p> <p>La production de déchets des ménages ne s'est pas arrêtée durant le confinement ; elle a compensé en bonne partie l'arrêt de la production industrielle et de la restauration hors domicile. Et elle a repris de plus belle avec le déconfinement.</p>
Mesures urgentes et mise en œuvre (rôle de la Région, pilotage, parties	<ul style="list-style-type: none"> - Il convient donc de donner de se donner les moyens pour réduire les déchets produits, en dotant le plan régional de prévention et gestion des déchets d'un véritable budget pour sensibiliser, accompagner les actions de

prenantes, financement, critères d'évaluation...)	<p>prévention, développer la valorisation, en complément de ce qui peut être fait sur l'économie circulaire</p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place une filière du tri, de la collecte au traitement des masques jetables.- Organiser et pérenniser les fabrications locales de masques réutilisables et en matériaux biodégradables.- Établir un prix qui dissuade de les jeter, et donner aux personnes les plus démunies ou à risques.- Interdire à terme les masques jetables afin de privilégier les masques recyclables (hors soignants)
--	---

5.6. Commission 6

Thématique Education

<p>Constats et impacts de la crise</p>	<p>1 LYCÉES : DIFFICULTES ET INEGALITES</p> <p>La crise confirme et creuse les difficultés et inégalités dans le système scolaire</p> <p>Des familles : parent-prof, suivi pédagogique inégal niveau intellectuel, tensions psy, alimentaires, pb de logements, d'où un creusement des inégalités, inégalités territoriales</p> <p>Même quand ils avaient du travail à distance, les élèves étaient difficilement concentrés sauf si leurs parents étaient capables d'assurer le contrôle avec une modalité, le numérique, où les jeunes sont des utilisateurs experts.</p> <p>2 AVANTAGES ET INCONVENIENTS DU NUMERIQUE</p> <p>parfois tout s'est bien passé, surtout au niveau lycées mais parfois difficultés</p> <p>d'accès au réseau, de manque de matériel et/ou difficultés d'usage</p> <p>Capacité d'équiper rapidement les familles et les élèves en matériel</p> <p>3 UNE AUGMENTATION DU DECROCHAGE MAIS PAS DE STATISTIQUES PRECISES</p> <p>4 PERTE DE REVENUS ENSEIGNEMENT AGRICOLE Les pertes financières pour l'ensemble de l'enseignement agricole qui vend ses produits depuis le début du confinement s'élèvent à une centaine de millions pour les PdL</p> <p>5 DES DIFFICULTES D'ORDRE SOCIAL avec des jeunes tombés dans la précarité, pb des 18-25 ans sans RSA</p>
<p>Premiers enseignements à en tirer</p>	<p>1 - Inégalités entre les établissements scolaires dans leur capacité à s'adapter, et rentrée 2020 sous tension</p> <p>2 - Cette modalité pédagogique du distanciel a ses propres règles et, pour la rendre efficace, il faudra la travailler davantage. Dans tous les cas, rien ne remplace le présentiel au niveau éducatif</p> <p>Besoin des profs à digitaliser & construire autrement leurs cours, attention au tout numérique Les familles et les professeurs ne sont pas préparés à 100% d'enseignements à distance sans accompagnement. Urgence dans l'équilibre territorial en termes d'équipements (zones blanches)</p> <p>Opportunité pour changer les modalités de l'enseignement et l'évaluation et sortir du cycle traditionnel exclusif mémorisation / restitution</p>

	<p>Impact de l'enseignement à distance Accompagner les profs à s'adapter à digitaliser</p> <p>3 l'école est un lieu de socialisation, sans l'obligation duquel certains jeunes perdent leurs repères</p>
<p>Mesures urgentes et mise en œuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation...)</p>	<p>1 - Préparer les lycées à accepter les élèves dans des conditions acceptables sur le plan sanitaire à la rentrée : aménagements des salles de classe et des locaux collectifs, fournitures de masques ; accélérer la construction de nouveaux lycées. - Abonder les associations de soutien scolaire</p> <p>Critères : Demander au Rectorat combien d'heures de cours ont été dispensés et pour combien d'élèves</p> <p>2 - Faire un point précis et coordonné par la région de la distribution de matériel (tablettes, ordinateurs) faite par le CR, le CD, Com Com, CAF, associations, etc. Remettre en place l'ordi Pass. Entamer une réflexion sur les choix en matériel pédagogique manuels/ordi., financés par la région. Inclure un forfait internet. Financer l'école du numérique pour tous. Proposer des formations au numérique aux enseignants, et accélérer la fin des zones blanches</p> <p>3 Etablir un bilan chiffré du décrochage. Aider financièrement les missions locales pour accompagner les décrocheurs</p> <p>Renforcer les moyens des PSAD pour l'accompagnement des jeunes décrocheurs.</p> <p>4 - Accorder un soutien financier aux établissements d'enseignement agricoles qui ont perdu des revenus produits de leurs ventes</p> <p>5 - Soutenir les structures, associations d'Education Populaire et d'accompagnement. Proposition de séjours aux lycéens, augmentation de l'aide au BAFA pour un reste à charge de 100€ max, sous condition d'un quota d'heures bénévoles</p>
<p>Exemple d'Initiatives positives à poursuivre</p>	<p>- Mise à disposition de clés 4G pour lutter contre l'isolement numérique</p>
<p>Observations</p>	<p>La solidarité entre voisins a joué. « WhatsApp de la rue » (entraides diverses) a bien joué son rôle.</p>

Thématique Orientation

<p>Constats et impacts de la crise</p>	<p>1 Absence des portes ouvertes prévues en mars et avril. 2 -Lycéens sans conseils qualifiés au moment de répondre aux propositions des universités et écoles dans le cadre de Parcoursup 3 -Des étudiants en grande difficulté : l'entrée à la fac sera difficile, Calendrier très retardé pour les entrées en master : incertitude des étudiants sur leur devenir académique. Des étudiants vont se retrouver sans ressources par manque de travail saisonnier 4 Des personnes inquiètes pour leur avenir professionnel. Perte d'emploi, salariés en questionnement de reconversion, jeunes en doute...</p>
<p>Premiers enseignements à en tirer</p>	<p>1Travailler l'orientation très tôt dans l'année. Trop faible visibilité des choix d'orientation. Les cursus et structures "Education Nationale" peuvent être une solution par défaut. 2 -un besoin de conseils en présentiel, besoin de lien 3 Besoin de redonner de la confiance et de l'espérance aux ligériens pour l'avenir</p>
<p>Mesures urgentes et mise en œuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation...)</p>	<p>1 - Forums à mettre en place rapidement fin 2020. Organiser des portes ouvertes à la rentrée de septembre, lancer un plan d'action et de communication à destination des familles 2 -Maintenir le SPRO en présentiel 3 - Accompagner les TPE/PME à développer la communication sur l'attractivité des métiers en tension 4 -Abonder financièrement les formations de rattrapage qui pourraient être mises en place par l'Université dans la perspective aussi, d'éviter le décrochage et envisager des mesures de soutien aux étudiants en difficulté financières 5 - Mettre en avant la création d'entreprise comme voie d'orientation tout au long de la vie</p>
<p>Exemple d'Initiatives positives à poursuivre</p>	<p>-1 - Un forum de l'Orientation pour Etudiants élargi aux salariés sera très attendu pour connaître les secteurs émergents et/ou en tension. Portes Ouvertes "virtuelles" : entreprises, organisme de formation...CV vidéo d'entreprises 2 - S'appuyer sur l'expérience lancée dans le choletais avec la Cité de l'entrepreneur au sein de la maison de l'orientation. Parcours de tutorat à l'entrepreneuriat par des chefs d'entreprise</p>
<p>Observations</p>	

Thématique Apprentissage

<p>Constats et impacts de la crise</p>	<p>1 - l'impossibilité de nombreux apprentis de pouvoir travailler à cause du confinement et difficultés pour certains de suivre leur apprentissage à distance 2 - Prévisions de baisse du nombre de contrats estimée entre 30% et 50%, parallèle à la baisse prévisible de la masse salariale en 2021</p> <p>3 - FREINS DE LA PART DES ENTREPRISES. Plus faibles besoins des entreprises et frilosité des entreprises pour accepter des alternants en apprentissage à la rentrée universitaire 2020. Hésitation des entreprises qui n'ont pas de visibilité.</p> <p>4 - FREINS DE LA PARTS DES APPRENTIS POTENTIELS Les parcours des apprentis sont moins sécurisés. La peur de ne pas trouver de patron dissuade des personnes à aller vers l'apprentissage</p> <p>5 - RISQUE DE MOINS AVOIR RECOURS A L'APPRENTISSAGE 6 - DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES ENSEIGNANTS</p>
<p>Premiers enseignements à en tirer</p>	<p>1 Le nombre des nouveaux contrats va baisser surtout si des entreprises en grand nombre ferment Cette baisse peut mettre en péril certains secteurs où l'embauche se fait d'abord en apprentissage avant de rester dans l'entreprise</p> <p>2 Risque de désengagement des entreprises. Besoin de soutien pour les entreprises s'engageant à prendre des apprentis</p> <p>3 - Des jeunes et des parents inquiets et en questionnement</p> <p>4 - L'apprentissage doit rester la filière à promouvoir car depuis ces dernières années, le nombre d'apprentis n'a cessé d'augmenter et le dynamisme commencé doit perdurer</p>
<p>Mesures urgentes et mise en œuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation...)</p>	<p>1 - Envisager un financement des équipements informatiques pour les apprentis en cours de formation, ainsi que la poursuite de la distanciation des actions de formation, avec prise en charge financière de France compétence, des OPCOs, des conseils régionaux et du FSE</p> <p>2 - Soutien aux CFA, et aux employeurs, dans le cadre de la compétence de la Région sur le développement économique.</p> <p>3 - Soutien aux entreprises pour le maintien des contrats d'apprentissage et soutien aux étudiants pour une poursuite en formation initiale avec stages</p> <p>Garantir aux entreprises qui ont placé ou placent en activité partielle leurs apprentis, le bénéfice de l'aide unique. Soutenir pédagogiquement & financièrement l'apprentissage au sein de tout type de société, Accompagner davantage les seniors dans l'accompagnement, la formation des juniors notamment sur métiers en tension</p>

	<p>4 - Attention renforcée aux conditions de travail des mineurs5 - Mettre en place un plan régional de soutien de l'apprentissage Inciter l'Etat à lancer une campagne de com. soutenant le développement de l'apprentissage en impliquant tous les acteurs. Etat, région, réseaux consulaires, branches, OPCOs à travers des agences régionales d'orientation ou le SPRO</p> <p>6 - Envisager un système de compensation financière pour éviter de mettre en difficulté les établissements d'enseignement, et Intensifier les formations proposées aux enseignants formateurs pour passer au numérique (création de tutoriels, de vidéos, scénarisation des cours...) Critères d'évaluation : taux d'évolution du recrutement d'apprentis</p>
Exemple d'Initiatives positives à poursuivre	1 - Rencontres Région & OPCO prévues
Observations	Même si ce n'est pas de la compétence régionale, la mixité des parcours entre LP et CFA pourrait être proposée consistant à commencer son cycle en LP et le terminer en CFA. Cela pourrait donner un répit pour encaisser la baisse probable de l'apprentissage dans les 2 prochaines années.

Thématique Formation Professionnelle

Constats et impacts de la crise	<p>1- On a constaté une importante hausse du nombre des formations en distance :</p> <p>Progression des intentions de reconversion, une offre de formation & coaching s'est développé via des webinaires gratuits 80 % des formations organisées à distance. Le CARIF OREF a fait un travail de recensement de toutes les formations qui pouvaient passer du présentiel à distance : formations tertiaires et informatiques, celles qui doivent utiliser les plateaux techniques ne font plus de formation du fait du confinement</p> <p>2000 demandeurs d'emplois qui sont en formation à distance. Pour la période du confinement, 48 % des heures stagiaires prévues ont été réalisées à distance ce qui n'est pas négligeable dans cette période.</p> <p>2- Besoins de formations rapides</p> <p>Certains métiers deviennent prépondérants : des métiers en tension vont nécessiter des formations</p> <p>La formation pour une reconversion permettra d'éviter certaines fermetures</p>
--	--

	<p>La crise et les fermetures d'entreprises vont rendre nécessaire une bonne information</p> <p>3- Des ruptures ou abandons de formations</p> <p>Des salariés ont été amenés à interrompre leur formation professionnelle : soit parce qu'ils ne pouvaient pas être accueillis, soit parce que la formation en distancielle n'était pas possible à suivre (difficultés matérielles, gardes d'enfants ...). Des retards dans les plans de formation professionnelle</p> <p>Des difficultés d'utilisation du numérique, illettrisme</p> <p>4- Concurrence entre distanciel et présentiel</p> <p>Concurrence antérieure au confinement. Prévalence en cours du distanciel sur le présentiel pour la formation selon un principe de continuité pédagogique. Si le distanciel permet de toucher un plus grand public, il reste bien souvent un bon outil d'information /sensibilisation et non de formation.</p> <p>5- Des difficultés pour les entreprises</p> <p>Pour assurer la formation et la financer</p> <p>La crise et les fermetures d'entreprises vont rendre nécessaire une bonne information des secteurs en difficulté</p> <p>Pour assurer une formation en interne, en situation de travail.</p> <p>Difficultés pour certains stagiaires et publics fragiles de suivre en distanciel</p> <p>6- Annonce d'un grand nombre de licenciements</p> <p>7- Difficultés pour les organismes de formation</p> <p>Des difficultés des formateurs liées à l'usage du numérique</p> <p>Certains organismes de formation continue ont une existence réellement menacée</p>
<p>Premiers enseignements à en tirer</p>	<p>1- Des besoins d'information et d'accompagnement</p> <p>2- Il faut former plutôt que licencier, et</p> <p>3- (La formation est une des 1ère variables d'ajustement en période de difficulté financière ou pour rattraper le retard de production).</p> <p>Il est essentiel de maintenir l'articulation entre les deux modes présentiel et distanciel</p>
<p>Mesures urgentes et mise en œuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation...)</p>	<p>Titre : La formation, un investissement durable pour une relance et une préparation des transitions</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement ➤ Financement ➤ Publics <p>1. Passer une convention avec Transition Pro pour permettre de financer plus de demande de formation de reconversion. La relance de nombreux secteurs en</p>

difficulté (aéronautique, tourisme.) ou ayant besoin de se développer sur de nouveaux créneaux (transition énergétique...) passera par personnels qualifiés de tous niveaux.

2. Les formations d'un niveau supérieur devront être prévues dans le programme régional de formation.
3. Sur le CPF, la Région pourrait mettre en place un abondement pour les formations aux emplois et qualifications dont les besoins apparaissent fortement avec la crise et les besoins de reconversion (numérique, santé, agroalimentaire, environnement,) et coordonner les acteurs déjà existants, en articulation avec les OPCO
4. Développer les actions de formation en situation de travail pour les salariés et demandeurs d'emploi, et bien mettre en avant que la formation est une solution de rebond. Les actions de formation en situation de travail AFEST pourraient être favorisées car très efficaces pour des publics peu qualifiés et générateurs de transformation dans l'entreprise qui, dans cette crise, devra souvent transformer ses process
5. Accroître l'offre de formation d'accès à la langue française pour les publics d'origine étrangère. Prioriser la lutte contre illettrisme +illettronisme ; prise en charge de matériels, de "coaching" individualisé...
6. Porter un regard bienveillant et ne pas sanctionner a priori les salariés qui auront été amenés à interrompre les cursus de formation professionnelle financés par la Région. Ils doivent pouvoir reporter leur formation en bénéficiant des mêmes financements. Il conviendra d'analyser les ruptures et abandons
7. Développer l'offre de formation en direction des secteurs en difficultés, comme il a été prévu avec le PIC, tout en maintenant des publics les plus fragilisés et les moins qualifiés.
8. Prévoir des parcours complets intégrant plusieurs dispositifs (Cléa, CPF, ProA, FNE formation, ...) pour permettre la gratuité du parcours pour les salariés et personnes à faible revenu
9. Créer un espace de partage d'expériences pour les OF sur le passage au numérique
10. Les financements devront être complémentaires à ceux des OPCO.
11. Créer des formations en direction des secteurs en difficultés dans des dispositifs « former plutôt que licencier » tout en maintenant, comme il a été prévu avec le PIC, son offre.
12. Développer des lieux d'information et de conseil au plus près des territoires en s'appuyant sur le SPRO.
13. Accroître la communication sur les dispositifs notamment le CEP, le bilan de compétence, la VAE, ...
- 14.** Mieux communiquer sur le CEP. Afin de mieux utiliser les dispositifs déjà existants (En plus du CEP, financer la

	<p>création d'Accompagnateur de vie professionnelle » pour les salariés et de « développeur formation » pour accompagner les entreprises sur leur projet de formation. Créer un Fonds Régional d'Aide à l'Accompagnement Formation (FRAAF) pour financer ces 2 propositions.)</p> <p>Au regard de la reprise qui sera lente, prolonger le financement des demandes de FNE-Formation faites par ces entreprises jusqu'au 31 décembre au lieu du 31 mai comme prévu actuellement former pendant les périodes de chômage partiel (FNE FORMATION)</p> <p>15. Apporter une aide financière aux organismes de formation en difficultés</p> <p>16. (Mesurer les taux de remplissage des organismes de formation</p> <p>17. Evaluer l'évolution du recrutement de stagiaires</p> <p>18. Mesurer le taux d'illettrisme & illettrisme chez scolaires / chercheurs d'emploi / actifs / retraités...</p> <p>Evaluer le nombre d'abandons de formation comparée aux années précédentes.)</p>
Exemple d'Initiatives positives à poursuivre	-
Observations	Reprendre des préconisations de notre rapport sur l'accès à la formation professionnelle.

Thématique Sanitaire et social

Constats et impacts de la crise	<p>La crise a mis en avant le besoin qui préexistait de personnel soignant, tous niveaux confondus. Ce secteur a été mis en tension ces derniers mois avec un personnel en première ligne à chaque instant.</p> <p>Reconnaissance de ces métiers par la société : ovation quotidienne</p> <p>Apparition d'un risque majeur pour les emplois saisonniers'</p>
Premiers enseignements à en tirer	<p>La charge de travail des Tso va donc être en forte augmentation Il faut attirer les jeunes sur les filières sanitaires et sociales.</p> <p>Les diplômes doivent être revalorisés (infirmiers - aides-soignants)</p> <p>Les salaires et conditions de travail doivent aussi être discutés avec les OS.</p>
Mesures urgentes et mise en œuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation...)	<p>1. <u>Mener une réflexion sur l'attractivité de métiers</u> : Aller au-delà de la gratuité des inscriptions, en prévoyant des aides au logement et à la mobilité spécifiques. Prévoir des VAE qui permettent à des personnes une reconversion vers les métiers d'aide à la personne et prévoir des VAE pour les personnes en fonction, en particulier dans les EHPADs (montée en niveaux de qualifications vers aides-</p>

	<p>soignantes et infirmières.) ; conditions de travail, salaires, ouvrir davantage ces métiers aux hommes.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Intensifier les actions financées par l'ARACT 3. Communiquer et valoriser ces formations en renforçant les financements dédiés. 4. En partenariat avec les DIRRECTE, la Direction Générale des Finances Publiques former le personnel saisonnier aux techniques de nettoyage des chambres, salle de bains, sanitaires, entretien des bus <p>Préparer la mise en place d'un label "sécurité sanitaire" afin de rassurer le consommateur.</p>
Exemple d'Initiatives positives à poursuivre	
Observations	

Thématique : Télétravail

Constats et impacts de la crise	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le télétravail s'est généralisé pour une part de la population, souvent (mais pas que) pour les emplois de catégories intermédiaires et supérieures avec des difficultés de divers ordres. 2. Difficultés numériques accès et matériel, parfois manque de formation, de préparation 3. Stress et difficultés de lier vie professionnelle et familiale, conditions de travail parfois dégradées 4. Difficultés psychologiques isolement social, télétravail contraint et non pas choisi. (TMS, RPS) 5. Dans certains cas, le passage au télétravail s'est très bien effectué. 6. Penser aux personnes handicapées qui n'ont pas forcément un poste de travail adapté chez elles
Premiers enseignements à en tirer	<ol style="list-style-type: none"> 1. Anticiper pour le futur 2. Nécessité d'une analyse des avantages et inconvénients du télétravail. <p>Beaucoup d'entreprises n'ont pas les infrastructures informatiques adaptées d'</p>
Mesures urgentes et mise en œuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation...)	<ol style="list-style-type: none"> 1. La région peut généraliser le télétravail pour ses salariés 2. Dresser en lien avec l'ARACT, et au vu des études réalisées, un bilan sur le vécu du télétravail pendant la crise dans la région des Pays de la Loire (inégalités entre secteurs, entre collègues, psy, ouverture au public, plateformes téléphoniques, organisation du travail).

	<p>3. Nécessité d'organiser des temps informels de rencontre pour préserver le lien social et la confiance au sein des équipes de professionnels</p> <p>Aider financièrement et par des formations adaptées le passage au télétravail. (Cf. programme formation de la région ?)</p>
Exemple d'Initiatives positives à poursuivre	Solution Systancia Gate, solution de télétravail à la demande : Le portail d'accès sécurisé aux applications en situation de télétravail gratuit
Observations	

Thématique : Accompagnement des métiers

Constats et impacts de la crise	<ol style="list-style-type: none"> 1- Certains métiers ont été utiles dans la période de crise 2- BESOIN D'AGILITE : La crise conduit à une explosion du chômage. Elle peut favoriser l'évolution de certains métiers. et les métiers de demain ne sont pas nécessairement ceux que l'on imagine a priori 3- Le confinement a mis en exergue tous les métiers utiles à la société 4- De nombreux ligériens ont menés des actions solidaires et ont montré des compétences, dans la logistique, le management, la négociation, etc. 5- La crise économique va engendrer des licenciements de grande ampleur sans doute dans certaines entreprises. 6- L'organisation du travail et des activités sont à repenser à l'aune des expériences vécues. 7- Modification de la relation individuelle au travail et conséquences sur le management, Des salariés freinés dans leur évolution professionnelle
Premiers enseignements à en tirer	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer dans les métiers l'attention aux projets écologiques, d'utilité sociale, l'agriculture durable, la production industrielle en circuit court, donner de l'importance à certains métiers 2. Il faudra mixer activité et formation pour monter en compétences & alléger coût pour entreprises + partage de compétences entre sociétés 3. Les salariés ne s'en sortiront que s'ils sont accompagnés dans une reconversion, importance plus grande de l'agilité et la mobilité professionnelles 4. La crise réinterroge les repères organisationnels, nous conduit à les identifier et partager certains RPS. Sens du

	<p>travail, enjeux, règles du métier, ressources et contraintes.t pour entreprises + partage de compétences entre sociétés Les accompagnateurs en évolution professionnelle mais aussi tous les organismes en "gestion de carrière" vont être très sollicités</p>
<p>Mesures urgentes et mise en œuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation...)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutien aux organismes d'enseignement supérieur et de recherche, aux pôles de compétitivité, pour développer la R et D et répondre aux besoins de demain 2. Promouvoir toute innovation et encourager les entreprises "sociétales" quelle que soit leur taille en développant des métiers en lien avec des projets écologiques, d'utilité sociale, autour de l'agriculture durable et autour de la production industrielle en circuits courts. 3. Valoriser les compétences bénévoles. 4. Tout ce qui a été fait ces dernières années sur la formation professionnelle tout au long de la vie va être utile. La Région devra communiquer sur les dispositifs mis en place. 5. Accompagner à la réflexion des structures employeurs pour anticiper. Les besoins, les transitions, les évolutions, relocaliser les industries... 6. Soutien à la prise en charge de "bilans de compétences", de coaching individualisé pour développer les parcours de formation, la mobilité professionnelle... 7. Développer les Actions de formation en situation de travail (AFEST) & le "parrainage" 8. Aider les entreprises (PME) à bénéficier d'un accompagnement RH via la mise en place d'urgence d'un dispositif DINAMIC RH <p>Développer le dispositif PRO A permettant aux salariés en CDI d'accéder à l'alternance. Etendre les accords PRO A conclus et mettre en place un dispositif d'abondement par France compétences</p>
<p>Exemple d'Initiatives positives à poursuivre</p>	
<p>Observations</p>	

5.7. Commission 7

Éléments transversaux pour les domaines thématiques de la C7

<p>Constats et impacts de la crise</p>	<p>Des secteurs (tourisme, culture, sport, vie associative, animation, évènementiel...) plus ou moins bien identifiés (problématique des acteurs indirects) et ciblés par les mesures d'urgence.</p> <p>Des économies dépendantes d'effets de cycles différés.</p>
<p>Premiers enseignements à en tirer</p>	<p>Une reprise d'activité à penser globalement en intégrant la réalité complexe de ces secteurs.</p> <p>Protocoles sanitaires : mise en oeuvre difficile et coûteuse, n'incite pas à un retour du public, fait peser un risque financier élevé sur les structures (ex : jauge d'accueil inférieure au seuil de rentabilité).</p> <p>Nécessité d'une participation publique pour accompagner une relance partielle de l'activité, tant que les dispositions règlementaires et sanitaires n'évolueront pas.</p> <p>Incertitudes fortes : effectifs d'inscription dans les clubs sportifs, accompagnement du sport de haut niveau ; devenir des colonies de vacances, des conservatoires de musique, des cours de théâtre, de danse, d'arts du cirque, de pans entiers de la vie associative et de l'éducation populaire, au plus près des réalités sociales...</p>
<p>Mesures urgentes et mise en oeuvre</p>	<p>1°/ Reconquérir les publics, relancer les pratiques de loisirs et de tourisme</p> <p><i>Objectif : redonner aux publics (spectateurs, pratiquants, utilisateurs...) la confiance, l'envie d'assister aux événements et de se réapproprier des pratiques.</i></p> <p>▫ Faire évoluer le e.pass jeunes</p> <p>Prolonger la durée d'utilisation du e.pass (culture sport) de l'année scolaire en cours jusqu'à la fin de l'année civile 2020.</p> <p>Amplifier les moyens alloués au e.pass dès septembre 2020 et les orienter sur certaines dispositions, répondant aux relances des filières et aux difficultés économiques et sociales des jeunes pour l'accès aux loisirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • volet sport : soutien à la pratique en club (adhésions, licences sportives, équipements... avec une possible conditionnalité des aides) ; • volet culture : augmentation du plafond de dépense pour le spectacle vivant, les sorties scolaires... ; • volet tourisme/voyage (<i>à créer</i>) : dans le cadre du droit au départ en vacances, favorisant le tourisme de proximité et les accueils de jeunes ; • volet éducation populaire (<i>à créer</i>) : soutien à la pratique socioéducative en centre de loisirs et en association. <p>▫ Concevoir une aide régionale concertée aux vacances de proximité, aux loisirs et aux pratiques sportives en particulier en direction des seniors</p> <p>Développer, en concertation avec les collectivités infrarégionales et les différents acteurs de la société civile, une forme de pass senior :</p>

- volet « tourisme/voyage » en région (littoral et « arrière-pays ») : droit au départ en vacances + capacité des structures à fonctionner hors saison ;
- volets « sport-santé » et « culture ».

▣ **Concevoir un plan d'aide en direction des plus précaires et des personnels exposés pendant la crise**

- Publics à faibles revenus (travailleurs précaires, chômeurs, familles - avec critère de quotient familial - ...);
- Aidants familiaux ;
- Soignants et personnels exposés pendant la crise.

Caractère provisoire, en fonction de critères d'évaluation différents de ceux à prévoir pour les pass.

2°/ Aider financièrement les structures en combinant avances, prêts et subventions

Objectifs : préserver, le plus possible, des emplois non délocalisables et l'activité.

▣ **Faire évoluer le Fonds Résilience**

Évolution nécessaire (ou création d'un autre fonds, également mutualisé) à la hauteur des besoins et enjeux :

- adapter ses critères d'attribution : meilleure prise en compte des activités et champ d'action des structures, sans exclure aucun statut (micro entrepreneurs, indépendants et entreprises non marchandes très présents dans ces secteurs) ;
- revoir la durée des remboursements : au moins sur 5 années, possibilité d'un décalage (adaptable) pour lisser les tensions de trésorerie sans compromettre les projets des entreprises et des professionnels ;
- envisager une clause de « retour à bonne fortune » ;
- permettre une transformation des avances en subvention (fonds propres) dès lors que la structure s'engage sur des critères d'innovation, d'environnement ou de Responsabilité sociale des entreprises (RSE).

▣ **Proposer un recours aux subventions et pas seulement aux avances et prêts**

Soutien direct par subventions, qui peuvent accompagner des démarches de RSE et comporter des clauses de développement durable intégrant la transition énergétique.

Cumulation possible Fonds Résilience + prêts + subventions. Envisager un doublement des capacités de subvention dans des domaines où les avances et prêts sont majoritaires.

Augmenter la dotation de fonds spécifiques existant : + de bénéficiaires et taux d'intervention + élevé.

▣ **Adapter les critères d'éligibilité**

Revoir des règlements d'intervention et simplifier les formulaires de demande :

- intégrer une entrée « métier » ou « champ d'action », en plus de l'entrée « statut » (éviter les exclusions d'emblée et la sous-utilisation des dispositifs) ;

	<ul style="list-style-type: none"> • lever l'effet de seuil (limite actuelle de chiffre d'affaires) ; • examiner avant tout la pertinence des dossiers déposés. <p>Concevoir des critères adaptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • perte réelle de chiffre d'affaires, due à l'arrêt pendant la crise de l'activité exercée majoritairement par la structure – quelle que soit sa taille – ; • type de public (au sens large) accueilli ; • canaux de vente (B-to-C et B-to-B). <p>▣ Favoriser un accès rapide à l'ensemble de ces aides et améliorer leur visibilité</p> <p>Passage rapide en commission d'attribution des dossiers de demande de subvention pour l'année 2020 : visibilité à court terme pour les structures.</p> <p>Versements rapides (ex : versement de la totalité des montants prévus dès notification) : répondre aux nécessités urgentes de trésorerie.</p> <p>Clarté sur les financements 2021 possibles : visibilité à moyen terme.</p> <p>3°/ Soutenir l'emploi associatif</p> <p><i>Objectif : sauvegarde de l'emploi dans les effectifs actuels.</i></p> <p>Créer un fonds régional de soutien à l'emploi associatif, porté par toutes les collectivités, transversal à plusieurs secteurs (citoyenneté, solidarité, sport, culture, éducation populaire, activités de jeunes, tourisme, environnement).</p> <p>Fonctionnement : basé sur le modèle du Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP).</p> <p>Budget : 500 emplois, à raison de 15 000 €/an pour un temps plein (soit un total de 7,5 M€/an), sur des périodes de 3 ans reconductibles.</p> <p>Attribution des fonds par une commission (à créer), qui associerait les acteurs concernés (employeurs, syndicats de salariés, associations et société civile).</p>
<p>Exemple d'initiatives positives à poursuivre</p>	
<p>Observations</p>	<p>Coordination des différentes aides à l'échelle du territoire régional : important rôle d'ensemble de la Région, intégrant la société civile.</p> <p>Chômage partiel et mesures d'urgence à prolonger : responsabilité de l'État, mais Région porte-parole des secteurs concernés auprès de l'État.</p> <p>Territoire régional : un échelon pertinent pour les innovations et les expérimentations.</p> <p>Enjeu fort de gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Redéfinition des politiques publiques en concertation avec les collectivités infrarégionales, les acteurs et les professionnels ; • Conférences régionales consultatives de la culture (CRCC), du sport (CRCS), de la vie associative (CRCVA) et Comité régional du tourisme (CRT) : à

	<p>mobiliser et faire évoluer pour réunir les collectivités, les usagers et la société civile organisée du secteur.</p> <p>Fonds Résilience (avances remboursables) doté par les collectivités : une grande avancée en termes de coopération au niveau régional et un exemple vertueux à poursuivre.</p>
--	--

Tourisme

<p>Constats et impacts de la crise</p>	<p><i>Remarque globale : incertitudes sur la pérennité de certaines structures</i></p> <p>Départs en vacances et fréquentation touristique</p> <p>Tourisme international long courrier réduit à zéro (récepteur ou émetteur), un peu ouvert dans l'Espace Schengen.</p> <p>Baisse de la demande depuis le 15 mars et jusqu'au 29 mai et annulation massive de séjours (notamment des annulations « groupes » par des collectivités, en particulier par des mairies).</p> <p>Impact sur la capacité de la population à partir en vacances : chômage, nombre de congés, perte de revenus, etc...</p> <p>Saison touristique estivale très compromise.</p> <p>Difficultés financières</p> <p>Baisse significative du chiffre d'affaires (fermeture des structures à partir du 15 mars) et pas de compensation financière suite aux annulations massives des collectivités et comités sociaux et économiques (CSE) d'entreprise qui ne payent pas d'acompte dans leur système de réservation. (<i>À noter : les crédits prévus pour le départ en vacances dans certains CSE pourraient même être réaffectés à des actions ne relevant pas du tourisme !</i>)</p> <p>Dégradation de la trésorerie des entreprises.</p> <p>Problème des coûts de la mise en oeuvre des mesures sanitaires.</p> <p>Remise en cause des projets d'investissement et questionnement sur les capacités à rembourser (dans 1, 2, 3 ans) les prêts, les avances de trésorerie faites en 2020 + avoirs remboursables en 2021.</p> <p>Emplois</p> <p>Chômage partiel : recours massif.</p> <p>Télétravail : ceux qui le peuvent.</p> <p>Augmentation de la précarité des salariés et indépendants du secteur.</p> <p>Embauches saisonnières : gel des embauches.</p> <p>Risque de licenciements.</p> <p>Annulation des formations aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et de directeur (BAFD) en avril : quel encadrement des accueils collectifs de mineurs (ACM) cet été ?</p> <p>Toute une chaîne d'emplois directs et indirects impactés.</p>
---	--

<p>Premiers enseignements à en tirer</p>	<p style="text-align: center;">Offre touristique et fréquentation</p> <p>Vacances en France et saison de « dernière minute ».</p> <p>Enjeu de compenser la clientèle internationale par une clientèle de proximité (régionale ou nationale).</p> <p>Utiliser la crise comme une opportunité de repenser le tourisme de manière plus durable et solidaire avec les acteurs du territoire ; tourisme de proximité, cyclotourisme et « slow tourisme » à développer.</p> <p>Importance de sauver ce qu'il reste de saison touristique.</p> <p style="text-align: center;">Emplois et trésorerie</p> <p>Les structures les plus fragiles = celles qui connaissent déjà des tensions au niveau de leur trésorerie.</p> <p>Chômage partiel à prolonger.</p>
<p>Mesures urgentes et mise en oeuvre</p>	<p><i>Aider financièrement les structures en combinant avances, prêts et subventions (cf. mesures transversales)</i></p> <p><i>Développer les aides directes aux publics en faveur des vacances pour toutes et tous</i></p> <p><i>Objectif: favoriser le droit au départ en vacances et développer les vacances de proximité.</i></p> <p>Partenariat à développer avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) et les Caisses d'allocations familiales (CAF) de la région.</p> <p><i>Transport de voyageurs dans la région cet été et à l'automne : favoriser les voyages par TER à des tarifs réduits, relancer et innover dans la filière autocariste</i></p> <p><i>Objectif: favoriser le droit au départ en vacances et développer les vacances de proximité en limitant l'usage de la voiture pour rejoindre les lieux de destination.</i></p> <p>Intervention régionale en faveur de tarifs réduits pour voyager au sein des Pays de la Loire (amortir le coût de transport) : train TER et autocars.</p> <p>Communication au grand public : destination Pays de la Loire, sécurité sanitaire à bord des transports collectifs.</p> <p>Échanges avec le Rectorat pour faciliter la réouverture des sorties scolaires (ex : classes de découverte) à la rentrée.</p>
<p>Exemple d'initiatives positives à poursuivre</p>	<p>Voyages à petits prix sur le réseau TER dans le Région Grand Est pour la période estivale.</p> <p>Solidarité : bons d'achat touristiques à acheter maintenant pour des loisirs/vacances plus tard (Département de la Sarthe).</p> <p>Campagnes de type « Cet été, je visite ma région ».</p> <p>Politiques d'aide au cyclotourisme.</p>

	<p>Proposition (portée début mai par les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, 5 Départements, et 4 Députés) de relance ciblée et rapide par la consommation touristique : titre spécial de paiement dédié (abondé par l'État, les collectivités territoriales volontaires et éventuellement les CSE) sous forme d'une aide à l'assiette, à la nuitée et au transport pour les 50 % de Français dont le revenu est inférieur au revenu médian.</p>
Observations	<p>Campagne de promotion du tourisme régional (dont rural) qui va démarrer en Pays de la Loire : à reconduire aussi à plus long terme.</p> <p>Agritourisme/oenotourisme : opportunité pour la vente directe et la consommation de certains produits locaux comme le cidre et viticulture.</p> <p>Rôle d'influence de la Région auprès de l'Association des Maires de France (AMF) et des CSE sur des modalités compensatoires particulières à mettre en œuvre en cas de départs en colonies de vacances annulés.</p>

Culture et patrimoine

Constats et impacts de la crise	<p style="text-align: center;">Activité à l'arrêt et incertitudes de reprise</p> <p>Lieux culturels très touchés (espaces confinés).</p> <p>Pertes de recettes : arrêt des billetteries (spectacles, lieux de visite patrimoniaux...), des ventes de prestations et d'objets (ex : artisanat d'art), pas de prise de commande ; annulation et déprogrammation en masse (spectacles, festivals, salons, expositions, évènements...).</p> <p>Effet de rebond négatif : l'arrêt de l'un entraîne l'arrêt de l'autre (ex : approvisionnement, sous-traitance...).</p> <p>Pas de visibilité sur la reprise : poids de l'incertitude quant aux possibilités et modalités de réouverture, gestion ardue des reports <i>sine die</i>, effets retard et rebond difficiles à prévoir, dépendance envers la réaction du public.</p> <p style="text-align: center;">Difficultés financières et emploi</p> <p>Manque à gagner extrêmement important du fait de l'arrêt des activités.</p> <p>Mise en chômage partiel, risque de licenciements ; télétravail pas toujours possible ; personnel indisponible (ex : garde d'enfants)...</p> <p>Besoins de trésorerie (après annulation : seules 15 à 20 % des compagnies ont été payées, prestataires non payés).</p> <p>Impact plus fort pour les petites structures.</p> <p style="text-align: center;">Acteurs culturels</p> <p>Interdépendance des différents secteurs.</p> <p>Capacité de mobilisation collective des acteurs : solidarité et innovation.</p> <p>Détresse et isolement (y compris social) de certains acteurs ; besoin d'accompagnement, y compris de soutien psychologique.</p>
--	--

	<p>Usagers / publics</p> <p>Non accès à l'offre culturelle et artistique habituelle.</p> <p>Modification des pratiques pendant le confinement (ex : via Internet).</p> <p>Patrimoine</p> <p>Arrêt des travaux d'entretien/restauration du patrimoine bâti : impact aussi sur les entreprises locales du BTP ou du tourisme (court terme) et sur la conservation du patrimoine (moyen/long terme).</p> <p>Patrimoine naturel : bénéficie dans un 1^{er} temps du confinement, mais pourrait souffrir dans un 2nd temps d'une surfréquentation de certains lieux.</p>
<p>Premiers enseignements à en tirer</p>	<p>Activité</p> <p>Une activité irrégulière au cours de l'année d'où un chiffre d'affaires fluctuant (difficulté de base de calcul pour les aides).</p> <p>Secteur typiquement événementiel, importance de la période estivale.</p> <p>Plusieurs temps à distinguer : temps de préparation (création, répétition, fabrication en atelier...) et temps de vente ou diffusion (prestation, objet...).</p> <p>Publics / usagers</p> <p>Incertitude sur l'attitude du public qui s'est habitué à vivre/consommer différemment les services et produits culturels (virtuel via écran, livraison...).</p> <p>Appétence culturelle malgré le confinement et la fermeture des lieux.</p> <p>Importance de maintenir un contact avec les publics/les usagers.</p> <p>Problème de la mise en œuvre des mesures sanitaires strictes pour la réouverture des lieux (gestes barrière, distance physique...) : par définition les lieux culturels sont des lieux de rencontre (entre le public, entre scène et public).</p> <p>Difficultés financières et administratives</p> <p>Insuffisance des reports de charge et des aides sous formes de prêt : incapacité à rembourser même à longue échéance.</p> <p>Aides proposées qui ne sont pas calibrées pour prendre en compte la diversité des structures.</p> <p>Difficultés accrues pour les petites structures : problème de trésorerie + difficulté à accéder aux aides (éligibilité, montage des dossiers...).</p> <p>Invisibles et oubliés : de nombreuses activités liées au secteur non prises en compte dans les plans d'aide en raison de leur métier ou de leur champ d'action.</p> <p>Isolement économique et social : risque accru pour les professionnels.</p> <p>Structuration du secteur</p> <p>Grande diversité de statuts professionnels (indépendants, TPE, associations, artistes, intermittents, auteurs...) et pluriactivité.</p> <p>Organisation professionnelle permet de faire face à la situation : accompagnement, mise à disposition d'informations, conseil, écoute, partage de pratiques.</p>

	<p style="text-align: center;">Préservation du patrimoine</p> <p>Nécessité de développer une connaissance du patrimoine (naturel, bâti...) pour garantir sa préservation (respect des lieux, fréquentation...).</p>
<p>Mesures urgentes et mise en oeuvre</p>	<p><i>Aider financièrement les structures en combinant avances, prêts et subventions</i> (cf. mesures transversales)</p> <p><i>Abonder les crédits existants pour la relance d'activité des différentes filières</i></p> <p><i>Objectif : répondre aux besoins d'accompagnement (trésorerie, conseil, formation...) des acteurs.</i></p> <p>▣ Renforcer le soutien à l'organisation collective</p> <p>Encourager les adhésions à une organisation de filière.</p> <p>Renforcer les moyens des têtes de réseaux.</p> <p>Accompagner les actions de mutualisation et la création de collectifs uni-sectoriels ou pluri-sectoriels.</p> <p>▣ Favoriser un accompagnement individualisé, associé à des formations existantes</p> <p>Permettre aux professionnels, dont les indépendants, de se saisir des nouveaux enjeux de commercialisation, notamment <i>via</i> le numérique et les plates-formes de vente, et d'être assistés dans la gestion de leurs entreprises face à la crise.</p> <p>Mobiliser la formation « Rebond ».</p> <p><i>Exemple de groupements d'acteurs de filières : Pôles culturels, Mission Pays de la Loire Métiers d'Art...</i></p> <p>▣ Soutenir les initiatives de valorisation et de communication</p> <p>Soutenir, via les pôles organisés de filières, la participation des professionnels aux événements (lieux temporaires d'exposition et de vente) organisés dans la région et au-delà par des aides (en favorisant, quand cela est pertinent, la mutualisation) aux frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • frais d'inscription, du droit de présentation publique, de déplacement et d'hébergement, • frais liés à l'adaptation des stands et autres présentations aux nouvelles règles sanitaires. <p><i>Accroître la médiation et l'éducation artistique et culturelle</i></p> <p><i>Objectif : recréer du lien avec les publics, condition indispensable de leur retour dans les lieux culturels.</i></p> <p>Dynamiser l'activité des secteurs, notamment cet été, via un appui (aides financières, logistiques, techniques, en ingénierie...) aux initiatives des acteurs, à l'évènementiel et aux projets alternatifs (contenu, forme d'accueil, lieu, jauge de public...), élaborés sur le vif et compte tenu des contraintes sanitaires.</p> <p>Soutenir l'emploi dans la région de médiateurs culturels (avec un volet formation).</p>

	<p>Soutenir et développer les projets de tiers lieux dans les territoires : diffusion des activités, équilibre des territoires, maintien du lien social et de la vie associative.</p> <p>Prévoir une communication grand public afin de promouvoir les activités (ex : opérations spéciales de (re)découverte des lieux et/ou domaines de pratique...) et rassurer sur les conditions sanitaires d'organisation.</p> <p>Développer des partenariats liés à la création (danse, théâtre, métiers d'art, arts plastiques, musiques...) sur une durée longue (au moins une saison), via des résidences d'artistes, en y associant les professionnels de la culture et de l'éducation. À l'échelle d'un territoire, y associer différents publics (jeunes scolarisés ou non, publics vulnérables, seniors...).</p>
Exemple d'initiatives positives à poursuivre	<p>Principe des tiers lieux.</p> <p>Journées du patrimoine qui permettent de découvrir des lieux qui ne seraient pas visités hors gratuité.</p>
Observations	

Sport

Constats et impacts de la crise	<p>Arrêt des activités</p> <p>Arrêt des entraînements (loisir et haut niveau), des championnats et des évènements sportifs.</p> <p>Reprise aujourd'hui partielle et très inégale (plein air, distance physique...).</p> <p>Difficultés financières et emploi</p> <p>Absence des rentrées financières escomptées : emplois menacés et évènements futurs compromis (ils devaient être financés par des actions qui ont été annulées).</p> <p>Des adhérents demanderont des efforts ou des remises sur les cotisations et licences.</p> <p>Trésorerie insuffisante pour faire face.</p> <p>Pratiquants / usagers</p> <p>Pratique physique et sportive réduite (confinement).</p> <p>Développement, de fait, de pratiques individuelles isolées au détriment du sport affilié (en raison des contraintes sanitaires du confinement).</p>
Premiers enseignements à en tirer	<p>Pratiquants / usagers</p> <p>Incertitudes sur l'attitude des adhérents à la prochaine saison : le public va-t-il revenir dans les stades, les gymnases et les salles de sport ? va-t-il assister aux grandes compétitions et aux championnats ? dans quelles conditions ?</p> <p>Rôle important des fédérations, clubs et associations pour recréer du lien.</p> <p>Ressources financières</p> <p>Ressources des clubs impactées en cas de baisse d'inscriptions à la prochaine saison.</p>

Mesures urgentes et mise en oeuvre	<p><i>Aider financièrement les structures en combinant avances, prêts et subventions</i> (cf. mesures transversales)</p> <p><i>Encourager la pratique sportive organisée</i></p> <p><i>Objectif : faire face au risque de désertion du sport affilié.</i></p> <p>Mener une grande campagne d'information sur les vertus du sport affilié à une fédération, en particulier sur les activités de pleine nature (randonnées pédestres, fluviales, cyclotourisme, courses d'orientation...) et les pratiques dans des associations multisport.</p> <p>Mettre en valeur les différentes pratiques sportives via l'évènementiel.</p> <p>Stimuler les pratiques sportives dans les établissements d'enseignement secondaire (lycées et CFA) en Pays de la Loire par action éducative, en prolongement du temps scolaire.</p>
Exemple d'initiatives positives à poursuivre	<p>Événements de type portes ouvertes / découverte d'activités sportives (ex : « Faites du sport ») et mobilisant les partenaires du monde sportif.</p>
Observations	

Éducation populaire, jeunesses, vie associative

Constats et impacts de la crise	<p>Tendance globale : fragilisation des structures et du tissu associatifs.</p> <p>Difficultés financières</p> <p>Difficultés de trésorerie (liées aux reports des activités et des financements), alors même qu'elles n'avaient pas de problème de trésorerie jusque-là (possible de tenir entre 3 et 6 mois, mais difficilement au-delà).</p> <p>Dégradation des ressources des associations pendant une durée difficile à estimer mais à minima pour la saison 2020/2021, en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • perte importante de revenus d'activités : perte significative (associations d'éducation-formation-insertion et celles œuvrant dans l'environnement), voire totale (associations de culture et loisirs) ; • perte conséquente d'adhésions et de ressources liées à l'activité collective (sportive, culturelle, éducative ou événementielle) ; • baisse pressentie des aides financières publiques (notamment les associations culturelles) et privées (associations environnementalistes) ; • pas d'accès au fonds de solidarité pour les associations non employeuses ou qui ne payent pas d'impôts commerciaux, qui se retrouvent de fait sans soutien. <p>Emplois associatifs</p> <p>Recours massif au chômage partiel pour les associations employeuses.</p> <p>Recours au télétravail pour les employés associatifs quand c'est possible.</p>
--	---

	<p>Difficultés pour l'ensemble des associations d'avoir une vision post-crise.</p> <p>Risque de licenciements.</p> <p>Activité et lien social</p> <p>Fermeture de nombreuses structures : centres de loisirs, centres sociaux, centres de vacances...</p> <p>Associations de jeunesse et d'éducation populaire : arrêt de l'activité (même temporaire) qui met en danger l'accompagnement quotidien de millions de jeunes, avec des conséquences qui peuvent devenir dramatiques sur les parcours individuels et sur la cohésion sociale.</p> <p>Difficulté des associations à maintenir une activité, mais des écarts notables selon les secteurs (ex : secteurs de l'humanitaire et du social très mobilisés en raison de leur mode d'action et des impératifs du moment).</p> <p>Conditions de vie des jeunes</p> <p>Conséquences de la crise qui frappent en particulier les jeunes : paupérisation accélérée, risque de désocialisation voire d'isolement social...</p>
<p>Premiers enseignements à en tirer</p>	<p>Typologie des ressources financières associatives</p> <p>Ressources souvent hybridées : fonds propres issus de l'activité (prestations, animations...), adhésions et subventions.</p> <p>Insuffisance des prêts pour aider les associations.</p> <p>Usagers/bénéficiaires</p> <p>Besoin de lien social de proximité : les associations locales, quel que soit leur domaine d'activité, sont vecteurs de ce lien social indispensable pour la santé physique et psychologique des habitants.</p>
<p>Mesures urgentes et mise en oeuvre</p>	<p><i>Aider financièrement les structures en combinant avances, prêts et subventions (cf. mesures transversales)</i></p> <p><i>Relancer et actualiser le plan de soutien à la vie associative</i></p> <p><i>Objectif : aides (accompagnement, moyens matériels...) aux structures associatives.</i></p> <p>Réévaluer le plan régional de soutien à la vie associative (2020/2022) au plus près des attentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • concertation avec les partenaires associatifs et les collectivités (en particulier les EPCI) sur sa déclinaison territoriale et son règlement d'intervention, • principe des mutualisations à développer et à élargir pour bénéficier à plus d'associations. <p>Soutenir l'investissement numérique dans les associations pour répondre à la transition digitale et faciliter le déploiement du télétravail (notamment en cas de nouvelle situation de confinement). Concertation à prévoir avec les autres collectivités pour éviter les doublons.</p>

	<p><i>Soutenir l'éducation populaire et les démarches éducatrices tout au long de la vie</i></p> <p><i>Objectif : soutien aux démarches d'éducation populaire.</i></p> <p>Soutenir les têtes de réseau de l'éducation populaire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • démultiplier les démarches d'éducation populaire, actions éducatives et initiatives citoyennes, au quotidien, au cœur des territoires urbains et ruraux ; • coordonner les accompagnements à réaliser. <p>Prévoir un conventionnement, clairement établi avec les têtes de réseau de l'éducation populaire, reposant sur un partenariat concerté avec la Région et les puissances publiques pouvant s'y associer.</p>
<p>Exemple d'initiatives positives à poursuivre</p>	
<p>Observations</p>	<p>La vie sociale reprendra grâce aux actions au plus près du terrain.</p>